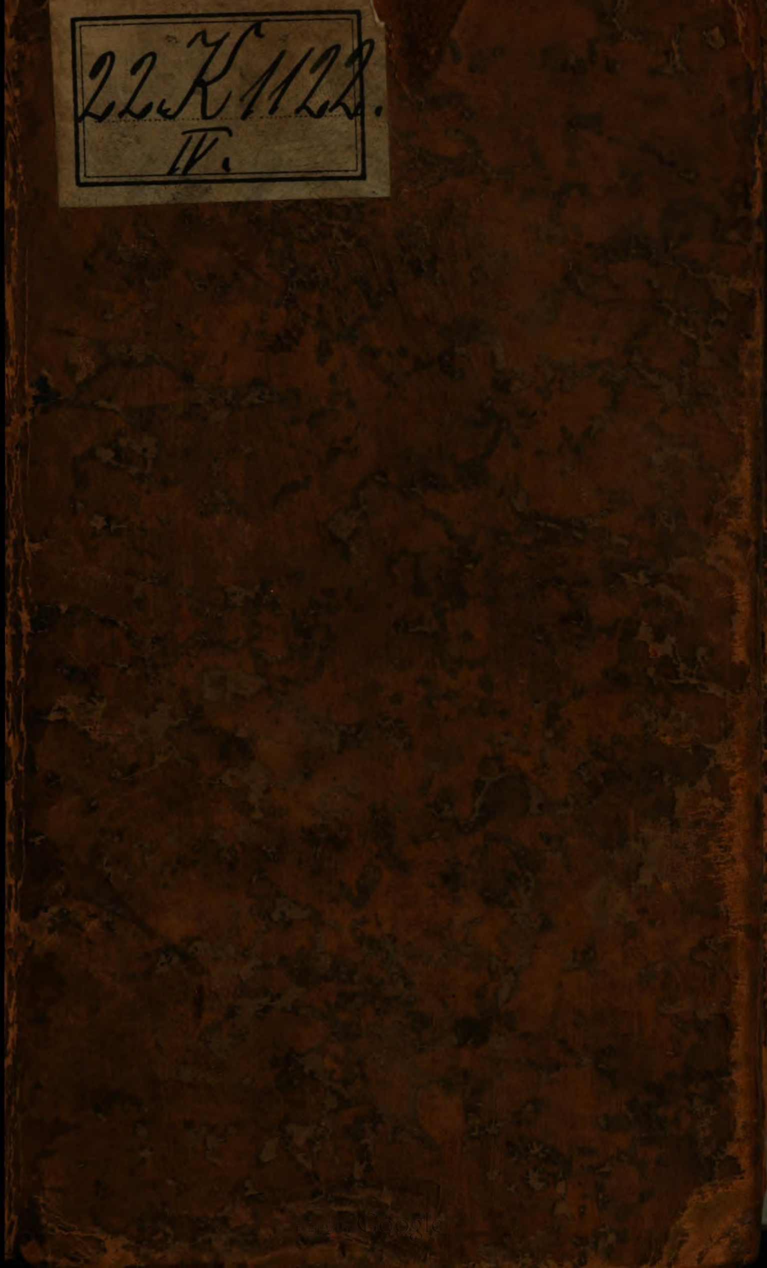
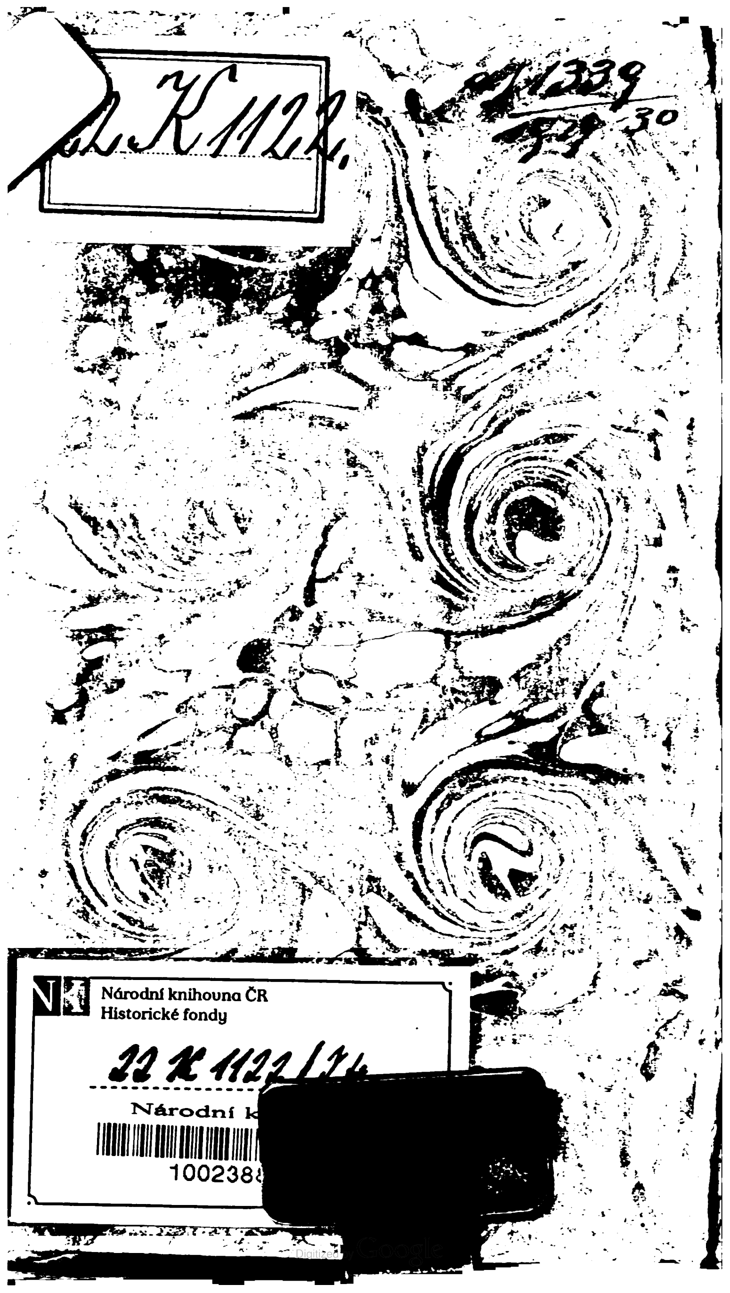

22.K.1122.
IV.


22 K 1122
941339
30
Národní knihovna ČR
Historické fondy
Národní k[redacted]
100238[redacted]



HISTOIRE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN,

Depuis ſon origine juſqu'à la paix de Belgrade en 1740.

Par M. MIGNOT, Abbé de Scellieres, Conſeiller honoraire au Grand Conſeil.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi.
HORAT. I. *Epiſt.* 2.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez LE CLERC, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

TABLE

Des Regnes contenus dans le Tome IV.

ERRATA.

PAGE 50, ligne 15, Fercari, *lisez*, Ferrari.
129, ligne 12, Chourlouli, *lisez*, Tchourlouli.
420, ligne 17, les, *lisez*, le.

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

un succès favorable. La Cour Ottomane répondit que tous les Musulmans pouvoient adorer Dieu & louer son Prophete dans les lieux destinés à cet usage, mais que les véritables Musulmans ne devoient pas fournir des occasions de rendre à la Divinité ni à Mahomet un autre culte que celui qui est prescrit par le Koran pur & bien entendu. L'Ambassadeur Persan quitta Constantinople au bout de deux mois, assez mécontent de sa mission ; mais son Maître ne témoigna pour lors aucun ressentiment du refus qu'il avoit éprouvé.

Peu de temps après l'audience de l'Ambassadeur de Perse, M. de Feriolles, qui avoit suivi les Turcs dans plusieurs de leurs campagnes par ordre de la Cour de France, & qui venoit d'être nommé Ambassadeur à la Porte à la place de M. de Châteauneuf, demanda jour pour être admis à l'audience du Grand Seigneur, & pour lui porter sa lettre de créance & ses présens : cette cérémonie se fait avec plus de pompe pour les Ambassadeurs de France que pour ceux des autres Couronnes, à cause de l'ancienne amitié qui unit la Porte & cette Cour. Nous devons rendre compte d'un mal-entendu qui priva

M. de Feriolles de l'honneur qu'il devoit recevoir, & qui pensa élever un différend entre les deux Puissances.

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

M. de Feriolles, Ambassadeur de France, n'est point admis à l'audience de l'Empereur Ottoman; & pourquoi.

Un Oda des Janissaires & le corps des Chiaoux s'étant rendus au palais de France pour honorer la marche de l'Ambassadeur; celui-ci monté sur un superbe cheval, précédé de toute sa maison richement vêtue, & du cortege que les Turcs y avoient ajouté, suivi de tous les Négocians qui composent la Nation Françoise à Constantinople, se rendit du palais qu'il habitoit à Péra au serrail où il devoit être admis à l'audience de Sa Hautesse. On portoit autour de lui les présens destinés au Grand Seigneur, qui consistoient en pieces d'horlogerie & d'orfévrerie, en miroirs de grand prix, & autres raretés dont les Turcs, qui sont très magnifiques, mais peu industrieux, font beaucoup de cas. Une loi, presque aussi ancienne que la Monarchie Ottomane, défend d'admettre aucun Giaur ou Infidele, armé de quelque façon que ce puisse être, en présence de Sa Hautesse. Les Musulmans eux-mêmes n'y paroissent avec des armes qu'en temps de guerre, & lorsque la campagne est ouverte. M. de Ferriolles avoit lu dans le

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

compte que son prédécesseur avoit rendu de son ambassade, qu'il n'avoit point quitté son épée lorsqu'il avoit été admis devant le trône du Grand Seigneur. Le nouvel Ambassadeur ne douta pas que cet honneur, jusqu'alors inoui dans l'Empire Ottoman, n'eût été accordé à la grande considération que les Turcs avoient toujours marquée à la France; considération qui étoit augmentée de jour en jour, par le besoin que la Porte pouvoit avoir de cette Couronne à cause de ses différends avec la Cour de Vienne. M. de Feriolles, résolu de jouir des mêmes honneurs que son prédécesseur, porta à son audience une épée très longue & très remarquable par l'excellence du travail. Arrivé à la salle du Divan, il trouva le nouveau Grand Visir Hussain qui le reçut avec les honneurs accoutumés, & fit selon l'usage distribuer, en présence de l'Ambassadeur, la paie aux Janissaires & aux Bostangis du serrail; puis on servit le Grand Visir & M. de Feriolles à une table où ils mangerent seuls, & les principaux de la suite de l'Ambassadeur à des tables différentes, à chacune desquelles des Officiers du serrail mangerent avec eux, & leur firent les honneurs. Le Grand

Grand Visir dit à M. de Feriolles que Mustafa étoit revenu exprès de sa maison de Darut-Pacha pour lui donner audience, & que Sa Hautesse le verroit avec plaisir. Le repas fini, on apporta des cafetans, espece de robes que le Grand Seigneur & le Grand Visir donnent toujours aux Etrangers de marque lors de leur audience, & que ceux-ci revêtent avant que d'y paroître Le nombre de ces robes est proportionné au cas que la Porte fait de l'Ambassadeur ou du Prince qu'elle reçoit. Trente cafetans furent distribués à l'Ambassadeur de France & à vingt-neuf de ses suivans; c'étoit le plus grand nombre qu'on eût accordé jusqu'alors. Comme les François, qui devoient entrer dans la salle du trône, revêtoient ces cafetans pardessus leurs habits, le Chiaoux Pachi, qui avoit averti chacun de quitter son épée, s'apperçut que l'Ambassadeur affectoit de garder la sienne. Il avertit une seconde fois M. de Feriolles par le ministere du premier Interprete Mauro Cordato, qui avoit été Ambassadeur à Vienne. Sur le refus que M. de Feriolles fit avec assez de hauteur, Mauro Cordato l'assura que sa prétention étoit indifférente à la dignité de son Maître, & ne tendoit

J. C. 1697.
Hég. 1108 & 1109.

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

absolument qu'à trangresser les loix de la Porte, puisque, de mémoire d'homme, personne n'étoit entré armé dans la salle du trône en présence du Grand Seigneur. M. de Feriolles répondit que M. de Châteauneuf, lors de son audience, n'avoit point quitté son épée; Mauro Cordato & les anciens Officiers du serrail nierent le fait avec vivacité, assurant à leur tour que, loin que M. de Châteauneuf eût porté une épée devant le Grand Seigneur, il n'en avoit point lorsqu'il étoit sorti de son palais ni pendant sa marche (1). Comme la querelle s'échauffoit entre le Chiaoux Pachi & l'Ambassadeur, (car le Grand Visir étoit entré dans la salle du trône) Mauro Cordato, qui faisoit profession d'être attaché à la France, & qui en effet avoit été payé magnifiquement par M. de Châteauneuf, prit l'Ambassadeur à part, & le conjura vivement de renoncer à une prétention qui n'étoit point fondée, &

(1) M. de Châteauneuf ayant écrit dans son compte rendu, & ayant assuré depuis qu'il ne s'étoit jamais séparé de son épée lors de son audience, il est probable que, comme les François portoient dans ce temps des couteaux fort courts, M. de Châteauneuf avoit caché une de ces armes dans les plis de son habit & sous son cafetan.

qui pouvoit brouiller deux Puiſſances amies depuis pluſieurs ſiecles, lui remontrant que le devoir des Ambaſſadeurs étoit de ſurmonter ou d'éluder les difficultés, non de les faire naître. M. de Feriolles répondit très haut à cette exhortation pathétique, qu'il n'étoit point venu pour faire naître des difficultés, mais qu'il vouloit encore moins avilir ſon caractere & ſa nation; que quand il ne ſeroit pas Ambaſſadeur, il ſavoit qu'un Gentilhomme François ne devoit quitter ſon épée que par ordre de ſon Maître; qu'au reſte le compte rendu à Louis XIV par ſon prédéceſſeur étoit dans ſes inſtructions; qu'il avoit ordre de s'y conformer, & qu'il ne pouvoit pas déſobéir à ſon Maître. Le Chiaoux Pachi, ſur qui le Grand Viſir s'étoit repoſé de tout, n'oſoit *ni* introduire l'Ambaſſadeur dans la ſalle du trône, ni lui en interdire l'entrée. Il fit appeller le Grand Viſir pour lui apprendre ce qui ſe paſſoit. Le Sultan étoit placé ſur ſon eſtrade depuis plus d'une demi-heure, environné des Pachas du banc, du Mufti, des Mollacs, de tous les Agas du ſerrail, enfin de toute la pompe que la Porte ne manque pas d'étaler en pareille occaſion. Le Grand Viſir

J. C. 1697.
Hég. 1108 & 1109.

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

exhorta M. de Feriolles à quitter son épée, par les mêmes raisons que Mauro Cordato lui avoit dites; mais il ne gagna pas plus que l'Interprete. Comme il étoit prêt à lui déclarer qu'il ne seroit point admis à l'audience du Grand Seigneur, le Chiaoux Pachi prit le premier Ministre en particulier, & conféra avec lui quelques momens, après lesquels le Grand Visir étant rentré dans la salle du trône, sans parler à l'Ambassadeur, le Chiaoux Pachi lui dit qu'il alloit avoir audience, & qu'il falloit se mettre en marche. M. de Feriolles crut avoir obtenu par sa constance ce que les Officiers de la Porte avoient tenté de lui refuser, il se plaça fierement entre les deux Cappiggis Pachis qui devoient marcher à ses côtés pendant toute la cérémonie. Ceux de sa suite, qui devoient entrer après lui dans la salle du trône, s'étant rangés par ordre, on marcha entre deux haies de Bostangis, de Cappiggis & d'Eunuques blancs, qui tenoient depuis la salle du Divan jusqu'à celle du trône. Comme on en ouvroit la porte, M. de Feriolles voyoit déja l'estrade du Grand Seigneur, il sentit une main qui s'efforçoit de lui arracher son épée, il y porta la sienne avec viva-

cité, & reculant quelques pas : » Est-» ce à mon Maître ou à moi qu'on » en veut, s'écria-t-il, & que pré-» tend-on par cette violence « ? Ces paroles prononcées très haut furent entendues du Grand Seigneur, qui, quoiqu'il ne les comprît pas, se douta de ce qui se passoit. Il envoya le Capi Aga, ou Chef des Eunuques blancs, défendre qu'on employât aucune violence. Le Grand Visir suivit de près le Chef des Eunuques, il trouva M. de Férioles déja retourné dans le lieu d'où il étoit parti, & qui lui porta des plaintes très ameres de l'insulte qui lui avoit été faite. Le Grand Visir lui dit que c'étoit contre l'ordre du Grand Seigneur & contre le sien qu'on avoit porté la main sur sa personne, & qu'il étoit assuré que cela n'étoit arrivé que par mégarde, à cause de la foule qui environnoit la porte & sans aucun dessein de lui ôter son épée : mais il lui dit aussi qu'il ne paroîtroit pas devant Mustafa, qu'il ne l'eût quittée volontairement. M. de Fériolles, pour toute réponse, se dépouille de son cafetan, ordonne à sa suite de l'imiter, & à son Ecuyer de faire avancer ses chevaux. Les cafetans furent mis en piles sur des sophas, de peur que les Turcs n'accu-

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

J. C. 1697. Hég. 1108 & 1109.

fassent les Officiers de l'Ambassadeur de les avoir rejettés avec mépris ; & M. de Fériolles remonta à cheval, sans être accompagné que de sa maison & des Janissaires attachés à sa personne. On crut quelque temps que cette affaire auroit des suites. Les Turcs avoient souvent manqué au droit des gens dans des occasions de moindre importance ; mais l'abattement dans lequel étoit la Porte ne permit pas à Mustafa de montrer le moindre ressentiment. Les présens qui devoient être offerts furent renvoyés le jour même au palais de l'Ambassadeur, & le Grand Visir parut oublier cette affaire, pour ne s'occuper que de celle qui intéressoit la Porte par-dessus toutes les autres.

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

On travailloit aux préparatifs de la campagne prochaine avec autant de peine que de découragement. Les peuples ne témoignoient plus l'empressement qu'ils avoient marqué d'abord pour s'enrôler dans les différentes milices. Il falloit sommer plusieurs fois les Timariots de paroître avec le nombre d'hommes qu'ils devoient entretenir, avant que leur troupe fût complete. Le Grand Seigneur qui, pour connoître l'esprit du peuple & de l'armée, se mêloit sou-

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

vent parmi la foule dans les places & dans les carrefours, n'entendoit partout que des plaintes & des présages funestes pour l'avenir. Depuis la bataille de Zenta il avoit perdu l'estime & la confiance. On publioit tout haut que Dieu s'étoit déclaré pour les Infideles, & qu'on devoit s'attendre à la perte entiere des possessions européennes si la guerre duroit plus longtemps; que les trésors des mosquées étant bientôt épuisés, les impôts dont on surchargeroit les sujets de l'Empire, ne feroient qu'enrichir l'ennemi & exposer plus d'hommes au fer exterminateur; que des Généraux sans talens meneroient à une mort certaine des soldats sans courage. Ces plaintes réitérées pénétroient l'Empereur de douleur & de honte; il sentoit son incapacité, & il ne connoissoit personne dans son Empire qu'il pût opposer au Prince Eugene. Son Grand Visir Hussain Pacha ne faisoit que lui répéter qu'il falloit à tout prix faire la paix : mais ni l'un ni l'autre n'espéroient que l'ennemi vainqueur voulût se prêter à des conditions raisonnables. Le Ministre brûloit de renouer les conférences avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, qui, rebutés par l'inutilité

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

Mauro Cordato engage des conférences pour la paix.

de leurs premiers efforts, se tenoient dans le plus profond silence. Le Grand Visir craignoit, s'il parloit le premier, qu'on ne lui fît acheter trop cher ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur. Enfin Mauro Cordato, ce Grec dont les Turcs estimoient tant l'adresse & les lumieres, & que l'argent de Loüis XIV avoit jusques là rendu très contraire à la paix, s'étant brouillé avec M. de Feriolles qui lui avoit su le plus mauvais gré de l'affaire de l'audience, alla trouver le Grand Visir pour lui faire entendre qu'il ne seroit pas impossible d'entamer une négociation, & qu'on pouvoit s'en promettre un plein succès; que Léopold, tout victorieux qu'il étoit, avoit bien des raisons pour desirer la paix avec la Porte; que personne n'ignoroit combien ses finances étoient épuisées; que le traité conclu récemment à Riswik ne lui procureroit pas un repos bien long, puisque le Roi d'Espagne, sur le bord du tombeau, alloit bientôt laisser une succession à disputer entre la Maison de France & la branche de Léopold; que le Roi de France & l'Empereur, le Dauphin & le Roi des Romains, descendoient également de Princesses Autrichiennes de la branche espagnole,

que les Allemands avoient le plus grand intérêt de fixer dans la Maison d'Autriche cette riche succession qui y étoit demeurée long-temps, mais que les François réclamoient le droit de primogéniture; car la Princesse mere du Dauphin étoit l'aînée de la mere du Roi des Romains. Ces bonnes raisons déterminerent facilement le Grand Visir à permettre que Mauro Cordato fît des ouvertures aux deux Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, à condition qu'il ne leur avoueroit pas qu'il eût aucune mission. Ce Grec avoit pris pour regle de sa conduite une maxime d'un Poëte Turc, qui dit *qu'un mensonge qui fait l'affaire, est préférable à la vérité qui l'embrouille.* Il alla trouver sur l'heure les deux Ambassadeurs : ayant d'abord exigé d'eux un serment solemnel, qu'ils ne dévoileroient rien de ce qu'il alloit leur confier, il les assura que les Turcs étoient réduits à tel point, qu'ils accepteroient toutes les conditions qu'on leur proposeroit; qu'aucun moment ne pouvoit être plus favorable pour conclure une paix glorieuse; que s'ils vouloient faire la premiere ouverture, il leur répondoit qu'ils trouveroient autant de facilité dans les négociations que

J. C. 1698.
Hég. 1109 & 1110.

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

juſqu'alors ils y avoient rencontré d'obſtacles ; que ſa qualité de Chrétien & les bontés qu'il avoit éprouvées à Vienne pendant le ſéjour qu'il y avoit fait, l'attachoient fortement aux intérêts de Léopold ; que c'étoit comme dévoué à l'Empereur d'Occident qu'il les avertiſſoit de ce qui pouvoit être très utile à ſon ſervice. Le Chevalier Paget & M. de Colliere répondirent unanimement que toutes les avances que les Turcs pourroient faire, ſeroient reçues favorablement ; mais qu'il ne convenoit, ni aux Puiſſances médiatrices, ni à Léopold vainqueur, de faire les premiers pas. Mauro Cordato n'ayant tiré que cela des deux Ambaſſadeurs, retourne avec empreſſement chez le Grand Viſir pour lui dire qu'il avoit charge du Chevalier Paget & de M. de Colliere de lui demander s'il vouloit qu'on entamât des conférences pour la paix. Huſſain Pacha ne répondit à ſon Drogman qu'en l'embraſſant avec tranſport, & il députa ſur le champ les Reis Effendi & ſon Kiaïa vers les Ambaſſadeurs pour régler avec eux le lieu & le temps des conférences. Mauro Cordato les ſuivit dans le deſſein de leur ſervir d'interprete. Il avoit intérêt que dans cette affaire la

fonction de Drogman n'e fût pas confiée à un autre qu'à lui. Chacun des deux partis se croyant bien assuré de n'avoir pas fait les premiers pas, tous deux avoient été conduits où tous deux brûloient d'arriver. Les médiateurs écrivirent dans l'instant même à Vienne, à Venise, à Varsovie, à Moscou, afin que toutes les Puissances envoyassent leurs Plénipotentiaires dans le lieu de la conférence qu'ils indiquerent à Carlowits, Bourg situé entre Petersvarandin & Belgrade. L'Ambassadeur de France, qui n'apprit cette nouvelle que lorsqu'elle fut répandue, fit de vains efforts pour traverser la paix. Le Grand Visir répondit à ses reproches, que la France, ayant elle-même conclu le traité de Riswik, ne devoit pas s'étonner que la Porte voulût aussi cesser la guerre.

J.C. 1658. Hég. 1109 & 1110.

L'Ambassadeur de France s'en plaint vainement.

Cependant les armées entrerent en campagne ; mais elles demeurerent en observation sans rien entreprendre de part ni d'autre. Chacun étoit assez fatigué des travaux précédens pour goûter avec plaisir le repos que les circonstances autorisoient. Les Plénipotentiaires se rendirent au lieu indiqué ; le Bourg suffisant à peine pour contenir leurs équipages & leur suite, ils y habiterent sous des tentes.

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

La Porte y envoya le Reis Effendi Rami Mehemet avec Mauro Cordato, aussi revêtu d'un titre honorable, qui signifie à peu près Secrétaire intime du Divan ; de la part de Léopold, le Comte de Petingen & le Comte de Schlik, Conseillers privés, furent Plénipotentiaires ; de la part du Czar, Procope Bognavits & Vosnicini ; pour la Pologne, Stanislas Michel Noski, Vaivode de Posnanie ; enfin pour la République de Venise, le Noble Rosini. Milord Paget & M. de Colliere, Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, firent fonctions de médiateurs. On vit à Carlowits ce qu'on avoit déja vu dans plusieurs congrès, que le cérémonial fut plus long & plus difficile à régler que les objets pour lesquels on s'étoit assemblé. Le lieu où se tiendroient les conférences, la préséance, soit des médiateurs, soit entre les Plénipotentiaires, les visites réciproques, tout enfin donna matiere à contestation. Les Turcs prétendoient la premiere place, & les Ambassadeurs de Léopold ne vouloient pas la céder. Les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, comme médiateurs, vouloient le premier rang. L'Ambassadeur de Pologne prétendoit le premier

ſiege après les Puiſſances Impériales. Ni celui de Ruſſie, ni celui de Veniſe ne vouloient être placés après lui. Mêmes prétentions & mêmes conteſtations ſur les viſites. Les choſes en étoient venues à un tel point, qu'après plus de trois mois de pourparlers, les Plénipotentiaires alloient ſe ſéparer ſans s'être vus. Mauro Cordato, plus adroit, ou, ſi l'on veut, plus ruſé qu'eux tous, imagina un moyen de ménager l'orgueil de toutes ces nations. On conſtruiſit en bois, au milieu de la place de Carlowits, un édifice de forme ronde, qui contenoit une grande ſalle percée d'autant de portes qu'il y avoit de nations, ouvertes chacune du côté qui répondoit à chaque pays. Les tentes des Ambaſſadeurs furent diſpoſées de même à égales diſtances. Le premier jour du congrès, tous ſortant en même temps de leurs pavillons à un ſignal donné par les médiateurs, arriverent en même temps dans la ſalle du congrès, ſe ſaluerent en même temps, & prirent chacun le ſiege qui leur étoit préparé autour d'une table auſſi de forme ronde, ſur laquelle les médiateurs avoient diſpoſé tout ce qui étoit néceſſaire pour la diſcuſſion des différens intérêts.

J. C. 1698. Hég. 1109 & 1110.

J. C. 1699.
Hég 1110
& 1111.

Traité de Carlowits: conditions du traité.

Les conférences commencerent le 14 Novembre, & tout étoit consommé le 26 Janvier; encore les Chrétiens avoient-ils obtenu une interruption de quelques jours pour célébrer les fêtes de Noël. L'Empereur Léopold convint d'une treve avec les Turcs pour l'espace de vingt-cinq ans. En voici les conditions. Toute la Transilvanie fut abandonnée à l'Empereur Léopold dans la même étendue que l'avoit possédée le dernier Prince Michel Abaffi & ses prédécesseurs; Temeswar fut laissée au Sultan; & pour prévenir tout dessein de bloquer ou d'affamer cette ville, on démantela six places voisines, sans qu'il fût permis d'en relever les fortifications. Il fut stipulé en outre que la navigation seroit libre aux deux Empires sur la Teisse & le Maros; que l'Empereur d'Occident resteroit maître de tout le pays qui est entre le Danube & la Teisse; que pour fixer les limites de la Hongrie du côté de l'Orient, il seroit tiré une ligne droite depuis l'embouchure du Maros le long des rivages de la Teisse jusqu'à l'embouchure du Bossat à l'endroit où il entre dans la Save; que du côté du midi la Save serviroit de limites entre les terres des Turcs & celles de l'Em-

J. C. 1699. Hég. 1110 & 1111.

pereur jusqu'à l'endroit où se fait le confluent de l'Unna ; que dans cette étendue de frontieres réciproques, il ne seroit élevé ni réparé aucunes forteresses, excepté Belgrade & Petersvarandin. Le Czar de Russie ne fit qu'une treve de deux ans, pendant lesquels chacun devoit rester en possession de ce qu'il avoit pris. Les Polonois convinrent de la même treve que l'Empereur; les conditions furent que Caminiek, la Podolie & l'Ukraine leur seroient rendues dans toute leur étendue, & telles qu'elles avoient appartenu à la Pologne avant l'invasion de Sultan Mahomet ; la Pologne restituoit à la Porte trois petites places en Moldavie. L'accord fait avec les Vénitiens fut qu'ils auroient toute la Morée jusqu'à l'Examilion ; que les Turcs posséderoient la terre-ferme avec Lépante ; mais que les Vénitiens resteroient maîtres de l'isle Sainte-Maure, ainsi que des isles voisines. En Dalmatie, la République de Venise gagnoit six places. Cependant Venise retenoit les Châteaux de Castelnovo & de Risano ; chacun pouvoit faire de nouvelles forteresses sur les limites, ou réparer celles qui avoient été démolies. On convint que ce traité seroit ratifié par

J. C. 1699.
Hég. 1110
& 1111.

les Puiſſances, & que les deux Empereurs d'Orient & d'Occident s'envérroient mutuellement des Ambaſſadeurs.

Ainſi fut terminée cette paix générale tant deſirée des parties contractantes. Les Plénipotentiaires & les médiateurs ſe livrerent aux témoignages publics d'une joie qu'on venoit partager avec eux de toutes les contrées voiſines. Les Allemands firent couler des fontaines de vin, qui d'abord ſcandaliſerent les Turcs; mais bientôt ces bons Ottomans, attirés par un eſprit de concorde, céderent aux invitations de leurs nouveaux alliés, & ſe mirent à boire avec eux. Les médiateurs, retournant à Conſtantinople, paſſerent par Belgrade; ils y furent accueillis avec tous les témoignages de reconnoiſſance qu'un peuple échappé à un grand danger crut devoir à ſes libérateurs. Ils trouverent par-tout ſur leur paſſage les mêmes marques de gratitude & de joie; à Andrinople, où le Sultan étoit pour lors, les fêtes recommencerent à l'arrivée des médiateurs. Le Grand Viſir les combla d'honneurs, de préſens & de louanges. Il eſt à remarquer que dans le traité le nom du Comte de Tekli ne fut pas même

Tekli n'y eſt pas nommé. Il demeure en Turquie.

J. C. 1699. Hég. 1110 & 1111.

prononcé ; les Turcs lui laisserent à Pera un asyle dans lequel il traîna une vieillesse obscure avec quelques secours que lui fournit Louis XIV. Nous verrons dans la suite le Prince Ragotski qui épousa sa fille unique, héritier des prétentions & des infortunes de son beau-pere.

L'Empereur Turc distribue un territoire à quatorze cents familles hongroises réfugiées.

Un article du traité de Carlowits portoit que les Hongrois rebelles obtiendroient leur pardon, & que ceux qui, étant trop animés contre la Puissance autrichienne, ne voudroient pas demeurer dans leur pays, auroient la liberté de se transporter en Turquie. Quatorze cents familles profiterent de cette faculté ; le Grand Seigneur leur fit distribuer des terres qu'elles cultiverent à leur gré, jouissant de la liberté de conscience, sous la condition de payer la dîme après dix ans d'établissement, & de fournir, toutes les fois qu'elles en seroient requise, un homme sur cinq en état de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de quarante.

Retour du Grand Seigneur à Constantinople.

Le Grand Seigneur ayant appris que le peuple & les Janissaires murmuroient de son trop long séjour à Andrinople, qui privoit sa capitale de la splendeur & de l'opulence que la cour de l'Empereur & les nom-

J. C. 1700.
Hég. 1111
& 1112.

breux odas de Janissaires & de Spahis devoient y attirer ; voulant d'ailleurs donner plus de solemnité à la ratification du traité qu'un Ambassadeur devoit apporter de Vienne, il jugea convenable de retourner à Constantinople.

Les Puissances s'envoient mutuellement des Ambassadeurs pour la confirmation de la paix.

L'échange des deux Ambassadeurs se fit les premiers jours de Janvier de l'année 1700 à Salankemen. On fit conduire le Comte d'Hottinguen, Ambassadeur Autrichien, à Belgrade pour y recevoir les honneurs & les présens qui lui étoient préparés ; il y passa deux jours en fêtes somptueuses qui montroient de plus en plus combien la paix étoit agréable à la Cour ottomane. L'Ambassadeur reçut les mêmes honneurs à Andrinople qu'à Belgrade : enfin étant arrivé le premier Mars à la vue de Constantinople, il s'y arrêta pour faire les préparatifs de son entrée ; il la fit le huit avec une magnificence digne du Maître qu'il représentoit, de la Puissance vers laquelle il étoit envoyé, & de l'importance de sa mission. Le Grand Seigneur & le Grand Visir lui donnerent successivement audience. Au lieu d'un simple cafetan de soie, dont on avoit revêtu jusqu'alors les Ministres Chrétiens, on revêtit le Comte d'Hottin-

guen dans ces deux occaſions d'une veſte de marte zibeline. Les préſens de part & d'autre furent de la plus grande magnificence. La ratification du traité n'étant qu'une pure cérémonie, le ſéjour de l'Ambaſſadeur Autrichien ne fut pas long à Conſtantinople, non plus que celui du Miniſtre Ottoman à Vienne. Ils retournerent l'un & l'autre en même temps, & furent échangés au même lieu & avec le même appareil que lorſqu'ils étoient venus. Veniſe & la Pologne envoyerent de même des Ambaſſadeurs qui apporterent la ratification du traité: on les reçut auſſi avec honneur; mais il étoit facile d'appercevoir, dans l'accueil qu'on leur fit, dans les réponſes du Sultan & du Grand Viſir, & juſques dans l'appareil du cortege, que le Roi Sobieski étoit mort, & que les Turcs craignoient plus le Prince Eugene que tous les Généraux Polonois & Vénitiens enſemble.

J. C. 1700. Hég. 1111 & 1112.

Auſſi-tôt après le départ des Ambaſſadeurs, le Grand Seigneur ſe retira au palais de Kariſchtiran, qui eſt un bourg entre Conſtantinople & Andrinople, lieu agréable & propre pour la chaſſe. Mahomet IV y avoit bâti une maiſon de plaiſance. Le ſé-

Le Sultan ſe retire à Kariſchtiran.

J. C. 1700. Hég. 1111 & 1112.

Murmures contre la paix.

jour de son fils dans ce lieu où Mahomet s'étoit abandonné si long-temps à l'oisiveté & au plaisir, fit murmurer le peuple qui blâmoit tout haut cette paix achetée au prix des plus belles provinces. Mustafa éprouva qu'une nation gouvernée despotiquement n'en est souvent que moins soumise ; que l'esclave qui secoue sa chaîne avec indignation, est bien plus près de la révolte que le citoyen qui sait à quel point les convulsions d'un Etat sont dangereuses pour lui-même. On se plaignoit de ce Prince, qui d'abord avoit donné les plus grandes espérances, mais que l'amour du repos, de la chasse & de la débauche arrachoit depuis quelques années au soin de son Empire, qui venoit de perdre une partie considérable du territoire que ses ancêtres avoient conquis. Ce fut bien pis lorsqu'on apprit de toutes parts que le Czar Pierre de Moscovie employoit le temps de la treve à de grands préparatifs pour la guerre ; qu'il levoit des troupes & qu'il les disciplinoit à la maniere des François & des Allemands ; qu'il faisoit travailler à l'armement d'une grande flotte, & qu'on construisoit des forteresses de distance en distance le long du Boristhene. On s'écrioit

de toute part qu'il falloit déclarer la guerre sans délai à ce voisin dangereux, sinon qu'il étendroit bientôt les bornes de son Empire aux dépens des possessions ottomanes, comme l'Empereur Léopold venoit de faire. Le Kan des Tartares, plus intéressé qu'aucun autre à réprimer ces entreprises, envoyoit de fréquens avis à la Porte. Malgré les assurances que le Visir donnoit sans cesse à son Maître que les lettres du Prince Tartare ne contenoient que des faussetés ; que ce peuple desiroit ardemment la guerre à cause du butin dont il ne pouvoit pas se passer, les Tartares sachant mieux égorger des hommes que cultiver des champs ; & que si l'on écoutoit des terreurs paniques, on ne jouiroit jamais de la paix, dont on avoit tant de besoin & qu'il avoit fallu acheter si cher, le Grand Seigneur résolut d'envoyer un homme de confiance dans la Tartarie Crimée & sur les confins de la Russie, afin de s'assurer des faits. Il choisit pour cette commission délicate Kibleli, son Grand Ecuyer, qui devoit parcourir sans caractere & sans suite toutes les nouvelles forteresses du Czar, examiner les levées de troupes, les approvisionnemens, enfin

J. C. 1700. Hég. 1111 & 1112.

L'Empereur est trompé par un émissaire qu'il envoie sur les frontieres de Russie.

J. C. 1700. Hég. 1111 & 1112.

rendre un compte exact de tout ce qui étoit apparent, & tâcher de pénétrer par adresse & par argent les intentions de la Cour de Russie. Ce Kibleli étoit neveu du Grand Visir par la sœur de ce Ministre, sans que le Prince, qui n'avoit pas consulté le Grand Visir pour le choix qu'il avoit fait de Kibleli, sût cette alliance. L'envoyé, ou, si l'on veut, l'espion de la Porte, convint secretement avec son oncle, avant de partir, qu'ils concerteroient ensemble à son retour le compte qu'il faudroit rendre à l'Empereur. Il vit en effet qu'on construisoit à grands frais des vaisseaux dans deux ports de Russie, celui de Voroneschi & celui d'Asof; qu'on avoit fortifié plusieurs places au delà du Boristhene; que les cataractes de ce fleuve étoient rectifiées, & que de grands travaux y avoient rendu la navigation tout-à fait libre; que les Russes menaçoient tout haut la Turquie, & que la derniere paix avoit communiqué beaucoup d'espérance & d'audace aux ennemis de la Porte. Kibleli, de retour à Constantinople, communiqua les lumieres qu'il avoit acquises au Grand Visir & au Mufti, qui tous deux étoient unis d'inclinations, d'opinion & d'intérêt. Ces vieillards timides

crurent remédier au mal en le dissimulant. Ils dicterent au complaisant Kibleli un compte à rendre au Grand Seigneur, tout différent de celui qu'ils venoient d'entendre. Il devoit dire à ce Prince que les fortifications des places sur le Boristhene, commencées pendant la guerre, avoient été interrompues aussi-tôt qu'on avoit reçu nouvelle de la treve; que les Russes ne construisoient des vaisseaux que pour l'avantage du commerce, & que le Czar préparoit une ambassade à la Porte pour assurer la paix entre les deux nations. Mustafa, que la bataille de Zenta & tant d'autres événemens malheureux avoient dégoûté de la guerre, crut facilement ce qu'il desiroit. Il écrivit des lettres foudroyantes au Kan des Tartares du ton que prend un Prince puissant avec son vassal amovible, lui reprochant qu'il l'avoit trompé. Le Prince des Tartares répondit avec fermeté que l'envoyé de Mustafa étoit le seul trompeur; il persista dans tout ce qu'il avoit mandé précédemment, ajoutant que le mal empiroit, & que peut-être il ne seroit plus temps d'y remédier lorsqu'on voudroit l'entreprendre. Cette lettre fut remise à l'Empereur par un Officier du serrail,

J. C. 1700.
Hég. 1111 & 1112.

J. C. 1700. Hég. 1111 & 1112.

qui n'étoit pas ami du Visir. Le Kan avoit pris des précautions pour que ce nouvel avis ne tombât pas dans des mains qui eussent intérêt de le supprimer. Kibleli, mandé de nouveau, voulut soutenir ce qu'il avoit assuré d'abord ; mais, pressé vivement par les questions du Monarque, il varia sur quelques circonstances ; & comme on le menaçoit d'arracher la vérité de sa bouche par les tortures dont on lui montra l'appareil, Kibleli tomba aux genoux du Sultan, lui avouant que le Grand Visir, son oncle, l'avoit forcé de déguiser la vérité à Sa Hautesse. Après qu'il fut convenu de tout ce qu'avoit mandé le Kan des Tartares, on le conduisit aux Sept-Tours, où peu de jours après il perdit la vie par le cordon. Le Mufti, que Kibleli n'avoit point accusé, protégea le Grand Visir son ami : on ne lui ôta point la vie ; il en fut quitte pour perdre les sceaux & une partie de sa fortune ; car le Chef de la Loi obtint qu'on lui laisseroit de quoi vivre tranquillement dans une condition privée : mais le chagrin ou des infirmités naturelles terminerent ses jours deux mois après sa déposition.

Cet émissaire est puni, & l'Empereur dépose le Gr. Visir.

Le Mufti, qui, depuis que Mustafa s'étoit dégoûté de la guerre, avoit

avoit pris sur son Maître beaucoup d'ascendant, lui désigna pour Grand Visir ce Daltaban, qui, étant Pacha de Bosnie, avoit eu la gloire de tenir tête au Prince Eugene, & qu'on avoit envoyé depuis à Bagdad pour contenir les Arabes, parcequ'il avoit autrefois assuré les passages des caravanes à la Mecque. Ce Pacha étoit le seul qui se fût fait quelque réputation dans la derniere guerre; & ses premiers exploits en Asie lui avoient acquis un tel degré de faveur, que les efforts de plusieurs ennemis n'avoient fait qu'augmenter son crédit.

J. C. 1701.
Hég. 1113.

Elévation de Dalraban au Visirat.

Daltaban arrivé à Andrinople, où il reçut les sceaux de l'Empire, demanda compte à Rami Réis Effendi & à Mauro Cordato de la paix que tous deux avoient conclue en qualité de Plénipotentiaires, & des sacrifices qu'ils avoient faits pour y parvenir. Lorsqu'il apprit que la Porte avoit rendu toute la Transilvanie & tout ce qu'elle possédoit dans la Hongrie; qu'elle avoit perdu Caminiek, ce boulevart si nécessaire & si sûr du côté de la Pologne, & qu'une grande partie du pays, dont lui Dalbatan avoit été Pacha, étoit réduit sous la puissance des Giaurs, il ne put dissimuler son indignation, & il répéta plu-

Il blâme la paix de Carlowits, & se brouille avec le Mufti.

J. C. 1701.
Hég. 1113.

ſieurs fois aux deux Plénipotentiaires qu'ils avoient trahi l'Empire. Quoique le Mufti, qui venoit de l'élever à la dignité de Grand Viſir, eût confirmé cette paix par un fetfa, Daltaban oſa aſſurer le Grand Seigneur & le Mufti lui-même, que l'Empire Ottoman ne pourroit être affermi ſur des baſes ſolides, qu'autant qu'on romproit ce honteux traité. La Loi muſulmane s'y oppoſoit; le Koran défend abſolument de manquer de parole même aux Giaurs, à moins qu'ils n'en aient manqué les premiers. Or les Polonois & les Autrichiens avoient exécuté fidellement tous les articles, & il n'y avoit pas de prétexte pour ſe rédimer de ce que Daltaban appelloit une vexation. Le Grand Viſir ne voyoit d'autre moyen que celui de prétendre que les Miniſtres, envoyés à Carlowits, avoient excédé leurs pouvoirs, de les faire punir en conſéquence, & de déclarer, après le châtiment, qu'un traité fait ſans pouvoirs étoit nul. Le premier de ces Ambaſſadeurs, en qualité d'Effendi, ne pouvoit être mis à mort. Les privileges de l'Uléma avoient toujours été très reſpectés dans ce pays deſpotique. Lorſqu'on veut la mort d'un Effendi, il faut

par quelque adresse le faire sortir du Corps dans lequel il est sûr de trouver une sauve-garde. Le Grand Visir, pour obéir à la Loi & contenter son desir, proposa au Sultan de conférer à Rami une Pachelie; cette promotion tiroit le Réis Effendi de l'Uléma; & en lui donnant une autorité presque absolue sur une province, elle lui faisoit perdre sa propre sureté. Le Mufti, dont Rami étoit la créature, sentit le piege; intéressé lui-même à soutenir l'ouvrage de la paix, il obtint que Rami, au lieu d'être Pacha à une queue dans quelque petite province de l'Asie qui l'éloigneroit de la Porte & l'exposeroit à perdre la vie selon la volonté du Grand Visir, seroit Pacha du banc ou à trois queues, Membre du Divan, sans Pachelie particuliere qui exigeât d'autre résidence que celle de la Cour. Daltaban vit bien qu'un autre crédit que le sien avoit ouvert l'entrée du Conseil du Prince à celui qu'il n'avoit prétendu élever que pour le précipiter. Il se plaignit très haut des démarches du Mufti, & l'on vit pour la seconde fois un Grand Visir parler aux soldats contre le Gouvernement, & chercher l'appui de la milice contre l'Empereur & ses favoris. Cependant Rami, qui avoit pé-

J. C. 1701.
Hég. 1113.

J. C. 1701.
Hég. 1113.

Les ennemis du Visir cabalent contre lui.

nétré les desseins de son ennemi, sentit qu'il faudroit se résoudre à périr sous les coups du premier Ministre, si lui-même ne profitoit pas de son crédit & du temps qu'il lui laissoit pour le renverser. Le nouveau Pacha du banc s'attacha plus que jamais au Mufti, le confirmant dans l'opinion que c'étoit aux instrumens de la paix de Carlowits qu'on en vouloit; & que, si la dignité de Chef de la Loi musulmane sembloit mettre sa tête à couvert, les embûches que pouvoit tendre un Grand Visir & le crédit que celui-ci prenoit sur le peuple rendoient très dangereuse la position de ses ennemis, quels qu'ils pussent être. Mauro Cordato, qui avoit plus de raisons que personne de redouter Daltaban, & qui n'étoit encore en vie que parceque le Grand Visir vouloit frapper ensemble tous les auteurs de la paix de Carlowits, fit semblant d'avoir découvert que la vie du Mufti étoit en danger; que Daltaban avoit résolu de l'attirer chez lui pour l'y faire étrangler. Quelque peu vraisemblable que fût cet attentat, qui n'auroit produit d'autre effet que de révolter tous les bons Musulmans contre celui qui avoit au contraire le plus grand interêt de les gagner; le Mufti, qui étoit effecti-

vement invité à un festin chez le Grand Visir, au lieu de s'y rendre, courut au serrail où il fit part au Sultan de sa terreur fondée seulement sur des soupçons. Il ajouta que celui qui ne respectoit pas la vie du Chef de la Loi attenteroit bientôt sur celle de son Souverain; que depuis deux mois que Daltaban étoit à la tête du Gouvernement, il n'avoit fait rien que blâmer la paix de Carlowits, au moyen de laquelle l'Empire répareroit bientôt ses forces épuisées, menacer les auteurs de ce traité si nécessaire, & inspirer au peuple, sur-tout aux soldats, du mépris & de l'éloignement pour le Prince qui les gouvernoit.

J. C. 1701. Hég. 1113.

Mustafa n'étoit que trop accoutumé à prendre toutes les impressions que le Mufti Fesula vouloit lui donner. Il ne vit plus Daltaban que comme un traître & comme un assassin, & dans l'instant sa mort fut résolue: mais comme on croyoit le Visir déterminé à une prompte révolte, il falloit un prétexte pour l'attirer au serrail. Le Réis Effendi qui avoit succédé à Rami Pacha, manda au Grand Visir, de la part de l'Empereur, que le Prince ayant réfléchi sur la promotion qu'il avoit faite de Rami à la dignité de Pacha du banc, se rendoit

Ils déterminent le Gr. Seigneur à le faire étrangler.

J. C. 1701. Hég. 1113.

à ſon avis, & qu'il aimoit mieux envoyer Rami à Babadachi en qualité de Sangiac, que de mettre à la tête du Divan un homme qui n'avoit pas encore paſſé par les grandes charges; qu'il falloit qu'il vînt au ſerrail pour conférer avec le Grand Seigneur ſur le catchérif qu'il convenoit de rendre à cette occaſion. Le Grand Viſir, qui croyoit mériter la confiance de ſon Maître, fut content de ce prétendu retour, & il ſe rendit dans l'inſtant même au ſerrail. Etant entré dans la ſalle du Divan pour y attendre que le Chef des Eunuques blancs l'introduisît auprès du Grand Seigneur, il ne trouva perſonne dans ce grand vaiſſeau dont il vit avec quelque ſurpriſe que les Boſtangis gardoient les portes. Après un quart d'heure, le Chiaoux Pachi parut & demanda les ſceaux de l'Empire au Grand Viſir de la part de Muſtafa. Le premier Miniſtre, ſans s'émouvoir, dit qu'il étoit eſſentiel qu'il parlât au Grand Seigneur; qu'il lui remettroit volontiers les ſceaux, & qu'il étoit prêt à lui ſacrifier ſa vie; mais que Sa Hauteſſe ne devoit pas lui refuſer un moment d'entretien. Muſtafa refuſa conſtamment l'audience qui lui étoit demandée. Comme Daltaban inſiſtoit, le

Sultan transſporté de colere commanda qu'on le conduisît au lieu des exécutions pour y être décapité. On ſe mit en devoir d'exécuter cet ordre cruel : lorſque le Grand Viſir étoit prêt à perdre la tête, le Seliɐtar Aga vint de la part de Muſtafa l'inviter à faire l'abdeſt avant de mourir, & à faire ſavoir au Grand Seigneur le ſecret qu'il avoit voulu d'abord ne dire qu'à lui. Daltaban répondit qu'il n'avoit jamais commencé une action importante ſans faire l'abdeſt, qu'il s'étoit acquitté de ce devoir avant de ſortir de chez lui ; que ſon ame étoit à Dieu, comme ſon corps aux hommes injuſtes qui s'en étoient emparés ; qu'à l'égard de ſon ſecret, il croyoit ne devoir plus rien au tyran qui lui arrachoit la vie, pour avoir toujours ſervi l'Etat mieux qu'aucun de ceux qu'il avoit employés juſqu'alors, & pour avoir cherché les moyens de rédimer l'Empire Ottoman de la paix honteuſe que des lâches avoient faite. Cette réponſe, qui fut rendue dans l'inſtant même à Muſtafa, ne laiſſa pas de l'ébranler. Il ordonna que l'exécution fût ſuſpendue. On conduiſit le patient dans la priſon intérieure du ſerrail ; mais le Mufti, & Rami Pacha

J. C. 1701.
Hég. 1113.

J. C. 1701.
Hég. 1113.

qui venoit d'être honoré de la dignité de Grand Visir, comprenant combien il seroit dangereux de laisser paroître Daltaban devant le Grand Seigneur, employerent toute leur adresse & tout leur crédit sur l'esprit de ce Prince pour déterminer le supplice du prétendu coupable. Il fut en effet traîné le lendemain dès la pointe du jour dans la cour des exécutions; & après avoir fait l'abdest dans un bassin de marbre qui sert à cet usage, il perdit la vie en invoquant Mahomet, & protestant de son innocence & de la méchanceté de ses ennemis.

Supplice du premier Ministre.

Mécontentement du peuple.

Le canon du serrail, qui annonça cette exécution à la ville & aux troupes, y jetta la consternation. Daltaban étoit très respecté dans l'Empire, non pas par ce qu'il avoit fait pendant deux mois de ministere, mais par la réputation qu'il s'étoit acquise, tant contre les Allemands que contre les Arabes. Les Janissaires crioient tout haut dans les rues: Comment peut-on espérer de relever la gloire des Ottomans, si ceux qui ont le talent de la guerre & la bravoure nécessaire pour nous conduire, périssent par le fer des bourreaux? Nous ne serons plus gouvernés ni comman-

dés que par des Chelebs (1) qui auront appris la guerre & la politique dans les fonctions serviles du serrail, ou dans les pratiques religieuses de l'Uléma ; & ces braves Agavats, vieillis dans les travaux de la milice, instruits par les fautes ou par les succès de leurs chefs, s'ils approchent du trône, seront sacrifiés bientôt aux intrigues des courtisans efféminés. Ces cris se firent encore plus entendre à Constantinople, lorsqu'on envoya, pour Caïmacan dans cette capitale, Kiuperli Abdulla, fils de Kiuperli Mustafa tué à la bataille de Salankemen. Cette famille, la seule qu'on puisse compter parmi les Turcs après la race ottomane, avoit, comme on l'a vu, produit plusieurs Visirs qui tous avoient gouverné avec une grande distinction. Le Mufti donna une de ses filles en mariage au jeune Abdulla, seul rejetton des Kiuperli, &, par une suite de la faveur dont le Chef de la Loi ne craignoit plus d'abuser,

J C 1701.
Hég. 1113.

Le Mufti abuse de sa faveur.

(1) On appelle Chelebs tous les Visirs, Pachas ou Sangiacs sortis des Icoglans, & qui ont passé par les charges du serrail, ou par celles de l'Uléma, & Agavats ceux qui, sans avoir jamais été dans le serrail ni parmi les Effendis, sont parvenus par les degrés de la Milice. Daltaban étoit de ces derniers.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

il avoit fait nommer ſon gendre Pacha du banc & Caïmacan de Conſtantinople pendant que la cour étoit à Andrinople ou à Kariſchtiran. Il avoit donné la place de Mollac de Jéruſalem à ſon fils auſſi jeune que le Caïmacan de Conſtantinople.

Abus de pouvoir des créatures du Mufti.

Si dans un pays deſpotique il eſt rare que les hommes vieillis dans les emplois n'abuſent pas de la faveur, des jeunes gens ſans expérience & preſque ſans éducation qui ſe voyoient au faîte des grandeurs, ne devoient regarder ceux qui leur étoient ſoumis que comme les inſtrumens de leur autorité, ou les eſclaves de leurs caprices. Le Mollac de Jéruſalem rendoit tous les jours des ordonnances extravagantes, dont le Pacha n'oſoit empêcher l'exécution, parcequ'il craignoit le crédit du Mufti qui avoit pour ſon fils, ainſi que pour ſon gendre, une complaiſance aveugle. Un jour que l'aboiement de quelques chiens avoit troublé le ſommeil du Mollac, il ordonna qu'on tueroit tous ces animaux à Jéruſalem & dans les environs. Cette ſentence attaquoit directement le texte du Koran, qui veut qu'on prenne ſoin des animaux domeſtiques ; qui défend de tuer aucune bête, ſi elle n'eſt malfaiſante

ou néceſſaire à la nourriture de l'homme. Les Turcs en général aiment beaucoup leurs chiens, & ſe font un devoir de charité de les nourrir. La condamnation bizarre que le Mollac venoit de prononcer, ſuſcita une émeute dans la ville. Peut-être auſſi le Pacha mécontent n'avoit-il pas peu contribué à l'exciter : mais tout plioit devant l'autorité du Mufti. Il envoya d'Andrinople un fetfa qui approuvoit la conduite de ſon fils, pour ce moment ſeulement, ſans qu'il fût permis de tuer les chiens à l'avenir. Cet événement ne fit qu'enhardir le jeune Mollac qui, peu de mois après, rendit une nouvelle ordonnance, tout auſſi abſurde & encore plus dure que la premiere. Les mouches incommodoient beaucoup dans Jéruſalem pendant les chaleurs de l'été. Le Pontife Magiſtrat ordonna que chaque artiſan apporteroit chaque jour quarante de ces inſectes enfilés, ſous peine d'une aſſez groſſe amende, & il fit exécuter cette ridicule ſentence avec beaucoup de ſévérité. Tous les artiſans étoient contraints de quitter leur travail pour attraper des mouches : & les plaintes recommencerent contre le fils du Mufti. Ces tyranniques puérilités avoient rempli tous les ſoldats & le

J. C. 1702.
Hég. 1114.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Désordres dans l'administration.

peuple d'Asie d'indignation contre le gouvernement. Une injustice du jeune Caïmacan de Constantinople déclara la révolte que l'inaction du Grand Visir & l'imbécillité du Mufti préparoient depuis long-temps. Quoique depuis la paix les dépenses fussent considérablement diminuées, les finances n'en étoient pas en meilleur ordre. Tandis que le Grand Visir Rami cultivoit à Karischtiran la faveur de son maître, le produit des impôts étoit saisi par le premier occupant. Le Caïmacan de Constantinople n'ayant ni assez de prudence, ni assez de talent, ni peut-être assez de pouvoir pour empêcher les abus, le peuple se plaignoit de l'absence de l'Empereur. Les Officiers en crédit saisissoient l'occasion de faire leur main, & il n'y avoit pour ainsi dire que ceux qui réclamoient des dettes légitimes, qui ne profitassent pas de la facilité avec laquelle on ouvroit les coffres du trésor public.

Le Caïmacan refuse la paie aux Jebeggis, ce qui occasionne une révolte.

On avoit fait attendre très long-temps la montre des Janissaires. Lorsqu'elle eut été fournie à grande peine, il n'y avoit plus d'argent au trésor public pour les Jebeggis & la Milice chargée de garder les munitions de guerre & de bouche. Cette raison ne

satisfit point un troupe affamée à qui l'âge & la présomption du Caïmacan ne pouvoient en imposer. Les députés des Jebeggis, chargés de faire des représentations, se répandirent en injures. Le Caïmacan ayant voulu les faire arrêter pour lui avoir manqué de respect, ceux-ci résistent, appellent leurs camarades. Les Jebeggis s'assemblent, ils fondent à coups précipités sur les Delis du Caïmacan; ils en tuent plusieurs, & ramenent les prisonniers en triomphe à leurs quartiers. Les vainqueurs rapportent à leurs camarades tout ce qui s'étoit passé entre le Caïmacan & eux, leur juste requête, l'arrogance & la dureté avec lesquelles elle avoit été rejettée; & ils conclurent en disant qu'on espéreroit en vain quelque justice tant que les Musulmans seroient à la merci d'un jeune homme sans barbe & sans cervelle, également arrogant & incapable, & qui ne savoit qu'abuser. Un Officier principal de ce corps, Caracach Mahomet ayant parlé plus haut que tous les autres, proposa aux Jebeggis de s'entendre avec les Janissaires qu'il savoit être aussi mécontens qu'eux, quoiqu'ils eussent reçu leur paie, de s'emparer des portes de Constantinople, & de piller tout ce

J. C. 1702.
Hég. 1114.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

qu'ils pourroient trouver tant chez le Caïmacan que chez le Defterdar, dépositaire des deniers publics. Cette proposition fut saisie avec joie; & comme toutes les séditions croissent toujours lorsque l'autorité ne s'oppose pas aux premiers commencemens, aussi-tôt que les deux corps eurent pris les armes, & que les portes de Constantinople furent fermées, Caracach Mahomet dit aux soldats que ce n'étoit pas la peine de s'être engagé dans des démarches si dangereuses seulement pour faire payer les Jebeggis, que, puisque tout étoit armé, il falloit renverser le gouvernement dont on avoit tant de sujets de se plaindre, & fouler aux pieds ceux qui prétendoient plier le peuple à un joug si injuste. Nommons des Ministres, s'écrioient-ils, à la place des imbécilles, des fous & des fripons qui font tant de mal. A ces cris plusieurs répondirent qu'il falloit que Caracach Mahomet fût Grand Visir: mais il n'avoit garde de se charger de cette périlleuse fonction; il aima mieux employer les instrumens sur lesquels les coups pouvoient tomber, que de s'y exposer lui-même. On convoqua l'Uléma dans la grande mosquée; tous les rebelles s'y ren-

Les Janissaires & le peuple nomment de nouveaux Magistrats.

dirent en foule. Caracach, affectant beaucoup de modestie, dit qu'il n'étoit à aucun égard un personnage assez considérable pour qu'on lui confiât cette importante dignité ; que si le mauvais choix des Ministres de l'Empereur provoquoit une rébellion, il ne falloit pas tomber dans le même inconvénient auquel on vouloit remédier. Il donna sa voix le premier à un ancien Pacha nommé Dorojan, privé depuis deux ans de son gouvernement, parcequ'il n'avoit pu s'y maintenir par des présens. Cette élection fut faite par acclamation. Kiasibi Mehemet Effendi, de la race des Emirs, devint Mufti par les mêmes suffrages, & l'on nomma aussi Caïmacan un autre Pacha déposé, appellé Ferrari. Ces principaux Officiers choisirent un Aga des Janissaires, un Aga des Jebeggis, un Defterdar, & tous les autres Officiers de moindre importance. Un fetfa du nouveau Mufti déclara au peuple que les bons Musulmans avoient été contraints par la nécessité de remédier aux abus, & de faire la guerre au Ministres injustes qui vexoient le peuple au lieu de le gouverner, qu'il falloit rappeller l'invincible Empereur dans sa capitale, privée depuis trop long-temps de sa

J. C 1702.
Hég. 1114.

Le nouveau Mufti distribue un fetfa dans les Provinces.

J.C. 1702. Hég. 1114.

gracieuse présence, l'engager à employer dans l'administration de sages économes, de braves Chefs & d'équitables Juges, tels que ceux qui venoient d'être choisis, en un mot, contraindre le Sultan à gouverner suivant la Loi du grand Prophete, ou le renverser de son trône, & y placer un Prince agréable à Dieu. Ce fetfa fut envoyé dans toutes les pachelies d'Asie dont on confirmoit les Pachas, Beglierbegs, Sangiacs, Mollacs, Imans & Cadis, excepté ceux qui appartenoient au vieux Mufti Fesula & au Grand Visir Rami. On doit penser que les preneurs de mouches de Jérusalem chasserent volontiers le Mollac qui les avoit si cruellement vexés.

Le Caïmacan Kiuperli, qui avoit eu de bonne heure avis de la conspiration, avoit profité de la premiere incertitude des Conjurés pour fuir à Andrinople. Il est à remarquer que dans cette convulsion d'un Gouvernement despotique il n'y eut pas une goutte de sang répandu. Presque tous les Officiers dépossédés étoient à Andrinople, & ceux qui habitoient la ville capitale avoient cédé à l'orage ou pris la fuite avant qu'on eût pu s'emparer d'eux. On pilla leurs

maisons, ou plutôt le nouveau Grand Visir fit faire des saisies juridiques avec tout l'ordre & toutes les précautions qu'on employoit dans les temps les plus calmes. On pénétra jusques dans l'intérieur du serrail; & le Kislar Agasi, qui ne devoit reconnoître d'autre autorité que celle du Sultan, fut contraint de rendre compte de toutes les sommes dont il étoit dépositaire, tant des mosquées royales que des trésors des mosquées de Sa Hautesse, & même de celui du haram. Avec cet argent & celui des autres impôts que le nouveau Defterdar percevoit toujours au nom du Grand Seigneur, les troupes furent payées, & même gratifiées en indemnité de ce qu'elles avoient dû recevoir à l'avénement de Mustafa au trône. Le Mufti, le Grand Visir, Caracach son Conseil, jugerent prudent de faire camper les troupes hors de Constantinople. On compta en front de bandiere plus de cinquante mille hommes; car le peuple s'étoit enrôlé en foule dans les différens corps, & quelques odas avoient eu le temps d'accourir des pays asiatiques les plus voisins pour grossir cette armée.

J. C. 1701. Hég. 1114.

L'armée des révoltés campe hors de Constantinople.

On vit bientôt arriver l'Iman de la Porte au nom du Grand Seigneur,

J. C. 1702.
Hég. 1114.

pour demander aux révoltés ce qui avoit pu les engager à prendre les armes, & qu'est-ce qu'ils reprochoient aux Officiers de l'Empire qu'ils ne vouloient plus reconnoître. Ce témoignage de la foiblesse du Maître excita de plus en plus l'audace des rebelles, ils porterent l'insolence jusqu'à outrager de paroles & excéder de coups celui qui paroissoit devant eux au nom de leur Empereur, tellement que cet Effendi fut contraint de fuir pour mettre sa vie en sureté. Le Grand Visir Dorojan Pacha proposa aux soldats d'aller porter eux-mêmes à l'Empereur les éclaircissemens qu'il leur faisoit demander, ne doutant pas de la considération que devoit obtenir une armée de cinquante mille hommes, bien payée & bien disciplinée, auprès d'un Prince qui avoit mieux aimé sacrifier les plus belles provinces de son Empire que de continuer une guerre juste : cet avis fut reçu avec acclamation. Le Mufti des révoltés publia un fetfa qui autorisoit *les sauveurs de l'Empire* (c'étoit le nom qu'il donnoit aux rebelles) *à marcher vers Andrinople pour consommer leur ouvrage* : lui-même se mit à leur tête. Ils firent une telle diligence, que Mustafa apprit presque en même tems

Marche des révoltés à Andrinople.

J. C. 1702. Hég. 1114.

Ils députent en vain vers le Grand Seigneur.

que son envoyé avoit été outragé & que les révoltés s'avançoient. Arrivés à Hapsa, bourg à peu de distance d'Andrinople, ils y assirent leur camp, & ils dépêcherent vers Mustafa le Caïmacan qu'ils avoient créé, avec ordre de dire de bouche à ce Prince, ou de lui écrire, en cas qu'il ne pût être admis devant lui : » Les cin-
» quante mille vengeurs du nom Ot-
» toman qui campent sous Andrino-
» ple, ne sont pas venus dans l'in-
» tention de combattre les Musul-
» mans. Nous demandons qu'on nous
» livre, non le sang innocent, mais
» celui des traîtres qui ont vendu aux
» ennemis les plus belles provinces
» de l'Empire, & nous voulons leur
» faire sentir le poids de leur crime.
» On appellera, si l'on veut, notre
» démarche *conspiration*; il est vrai
» que nous avons conspiré le châti-
» ment des mauvais Ministres, qui
« sont autant d'ennemis publics, mais
» nous ne voulons pas sortir des bor-
» nes du respect qu'on doit à Sa Hau-
» tesse, à moins qu'elle ne fasse usage
» de l'épée dans une affaire où il n'est
» question que d'examen. Nous som-
» mes prêts à repousser la force par
» la force, & en ce cas nous ne se-
» rons pas responsables du sang qui

J. C. 1702.
Hég. 1114.

» ſera répandu «. Le Caïmacan parut aux portes d'Andrinople : n'ayant point été admis, comme il l'avoit prévu, il écrivit cette déclaration pour la faire tenir au Grand Seigneur, il écrivit auſſi aux habitans d'Andrinople : » Nous ſommes vos freres, vous » devez nous regarder des mêmes » yeux que nous avons pour vous. » Nous eſpérons que, loin de ſonger » à nous combattre, vous nous ai- » derez à faire rendre toute ſa force » à la Loi du Koran contre des traî- » tres & les tyrans de la Nation Ot- » tomane «. A la lecture du manifeſte, Muſtafa ordonne qu'on marche aux révoltés, qui ne pouvoient, diſoit-il, que ſuccomber en combattant pour une ſi mauvaiſe cauſe. Il aſſemble les Chefs dans le Divan ; & après leur avoir repréſenté leur devoir d'un ton pathétique, il exige d'eux un nouveau ſerment qu'ils verſeront leur ſang pour la défenſe de leur Maître. Puis le Grand Viſir Rami ſe met à la tête de ce qu'il y avoit de ſoldats dans Andrinople & des Bourgeois qui voulurent embraſſer la cauſe de Muſtafa : toutes ces troupes raſſemblées ne compoſoient pas quinze mille hommes.

L'armée de ce Prince ſort au-devant des rebelles.

Le Mufti Fezula crut ſuppléer au

nombre en oppoſant un fetfa à celui du Mufti rebelle; mais ſa vieilleſſe & les torts de ſon adminiſtration lui avoient fait perdre tout ſon crédit. Du plus loin que les révoltés entrevirent les troupes qui ſortoient d'Andrinople, ils prirent les armes & s'avancerent en bataille. Kiaſibi Mehemet Effendi, leur Mufti, ordonna qu'on ſuſpendît tout acte d'hoſtilité, avec cette autorité que les Miniſtres de la Religion Muſulmane ſavent prendre ſur le peuple crédule. S'étant avancé à la tête de ſes Effendis qui portoient en évidence le livre du Koran, il invita ceux qu'il voyoit armés, au nom du Dieu qui avoit dicté ce livre immortel & du Prophete qui l'avoit écrit, de venir entendre des paroles de paix & prendre l'eſprit de concorde envers leurs compatriotes & leurs freres. Les Orientaux, tout barbares qu'on les croit, ſont plus ſenſibles que les autres hommes aux charmes de l'éloquence. L'appareil impoſant que le Mufti étaloit à leurs yeux attira bientôt autour de lui une foule de ſoldats, qui, l'ayant écouté avec avidité, paſſerent dans ſon armée; d'autres retournerent vers leurs camarades pour les inviter à paſſer avec eux du côté des ſauveurs de la

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Elle eſt diſſipée par l'éloquence & l'autorité de leur Mufti.

J. C. 1702. Hég. 1114.

patrie. Le Grand Visir Rami Pacha, témoin de cette désertion, prit le parti de fuir avant qu'elle devînt générale; & sans reparoître devant Mustafa, il se déguisa pour dérober plus surement sa tête à la fureur de ses ennemis. Les rebelles marchent jusques sous les murs d'Andrinople; ils députent de nouveau vers le Grand Seigneur, toutefois sans demander, comme on avoit fait d'abord, la faveur d'être admis en sa présence. Caracach Mehemet, cet Officier des Jebeggis, qui avoit été le premier moteur de la révolte, & Fercari Pacha, Caïmacan, parurent à la tête de quatre cents Spahis aux portes de la ville, qui leur furent ouvertes sans la moindre résistance. Ils avancent vers le serrail, & ordonnent aux Bostangis tremblans de les introduire dans la chambre du Grand Seigneur. Il ne servit de rien à Mustafa de rassembler les restes de son courage pour essayer de se faire obéir; il eut beau vouloir se dérober à cette étrange visite, les deux députés qui avoient répandu l'effroi dans le serrail parvinrent auprès de Sa Hautesse. Ils lui ordonnerent, plutôt qu'ils ne lui demanderent de la part de l'armée, de livrer à l'instant même entre leurs mains le Grand Visir Rami Pa-

cha, le Mufti Fezula & Mauro Cordato. Le premier & le dernier avoient pris la fuite; mais le vieux Mufti, toujours plein de confiance dans la vénération qu'il suppofoit à tous les Musulmans pour sa dignité, attendoit constamment qu'on obeît au fouverain Interprete de la Loi. Sans doute il auroit eu raison, si les révoltés n'avoient pas eu l'adresse d'oppofer la Loi à la Loi, & s'ils n'avoient pas choisi parmi eux un Mufti plus éloquent & plus éclairé que celui de l'Empereur, & qui savoit manier le peuple. Les rebelles, sans réfléchir sur la légitimité de l'institution, regardoient Fezula comme dégradé par ses prévarications & par la déclaration que le Mufti Kiasibi avoit faite avec pompe au nom de tout l'Uléma. L'infortuné vieillard, abandonné par son pupile, fut traîné au camp où on lui fit souffrir les plus cruelles tortures pour arracher de lui l'aveu de ses richesses & dans quel lieu il les avoit cachées. Il ne répondit aux interrogatoires que par des imprécations contre ceux qui osoient porter des mains criminelles sur le Vicaire de Mahomet. Les révoltés, après avoir épuisé leur rage contre Fezula, lui donnerent le dernier coup & jet-

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Le Grand Seigneur livre l'ancien Mufti qui est mis à mort.

J. C. 1702. Hég. 1114.

terent son corps dans la riviere, lui enviant même les honneurs de la sépulture. Cette barbare exécution augmenta la terreur de Mustafa; pensant qu'il adouciroit le peuple en lui montrant toute sa foiblesse, il envoya vers le Visir Dorojan pour le confirmer dans cette dignité & pour lui porter les sceaux de l'Empire. Les mêmes députés étoient chargés d'un catchérif qui confirmoit aussi le Mufti des rebelles, & ils avoient ordre de dire à tous ceux qui exerçoient des charges parmi eux, que le très magnifique & invincible Empereur les reconnoissoit pour Officiers de la Porte & les couvroit de sa puissante protection. L'effroi étoit tel dans la cour de Mustafa, que ceux qu'il chargea de porter ces paroles de paix, se souvenant de l'accueil qu'on avoit fait au premier Envoyé de leur maître, ne se déterminerent qu'avec beaucoup de peine à remplir leur mission. Plus les révoltés virent que le Sultan mollissoit, plus ils devinrent intraitables. Les bassesses auxquelles ce Prince s'étoit déterminé pour conserver le sceptre, furent précisément ce qui le fit tomber de ses mains.

Le Grand Seigneur reconnoît les Officiers des rebelles.

L'Empereur n'avoit que des enfans en bas âge. Son frere Achmet, héritier du

du trône par la Loi, étoit gardé dans le serrail d'Andrinople : car depuis long-temps les héritiers du trône suivoient toujours l'Empereur. Le Mufti, le Grand Visir & Caracach Mehemet écrivirent au Prince Achmet que Mustafa s'étant rendu indigne de regner, les bons Musulmans n'espéroient plus qu'en lui, qu'il étoit le seul de sa maison en état de gouverner & de venger les Turcs, que le vœu général alloit l'appeller au trône, qu'il falloit qu'il cédât à la nécessité & au cri de la nation. Cette lettre, envoyée sans mystere, ne pouvoit pas manquer d'être interceptée. On prétend que les révoltés s'y étoient attendus, qu'un vieux respect pour le serrail & pour le sang de leur maître les ayant empêchés de forcer ce lieu si vénéré pour signifier à Mustafa sa déposition, ils avoient espéré de la foiblesse de l'Empereur, que, dépourvu de moyens pour se soutenir sur le trône, il en descendroit de lui-même, & qu'il leur épargneroit le crime d'attenter à sa vie ou à sa liberté. S'ils conçurent cette espérance, elle ne fut point trompée. Mustafa n'eut pas plutôt lu la lettre adressée à son frere, qu'il courut lui-même à son appartement pour la lui porter, & ayant embrassé

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Les rebelles écrivent au Prince Achmet pour l'inviter à monter sur le trône. La lettre interceptée est portée à Mustafa.

Il va trouver Achmet, & lui remet le sceptre.

J. C. 1702. Hég. 1114.

ce Prince : » Puiſque le ciel le veut ;
» lui dit-il, montez à ma place ſur
» le trône de nos ancêtres ; ſouvenez-
» vous que, tant que j'ai été votre
» maître, je vous ai traité avec bonté ;
» vous allez être Souverain légitime,
» puiſque je vous cede tous mes droits.
» Mais n'oubliez pas que votre éléva-
» tion eſt l'ouvrage de quelques révol-
» tés qui vous feront bientôt le même
» traitement ſi vous laiſſez leur crime
» impuni ». Après ces mots, il pria ſon frere de ſe rendre à la ſalle du Divan, & il demeura dans l'appartement que ce Prince quittoit. Ainſi fut terminée le 24 Août cette révolution qui duroit depuis la fin de Mai. Muſtafa deſcendit du trône, âgé de quarante ans, après en avoir regné un peu plus de ſept. Les commencemens de ſon regne avoient donné de grandes eſpérances ; mais en peu de temps il ſe montra très différent de lui-même. La confiance aveugle qu'il avoit vouée au Mufti Fezula énerva ſon ame, éteignit ſes lumieres, & fit un Monarque foible & timide de celui qui avoit paru d'abord ſage & magnanime. Muſtafa mourut d'hydropiſie l'année qui ſuivit ſa dépoſition.

ACHMET III.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

VINGT-TROISIEME REGNE.

Achmet monte sur le trône.

ACHMET trouva au ſortir de ſon appartement, ou, ſi l'on veut, de ſa priſon, tous les Officiers du ſerrail qui avoient conduit ſon frere. Il ſe rendit à la ſalle du trône avec tout ce cortege, & il dicta un catchérif qui ordonnoit au Grand Viſir, au Mufti, à tous les principaux Officiers de l'Uléma, du Divan & de l'armée, de venir lui rendre leurs hommages. Achmet avoit conſervé dans ſon cœur les dernieres paroles de Muſtafa. Cependant il reçut avec des manieres affables, même des témoignages de bonté, ceux auxquels il devoit ſon élévation. Il pouſſa la condeſcendance juſqu'à exiler à leur priere la Sultane Validé qui étoit ſa mere comme celle de Muſtafa, parceque cette Sultane avoit été unie d'intérêt avec le dernier Mufti Fezula. Achmet fit de grandes largeſſes à l'armée; & comme il ſut que la Milice & le peuple de Conſtantinople avoient reproché à Muſtafa ſon ſéjour à Andrinople, il réſolut de

Achmet feint de l'affabilité au commencement de ſon regne.

retourner dans la capitale dès la seconde semaine de son regne. Il ceignit le sabre d'Othman dans la mosquée de Jub avec toutes les cérémonies & toute la pompe accoutumée.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Achmet étoit âgé de trente-six ans lorsqu'il parvint au trône. Graces aux soins de la Sultane Validé qu'il venoit d'exiler & à l'humanité de son prédécesseur, sa prison n'avoit pas été si étroite qu'il n'y eût trouvé les moyens d'acquérir plusieurs connoissances. Il avoit lu tout ce qui peut se lire dans la langue turque, il avoit eu la société de quelques Eunuques blancs, même de quelques Effendis qui l'avoient entretenu souvent des derniers troubles & des faits les plus connus de l'histoire ottomane. Ce fut sans doute dans ces conversations qu'il acquit les premieres notions de la politique, & qu'il apprit à dissimuler avec ceux qu'il vouloit punir. Achmet avoit lié une étroite amitié avec le Sélictar Aga, nommé Assan. Aussi-tôt qu'il se vit sur le trône, il fit ce favori Pacha du banc, & lui donna une de ses sœurs en mariage. Lorsque plusieurs mois eurent consolidé sa puissance, il réfléchit avec son beau-frere aux moyens de punir les conjurés pour ôter à l'avenir aux grands Officiers de

la Porte la tentation de dépoſer leur Souverain.

J. C. 1703. Hég. 1115.

D'abord ſous différens prétextes il diſperſe tous les Odas des Janiſſaires & des Spahis. Caracach Mehemet, cet Officier des Jebeggis, qui avoit été l'ame de la conſpiration ſans avoir jamais voulu être revêtu d'aucune des principales charges, de peur d'être ſacrifié en cas d'événement, fut dupe de ſa politique, car il fut frappé le premier. Achmet, pour lui ôter toute défiance & le flatter à ſa maniere, l'avoit fait d'abord Pacha à une queue, ou Sangiac, lui promettant de l'avancer par degrés. On l'envoya porter au Chérif de la Mecque le cafetan & l'épée que chaque nouveau Sultan a coutume d'envoyer à ſon avénement à ce fantôme de Prince tributaire. Caracach Mehemet à ſon retour fut étranglé en ſecret dans Alep. Le lendemain du jour qu'on eut reçu la nouvelle de cette exécution, l'Aga des Janiſſaires fut mandé au ſerrail pour y recevoir, diſoit-on, les marques de la dignité de Capitan Pacha. Mezzomorto venoit de mourir. L'Aga des Janiſſaires diſparut ſans que, pendant pluſieurs ſemaines, perſonne pût ſavoir ce qu'il étoit devenu. Un bruit ſourd ſe répandit enfin qu'il avoit été

Il dépoſe le Viſir, le Mufti, & proſcrit tous ceux qui l'ont mis ſur le trône.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

jetté la nuit dans la mer. Bientôt après le Grand Visir Dorojan perdit sa place: Achmet voulut bien lui laisser la vie, parcequ'il n'avoit pas été le moteur de la sédition, & qu'on ne pouvoit lui reprocher que d'avoir cédé au torrent. Dorojan fut relégué à Lépante avec une pension de trois cents aspres par jour. Assan reçut les sceaux de l'Empire des mains du Grand Visir déposé. Ce nouveau premier Ministre versa le sang des conjurés, sans y apporter d'autre précaution que de faire faire toutes les exécutions dans les villes où il les avoit dispersés. Assan conseilla au Grand Seigneur de déposer le Mufti, & il se chargea de dire lui-même à ce Chef de la Loi, qu'après l'exemple que les conjurés avoient donné du Mufti Fezula, lui nouveau Mufti, à un titre si peu légitime, devoit bénir la clémence du Monarque qui vouloit bien lui laisser la vie.

Assan, nouveau Visir, est l'instrument de toutes ces proscriptions.

Les nouvelles de ces exécutions réitérées & faites presque toutes par surprise, remplirent de terreur tous ceux qui se sentoient coupables, & même ceux qui ne l'étoient pas. Cependant comme aucuns des soldats qui composoient pour lors la garnison de Constantinople, n'avoient trempé dans la conjuration, ils ne songeoient

pas à se préserver d'un danger qui n'étoit pas pour eux. Les soldats qu'on avoit distribués dans les autres villes, se trouvoient en trop petit nombre dans chacune pour qu'il leur fût possible de former une autre conspiration. On a évalué à quatorze mille le nombre des proscrits. Pendant six mois il paroissoit tous les jours des listes de soldats & Officiers étranglés ou jettés dans la mer.

J. C. 1703. Hég. 1115.

A quelle occasion le Gr. Visir Assan est déposé & envoyé Pachà au Caire.

Ce sanguinaire Visir auroit enfin excité par tant de cruautés la révolte qu'il vouloit éteindre, si une querelle domestique ne l'eût bientôt écarté du gouvernement. Nous avons dit qu'il étoit beau-frere du Sultan, & l'on a vu dans le cours de cette histoire que les Princesses du sang ottoman, plus heureuses que les autres Musulmanes, jouissent dans le secret de leurs maisons d'une liberté, même d'une autorité dont elles abusent quelquefois. Aïesa, unique femme du Grand Visir, puisqu'il n'est pas permis aux époux des Princesses, comme aux autres Musulmans, d'user de la polygamie, Aïesa voyoit avec plaisir le Kiaïa de son mari, que des affaires pressantes attiroient au palais du premier Ministre. La Princesse qui l'avoit apperçu par hasard dans l'ap-

J. C. 1703.
Hég. 1115.

partement d'Aſſan, l'attira dans le quartier des femmes, contre la loi du Koran & contre les mœurs des Turcs, qui penſent qu'une femme ne peut ſans crime laiſſer voir ſon viſage à un autre qu'à ſon mari, & que le déſordre eſt infaillible entre deux perſonnes de différent ſexe qui ſe rencontrent ſeuls un moment. Toute autre Muſulmane qu'une Princeſſe eût été expoſée à des châtimens rigoureux ſur le ſoupçon du moindre de ces crimes : mais l'époux d'Aïeſa n'avoit ſur ſa moitié aucune autorité coercitive. Le petit poignard enrichi de diamans qu'elle portoit à ſa ceinture étoit ſa ſauve-garde. La jalouſie du mari n'en devint que plus cruelle; il ſatisfit ſa vengeance ſur celui qu'il croyoit cauſe de ſon déshonneur. Le malheureux Kiaïa fut arrêté comme il ſortoit de l'appartement d'Aïeſa, & le Grand Viſir le fit étrangler ſur l'heure ſans diſſimuler la cauſe de ſon ſupplice. La Princeſſe, qui avoit du crédit ſur le Sultan ſon frere, courut à l'inſtant même au ſerrail : elle ſe plaignit amérement de la mort injuſte du Kiaïa & de la honte qui en rejailliſſoit ſur elle; & elle fit tant par ſes cris que ſon époux, tout favori qu'il étoit du Grand Seigneur,

fut dépouillé du Visirat & envoyé Pacha au Caire. La Princesse étoit trop outragée pour suivre Assan dans cette province ; elle demeura dans son palais de Constantinople à l'abri de tout surveillant.

J. C. 1703. Hég. 1115.

Achmet III confia les sceaux de l'Empire à un Pacha du banc, nommé Caïa Lili, qui avoit été quelque temps Caïmacan de Constantinople pendant l'absence de la Cour, & dont l'Empereur avoit entendu vanter l'administration par plusieurs personnes du peuple dans les courses qu'il faisoit souvent par les rues de Constantinople, déguisé tantôt en Janissaire, tantôt en Lévanti, tantôt en Effendi du dernier ordre. Ce Caïa Lili haïssoit beaucoup les Chrétiens étant Caïmacan ; il avoit prétendu les astreindre à ne porter des habits que d'une étoffe grossiere avec quelque marque distinctive, & il avoit condamné à de grosses amendes ceux qui avoient osé contrevenir à cette dure loi. C'étoit un grand mérite auprès des dévots Musulmans, &, à parler vrai, c'étoit le seul du nouveau Visir. Son incapacité parut au grand jour dans la premiere place de l'Empire qu'il n'occupa que trois mois. Pendant cette courte administration il eut un diffé-

Son successeur, qui haïssoit les Chrétiens, veut insulter l'Ambassadeur de France.

J.C. 1703. Hég. 1115.

rend avec M. de Feriolles, Ambassadeur de France, dans lequel Caïa Lili manifesta sa haine contre tous les Chrétiens, & le Ministre François soutint avec courage la dignité de son caractere & l'honneur de sa nation.

M. de Feriolles ayant reçu la nouvelle de la naissance du Duc de Bretagne, fils aîné du Duc de Bourgogne, enfant qui ne vécut que deux ans, crut devoir célébrer cet événement avec pompe. Il invita tous les François de quelque considération qui se trouverent à Péra, & les Ambassadeurs des différentes Puissances à une fête somptueuse qui dura un jour & une nuit. Le soir une illumination éclaira toutes les cours du palais; la lumiere se réfléchissoit au loin. Cette nouveauté attira beaucoup de monde. Le Grand Visir, soit pour mortifier les François, soit qu'il eût peur d'un incendie, envoya dire à M. de Feriolles par un Cappiggi d'éteindre son illumination. L'Ambassadeur répondit qu'il célébroit la naissance de l'héritier présomptif de la couronne de France, qu'ainsi il ne pouvoit pas trop manifester sa joie; qu'au reste il n'avoit d'ordre à recevoir que du Roi son Maître, & qu'il étoit étonné

que le Ministre d'une autre Puissance osât lui en envoyer. Sur ce refus, nouveau message du Grand Visir : même réponse de la part de M. de Feriolles. Enfin le Grand Visir envoie le Cappiggi Pachi avec plusieurs des siens pour réitérer ses ordres. Le Cappipgi Pachi avoit été chargé de déclarer à M. de Feriolles, que s'il n'obéissoit pas sur l'heure, on feroit entrer des Janissaires dans le palais de France pour éteindre l'illumination malgré lui. Le Cappiggi Pachi, très embarrassé de cette commission, résolut de s'en acquitter avec tous les ménagemens que la circonstance exigeoit. Cette menace, déja adoucie par l'Officier qui la portoit, le fut encore par le Drogman qui la rendit à l'Ambassadeur dans sa langue naturelle. Néanmoins M. de Feriolles comprit quelle espece de danger il couroit, & prenant son parti sur l'heure, il dit au Cappiggi Pachi & à ceux qui l'accompagnoient : » Soyez les bien-venus, » vous prendrez part à notre joie ; je » vais vous conduire par-tout moi-» même, & vous connoîtrez bientôt » que les alarmes du Grand Visir ne » sont pas fondées. Une illumination » ne peut embraser un édifice de pier-» res, & mon palais est loin de toutes

J. C. 1703.
Hég. 1115.

Fermeté de l'Ambassadeur.

J C. 1703.
Hég. 1115.

» les maisons de bois du fauxbourg ».
Aussi-tôt l'Ambassadeur ordonna que la grande porte fût fermée, & que tous les François prissent les armes, comme ils avoient fait le matin au chant du *Te Deum*, afin, dit-il, de montrer aux Cappiggis combien ses compatriotes avoient bonne grace sous les armes & comme ils savoient les manier. Puis M. de Feriolles s'étant approché des Ambassadeurs étrangers, il leur dit qu'il les avoit invités pour qu'ils honorassent sa nation en partageant ses plaisirs; mais qu'il n'étoit ni convenable ni juste de leur faire partager les dangers que cette circonstance pouvoit amener, qu'ainsi il prioit instamment leurs Excellences de se retirer par une porte de derriere qu'il alloit leur faire ouvrir. Comme ces Ministres en faisoient quelque difficulté, l'Ambassadeur de France leur remontra que c'étoit à lui seul à soutenir l'honneur de son caractere, qu'eux pourroient être blâmés s'ils commettoient le leur, la querelle ne regardant absolument que les François, & les autres nations n'ayant aucune part à l'insulte. Les Ministres étrangers se rendirent à ces bonnes raisons. Lorsqu'ils furent partis, M. de Feriolles fit faire

à ceux qui se trouvoient sous les armes, au nombre de plus de cinq cents, quelques évolutions militaires, & sur-tout des salves de mousqueterie, qui étoient très distinctement entendues de dehors. Il fit dresser une table pour les Cappiggis, & leur fit servir en abondance toutes sortes de rafraîchissemens. Cependant l'illumination brûloit toujours. Le Cappiggi Pachi & les siens voulurent vainement se retirer ; l'Ambassadeur, sous prétexte de leur témoigner de l'empressement & de faire les honneurs de sa fête, leur déclara qu'ils ne sortiroient de son palais qu'au jour, quand le soleil effaceroit l'illumination, qu'alors il prieroit le Cappiggi Pachi d'aller assurer le Grand Visir qu'il n'y avoit point eu d'incendie à craindre. On dansa toute la nuit dans l'attente d'une catastrophe qui n'arriva point. Le Grand Visir, qui ne vouloit pas sans doute exposer les Officiers envoyés imprudemment dans le palais, qui d'ailleurs respectoit Louis XIV & la fermeté de son Ambassadeur, dissimula : & M. de Feriolles, qui d'abord avoit menacé de se plaindre à sa Cour du procédé du Grand Visir, rendit un compte fidele de la conduite qu'il avoit tenue dans cette occasion délicate.

J. C. 1703. Hég. 1115.

Si les François avoient prétendu quelque réparation de l'infraction faite au droit des gens, Achmet III leur auroit à peine laissé le temps de la demander ; car le Grand Visir fut déposé fort peu de jours après la fête donnée par leur Ambassadeur. Cet homme, que la faveur du peuple avoit élevé à la premiere dignité de l'Empire, en fut dépossédé après trois mois par le cri général. Les fautes qu'il commettoit sans cesse, avoient mis de la confusion dans Constantinople. Cette justice prompte qui est rendue aux particuliers dans le Divan, ne consistoit plus que dans des décisions arbitraires fondées sur le caprice, & non sur l'équité. CaïaLili fut privé des Sceaux & envoyé en exil dans une isle de l'Archipel. Dès la premiere année du regne d'Achmet, nous avons vu un Visir déposé par une intrigue d'amour. Une passion constante & traversée lui fit choisir le troisieme, qui ne sembloit pas fait pour gouverner. Il faut reprendre de plus haut les circonstances de ce fait. Vers le milieu du regne de Mustapha II, Achmet, qui jouissoit dans le serrail de plus de liberté que les Princes freres de l'Empereur regnant n'en avoient jamais eu, remarqua chez la Sultane Validé, qui étoit

Le Grand Visir est déposé.

Raisons de l'élévation de Mehemet son successeur.

ſa mere comme celle de Muſtapha, une jeune eſclave dont la taille élégante & le ſon de la voix le toucherent beaucoup. Il devint en peu de temps très paſſionné, & il n'eut pas de peine à faire tomber le voile importun qui lui cachoit des traits qu'il adoroit déja ſans les connoître. Dans un lieu où les femmes ſont ſi fort veillées, & où la conduite des Princes eſt éclairée de fort près, l'intrigue d'Achmet & de la jeune eſclave ne pouvoit manquer d'être bientôt découverte. A cette nouvelle, la Sultane Validé fut ſaiſie d'effroi pour ſon fils & pour ſa favorite. Il n'y alloit pas moins que de la vie de l'un & de l'autre. Pour des fautes beaucoup plus légeres on avoit jetté dans la mer des filles du ſerrail enfermées dans des ſacs de cuir; & depuis que les Empereurs Ottomans gardoient leurs freres & leurs enfans dans leur ſerrail, ils ne les avoient jamais laiſſé approcher de femmes capables d'avoir de la poſtérité. Curdiſca (c'étoit le nom de la Sultane Validé) chériſſoit les deux coupables. Elle comprit qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre pour les ſéparer. Le jour même la jeune eſclave nommée Saraï fut mariée avec le fils du premier Médecin, & la Sultane Validé

J. C. 1703.
Hég. 1115.

lui donna une grosse dot. Cette nouvelle mit le Prince Achmet au désespoir, il manda le premier Médecin, & lui fit les plus terribles menaces, en cas que son fils osât jamais se croire l'époux de celle qu'on lui donnoit pour femme. La colere d'un Prince du sang royal n'est pas fort redoutable dans l'Empire Ottoman; mais le prévoyant Médecin, qui savoit combien tous les Ordres de l'Empire étoient déja mécontens du Mufti Fezula & de la foiblesse de Mustafa II, comprit que la révolution n'étoit pas fort éloignée, & que celui qui, pour le moment étoit le moins à craindre de tous les hommes, seroit peut être bientôt le plus terrible ennemi qu'on pût avoir. Il conseilla à son fils de recevoir avec honneur l'épouse qu'il ne pouvoit refuser sans s'exposer à une disgrace présente, mais de la traiter toujours comme sa sœur. En effet, Achmet devint Empereur quelques années après. Il donna les premiers tems de son régne aux soins qui étoient indispensables pour l'affermir. On a vu qu'il fut obligé d'exiler la Sultane Validé: mais lorsqu'il crut avoir assuré sa puissance par le châtiment de tous ceux qui la lui avoient procurée, il rappella sa mere, & il fit chercher la jeune

esclave qui lui étoit encore chere. Nuhé Effendi, son époux, s'étoit éloigné de Constantinople avec elle, dans l'espérance que les soins du trône, & la multitude de beautés que le haram offre au Monarque, le distrairoit d'une passion que la contrainte avoit allumée. Mais aussi-tôt qu'il apprit que l'Empereur faisoit des recherches, Nuhé Effendi accourut pour lui amener son épouse, protestant à Sa Hautesse qu'il l'avoit conservée comme un dépôt précieux, auquel il ne s'étoit pas cru permis de toucher. Achmet, transporté de joie, récompensa le complaisant Effendi, & le fit dans la suite Cadilesker. Il le pria de garder encore quelques jours Saraï, dont il vouloit faire une Sultane; mais il falloit obtenir l'agrément de la Sultane Validé, parceque la mere de l'Empereur a la surintendance du haram, & qu'une loi, de celles qui ne sont point écrites, mais qu'un antique usage fait respecter, veut qu'une femme du serrail n'y rentre jamais lorsqu'elle en est une fois sortie. Curdisca s'opposa fortement au desir de son fils; parceque, disoit-elle, les Assakys, destinées à donner des Princes à l'Empire Ottoman, ne devoient avoir été connues que par l'Empereur; & que l'habitation pré-

J. C. 1703.
Hég. 1115.

cédente avec un autre homme quel-
J. C. 1703. Hég. 1115. que innocente qu'elle eût pu être, causeroit toujours un grand scandale parmi tous les Musulmans. Le Monarque, tout amoureux, tout despotique qu'il étoit, respecta l'obstacle que sa mere ne cessoit de lui opposer. Il trouva, parmi les Officiers du serrail, un homme aussi complaisant que l'avoit été Nuhé Effendi. Le Baltagi Pachi Mehemet voulut bien passer pour l'époux de Saraï, en la gardant fidellement à son Maître. Ce service lui valut l'état de Pacha du banc, & aussitôt que Caïa Lili eut remis les sceaux, Saraï les obtint pour celui qui passoit pour être son mari.

J. C. 1704. Hég. 1116.

Grand crédit de Saraï, femme du Gr. Visir.

On vit dès-lors un spectacle bien nouveau dans l'Empire Ottoman, un Sultan qui négligeoit son haram pour aller déguisé chercher sa maîtresse dans une maison étrangere, & qui tenoit conseil, non plus dans le Divan, mais dans l'appartement des femmes de son Grand Visir, où ce Ministre recevoit les ordres du Maître & de celle qui passoit pour être son épouse. Le crédit de Saraï étoit tel, que la Sultane Validé fut contrainte de fléchir le genou devant cette idole, & de rechercher la protection de celle qu'elle avoit écartée du rang d'Assaky. On ne

doute pas même qu'elle ne fût entrée dans le Serrail, du consentement de la Sultane Validé, lorsque son ascendant sur le Monarque fut bien affermi, si cette femme hautaine n'eût été plus flattée de voir son Maître renoncer aux délices de sa Cour pour venir l'adorer chez elle; & si elle n'eût mieux aimé donner journellement des loix à celui qui passoit pour être son époux, que de vivre dans la solitude & dans la captivité du haram, pour y attendre les faveurs du Sultan. Saraï décidoit si impérieusement des plus importantes affaires, que le Grand Visir Mehemet, élevé à cette dignité seulement pour lui obéir, étoit obligé d'employer l'artifice pour s'opposer au mal qu'une jeune femme imprudente, sans talent pour les affaires, & sans la moindre expérience, ne pouvoit pas manquer de commettre.

Elle veut faire mettre un impôt sur les marchandises étrangeres.

Le Mufti, le Kislar Aga, d'accord avec la Sultane Validé, avoient obtenu de Saraï qu'on imposeroit un droit de trois pour cent sur toutes les marchandises étrangeres en faveur des mosquées, outre le droit de douane qui se paie au trésor public, & qui avoit été considérablement augmenté sous le regne précédent. Cette nouvelle imposition faite sans besoin, &

J. C. 1704. Hég. 1116.

dans laquelle les instigateurs trouvoient de quoi satisfaire leur avidité, pouvoit nuire beaucoup au bien public, en détournant les Négocians de faire entrer dans les ports de Constantinople des draps, des toiles & beaucoup d'autres marchandises qu'on ne fabrique point dans cette grande ville. Le Grand Visir représenta en vain quel tort ce nouvel impôt pouvoit faire au commerce; on l'obligea de sceller le catchérif qui l'établissoit. Mehemet s'entendit avec les étrangers pour servir son Maître malgré lui.

Comment ce projet est renversé.

Les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise & de Hollande déclarerent qu'ils suspendroient tout commerce de marchandises ou denrées qu'on voudroit soumettre à un droit exorbitant, contraire à toutes les capitulations, & qui humilioit leurs nations autant qu'il les appauvrissoit. Le Visir porta au Sultan un mémoire des quatre Ambassadeurs, que lui-même leur avoit demandé, & il les autorisa sous main à interrompre leur commerce. Cette démarche trompa l'avidité du Kislar Aga. La Sultane Validé & l'épouse du Grand Visir ne savoient pas mieux remédier à cet obstacle qu'elles n'avoient su le prévoir, & qu'elles n'avoient com-

pris les défauts de leur projet. Le catchérif fut révoqué. Sarai n'en prit pas plus de confiance dans son époux, qu'elle regardoit comme son premier domestique, & sur lequel elle vengeoit chaque jour toutes les femmes Turques, esclaves & prisonnieres de leurs maris.

J. C. 1704.
Hég. 1116.

Trouble & perplexité d'Achmet.

Pendant les premieres années du regne d'Achmet, il éprouva continuellement la crainte d'être déposé. Les exemples de Mustafa, son frere, & de son pere Mahomet IV, étoient toujours présens à sa pensée. Quoique la paix profonde dont jouissoit l'Empire Ottoman rendît l'administration assez facile, & que le corps de la nation, fatigué des secousses qu'il avoit éprouvées, parût goûter un repos nécessaire, Achmet ne pouvoit voir quelques soldats & quelques Effendis assemblés, sans supposer des complots ou des conjurations. Tout le sang qu'il avoit versé pour punir la déposition de son frere & pour affermir le sceptre dans les mains du Souverain légitime, ne le rassuroit pas sur l'avenir. Enfin Achmet éprouvoit sur son trône la crainte & la perplexité, qui sont le partage des tyrans. Il renouvella l'ordonnance qui prescrivoit aux soldats, même aux bourgeois, de ne pas mar-

J. C. 1704.
Hég. 1116.

cher plus de quatre attroupés dans les rues. Les contrevenans étoient exposés à de rudes bastonnades : quelques-uns même furent mis à mort sur des soupçons assez mal fondés. L'Empereur, toujours occupé d'idées effrayantes, manda un jour le Mufti & quelques Mollacs des plus accrédités ; pour leur demander l'explication d'un songe. Il avoit vu, disoit-il, son Palais embrasé ; & comme il faisoit de vains efforts pour éteindre ce terrible incendie, & que lui-même alloit devenir la proie des flammes, la frayeur l'avoit réveillé » Grand Prince, lui » répondit le Mufti, calmez l'in-» quiétude qui vous agite ; cessez de » verser du sang & de vous remplir de » crainte, vous ferez alors des rêves » moins effrayans ».

J. C. 1705-1706-1707-1708.
Hég. 1117-1118-1119-1120.

Il refuse absolument de déclarer la guerre à l'Empire d'Occident, & il dépose le Kan des Tartares.

Cependant toute l'Europe envioit à la Turquie la paix dont elle jouissoit. Le Roi de Suede, Charles XII, venoit d'arracher le sceptre de Pologne des mains du Roi Auguste, Electeur de Saxe, pour le donner à Stanislas Leczinski. Il menaçoit Pierre le Grand, protecteur du Roi Auguste. D'un autre côté, la succession d'Espagne armoit la Maison d'Autriche contre la Maison de France. L'Angleterre & la Hollande s'étoient unies aux Au-

trichiens ; & la France, à qui l'année 1705 fut funeste, avoit besoin de susciter une diversion puissante à des ennemis que cette confédération rendoit très formidables. Le Comte de Tekli venoit de mourir. Quoiqu'il se fût fait Catholique pour plaire à Louis XIV, on eut lieu de douter de la sincérité de cette conversion, parcequ'il avoit ordonné dans son testament qu'il seroit enterré dans un Temple Luthérien. Le Prince Ragotski, Seigneur Hongrois, qui avoit épousé la fille unique du Comte de Tekli, devint l'héritier de ses prétentions, de ses dangers & de la protection de la France. Appellé en Transilvanie par un parti considérable, pour y réprimer la tyrannie des Commissaires Impériaux, il y trouva des serviteurs & de l'argent, & il prit la qualité de Prince de Transilvanie. L'Ambassadeur de France négocia en vain avec la Porte pour que ce nouveau Souverain pût obtenir l'investiture de la Transilvanie, & la permission d'envoyer un Ministre à Constantinople. Quelque intérêt qu'Achmet pût avoir de susciter des ennemis au Monarque Autrichien, il ne consentit à aucune démarche qui pût rompre la paix qu'il croyoit lui être si nécessaire, jusques-

J. C. 1705. 1706 - 1707. 1708.
Hég. 1117. 1118 - 1119. 1120.

là que le Kan des Tartares ayant fait les plus vives instances pour qu'il lui fût permis de déclarer la guerre aux Russes au moment où le Roi de Suede venoit de les battre, le Grand Seigneur crut devoir déposer ce Prince, & confier le trône de Crimée à son frere, plus docile & plus pacifique que lui.

J. C. 1705-1706-1707-1708. Hég. 1117-1118-1119-1120.

Mehemet est déposé.

Le Grand Visir, époux de la favorite, fut dépossédé après seize mois de ministere, sans qu'on ait bien su la cause de cette déposition. Il fut fait Gouverneur d'Alep. On ne voit, pendant plusieurs années, dans l'Empire Ottoman rien qui soit digne d'être remarqué. Le Monarque, trop adonné aux femmes & aux plaisirs, abuse du loisir & de l'abondance qu'une longue paix lui procure. Tchourlouli Ali, Pacha, successeur de Mehemet, épouse une fille de son Maître, & prend sur lui l'ascendant qu'un Ministre habile ne peut manquer d'obtenir sur un Monarque oisif & voluptueux. Il ne vouloit pas la guerre plus qu'Achmet, & il résista constamment aux instances de l'Ambassadeur de France, qui, sous différens prétextes, prétendoit toujours armer la Porte contre l'Empereur Joseph, successeur de son pere Léopold. Ce fut pendant le ministere de Tchourlouli que l'Empire

pire Ottoman donna l'hospitalité à deux Souverains d'Europe, Charles XII, Roi de Suede, & Stanislas, que celui-ci avoit placé sur le trône de Pologne. J. C. 1709. Hég. 1121.

Par un de ces revers qui ont quelquefois abattu les plus grands Conquérans, le Roi de Suede, après avoir détrôné Auguste, Roi de Pologne, Electeur de Saxe, après avoir repoussé les Russes jusques dans leur pays, & répondu à Pierre le Grand, qui demandoit humblement la paix, qu'il traiteroit avec lui dans les murs de Moscou, le Roi de Suede fut battu près Pultava, ville située à l'extrémité orientale de l'Ukraine. Son armée avoit été ruinée par le rigoureux hiver de 1709. Ce Prince avoit été blessé grièvement au talon quelques jours avant la bataille, qu'il voulut donner contre le sentiment de ses Généraux. Il commandoit à cette action, porté sur un brancard, parceque sa blessure ne lui permit pas d'abord de monter à cheval: mais la nécessité l'y contraignit, lorsque tous ses Officiers Généraux eurent été pris ou tués, & que tout ce qui restoit de son armée eut été mis en fuite. Vingt & un soldats avoient été tués successivement portant le brancard de Charles XII. L'en-

J. C. 1709. Hég. 1121.

nemi le pressoit vivement, il fallut dérober sa personne à la captivité: mais bientôt le cheval sur lequel on l'avoit placé avec beaucoup de peine, fut renversé. » Un Officier blessé, & » perdant tout son sang, lui donna le » le sien (1). Ainsi on remit deux fois » à cheval, pendant la fuite, ce Con- » quérant qui n'avoit pu y monter » pendant la bataille. Cette retraite » étonnante étoit beaucoup dans un » si grand malheur; mais il falloit » fuir plus loin. On trouva parmi les » bagages le carrosse du Comte Piper, » Ministre du Roi; car Charles XII » n'en eut jamais depuis qu'il sortit

(1) Obligé de raconter tous les événemens extraordinaires arrivés pendant le séjour de Charles XII chez les Turcs, j'ai consulté l'ouvrage de M. de Voltaire sur ce sujet. La lecture réfléchie de ce morceau d'histoire m'a convaincu qu'il me seroit impossible de rien offrir au public qui lui fût aussi agréable ni qui pût l'instruire aussi bien. Je me suis donc déterminé à copier fidellement M. de Voltaire, en retranchant seulement de sa narration ce qui est étranger aux Turcs. Si quelqu'un m'accuse de plagiat, je répondrai qu'il n'y en a point lorsqu'il est avoué, que d'ailleurs je suis le neveu & l'héritier de M. de Voltaire, & qu'il m'a accoutumé à jouir de son bien de son vivant.

de Stockolm. On le mit dans cette voiture, & l'on prit avec précipitation la route du Borysthene. Le » Roi, qui, depuis le moment où on » l'avoit mis à cheval jusqu'à son ar- » rivée aux bagages, n'avoit pas dit » un seul mot, demanda pour lors ce » qu'étoit devenu le Comte Piper. Il » est pris avec toute la Chancellerie, » lui répondit-on. Et le Général Ren- » child, & le Duc de Virtemberg, » ajouta-t-il? Ils sont aussi prison- » niers, lui dit Poniatouski. Prison- » niers chez des Russes, lui dit Char- » les, en haussant les épaules! allons » donc, allons plutôt chez les Turcs. » On ne remarquoit pourtant point » d'abattement sur son visage; & qui- » conque l'eût vu alors & eût ignoré » son état, n'eût pas soupçonné qu'il » étoit vaincu & blessé.

J. C. 1709. Hég. 1121.

Le Roi de Suede fuit chez les Turcs.

» Pendant qu'il s'éloignoit les Rus- » ses saisirent son artillerie dans le » camp devant Pultava, son bagage, » sa caisse militaire; ils y trouverent » six millions en especes: dépouilles » des Polonois & des Saxons. Près de » neuf mille hommes Suédois ou Co- » saques furent tués dans la bataille, » environ six mille furent pris; il res- » toit encore seize mille hommes, » tant Suédois que Polonois & Cosa-

J. C. 1709.
Hég. 1121.

» ques, qui fuyoient vers le Borysthe-
» ne, sous la conduite du Général Le-
» venhaupt. Il marcha d'un côté avec
» ses troupes fugitives. Le Roi alla
» par un autre chemin avec quelques
» cavaliers. Le carrosse où il étoit rom-
» pit dans la marche ; on le remit à
» cheval. Pour comble de disgrace il
» s'égara la nuit dans un bois : là son
» courage ne pouvant plus suppléer à
» ses forces épuisées, les douleurs de
» sa blessure devenues plus insuppor-
» tables par la fatigue, son cheval
» étant tombé de lassitude, il se cou-
» cha quelques heures au pied d'un
» arbre, en danger d'être surpris à
» tous momens par les vainqueurs,
» qui le cherchoient de tous côtés.....
» Enfin la nuit du 9 au 10 Juillet, il
» se trouva vis-à-vis le Borysthene....
» qu'il passa dans une barque avec le
» Général Mazeppa. . . . . .
» . . . .

» Cette armée Suédoise sortie de
» Saxe si triomphante, n'étoit plus.
» La moitié avoit péri de misere.
» L'autre moitié étoit esclave ou mas-
» sacrée. Charles XII avoit perdu en
» un jour le fruit de neuf ans de tra-
» vaux & de près de cent combats. Il
» fuyoit dans une méchante caleche,
» ayant à ses côtés le Major Général

» Hord bleſſé dangereuſement. Le
» reſte de la troupe ſuivoit, les uns à
» pied, les autres à cheval, quelques-
» uns dans des charrettes à travers un
» déſert où ils ne voyoient ni hutes
» ni tentes, ni animaux ni chemins;
» tout y manquoit juſqu'à l'eau mê-
» me; c'étoit le commencement de
» Juillet. Le pays eſt ſitué au qua-
» rante-ſeptieme degré; le ſable aride
» du déſert rendoit la chaleur du ſo-
» leil plus inſupportable. Les chevaux
» tomboient, les hommes étoient
» prêts à mourir de ſoif; un ruiſſeau
» d'eau bourbeuſe fut la ſeule reſ-
» ſource qu'on trouva. Vers la nuit on
» remplit des outres de cette eau
» qui ſauva la vie à la petite troupe
» du Roi de Suede. Après cinq jours
» de marche, il ſe trouva ſur le ri-
» vage du fleuve Hippanis, aujour-
» d'hui nommé le Bogh par les Bar-
» bares qui ont défiguré juſqu'au nom
» de ces pays, que des colonies Grec-
» ques firent fleurir autrefois. Ce fleu-
» ve ſe joint à quelques milles de là au
» Boryſthene, & tombe avec lui dans
» la mer Noire.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

» Au delà du Bogh, du côté du mi-
» di, eſt la petite ville d'Oczakou,
» frontiere de l'Empire des Turcs.
» Les habitans voyant venir à eux

Charles à Bender.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

» une troupe de gens de guerre, re-
» fuserent de les passer à Oczakou,
» sans un ordre de Mehemet Pacha,
» Gouverneur de la ville. Le Roi en-
» voya un exprès à ce Gouverneur,
» pour lui demander le passage. Le
» Turc, incertain de ce qu'il devoit
» faire dans un pays où une fausse dé-
» marche coûte souvent la vie, n'osa
» rien prendre sur lui sans avoir au-
» paravant la permission du Seraskier
» de la Province, qui réside à Bender,
» dans la Bessarabie. Pendant qu'on
» attendoit cette permission, les Rus-
» ses qui avoient pris l'armée du Roi
» prisonniere, avoient passé le Borys-
» thene, & approchoient pour le
» prendre lui-même. Enfin le Pacha
» d'Oczakou envoya dire au Roi qu'il
» fourniroit une petite barque pour
» sa personne & pour deux ou trois
» hommes de sa suite. Dans cette
» extrémité, les Suédois prirent de
» force ce qu'ils ne pouvoient avoir
» de gré : quelques-uns allerent à l'au-
» tre bord dans une petite nacelle se
» saisir de quelques bateaux, & les
» amener à leur rivage. Ce fut leur
» salut; car les barques Turques, crai-
» gnant de perdre l'occasion de ga-
» gner beaucoup, vinrent en foule
» offrir leurs services. Précisément

» dans le même temps la réponse favorable du Seraskier de Bender arrivoit aussi, & le Roi eut la douleur de voir cinq cents hommes de sa suite saisis par ses ennemis, dont il entendoit les bravades insultantes. Le Pacha d'Oczakou lui demanda, par un interprete, pardon de ces retardemens, qui étoient cause de la prise de ses cinq cents hommes, & il le supplia de ne point s'en plaindre au Grand Seigneur. Charles le promit, non sans lui faire une réprimande, comme s'il eût parlé à un de ses sujets. Le Seraskier de la Province envoya en hâte un Aga complimenter le Roi & lui offrir une tente magnifique avec les provisions, le bagage, le chariot, les commodités, les Officiers, toute la suite nécessaire pour le conduire avec splendeur jusqu'à Bender: car tel est l'usage des Turcs, non seulement de défrayer les Ambassadeurs jusqu'au lieu de leur résidence, mais de fournir tout abondamment aux Princes réfugiés chez eux pendant le temps de leur séjour . . . .

„ Le Roi de Suede écrivit au Sultan Achmet III aussi-tôt qu'il fut sur ses terres. La lettre est du 13 Juil-

J. C. 1709. Hég. 1121.

„ let 1709. Il en courut plusieurs co-
„ pies différentes, qui toutes passent
„ aujourd'hui pour infideles. Mais de
„ toutes celles que j'ai vues, il n'en
„ est aucune qui ne marquât de la hau-
„ teur, & qui ne fût plus conforme à
„ son courage qu'à sa situation. Le
„ Sultan ne lui fit réponse que vers la
„ fin de Septembre. La fierté de la
„ Porte Ottomane fit sentir à Char-
„ les XII la différence qu'elle mettoit
„ entre l'Empereur Turc, & un Roi
„ d'une partie de la Scandinavie,
„ Chrétien, vaincu & fugitif. Au
„ reste toutes ces lettres, que les Rois
„ écrivent très rarement eux-mêmes,
„ ne sont que de vaines formalités, qui
„ ne font connoître, ni le caractere
„ des Souverains, ni leurs affaires.

„ Charles XII en Turquie n'étoit en
„ effet qu'un captif honorablement
„ traité; cependant il concevoit le des-
„ sein d'armer l'Empire Ottoman con-
„ tre ses ennemis. Il se flattoit de rame-
„ ner la Pologne sous le joug, & de
„ soumettre la Russie. Il avoit un En-
„ voyé à Constantinople; mais celui
„ qui le servit le plus dans ces vastes
„ projets fut le Comte de Poniatous-
„ ki, lequel alla à Constantinople
„ sans mission, & se rendit bientôt
„ nécessaire au Roi, agréable à la Por-

„ te, & enfin dangereux au Grand „ Visir même (1).

J. C. 1709. Hég. 1121.

Intrigues du serrail.

„ Un de ceux qui seconderent „ plus adroitement ses desseins, fut „ le Médecin Fonseca, Portugais Juif, „ établi à Constantinople, homme „ savant & délié, capable d'affaires, „ & le seul Philosophe peut-être de „ sa nation. Sa profession lui procu„ roit des entrées à la Porte Ottoma„ ne, & souvent la confiance des Vi„ sirs. Je l'ai fort connu à Paris; il „ m'a confirmé toutes les particulari„ tés que je vais raconter. Le Comte „ de Poniatouski m'a dit lui-même, „ & m'a écrit qu'il avoit eu l'adresse „ de faire tenir des lettres à la Sultane „ Validé, mere de l'Empereur re„ gnant, autrefois maltraitée par son „ fils, mais qui commençoit à pren„ dre du crédit dans le serrail. Une „ Juive, qui approchoit souvent cette „ Princesse, ne cessoit de lui raconter „ les exploits du Roi de Suede, & la „ charmoit par ses récits. La Sultane,

(1) Note de M. de Voltaire.
C'est de lui dont je tiens non seulement les remarques qui ont été imprimées, & dont le Chapelain Norberg a fait usage, mais encore plusieurs manuscrits concernant cette histoire.

J. C. 1709. Hég. 1121.

„ par une ſecrete inclination dont tou-
„ tes les femmes ſe ſentent ſurpriſes
„ en faveur des hommes extraordi-
„ naires, même ſans les avoir vus ;
„ prenoit hautement dans le ſerrail le
„ parti de ce Prince. Elle ne l'appel-
„ loit que ſon lion. Quand voulez-
„ vous donc, diſoit-elle quelquefois
„ au Sultan ſon fils, aider mon lion à
„ dévorer le Czar ? Elle paſſa même
„ par-deſſus les loix auſteres du ſer-
„ rail, au point d'écrire pluſieurs let-
„ tres au Comte Poniatouski, entre
„ les mains duquel elles ſont encore
„ au temps qu'on écrit cette Hiſ-
„ toire (1).

(1) Note de l'Auteur.

La Sultane Validé écrivit auſſi deux fois au Roi de Suede. Voici la traduction de ſes lettres telle qu'elle a été trouvée dans le dépôt des affaires étrangeres, de la main du ſieur Brue, premier Drogman de l'ambaſſade de France.

» Mon très puiſſant & très magnifique fils, » que j'aime plus que mon ame, après vous » avoir offert des ſaluts & demandé l'état de » votre noble ſanté que je ſouhaite bonne & » parfaite, ſi vous demandez de la mienne, » elle eſt bonne auſſi. Vous ſavez que je ſuis » très portée d'inclination pour vous. La » lettre que vous avez envoyée a été remiſe

„ Cependant on avoit conduit le „ Roi avec honneur à Bender par le „ désert qui s'appelloit autrefois la „ solitude des Getes. Les Turcs eu- „ rent soin que rien ne manquât sur „ sa route de ce qui pouvoit rendre „ son voyage agréable. Beaucoup de „ Polonois, de Suédois, de Cosa- „ ques échappés les uns après les au- „ tres des mains des Moscovites, ve- „ noient par différens chemins gros- „ sir sa suite sur la route. Il avoit avec „ lui dix-huit cents hommes quand il

J.C. 1709. Hég. 1121.

» entre les mains de mon très heureux Em- » pereur. Il est informé de toutes les offenses » qu'on vous a faites, & la Derviche sa mere » travaille pour vous nuit & jour. Mon » très heureux Empereur a répondu ces » paroles : *S'il plaît à Dieu, je le ferai* » *parvenir à ses volontés, au-delà même de* » *ce qu'il souhaite. Il est très certain que dans* » *peu il terrassera tous ceux qui sont ses enne-* » *mis.* Ainsi n'écoutez point & ne croyez » point les paroles des ennemis. Mon ame, » les yeux de ma tête, n'ayez aucun chagrin. » La Derviche a reçu le dépôt que vous lui » avez confié ; il lui a fait très grand plaisir. » Dans peu vous vous mettrez en chemin. » Mon très puissant Empereur ne faisant » savoir son secret à personne, soyez atten- » tif à ne pas déclarer le vôtre. La Saraï est » incomparable, elle a fait tout ce qu'elle » a pu pour vous.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

„ se trouva à Bender. Tout ce monde „ étoit logé, nourri, eux & leurs che„ vaux, aux dépens du Grand Sei„ gneur.

„ Le Roi voulut camper auprès de „ Bender, au lieu de demeurer dans „ la ville. Le Seraskier Jussuf Pacha

Autre Lettre de la Sultane Validé au Roi de Suede.

» Mon très puissant, très heureux & très » honorable fils le Roi de Suede, après avoir » offert des prieres comme des perles & des » saluts à votre Majesté, vous savez que, » par la permission de Dieu, je me suis » chargée de vos affaires, & qu'elles se ter» mineront selon vos desirs, parceque mon » très redoutable & invincible Empereur a » une entiere connoissance de toutes les » offenses qu'on vous a faites. Les lettres » qu'on écrivoit sont tombées entre ses » mains. Ne tirez aucune peine & n'écoutez » pas les paroles des ennemis. Jusqu'à pré» sent les principaux sont terrassés, & les » restans trouveront le malheur les uns après » les autres. Dans dix ou quinze jours vous » vous mettrez en chemin. Mon très redou» table & invincible Empereur ne dit son » secret à personne; mais il a fait ses prépa» ratifs sous main, & il travaille après qu'il » sera délivré de tous les perfides. Mon très » aimable Empereur a proféré ces paroles » de sa bouche : *Sur l'ame de mes ancêtres,* » *je conduirai le Roi de Suede au lieu de sa*

„ lui fit dresser une tente magnifique, „ & en fournit à tous les Seigneurs de „ de sa suite. Quelque temps après le „ Prince se fit bâtir une maison en „ cet endroit. Ses Officiers en firent „ autant à son exemple. Les soldats „ dresserent des baraques, de sorte „ que ce camp devint incessamment

J. C. 1709.
Hég. 1121.

» *destination. Le Roi de Suede est mon frere.* » Encore un coup, n'écoutez pas les paroles » de vos ennemis. S'il plaît à Dieu, le champ » sera à nous. Mon ame, ayez égard pour » votre Gentilhomme ; sans lui vos affaires » ne seroient pas terminées (*). Je l'aime » comme mon enfant, parcequ'il s'est ex- » posé pour vous, & qu'il vous a servi avec » droiture. Au reste, que vos jours soient » heureux. La pauvre Derviche.

» *Post scrip.* C'est un bonheur que la Saraï » se soit entremise. Sans elle je n'aurois ja- » mais eu connoissance de vos affaires. Mon » très majestueux fils, tâchez de vous la » conserver. Vos affaires seront terminées » selon vos souhaits. Ne tirez aucune peine » de la Saraï, elle est dans vos intérêts, & » tant que je serai avec la permission de » Dieu, vous me trouverez toujours. Mon » ame, vous savez que mon bien-aimé » Empereur est seul & brûlé de chagrin ; » mais les méchans trouveront le malheur ; » le champ me restera, & à vous aussi.

(*) *Nota.* Le Gentilhomme en question est le Général Poniatouski.

J. C. 1709. Hég. 1121.

„ une petite ville. Le Roi n'étant pas „ encore guéri de sa blessure, il fallut „ lui tirer du pied un os carié ; mais „ dès qu'il pût remonter à cheval, il „ reprit ses fatigues ordinaires, tou- „ jours se levant avant le soleil, las- „ sant trois chevaux par jour, faisant „ faire l'exercice à ses soldats : pour „ tout amusement, il jouoit quelque- „ fois aux échecs. Si les petites choses „ peignent les hommes, il est permis „ de rapporter qu'il faisoit toujours „ marcher le Roi à ce jeu ; il s'en ser- „ voit plus que des autres pieces, & „ par-là il perdoit toutes les parties.

Magnificence du Sultan envers Charles.

„ Il se trouvoit à Bender dans une „ abondance de toutes choses, bien „ rare pour un Prince vaincu & fugi- „ tif ; car, outre les provisions plus „ que suffisantes & les cinq cents écus „ par jour qu'il recevoit de la magni- „ ficence Ottomane, il tiroit encore „ de l'argent de la France, & il en „ empruntoit des Marchands de Cons- „ tantinople. Une partie de cet argent „ servoit à ménager des intrigues dans „ le serrail, à acheter la faveur des „ Visirs, ou à procurer leur perte . . .

„ . . . .

Occupation de Charles chez les Turcs.

„ Beaucoup d'étrangers accouroient „ de Constantinople pour le voir. Les „ Turcs, les Tartares du voisinage y

„ venoient en foule; tous le respec-
„ toient & l'admiroient. Son opiniâ-
„ treté à s'abstenir du vin, & sa régu-
„ larité à assister deux fois par jour
„ aux prieres publiques leur faisoient
„ dire: c'est un vrai Musulman. Ils
„ brûloient d'impatience de marcher
„ avec lui à la conquête de la Mosco-
„ vie . . . .

J. C. 1709.
Hég. 1121.

„ L'Envoyé de Charles XII présen-
„ toit des mémoires en son nom au
„ Grand Visir, & Poniatouski les
„ soutenoit par le crédit qu'il savoit se
„ donner. L'insinuation réussit par-
„ tout. Il ne paroissoit vêtu qu'à la
„ Turque; il se procuroit toutes les
„ entrées. Le Grand Seigneur lui fit
„ présent d'une bourse de mille du-
„ cats; & le Grand Visir lui dit: Je
„ prendrai votre Roi d'une main, &
„ une épée de l'autre, & je le mene-
„ rai à Moscou à la tête de deux cents
„ mille hommes. Ce Grand Visir s'ap-
„ pelloit Tchourlouli Ali Pacha; il
„ étoit fils d'un paysan du village de
„ Tchourlou. Ce n'est pas, parmi les
„ Turcs, un reproche qu'une telle ex-
„ traction; on n'y connoît point la
„ noblesse, soit celle à laquelle les em-
„ plois sont attachés, soit celle qui ne
„ consiste que dans des titres; les ser-
„ vices sont censés tout faire. C'est

J. C. 1709. Hég. 1121.

„ l'usage de presque tout l'Orient ; „ usage très naturel & très bon, si les „ dignités pouvoient n'être données „ qu'au mérite ; mais les Visirs ne sont „ d'ordinaire que des créatures d'un „ eunuque noir, ou d'une esclave fa- „ vorite.

Les espérances de Charles XII toujours trompées en Turquie.

„ Le premier Ministre changea „ bientôt d'avis. Le Roi ne pouvoit „ que négocier ; le Czar pouvoit don- „ ner de l'argent : il en donna, & ce „ fut de celui même de Charles XII „ qu'il se servit. La caisse militaire „ prise à Pultava fournit de nouvelles „ armes contre le vaincu. Il ne fut „ plus alors question de faire la guerre „ aux Russes. Le crédit du Czar fut „ tout puissant à la Porte ; elle ac- „ corda à son Envoyé des honneurs „ dont les Ministres Moscovites n'a- „ voient point encore joui à Constan- „ tinople. Le Czar crut pouvoir de- „ mander qu'on lui livrât le Général „ Mazeppa comme Charles XII s'é- „ toit fait livrer le malheureux Pat- „ kul (1). Tchourlouli Ali Pacha ne

(1) Note de l'Auteur.

Mazeppa, Prince des Cosaques, qui avoit quitté l'alliance, ou plutôt la dépendance du Czar, pour s'attacher à Charles XII. Patkul, Général des Livoniens, révolté contre

„ favoit rien refufer à un Prince qui
„ demandoit en donnant des millions.
„ Ainfi ce même Grand Vifir, qui
„ avoit promis folemnellement de
„ mener le Roi de Suede en Mofcovie
„ avec deux cents mille hommes, ofa
„ bien lui faire propofer de confentir
„ au facrifice de Mazeppa. Charles
„ fut outré de cette demande. On
„ ne fait jufqu'où le Vifir auroit
„ pouffé l'affaire, fi Mazeppa, âgé
„ de foixante & dix ans, ne fût
„ mort précifément dans cette con-
„ jonćture. La douleur & le dépit du
„ Roi augmenterent; car il apprit
„ que Tolftoy, devenu l'Ambaffadeur
„ du Czar à la Porte, étoit publique-
„ ment fervi par des Suédois faits ef-
„ claves à Pultava, & qu'on vendoit

J. C. 1709.
Hég. 1121.

Charles XII, avoit été envoyé Ambaffadeur auprès du Roi Augufte par le Czar. Un des articles de la paix conclue entre le Roi Augufte & le Roi de Suede, fut que Patkul lui feroit livré comme un fujet rebelle & traître. Augufte, preffé de conclure la paix, manqua au droit des gens en livrant au Roi de Suede un homme revêtu d'un caractere facré; & Charles XII y manqua bien davantage en faifant rouer vif ce même Ambaffadeur qui n'étoit coupable que d'avoir réclamé, les armes à la main, les privileges & les droits de fa nation.

J. C. 1710. Hég. 1122.

„ tous les jours ces braves soldats dans
„ le marché de Constantinople. L'Am-
„ bassadeur Moscovite disoit haute-
„ ment que les troupes Musulmanes
„ qui étoient à Bender, y étoient plus
„ pour s'assurer du Roi que pour lui
„ faire honneur.

» Charles, abandonné par le Grand
» Visir, vaincu par l'argent du Czar
» en Turquie, comme il l'avoit été
» par ses armes en Ukraine, se voyoit
» trompé, dédaigné par la Porte,
» presque prisonnier parmi les Tar-
» tares. Sa suite commençoit à dé-
» sespérer. Lui seul tint ferme & ne
» parut pas abattu un moment. Il
» crut que le Sultan ignoroit les in-
» trigues de Tchourlouli Ali son Grand
» Visir; il résolut de les lui appren-
» dre, & Poniatouski se chargea de
» cette commission hardie. Le Grand
» Seigneur va tous les vendredis à la
» mosquée, entouré de ses Solaks,
» espece de gardes dont les turbans
» sont ornés de plumes si hautes,
» qu'elles dérobent le Sultan à la vue
» du peuple. Quand on a quelque
» placet à présenter au Grand Sei-
» gneur, on tâche de se mêler parmi
» ses gardes & on leve très haut ce
» placet. Quelquefois le Sultan dai-
» gne le prendre lui-même; mais le

» plus souvent il ordonne à un Aga
» de s'en charger, & se fait ensuite
» représenter les placets au sortir de
» la mosquée. Il n'est pas à craindre
» qu'on ose l'importuner de mémoi-
» res inutiles ni de placets sur des
» bagatelles, puisqu'on écrit moins
» à Constantinople dans toute une
» année qu'à Paris dans un jour. On
» se hasarde encore moins à présen-
» ter des mémoires contre les Mi-
» nistres, à qui pour l'ordinaire le
» Sultan les renvoie sans les lire. Po-
» niatouski n'avoit que cette voie
» pour faire passer jusqu'au Grand
» Seigneur les plaintes du Roi de
» Suede. Il dressa un mémoire acca-
« cablant contre le Grand Visir. M.
» de Feriolles, alors Ambassadeur de
» France, & qui m'a conté le fait,
» fit traduire le mémoire en turc.
» On donna quelque argent à un Grec
» pour le présenter. Ce Grec s'étant
» mêlé parmi les gardes du Grand
» Seigneur leva le papier si haut, si
» long-temps & avec tant de bruit,
» que le Sultan l'apperçut & prit lui-
» même le mémoire. On se servit
» plusieurs fois de cette voie pour
» porter au Sultan des plaintes con-
» tre ses Visirs. Un Suédois, nommé
« Le Loin donna un autre mémoire

Réduit à faire présenter des placets au Sultan.

J. C. 1710.
Hég. 1122.

» bientôt après. Charles XII dans
» l'Empire des Turcs étoit réduit à
» employer les ressources d'un sujet
» opprimé.

» Quelques jours après le Sultan
» envoya au Roi de Suede pour toute
» réponse à ses plaintes vingt-cinq
» chevaux arabes, dont un qui avoit
» porté Sa Hautesse, étoit couvert
» d'une housse enrichie de pierre-
» ries avec des étriers d'or massif.
» Ce présent fut accompagné d'une
» lettre obligeante, mais conçue en
» termes généraux, & qui faisoit
» soupçonner que le Ministre n'avoit
» rien fait que du consentement du
» Sultan. Tchourlouli qui savoit dis-
» simuler, envoya aussi cinq che-
» vaux très rares au Roi. Charles
» dit fiérement à celui qui les ame-
» noit : Retournez vers votre Maî-
» tre, & dites-lui que je ne reçois
» point de présens de mes ennemis.

» M. Poniatouski ayant déja osé
» faire présenter un mémoire contre
» le Visir, conçut alors le hardi des-
» sein de le faire déposer. Il savoit
» que ce Ministre déplaisoit à la Sul-
» tane mere ; que le Kislar Aga, chef
» des Eunuques noirs, & l'Aga des
» Janissaires le haïssoient. Il les ex-
» cita tous trois à parler contre lui :

» c'étoit une chose bien surprenante
» de voir un Chrétien, un Polonois, J. C. 1710. Hég. 1122.
» un Agent sans caractere d'un Roi
» Suédois réfugié chez les Turcs, ca-
» baler ouvertement à la Porte con-
» tre un Vice-Roi de l'Empire Otto-
» man, qui de plus étoit utile &
» agréable à son Maître. Poniatouski
» n'eût jamais réussi, & l'idée seule
» du projet lui eût coûté la vie, si
» une puissance plus forte que toutes
» celles qui étoient dans ses intérêts,
» n'eût porté le dernier coup à la for-
» tune du Grand Visir Tchourlouli.

» Le Sultan avoit un jeune favori, Etranges Visirs.
» qui depuis a gouverné l'Empire Ot-
» toman. Il a été tué en 1716 à la ba-
» taille de Petersvarandin gagnée sur
» les Turcs par le Prince Eugene de
» Savoie. Son nom étoit Coumourgi
» Ali; sa naissance n'étoit guere dif-
» férente de celle de Tchourlouli. Il
» étoit fils d'un porteur de charbon,
» comme Coumourgi le signifie : car
» coumour veut dire charbon en turc.
» L'Empereur Achmet II, oncle d'Ach-
» met III, ayant rencontré, dans un
» bois près d'Andrinople, Coumourgi
» encore enfant, dont l'extrême beau-
» té le frappa, le fit conduire dans son
» serrail; il plut à Mustafa, fils aîné
» de Mahomet IV. Achmet III en fit

J.C. 1710.
Hég. 1122.

» son favori; il avoit alors la charge
» de Selictar Aga, Porte-épée de la
» Couronne. Son extrême jeunesse
» ne lui permettoit pas de prétendre
» à l'emploi de Grand Visir; mais il
» avoit l'ambition d'en faire : la fac-
» tion de Suede ne put jamais gagner
» l'esprit de ce favori. Il ne fut en au-
» cun temps l'ami de Charles, ni d'au-
» cun Prince Chrétien, ni d'aucun de
» leurs Ministres. Mais en cette occa-
» sion il servoit le Roi Charles XII sans
» le vouloir. Il s'unit avec la Sultane
» Validé & les Grands Officiers de
» la Porte, pour faire tomber Tchour-
» louli qu'ils haïssoient tous. Ce vieux
» Ministre, qui avoit long-temps &
» bien servi son Maître, fut la vic-
» time des caprices d'un enfant & des
» intrigues d'un étranger. On le dé-
» pouilla de sa dignité & de ses ri-
» chesses; on lui ôta sa femme, qui
» étoit fille du dernier Empereur
» Mustafa, & il fut relégué à Caffa,
» autrefois Théodosie dans la Tarta-
» rie Crimée (1). On donna le bul

(1) Note de l'Auteur.

Il est dit dans une des dépêches de M. de Feriolles que le Visir Tchourlouli ayant eu une explication avec le Sultan Achmet III au moment où les sceaux lui furent redemandés, ce Ministre parla au Prince avec une liberté

J. C. 1710. Hég. 1122.

» ou le ſceau de l'Empire à Numan
» Kiuperli, petit-fils du grand Kiu-
» perli qui prit Candie. Ce nouveau
» Viſir étoit tel que les Chrétiens
» mal inſtruits ont peine à ſe figurer
» un Turc, homme d'une vertu infle-
» xible, ſcrupuleux obſervateur de la
» Loi. Il oppoſoit ſouvent la juſtice
» aux volontés du Sultan; il ne vou-
» lut point entendre parler de la guer-
» re contre le Moſcovite, qu'il trai-
» toit d'injuſte & d'inutile. Mais le
» même attachement à ſa Loi, qui
» l'empêchoit de faire la guerre au
» Czar malgré la foi des traités, lui
» fit reſpecter les devoirs de l'hoſ-
» pitalité envers le Roi de Suede. Il
» diſoit à ſon Maître: La Loi te dé-
» fend d'attaquer le Czar qui ne t'a
» point offenſé; mais elle t'ordonne

à laquelle un Monarque Turc étoit peu accoutumé. Achmet ſaiſit une maſſe d'armes qu'il trouva ſous ſa main pour en frapper ce prétendu téméraire: Tu es le maître de ma vie, lui dit Tchourlouli, je te l'ai dès long-temps conſacrée; j'ai fait plus, je me ſuis expoſé à la haine publique pour remplir tes coffres & pour te bien ſervir. Punis-m'en, ſi tu l'oſes, & ſi tu veux encourager ainſi ceux qui te ſerviront après moi. Le Monarque étonné ordonna que Tchourlouli ſortît de ſa préſence.

J. C. 1710.
Hég. 1122.

» de ſecourir le Roi de Suede qui eſt
» malheureux chez toi. Il fit tenir à ce
» Prince huit cents bourſes, une bourſe
» vaut cinq cents écus, & il lui con-
» ſeilla de s'en retourner paiſiblement
» dans ſes Etats par les terres de l'Em-
» pereur d'Allemagne, ou par des vaiſ-
» ſeaux françois que M. de Feriolles,
» Ambaſſadeur de France à la Porte,
» offroit à Charles pour le tranſpor-
» ter à Marſeille. Le Comte de Po-
» niatouski négocia plus que jamais
» avec ce Miniſtre, & acquit dans
» cette négociation une ſupériorité
» que l'or des Moſcovites ne pouvoit
» plus lui diſputer auprès d'un Viſir
» incorruptible. La Faction Ruſſe crut
» que la meilleure reſſource pour elle
« étoit d'empoiſonner un négociateur
» ſi dangereux. On gagna un de ſes
» domeſtiques, qui devoit lui don-
» ner du poiſon dans du café. Le cri-
» me fut découvert avant l'exécu-
» tion ; on trouva le poiſon entre les
» mains du domeſtique dans une pe-
» tite fiole que l'on porta au Grand
» Seigneur. L'empoiſonneur fut jugé
» en plein Divan & condamné aux
» galeres, parceque la juſtice des
» Turcs ne punit jamais de mort les
» crimes qui n'ont pas été exécutés.

» Charles XII, toujours perſuadé
» qu'il

J. C. 1710. Hég. 1122.

» qu'il réussiroit à faire déclarer l'Em-
» pereur Turc contre la Russie, n'ac-
» cepta aucune des propositions qui
» tendoient à un retour paisible dans
» ses Etats. Il ne cessoit de représen-
» ter comme formidable aux Turcs
» ce même Czar qu'il avoit si long-
» temps méprisé. Ses Emissaires in-
» sinuoient sans cesse que Pierre Ale-
» xiovits vouloit se rendre maître de
» la navigation de la mer Noire;
» qu'après avoir subjugué les Cosa-
» ques, il en vouloit à la Tartarie
» Crimée. Tantôt ses représentations
» animoient la Porte, tantôt les Mi-
» nistres Russes les rendoient sans
» effet.

» Tandis que Charles XII faisoit
» ainsi dépendre sa destinée des vo-
» lontés d'un Visir, qu'il recevoit des
» bienfaits & des affronts d'une Puis-
» sance étrangere, qu'il faisoit pré-
» senter des placets au Sultan, qu'il
» subsistoit de ses libéralités dans un
» désert, tous ses ennemis réveillés
» attaquoient ses Etats; & Stanislas,
» Roi de Pologne, qu'il avoit si puis-
» samment protégé, cédoit le trône
» à son compétiteur Frédéric Au-
» guste, Electeur de Saxe. . . . . .

. . . .

» Le Grand Visir Kiuperli, qui s'op-

J. C. 1710.
Hég. 1122.

Singularité d'un Visir.

» posoit aux desseins de Charles XII, » fut déposé après deux mois de mi- » nistere. La petite cour du Roi de » Suede, & ceux qui tenoient encore » pour lui en Pologne, publioient que » Charles faisoit & défaisoit les Vi- » sirs; qu'il gouvernoit l'Empire Turc » du fond de sa retraite de Bender. » Mais il n'avoit aucune part à la dis- » grace de ce favori; la rigide probité » du Visir fut, dit-on, l'unique cause de » sa chûte. Son prédécesseur ne payoit » point les Janissaires du trésor impé- » rial, mais de l'argent qu'il faisoit » venir par ses extorsions. Kiuperli » les paya de l'argent du trésor. Ach- » met lui reprocha qu'il préféroit l'in- » térêt de ses sujets à celui de l'Em- » pereur. Ton prédécesseur Tchour- » louli, disoit-il, savoit bien trouver » le moyen de payer mes troupes. » Kiuperli répondit: S'il avoit l'art » d'enrichir Ta Hautesse par des ra- » pines, c'est un art que je fais gloire » d'ignorer.

» Le profond secret du serrail per- » met rarement que de pareils dis- » cours transpirent dans le public; » mais celui-ci fut su avec la disgrace » de Kiuperli. Ce Visir ne paya point » sa hardiesse de sa tête, parceque la » vraie vertu se fait quelquefois res-

J. C. 1710.
Hég. 1121.

» pecter lors même qu'elle deplaît. » On lui permit de se retirer dans » l'isle de Négrepont. J'ai su ces par- » ticularités par des lettres de M. » Brue, mon parent, premier Drogman » à la Porte Ottomane. Je les rap- » porte pour faire connoître l'esprit » de ce gouvernement.

» Le Grand Seigneur fit alors reve- » nir d'Alep Baltagi Mehemet, Pa- » cha de Syrie, qui avoit déja été » Grand Visir avant Tchourlouli (1). » Les Baltagis du serrail, ainsi nom- » més de balta qui signifie cognée, » sont des esclaves qui coupent le » bois pour l'usage des Princes du » sang ottoman & des Sultanes. Ce » Visir avoit été Baltagi dans sa jeu- » nesse, & en avoit toujours retenu » le nom, selon la coutume des Turcs,

(1) Note de l'Auteur.

C'étoit l'époux apparent de Saraï. Sans doute le crédit de cette maîtresse subsistoit encore. Il y a, à l'occasion de cette femme, quelque légere différence entre la narration de M. de Voltaire & la mienne. J'ai suivi dans mon récit le Prince Cantimir & plusieurs lettres manuscrites trouvées dans le dépôt des affaires étrangeres. On auroit des lumieres bien certaines sur l'histoire, si les Ecrivains ne différoient pas entre eux plus fort, ni sur des points plus essentiels.

J. C. 1710.
Hég. 1122.

» qui prennent sans rougir le nom de
» leur premiere profession ou de celle
» de leur pere, ou du lieu de leur
» naissance.

» Dans le temps que Baltagi Mehe-
» met étoit valet dans le serrail, il
» fut assez heureux pour rendre quel-
» ques petits services au Prince Ach-
» met alors prisonnier d'Etat sous
» l'empire de son frere Mustafa. On
» laisse aux Princes du Sang Ottoman
» pour leurs plaisirs quelques femmes
» d'un âge à ne plus avoir d'enfants,
» & cet âge arrive de bonne heure
» en Turquie, mais assez belles enco-
» re pour plaire. Achmet devenu Sul-
» tan donna une de ces esclaves qu'il
» avoit beaucoup aimée en mariage à
» Baltagi Mehemet. Cette femme par
» son intrigue fit son mari Grand Vi-
» sir; une autre intrigue le déplaça,
» & une troisieme le fit encore Grand
» Visir.

» Quand Baltagi Mehemet vint re-
» cevoir le bul de l'Empire, il trou-
» va le parti du Roi de Suede do-
» minant dans le serrail. La Sultane
» Validé; Ali Coumourgi, favori du
» Grand Seigneur; le Kislar Aga,
» Chef des Eunuques noirs, & l'Aga
» des Janissaires vouloient la guerre
» contre le Czar. Le Sultan y étoit

» déterminé. Le premier ordre qu'il » donna au Grand Visir fut d'aller » combattre les moscovites avec deux » cents mille hommes. Baltagi Me- » hemet n'avoit jamais fait la guerre : » mais ce n'étoit pas un imbécille, » comme les Suédois mécontens de » lui l'ont représenté. Il dit au Grand » Seigneur, en recevant de sa main un » sabre garni de pierreries : Ta Hau- » tesse sait que j'ai été accoutumé à » me servir d'une hache pour fendre » du bois, non d'une épée pour com- » mander des armées. Je tâcherai de te » bien servir ; mais si je ne réussis pas, » souviens-toi que je t'ai supplié de » ne me le point imputer. Le Sultan » l'assura de son amitié, & le Visir se » prépara à obéir.

J. C. 1710. Hég. 1122.

» La premiere démarche de la » Porte Ottomane fut de mettre aux » Sept-Tours l'Ambassadeur Mosco- » vite. La coutume des Turcs est de » commencer par faire arrêter les Mi- » nistres des Princes auxquels ils décla- » rent la guerre. Observateurs de l'hos- » pitalité en tout le reste, ils violent » en cela le droit le plus sacré des na- » tions. Ils commettent cette injus- » tice sous prétexte d'équité, s'ima- » ginant ou voulant faire croire qu'ils

J. C. 1711. Hég. 1123.

J. C. 1711. Hég. 1123.

» n'entreprennent jamais que de justes guerres, parcequ'elles sont consacrées par l'approbation de leur Mufti. Sur ce principe, ils se croient armés pour châtier les violateurs des traités que souvent ils rompent eux-mêmes, & croyant punir les Ambassadeurs des Rois leurs ennemis comme complices des infidélités de leurs Maîtres.

„ A cette raison se joint le mépris „ ridicule qu'ils affectent pour les „ Princes Chrétiens, & pour les Ambassadeurs qu'ils ne regardent d'ordinaire que comme des Consuls de „ marchands.

„ Le Han des Tartares de Crimée, „ que nous nommons le Kan, reçut „ ordre de se tenir prêt avec quarante mille Tartares. Ce Prince „ gouverne le Nogaï, le Budziack, „ avec une partie de la Circassie & „ toute la Crimée, province connue „ dans l'antiquité sous le nom de „ Chersonnese Taurique, où les Grecs „ porterent leur commerce & leurs „ armes, & fonderent de puissantes „ villes; où les Génois pénétrerent „ depuis lorsqu'ils étoient les maîtres „ du commerce de l'Europe. On voit „ en ce pays des ruines de villes grec-

„ ques, & quelques monumens des „ Génois, qui ſubſiſtent encore au „ milieu de la déſolation & de la „ barbarie.

J. C. 1711. Hég. 1123.

„ Le Kan eſt appellé par ſes ſujets „ Empereur ; mais avec ce grand ti- „ tre il n'en eſt pas moins l'eſclave „ de la Porte. Le ſang ottoman dont „ les Kans ſont deſcendus, & le droit „ qu'ils prétendent à l'Empire des „ Turcs au défaut de la race du Grand „ Seigneur, rendent leur famille reſ- „ pectable au Sultan même, & leur „ perſonne redoutable. C'eſt pour- „ quoi le Grand Seigneur n'oſe dé- „ truire la race des Kans Tartares : „ mais il ne laiſſe preſque jamais „ vieillir ces Princes ſur le trône. „ Leur conduite eſt toujours éclairée „ par les Pachas voiſins, leurs Etats „ entourés de Janiſſaires, leurs vo- „ lontés traverſées par les Grands Vi- „ ſirs, leurs deſſeins toujours ſuſpects. „ Si les Tartares ſe plaignent de leur „ Kan, la Porte le dépoſe ſous ce pré- „ texte : s'il en eſt aimé, c'eſt un plus „ grand crime dont il eſt plutôt pu- „ ni ; ainſi preſque tous paſſent de la „ ſouveraineté à l'exil, & finiſſent „ leurs jours à Rhodes qui eſt d'or- „ dinaire leur priſon ou leur tom-

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ beau. (1) Les Tartares leurs sujets „ sont les peuples les plus brigands „ de la terre, & en même temps, „ ce qui semble inconcevable, les „ plus hospitaliers. Ils vont à cinquante lieues de leur pays attaquer une caravane, détruire des „ villages; mais qu'un étranger, tel „ qu'il soit, passe dans leur pays, „ non seulement il est reçu par-tout,

(1). Note de l'Auteur.

Les Kans de Crimée se nomment tous Geraï. Il y a une tradition parmi les Tartares, qui donne la raison de ce nom héréditaire. Vers l'an 1400, une révolte générale troubla la petite Tartarie. On fit mourir non seulement le Prince regnant, mais toute sa postérité, & tout ce qui portoit son nom. Un paysan nommé Geraï, touché de pitié, sauva un de ces Princes, enfant, & l'éleva obscurément dans sa cabane. Les révoltés ne s'accorderent pas pour le partage de la Crimée, & les peuples opprimés par des guerres intestines, regretterent bientôt la race de leurs Maîtres. Alors Geraï montra le jeune Prince qu'il avoit sauvé, & le fit reconnoître à des marques certaines. Ce Prince fut rétabli d'un commun accord sur le trône de ses peres, & il accorda au Tartare qui lui avoit conservé le sceptre & la vie, qu'à l'avenir tous les Kans de Crimée ajouteroient le nom de Geraï au leur.

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ logé & défrayé ; mais dans quelque „ lieu qu'il passe, les habitans se dis- „ putent l'honneur de l'avoir pour „ hôte. Le maître de la maison, sa „ femme, ses filles le servent à l'en- „ vi. Les Scythes leurs ancêtres leur „ ont transmis ce respect inviolable „ pour l'hospitalité, qu'ils ont con- „ servé, parceque le peu d'étrangers „ qui voyagent chez eux, le bas prix „ de toutes les denrées ne leur ren- „ dent pas cette vertu trop onéreuse. „ Quand les Tartares vont à la guerre „ avec l'armée ottomane, ils sont „ nourris par le Grand Seigneur, le „ butin qu'ils font est leur seule paie. „ Aussi sont-ils plus propres à piller „ qu'à combattre réguliérement.

„ Le Kan, gagné par les présens & „ par les intrigues du Roi de Suede, „ obtint d'abord que le rendez-vous „ général des troupes seroit à Bender „ sous les yeux de Charles XII, afin „ de lui marquer mieux que c'étoit „ pour lui qu'on faisoit la guerre. Le „ nouveau Visir Baltagi n'ayant pas „ les mêmes engagemens ne vouloit „ pas flatter à ce point un Prince étran- „ ger. Il changea l'ordre, & ce fut „ à Andrinople que s'assembla cette „ grande armée. C'est toujours dans „ les vastes & fertiles plaines d'An-

F v

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ drinople qu'eſt le rendez-vous pour „ les armées turques, quand ce peu- „ ple fait la guerre aux Chrétiens. „ Les troupes venues d'Aſie & d'A- „ frique s'y repoſent & s'y rafraîchiſ- „ ſent quelques ſemaines : mais le „ Grand Viſir, pour prévenir le Czar, „ ne laiſſa repoſer l'armée que trois „ jours, & marcha vers le Danube „ & vers la Beſſarabie. . . . .

„ . . . .

Le Czar près d'être perdu.

„ Le Czar, ſelon toutes les appa- „ rences, devoit vaincre Baltagi Me- „ hemet; mais il fit la même faute „ avec les Turcs que le Roi de Suede „ avoit commiſe avec lui, il mépriſa „ trop ſon ennemi. Sur la nouvelle „ de l'armement des Turcs il quitta „ Moſcou, &, ayant ordonné qu'on „ changeât le ſiege de Riga en blo- „ cus, il aſſembla ſur les frontieres „ de la Pologne quatre-vingts mille „ hommes de ſes troupes (1). Avec „ cette armée il prit ſon chemin par „ la Moldavie & la Valaquie, autre-

(1) Note de M. de Voltaire.

Le Chapelain Norberg prétend que le Czar força le quatrieme homme de ſes ſujets, capable de porter les armes, de le ſuivre à cette guerre. Si cela eût été vrai, l'armée eût été au moins de deux millions d'hommes.

J. C. 1711. Hég. 1123.

„ fois le pays des Daces, aujourd'hui „ habitées par des Chrétiens grecs „ tributaires du Grand Seigneur. La „ Moldavie étoit gouvernée alors par „ le Prince Cantimir, Grec d'origi- „ ne, qui réunissoit les talens des an- „ ciens Grecs, la science des lettres „ & celle des armes. On le faisoit „ descendre du fameur Timur, connu „ sous le nom de Tamerlan. Cette „ origine paroissoit plus belle qu'une „ grecque. On prouvoit cette descen- „ dance par le nom de ce Conqué- „ rant; Timur, dit-on, ressemble à „ Timir. Le titre de Kan que possé- „ doit Timur avant de conquérir l'A- „ sie, se retrouve dans le nom de „ Cantimir; ainsi le Prince Can- „ timir est descendu de Tamerlan. „ Voilà les fondemens de la plupart „ des généalogies.

„ De quelque maison que fût Can- „ timir, il devoit toute sa fortune à la „ Porte Ottomane. A peine avoit-il „ reçu l'investiture de sa principauté, „ qu'il trahit l'Empereur Turc son „ bienfaiteur pour le Czar dont il es- „ péroit davantage. Il se flattoit que „ le vainqueur de Charles XII triom- „ pheroit aisément d'un Visir peu es- „ timé qui n'avoit jamais fait la guer- „ re, & qui avoit choisi pour son

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ Kiaïa, c'eſt-à-dire pour ſon Lieutenant, l'Intendant des douanes de Turquie. Il comptoit que tous les gens ſe rangeroient de ſon parti: les Patriarches Grecs l'encouragerent à cette défection. Le Czar, ayant donc fait un traité ſecret avec ce Prince, & l'ayant reçu dans ſon armée, s'avança dans le pays & arriva au mois de Juin 1711 ſur le bord ſeptentrional du fleuve Hieraſe, aujourd'hui le Pruth près d'Yaſſi capitale de la Moldavie. Dès que le Grand Viſir eut appris que Pierre Alexiovits marchoit de ce côté, il quitta ſon camp, & ſuivant le cours du Danube, il alla paſſer le fleuve ſur un pont de bateaux, près d'un bourg nommé Saccia, au même endroit où Darius fit conſtruire autrefois le pont qui porta ſon nom. L'armée turque fit tant de diligence qu'elle parut bientôt en préſence des Moſcovites, la riviere de Pruth entre deux.

„ Le Czar, sûr du Prince de Moldavie, ne s'attendoit pas que les Moldaves duſſent lui manquer. Mais ſouvent le Prince & les ſujets ont des intérêts très differens. Ceux-ci aimoient la domination turque qui n'eſt jamais fatale qu'aux Grands,

„ & qui affecte de la douceur pour les
„ peuples tributaires : ils redoutoient
„ les Chrétiens, & sur tout les Mos-
„ covites, qui les avoient toujours
„ traités avec inhumanité. Ils porte-
„ rent toutes leurs provisions à l'armée
„ ottomane : les Entrepreneurs, qui
„ s'étoient engagés à fournir des vi-
„ vres aux Moscovites „ exécuterent
„ avec le Grand Visir le marché mê-
„ me qu'ils avoient fait avec le Czar.
„ Les Valaques, voisins des Molda-
„ ves, montrerent aux Turcs la mê-
„ me affection : tant l'ancienne idée
„ de la barbarie Moscovite avoit
„ aliéné tous les esprits.

„ Le Czar ainsi trompé dans ses es-
„ pérances, peut-être trop légére-
„ ment prises, vit tout d'un coup
„ son armée sans vivres & sans four-
„ rages. Les soldats désertoient par
„ troupes, & bientôt cette armée se
„ trouva réduite à moins de trente
„ mille hommes prêts à périr de mi-
„ sere. . . . .

„ Cependant les Turcs passent la
„ riviere, enferment les Russes, &
„ forment devant eux un camp re-
„ tranché. Il est surprenant que le
„ Czar ne disputât point le passage
„ de la riviere, ou du moins qu'il ne
„ réparât pas cette faute en livrant

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ bataille aux Turcs immédiatement
„ après le passage, au lieu de leur
„ donner le temps de faire périr son
„ armée de faim & de fatigue. Il sem-
„ ble que ce Prince fit dans cette
„ campagne tout ce qu'il falloit pour
„ être perdu. Il se trouva sans provi-
„ sions, ayant la riviere de Pruth
„ derriere lui, cent cinquante mille
„ Turcs devant lui, & quarante
„ mille Tartares qui le harceloient
„ continuellement à droite & à gau-
„ che. Dans cette extrémité il dit pu-
„ bliquement, Me voilà du moins
„ aussi mal que mon frere Charles
„ l'étoit à Pultava.

„ Le Comte Poniatouski, infati-
„ gable agent du Roi de Suede, étoit
„ dans l'armée du Grand Visir avec
„ quelques Polonois & quelques Sué-
„ dois qui tous croyoient la perte du
„ Czar inévitable.

„ Dès que Poniatouski vit que les
„ armées seroient infailliblement en
„ présence, il le manda au Roi de
„ Suede, qui partit aussi-tôt de Ben-
„ der, suivi de quarante Officiers,
„ jouissant par avance du plaisir de
„ combattre l'Empereur Moscovite.
„ Après beaucoup de pertes & de
„ marches ruineuses, le Czar poussé
„ vers le Pruth n'avoit pour tous re-

„ tranchemens que des chevaux de „ frise & des chariots : quelques trou„ pes de Janissaires & de Spahis vin„ rent fondre sur son armée si mal „ retranchée ; mais ils attaquerent „ en désordre, & les Moscovites se „ défendirent avec une vigueur que „ la présence de leur Prince & le dé„ sespoir leur donnoient.

„ Les Turcs furent deux fois re„ poussés. Le lendemain M. Ponia„ touski conseilla au Grand Visir d'af„ famer l'armée moscovite, qui, man„ quant de tout, seroit obligée dans „ un jour de se rendre à discrétion „ avec son Empereur.

„ Le Czar a depuis avoué plus d'une „ fois qu'il n'avoit jamais rien senti „ de si cruel dans sa vie, que les in„ quiétudes qui l'agiterent cette nuit : „ il rouloit dans son esprit tout ce „ qu'il avoit fait depuis tant d'années „ pour la gloire & le bonheur de sa „ nation : tant de grands ouvrages, „ toujours interrompus par des guer„ res, alloient peut-être périr avec „ lui avant d'avoir été achevés ; il „ falloit ou être détruit par la faim, „ ou attaquer près de cent quatre„ vingts mille hommes avec des trou„ pes languissantes, diminuées de la „ moitié, une cavalerie presque toute

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ démontée, & des fantassins exté-
„ nués de faim & de fatigue.

„ Il appella le Général Czeremetof
„ vers le commencement de la nuit,
„ & lui ordonna, sans balancer &
„ sans prendre conseil, que tout fût
„ prêt à la pointe du jour pour aller
„ attaquer les Turcs la baïonnette au
„ bout du fusil.

„ Il donna de plus ordre exprès
„ qu'on brulât tous les bagages, &
„ que chaque Officier ne réservât
„ qu'un seul chariot; afin que, s'ils
„ étoient vaincus, ses ennemis ne
„ pussent du moins profiter du butin
„ qu'ils espéroient.

„ Après avoir tout réglé avec le
„ Général pour la bataille, il se re-
„ tira dans sa tente accablé de dou-
„ leur, & agité de convulsions, mal
„ dont il étoit souvent attaqué, &
„ qui redoubloit toujours avec vio-
„ lence quand il avoit quelque grande
„ inquiétude. Il défendit que per-
„ sonne osât de la nuit entrer dans sa
„ tente, sous quelque prétexte que ce
„ pût être, ne voulant pas qu'on vînt
„ lui faire des remontrances sur une
„ résolution désespérée, mais nécef-
„ saire, encore moins qu'on fût té-
„ moin du triste état où il se sentoit.

„ Cependant on brûla, selon son

J. C. 1711. Hég. 1123.

„ ordre, la plus grande partie de ses „ bagages. Toute l'armée suivit cet „ exemple, quoiqu'à regret ; plusieurs „ enterrerent ce qu'ils avoient de plus „ précieux. Les Officiers généraux „ ordonnoient déja la marche, & tâ- „ choient d'inspirer à l'armée une „ confiance qu'ils n'avoient pas eux- „ mêmes : chaque soldat, épuisé de „ fatigue & de faim, marchoit sans „ ardeur & sans espérance. Les fem- „ mes, dont l'armée étoit trop rem- „ plie, poussoient des cris qui éner- „ voient encore les courages : tout le „ monde attendoit le lendemain ma- „ tin la mort ou la servitude. Ce n'est „ point une exagération ; c'est à la „ lettre ce qu'on a entendu dire à „ des Officiers qui servoient dans „ cette armée. . . . . .
„ . . . .

„ La célebre Impératrice Catherine „ avoit suivi son époux au camp du „ Pruth. Elle tint un conseil avec les „ Officiers généraux & le Vice-Chan- „ celier Schaffirof, pendant que le Czar „ étoit dans sa tente. On conclut qu'il „ falloit demander la paix aux Turcs, „ & engager le Czar à faire cette dé- „ marche. Le Vice-Chancelier écrivit „ une lettre au Grand Visir au nom „ de son Maître : la Czarine entra

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ avec cette lettre dans la tente du „ Czar, malgré la défense ; & ayant, „ après bien des prieres, des contes„ tations & des larmes, obtenu qu'il „ la signât, elle rassembla sur-le„ champ toutes ses pierreries, tout „ ce qu'elle avoit de plus précieux, „ tout son argent ; elle en emprunta „ même des Officiers généraux ; & „ ayant composé de cet amas un pré„ sent considérable, elle l'envoya à „ Osman Aga, Lieutenant du Grand „ Visir, avec la lettre signée par „ l'Empereur Moscovite. Mehemet „ Baltagi, conservant d'abord la fierté „ d'un Visir & d'un vainqueur, ré„ pondit : Que le Czar m'envoie son „ premier Ministre, & je verrai ce „ que j'ai à faire. Le Vice-Chancelier „ Schaffirof vint aussi-tôt, chargé de „ quelques présens qu'il offrit publi„ quement lui-même au Grand Vi„ sir, assez considérables pour lui „ marquer qu'on avoit besoin de lui, „ mais trop peu pour le corrompre.

Le Visir traite avec le Czar ; Charles est sans espoir.

„ La premiere demande du Visir „ fut que le Czar se rendît avec toute „ son armée à discrétion. Le Vice„ Chancelier répondit que son Maî„ tre alloit l'attaquer dans un quart„ d'heure, & que les Moscovites pé„ riroient jusqu'au dernier plutôt

„ que de ſubir des conditions ſi infâ-
„ mes. Oſman ajouta ſes remontran-
„ ces aux paroles de Schaffirof.

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ Mehemet Baltagi n'étoit pas guer-
„ rier : il voyoit que les Janiſſaires
„ avoient été repouſſés la veille. Oſ-
„ man lui perſuada aiſément de ne
„ pas mettre au haſard d'une ba-
„ taille des avantages certains. Il ac-
„ corda donc d'abord une ſuſpenſion
„ d'armes pour ſix heures, pendant
„ laquelle on conviendroit des con-
„ ditions du traité.

» Pendant qu'on parlementoit, il
» arriva un petit accident qui peut
» faire connoître que les Turcs ſont
» ſouvent plus jaloux de leur pa-
» role que nous ne croyons. Deux
» Gentilshommes Italiens, parens de
» M. Brillo, Lieutenant Colonel d'un
» régiment de Grenadiers au ſervice
» du Czar, s'étant écartés pour cher-
» cher quelque fourrage, furent pris
» par des Tartares qui les amenerent
» à leur camp, & offrirent de les ven-
» dre à un Officier des Janiſſaires. Le
» Turc, indigné qu'on osât ainſi
» violer la treve, fit arrrêter les
» Tartares, & les conduiſit lui-même
» devant le Grand Viſir avec ces deux
» priſonniers. Le Viſir renvoya ces

J. C. 1711.
Hég. 1123.

» deux Gentilshommes au camp du
» Czar, & fit trancher la tête aux
» deux Tartares qui avoient eu le
» plus de part à leur enlevement.

» Cependant le Kan des Tartares
» s'opposoit à la conclusion d'un traité
» qui lui ôtoit l'espérance du pillage :
» Poniatouski secondoit le Kan par
» les raisons les plus pressantes. Mais
» Osman l'emporta sur l'impatience
» tartare, & sur les insinuations de
» Poniatouski.

» Le Visir crut faire assez pour le Grand
» Seigneur son Maître, de conclure
» une paix avantageuse. Il exigea que
» les Moscovites rendissent Asof; qu'ils
» brûlassent les galeres qui étoient dans
» ce port, qu'ils démolissent des cita-
« delles importantes bâties sur les
» Palus Méotides, & que tout le ca-
» non & les munitions de ces forte-
» resses demeurassent au Grand Sei-
» gneur; que le Czar retirât ses trou-
» pes de la Pologne; qu'il n'inquiétât
» plus le petit nombre de Cosaques
» qui étoient sous la protection des
» Polonois, ni ceux qui dépendoient
» de la Turquie, & qu'il payât dores-
» navant aux Tartares un subside de
» quarante mille sequins par an, tri-
» but odieux imposé depuis long-

» temps, mais dont le Czar avoit af-
» franchi son pays (1).

J. C. 1711. Hég. 1123.

» Enfin le traité alloit être signé, » sans qu'on eût seulement fait mention du Roi de Suede. Tout ce que » Poniatouski put obtenir du Visir, » fut qu'on insérât un article, par » lequel le Moscovite s'engageroit à » ne point troubler le retour de Charles XII; &, ce qui est assez singulier, » il fut stipulé dans cet article que le » Czar & le Roi de Suede feroient » la paix, s'ils en avoient envie, & » s'ils pouvoient s'accorder.

» A ces conditions le Czar eut la » liberté de se retirer avec son armée, son canon, son artillerie, ses » drapeaux, son bagage. Les Turcs » lui fournirent des vivres, & tout » abonda dans son camp deux heures » après la signature du traité, qui fut » commencé, conclu & signé le 21 » Juillet 1711.

» Dans le temps que le Czar échap-

(1) Note de l'Auteur.
Le Grand Visir avoit voulu exiger qu'on lui livreroit le Prince Cantimir comme sujet rebelle de la Porte : mais le Czar n'y voulut jamais consentir. Il assigna même à ce Prince des terres dans l'Ukraine avec une pension considérable.

J. C. 1711.
Hég. 1123.

» pé de ce mauvais pas se retiroit, » tambour battant & enseignes dé- » ployées, arrive le Roi de Suede, » impatient de combattre & de voir » son ennemi entre ses mains. Il avoit » couru plus de cinquante lieues à » cheval, depuis Bender jusqu'auprès » d'Yassi. Il arriva dans le temps que » les Russes commençoient à faire » paisiblement leur retraite: il fal- » loit, pour pénétrer au camp des » Turcs, aller passer le Pruth sur un » pont à trois lieues de là. Char- » les XII, qui ne faisoit rien com- » me les autres hommes, passa la ri- » viere à la nage au hasard de se noyer, « & traversa le camp moscovite au » hasard d'être pris : il parvint à » l'armée turque, & descendit à la » tente du Comte Poniatouski qui » m'a conté & écrit ce fait. Le Comte » s'avança tristement vers lui, & lui » apprit comment il venoit de perdre » une occasion qu'il ne recouvreroit » peut-être jamais.

» Le Roi outré de colere va droit à » la tente du Grand Visir : il lui re- » proche avec un visage enflammé le » traité qu'il vient de conclure. J'ai » droit, dit le Grand Visir d'un air » calme, de faire la guerre & la paix. » Mais, ajoute le Roi, n'avois tu

» pas toute l'armée moſcovite en ton
» pouvoir ? Notre loi nous ordonne,
» repartit gravement le Viſir, de
» donner la paix à nos ennemis quand
» ils implorent notre miſéricorde.
» Eh! t'ordonne-t-elle, inſiſte le Roi
» en colere, de faire un mauvais
» traité, quand tu peux impoſer telles
» loix que tu veux ? Ne dépendoit-il
» pas de toi d'amener le Czar priſon-
» nier à Conſtantinople ?

» Le Turc pouſſé à bout répondit
» ſéchement : Et qui gouverneroit ſon
» Empire en ſon abſence ? Il ne faut pas
» que tous les Rois ſoient hors de chez
» eux. Charles répliqua par un ſourire
» d'indignation : il ſe jetta ſur un ſo-
» pha, & regardant le Viſir d'un air
» plein de colere & de mépris, il éten-
» dit ſa jambe vers lui, & embarraſſant
» exprès ſon éperon dans la robbe du
» Turc, il la lui déchira, ſe releva
» ſur le champ, remonta à cheval &
» retourna à Bender, le déſeſpoir
» dans le cœur.

» Poniatouski reſta encore quelque
» temps avec le Grand Viſir, pour
» eſſayer, par des voies plus douces,
» de l'engager à tirer un meilleur parti
» du Czar ; mais l'heure de la priere
» étant venue, le Turc, ſans répondre
» un ſeul mot, alla ſe laver & prier
» Dieu.

J.C. 1711.
Hég. 1123.

» La fortune du Roi de Suede, si » changée de ce qu'elle avoit été, le » persécutoit dans les moindres cho- » ses : il trouva à son retour son petit » camp de Bender, & tout le loge- » ment inondé des eaux du Niester : » il se retira à quelques milles près » d'un village nommé Varnitza ; &, » comme s'il eût eu un secret pressen- » timent de ce qui devoit lui arriver, » il fit bâtir en cet endroit une large » maison de pierres, capable, en un » besoin, de soutenir quelques heures » un assaut. Il la meubla même ma- » gnifiquement, contre sa coutume, » pour imposer plus de respect aux » Turcs.

» Il en construisit aussi deux autres, » l'une pour sa chancellerie, l'autre » pour son favori Grothusen qui tenoit » une de ses tables. Tandis que le » Roi bâtissoit ainsi près de Bender, » comme s'il eût voulu rester toujours » en Turquie, Baltagi Mehemet, » craignant plus que jamais les in- » trigues & les plaintes de ce Prince » à la Porte, avoit envoyé le Résident » de l'Empereur d'Allemagne, de- » mander lui-même à Vienne un » passage pour le Roi de Suede par » les terres héréditaires de la Mai- » son d'Autriche. Cet Envoyé avoit

rapporté

» rapporté en trois semaines de temps
» une promesse de la Régence impé-
» riale, de rendre à Charles XII les
» honneurs qui lui étoient dus, & de
» le conduire en toute sureté en Po-
» méranie.

J. C. 1711.
Hég. 1123.

» On s'étoit adressé à cette Régence
» de Vienne, parcequ'alors l'Empe-
» reur d'Allemagne, Charles, succes-
» seur de Joseph, étoit en Espagne
» où il disputoit la couronne à Phi-
» lippe V. Pendant que l'Envoyé Al-
» lemand exécutoit à Vienne cette
» commission, le Grand Visir envoya
» trois Pachas au Roi de Suede, pour
» lui signifier qu'il falloit quitter les
» terres de l'Empire.

Charles s'opiniâtre contre son malheur.

» Le Roi, qui savoit l'ordre dont ils
» étoient chargés, leur fit d'abord dire
» que s'ils osoient lui rien proposer
» contre son honneur, & lui man-
» quer de respect, il les feroit pendre
» tous trois sur l'heure. Le Pacha de
» Salonique, qui portoit la parole,
» déguisa la dureté de sa commission
» sous les termes les plus respectueux.
» Charles finit l'audience sans daigner
» seulement répondre ; son Chan-
» celier Mullern, qui resta avec ces
» trois Pachas, leur expliqua en peu
» de mots le refus de son maître,

J. C. 1711.
Hég. 1123.

„ qu'ils avoient assez compris par son „ silence.

„ Le Grand Visir ne se rebuta pas ; „ il ordonna à Ismaël Pacha, nouveau „ Séraskier de Bender, de menacer „ le Roi de l'indignation du Sultan, „ s'il ne se déterminoit pas sans délai. „ Ce Séraskier étoit d'un tempéra- „ ment doux & d'un esprit conciliant, „ qui lui avoit attiré la bienveillance „ de Charles, & l'amitié de tous les „ Suédois. Le Roi entra en conférence „ avec lui ; mais ce fut pour lui dire „ qu'il ne partiroit que quand Achmet „ lui auroit accordé deux choses, la „ punition de son Grand Visir, & „ cent mille hommes pour retourner „ en Pologne.

„ Baltagi Mehemet sentoit bien „ que Charles restoit en Turquie pour „ le perdre ; il eut soin de faire „ mettre des gardes sur toutes les „ routes de Bender à Constantinople, „ pour intercepter les lettres du Roi. „ Il fit plus, il lui retrancha son „ thaïm, c'est-à-dire, la provision „ que la Porte fournit aux Princes à „ qui elle accorde un asyle. Celle du „ Roi de Suede étoit immense, con- „ sistant en cinq cents écus par jour „ en argent, & dans une profusion „ de tout ce qui peut contribuer à

» l'entretien d'une cour dans la ſplen-
» deur & dans l'abondance.

» Dès que le Roi ſut que le Viſir
» avoit oſé retrancher ſa ſubſiſtance,
» il ſe tourna vers ſon grand Maître
» d'hôtel, & lui dit : Vous n'avez eu
» que deux tables juſqu'à préſent, je
» vous ordonne d'en tenir quatre dès
» demain.

J. C. 1711. Hég. 1123.

Quand il manque de tout il devient magnifique.

„ Les Officiers de Charles XII
„ étoient accoutumés à ne trouver
„ rien d'impoſſible de ce qu'il or-
„ donnoit ; cependant on n'avoit ni
„ proviſions, ni argent ; on fut obligé
„ d'emprunter à vingt, à trente, à
„ quarante pour cent, des Officiers,
„ des domeſtiques, & des Janiſſaires,
„ devenus riches par les profuſions du
„ Roi. M. Fabrice, l'Envoyé de Hol-
„ ſtein, Jeffreys, Miniſtre d'Angle-
„ terre, leurs Secrétaires, leurs amis,
„ donnerent ce qu'ils avoient. Le Roi,
„ avec ſa fierté ordinaire, & ſans in-
„ quiétude du lendemain, ſubſiſtoit
„ de ces dons qui n'auroient pas ſuffi
„ long-temps. Il fallut tromper la
„ vigilance des gardes, & envoyer
„ ſecretement à Conſtantinople pour
„ emprunter de l'argent des négo-
„ cians européens. Tous refuſerent
„ d'en prêter à un Roi qui ſembloit
„ s'être mis hors d'état de jamais

J.C. 1711.
Hég. 1123.

„ rendre. Un ſeul marchand Anglois, „ nommé Couk, oſa enfin prêter „ environ quarante mille écus, ſatis- „ fait de les perdre ſi le Roi de Suede „ venoit à mourir. On apporta cet „ argent au petit camp du Roi, dans „ le temps qu'on commençoit à man- „ quer de tout, & à ne plus eſpérer „ de reſſource.

„ Dans cet intervalle, M. Ponia- „ touski écrivit du camp même du „ Grand Viſir, une relation de la „ campagne du Pruth, dans laquelle „ il accuſoit Baltagi Mehemet de lâ- „ cheté & de perfidie. Un vieux Ja- „ niſſaire, indigné de la foibleſſe du „ Viſir, & de plus gagné par les pré- „ ſens de Poniatouski, ſe chargea de „ cette relation; & ayant obtenu un „ congé, il préſenta lui-même la „ lettre au Sultan.

„ Poniatouski partit du camp quel- „ ques jours après, & alla à la Porte „ Ottomane former des intrigues „ contre le Grand Viſir, ſelon ſa cou- „ tume. Les circonſtances étoient fa- „ vorables: le Czar en liberté ne ſe „ preſſoit pas d'accomplir ſa pro- „ meſſe: les clefs d'Aſof ne venoient „ point; le Grand Viſir, qui en „ étoit reſponſable, craignant avec „ raiſon l'indignation de ſon Maî-

„ tre (1), n'osoit s'aller présenter „ devant lui.

J. C. 1711. Hég. 1123.

Intrigues au serrail.

„ Le serrail étoit alors plus rempli „ que jamais d'intrigues & de fac- „ tions. Ces cabales, que l'on voit „ dans toutes les cours, & qui se ter- „ minent d'ordinaire dans les nôtres „ par quelque déplacement de Mi- „ nistre, ou tout au plus par quelque „ exil, font toujours tomber à Cons- „ tantinople plus d'une tête ; il en „ coûta la vie à l'ancien Visir Chour- „ louli, & à Osman, ce Lieutenant „ de Baltagi Mehemet, qui étoit le „ principal auteur de la paix du Pruth, „ & qui depuis cette paix avoit ob- „ tenu une charge considérable à la „ Porte. On trouva parmi les trésors „ d'Osman la bague de la Czarine, „ & vingt mille pieces d'or au coin

(1) Note de l'Auteur.

Ce Ministre plein d'impatience manda les Otages Russes, & après les plus vifs reproches sur l'inexécution du traité, il leur dit : Il pourra m'en coûter la vie pour m'être fié à votre Maître : mais je me donnerai la consolation de vous faire tous périr avant moi. Les Otages effrayés demanderent deux mois tant pour instruire leur Maître, que pour la pleine exécution du traité. Baltagi Mehemet fut déposé avant l'expiration de ces deux mois.

J. C. 1712.
Hég. 1124.

„ de Saxe & de Moscovie ; ce fut „ une preuve que l'argent seul avoit „ tiré le Czar du précipice, & avoit „ ruiné la fortune de Charles XII. Le „ Visir Baltagi Mehemet fut relégué „ dans l'isle de Lemnos, où il mourut „ trois ans après. Le Sultan ne saisit „ son bien ni à son exil, ni à sa mort : „ il n'étoit pas riche, & sa pauvreté „ justifia sa mémoire.

Esclave fait Visir.

„ A ce Grand Visir succéda Jussuf, „ c'est-à-dire Joseph, dont la fortune „ étoit aussi singuliere que celle de „ ses prédécesseurs. Né sur les fron- „ tieres de la Moscovie, & fait prison- „ nier par les Turcs à l'âge de six ans „ avec sa famille, il avoit été vendu „ à un Janissaire. Il fut long-temps „ valet dans le serrail, & devint enfin „ la seconde personne de l'Empire où „ il avoit été esclave ; mais ce n'étoit „ qu'un fantôme de Ministre. Le jeune „ Sélictar Ali Coumourgi l'éleva à ce „ poste glissant, en attendant qu'il pût „ s'y placer lui-même ; & Jussuf sa créa- „ ture n'eut d'autre emploi que d'appo- „ ser les sceaux de l'Empire aux volon- „ tés du favori (1). La politique de la

(1) Note de l'Auteur.
Sans doute Saraï Li Kaden étoit pour lors ou morte, ou disgraciée. Nous n'avons plus

J. C. 1712. Hég. 1124.

„ cour ottomane parut toute changée „ dès les premiers jours de ce visirat : „ les Plénipotentiaires du Czar qui „ restoient à Constantinople, & „ comme Ministres, & comme Ota- „ ges, y furent mieux traités que „ jamais. Le Grand Visir confirma „ avec eux la paix du Pruth ; mais ce „ qui mortifia le plus le Roi de Suede, „ ce fut d'apprendre que les liaisons „ secretes qu'on prenoit à Constanti- „ nople avec le Czar, étoient le fruit „ de la médiation des Ambassadeurs „ d'Angleterre & de Hollande.

» Constantinople, depuis la re- » traite de Charles à Bender, étoit » devenue ce que Rome a été si sou- » vent, le centre des négociations » de la Chrétienté. Le Comte Desal- » leurs, Ambassadeur de France, y » appuyoit les intérêts de Charles & » de Stanislas : le Ministre de l'Em- » pereur Allemand les traversoit ; les » factions de Suede & de Moscovie » s'entrechoquoient, comme on a vu » long-temps celles de France & d'Es- » pagne agiter la Cour de Rome.

» L'Angleterre & la Hollande, qui » paroissoient neutres, ne l'étoient

trouvé dans nos sources aucun vestige ni de son crédit, ni d'elle.

J. C. 1712.
Hég. 1124.

» pas : le nouveau commerce que le
» Czar avoit ouvert dans Pétersbourg
» attiroit l'attention de ces deux na-
» tions commerçantes.

» Les Anglois & les Hollandois
» seront toujours pour le Prince qui
» favorisera le plus leur trafic. Il y avoit
» beaucoup à gagner avec le Czar :
» il n'est donc pas étonnant que les
» Ministres d'Angleterre & de Hol-
» lande le servissent secrettement à
» la Porte Ottomane. Une des con-
» ditions de cette nouvelle amitié
» fut que l'on feroit sortir incessam-
» ment Charles des terres de l'Em-
» pire Turc ; soit que le Czar espérât
» se saisir de sa personne sur les che-
» mins, soit qu'il crût Charles moins
» redoutable dans ses Etats qu'en
» Turquie, où il étoit sur le point
» d'armer les forces ottomanes con-
» tre l'Empire des Russes.

Le Sultan ordonne à Charles de partir.

» Le Roi de Suede sollicitoit tou-
» jours la Porte de le renvoyer par
» la Pologne avec une nombreuse
» armée. Le Divan résolut en effet
» de le renvoyer, mais avec une sim-
» ple escorte de sept à huit mille
» hommes, non plus comme un Roi
» qu'on vouloit secourir, mais com-
» me un hôte dont on vouloit se dé-
» faire. Pour cet effet le Sultan Ach-

» met lui écrivit en ces termes :

J. C. 1712.
Hég. 1124.

» Très puissant entre les Rois adorateurs de Jesus, Redresseur des torts & des injures, & Protecteur de la justice dans les ports & les Républiques du Midi & du Septentrion ; éclatant en majesté, Ami de de l'honneur & de la gloire & de notre sublime Porte, Charles Roi de Suede, dont Dieu couronne les entreprises de bonheur.

» Aussi-tôt que le très illustre Achmet, ci-devant Chiaoux Pachi, aura eu l'honneur de vous présenter cette lettre ornée de notre sceau impérial, soyez persuadé & convaincu de la vérité de nos intentions qui y sont contenues, à savoir que quoique nous nous fussions proposé de faire marcher de nouveau contre le Czar nos troupes toujours victorieuses ; cependant ce Prince, pour éviter le juste ressentiment que nous avoit donné son retardement à exécuter le traité conclu sur les bords du Pruth, & renouvellé depuis à notre sublime Porte, ayant rendu à notre Empire le château & la ville d'Asof, & cherché par la médiation des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, nos anciens amis, à cultiver avec nous les liens d'une

J. C. 1712.
Hég. 1124.

» constante paix, nous la lui avons » accordée, & donné à ses Plénipotentiaires, qui nous restent pour otages, notre ratification impériale, » après avoir reçu la sienne de leurs » mains.

» Nous avons donné au très honorable & vaillant Delvet Geraï, Han „ de Budziack, de Crimée, de Nogaï & de Circassie, & à notre très sage Conseiller & généreux Seraskier de Bender, Ismaël (que Dieu perpétue & augmente leur magnificence & prudence) nos ordres inviolables & salutaires pour votre retour par la Pologne, selon votre premier dessein qui nous a été renouvellé de votre part. Vous devez donc vous préparer à partir sous les auspices de la Providence & avec une honorable escorte, l'hiver prochain, pour vous rendre dans vos provinces, ayant soin de passer en ami par celles de la Pologne.

„ Tout ce qui sera nécessaire pour votre voyage vous sera fourni par ma sublime Porte, tant en argent qu'en hommes, chevaux & chariots. Nous vous exhortons surtout & vous recommandons de donner de vos ordres les plus positifs & les plus clairs à tous les

„ Suédois & autres gens qui se trou-
„ vent auprès de vous, de ne com-
„ mettre aucun désordre & de ne
„ faire aucune action qui tende di-
„ rectement ou indirectement à vio-
„ ler cette paix & amitié.

J. C. 1712.
Hég. 1124.

„ Vous conserverez par-là notre
„ bienveillance, dont nous cherche-
„ rons à vous donner d'aussi grandes
„ & d'aussi fréquentes marques qu'il
„ s'en présentera d'occasions. Nos
„ troupes destinées pour vous accom-
„ pagner recevront des ordres con-
„ formes à nos intentions impéria-
„ les. Donné à notre sublime Porte
„ de Constantinople, le 14 de la lune
„ Rebyul Eureh 1124, ce qui revient
„ au 19 Avril 1712.

Il résiste.

„ Cette lettre ne fit point encore
„ perdre l'espérance au Roi de Sue-
„ de : il écrivit au Sultan, qu'il se-
„ roit toute sa vie reconnoissant des
„ faveurs dont Sa Hautesse l'avoit
„ comblé ; mais qu'il croyoit le Sul-
„ tan trop juste pour le renvoyer avec
„ la simple escorte d'un camp vo-
„ lant dans un pays encore inondé des
„ troupes du Czar. En effet l'Empe-
„ reur Russe, malgré le premier ar-
„ ticle de la paix du Pruth, par le-
„ quel il s'étoit engagé à retirer tou-
„ tes ses troupes de la Pologne, y en

J C 1712.
Hég. 1124.

„ avoit fait encore passer de nouvelles; & ce qui semble étonnant, „ c'est que le Grand Seigneur n'en „ savoit rien.

„ La mauvaise politique de la Porte „ d'avoir toujours par vanité des Ambassadeurs des Princes Chrétiens à „ Constantinople, & de ne pas entretenir un seul Agent dans les „ Cours chrétiennes, fait que ceux-ci pénétrent & conduisent quelquefois les résolutions les plus secretes du Sultan, & que le Divan „ est toujours dans une profonde ignorance de ce qui se passe publiquement chez les Chrétiens.

„ Le Sultan, enfermé dans son serrail parmi ses femmes & ses eunuques, ne voit que par les yeux de „ son Grand Visir : ce Ministre aussi „ inaccessible que son Maître, occupé „ des intrigues du serrail, & sans „ correspondance au dehors, est d'ordinaire trompé, ou trompe le Sultan qui le dépose ou le fait étrangler à la premiere faute, pour en „ choisir un autre aussi ignorant ou „ aussi perfide, qui se conduit comme ses prédécesseurs, & qui tombe „ bientôt comme eux.

„ Telle est pour l'ordinaire l'inaction & la sécurité profonde de cette

J. C. 1712.
Hég. 1124.

„ Cour, que si les Princes Chrétiens „ se liguoient contre elle, leurs flottes seroient aux Dardanelles & leur „ armée de terre aux portes d'Andrinople avant que les Turcs eussent „ songé à se défendre ; mais les divers intérêts qui diviseront toujours „ la Chrétienté sauveront les Turcs „ d'une destinée que leur peu de politique & leur ignorance dans la „ guerre & dans la marine semblent „ leur préparer aujourd'hui.

„ Achmet étoit si peu informé de „ ce qui se passoit en Pologne, qu'il y „ envoya un Aga pour voir s'il étoit „ vrai que les armées du Czar y fussent „ encore : deux Secrétaires du Roi de „ Suede, qui savoient la langue turque, accompagnerent l'Aga, afin „ de servir de témoins contre lui en „ cas qu'il fît un faux rapport.

„ Cet Aga vit par les yeux de la „ vérité, & en vint rendre compte „ au Sultan même. Achmet indigné „ alloit faire étrangler le Grand Visir ; mais le favori qui le protégeoit „ & qui croyoit avoir besoin de lui, „ obtint sa grace & le soutint encore „ quelque temps dans le ministere.

„ Les Russes étoient protégés ouvertement par le Grand Visir, & „ secrettement par Ali Coumourgi,

J. C. 1712.
Hég. 1124.

„ qui avoit changé de parti ; mais le „ Sultan étoit si irrité, l'infraction „ du traité étoit si manifeste ; & les „ Janissaires, qui font trembler sou- „ vent les Ministres, les Favoris & „ les Sultans, demandoient si hau- „ tement la guerre, que personne „ dans le serrail n'osa ouvrir un avis „ modéré.

Il espere armer la Turquie en sa faveur.

„ Aussi-tôt le Grand Seigneur fit „ mettre aux Sept-Tours les Ambas- „ sadeurs Moscovites, déja aussi ac- „ coutumés à aller en prison qu'à „ l'audience. La guerre est de nou- „ veau déclarée contre le Czar, les „ queues de cheval arborées, les or- „ dres donnés à tous les Pachas d'as- „ sembler une armée de deux cents „ mille combattans. Le Sultan lui- „ me quitta Constantinople, & vint „ établir sa cour à Andrinople, pour „ être moins éloigné du théâtre de la „ guerre.

„ Pendant ce temps une ambassade „ solemnelle envoyée au Grand Sei- „ gneur de la part d'Auguste & de la „ République de Pologne s'avançoit „ sur le chemin d'Andrinople ; le „ Palatin de Mazovie étoit à la tête „ avec une suite de plus de trois „ cents hommes.

„ Tout ce qui composoit l'ambassade

„ fut arrêté & retenu prisonnier dans „ l'un des fauxbourgs de la ville. Jamais le parti du Roi de Suede ne „ s'étoit plus flatté que dans cette „ occasion : cependant ce grand appareil devint encore inutile, & toutes ses espérances furent trompées. J. C 1712. Hég. 1124.

„ Si l'on en croit un Ministre public, homme sage & clair-voyant, „ qui résidoit alors à Constantinople, „ le jeune Coumourgi rouloit déja „ dans sa tête d'autres desseins que „ de disputer des déserts au Czar de „ Moscovie dans une guerre douteuse. Il projettoit d'enlever aux „ Vénitiens le Péloponnese, nommé „ aujourd'hui la Morée, & de se rendre maître de la Hongrie.

„ Il n'attendoit pour exécuter ses „ grands desseins, que l'emploi de „ premier Visir dont sa jeunesse l'écartoit encore. Dans cette idée il „ avoit plus besoin d'être l'allié que „ l'ennemi du Czar : son intérêt ni „ sa volonté n'étoient pas de garder „ plus long-temps le Roi de Suede, „ encore moins d'armer la Turquie „ en sa faveur. Non seulement il „ vouloit renvoyer ce Prince, mais „ il disoit ouvertement qu'il ne falloit plus souffrir désormais aucun „ Ministre Chrétien à Constantino-

J.C. 1712.
Hég. 1124.

„ ple ; que tous ces Ambaſſadeurs or-
„ dinaires n'étoient que des eſpions
„ honorables, qui corrompoient &
„ qui trahiſſoient les Viſirs, & don-
„ noient depuis trop long-temps le
„ mouvement aux intrigues du ſer-
„ rail ; que les Francs établis à Pera
„ & dans les échelles du Levant, ſont
„ des Marchands qui n'ont beſoin
„ que d'un Conſul & non d'un Am-
„ baſſadeur. Le Grand Viſir, qui de-
„ voit ſon établiſſement & ſa vie mê-
„ me au Favori, & qui de plus le
„ craignoit, ſe conformoit à ſes in-
„ tentions d'autant plus aiſément,
„ qu'il s'étoit vendu aux Moſcovites,
„ & qu'il eſpéroit ſe venger du Roi
„ de Suede qui avoit voulu le per-
„ dre. Le Mufti, créature d'Ali Cou-
„ mourgi, étoit auſſi l'eſclave de ſes
„ volontés : il avoit conſeillé la guer-
„ re contre le Czar, quand le Favori
„ la vouloit ; & il la trouva injuſte
„ dès que ce jeune homme eut chan-
„ gé : ainſi à peine l'armée fut aſſem-
„ blée qu'on écouta des propoſitions
„ d'accommodement. Le Vice-Chan-
„ celier Scaffirof & le jeune Czere-
„ metof, Plénipotentiaires & otages
„ du Czar à la Porte, promirent,
„ après bien des négociations, que
„ le Czar retireroit ſes troupes de la

„ Pologne. Le Grand Visir qui savoit „ bien que le Czar n'exécuteroit pas „ ce traité, ne laissa pas de le signer; „ & le Sultan, content d'avoir en ap- „ parence imposé des loix aux Russes, „ resta encore à Andrinople. Ainsi on „ vit en moins de six mois la paix ju- „ rée avec le Czar, ensuite la guerre „ déclarée, & la paix renouvellée en- „ core.

J. C. 1712. Hég. 1124.

„ Le principal article de tous ces „ traités fut toujours qu'on feroit „ partir le Roi de Suede. Le Sultan „ ne vouloit point commettre son „ honneur & celui de l'Empire Ot- „ toman, en exposant le Roi à être „ pris sur la route par ses ennemis. „ Il fut stipulé qu'il partiroit, mais „ que les Ambassadeurs de Pologne „ & de Moscovie répondroient de la „ sureté de sa personne. Ces Ambas- „ sadeurs jurerent au nom de leurs „ Maîtres, que ni le Czar ni le Roi „ Auguste ne troubleroient son pas- „ sage; & que Charles de son côté „ ne tenteroit d'exciter aucun mouve- „ ment en Pologne. Le Divan ayant „ ainsi réglé la destinée de Charles, „ Ismaël, Seraskier de Bender, se „ transporta à Varnitza, où le Roi „ étoit campé, & vint lui rendre „ compte des résolutions de la Por-

La Porte veut encore le faire partir.

J. C. 1711.
Hég. 1124.

„ te, en lui insinuant adroitement
„ qu'il n'y avoit plus à différer, &
„ qu'il falloit partir. Charles ne ré-
„ pondit autre chose, sinon, que le
„ Grand Seigneur lui avoit promis
„ une armée & non une escorte, &
„ que les Rois devoient tenir leur
„ parole.

„ Cependant le Général Flemming,
„ Ministre & favori du Roi Auguste,
„ entretenoit une correspondance se-
„ crete avec le Kan de Tartarie &
„ le Seraskier de Bender. La Mare,
„ Gentilhomme François, Colonel
„ au service de Saxe, avoit fait plus
„ d'un voyage de Bender à Dresde,
„ & tous ces voyages étoient sus-
„ pects.

„ Précisément dans ce temps le
„ Roi de Suede fit arrêter sur les fron-
„ tieres de la Valachie un courier que
„ Flemming envoyoit au Prince de
„ Tartarie. Les lettres lui furent ap-
„ portées : on les déchiffra, on y vit
„ une intelligence marquée entre les
„ Tartares & la Cour de Dresde ;
„ mais elles étoient conçues en ter-
„ mes si ambigus & si généraux, qu'il
„ étoit difficile de démêler si le but
„ du Roi Auguste étoit seulement de
„ détacher les Turcs du parti de la
„ Suede, ou s'il vouloit que le Kan

„ livrât Charles à ses Saxons en le re-
„ conduisant en Pologne.

J. C. 1712. Hég. 1124.

„ Il sembloit difficile d'imaginer
„ qu'un Prince aussi généreux qu'Au-
„ guste voulût, en saisissant la per-
„ sonne du Roi de Suede, hasarder la
„ vie de ses Ambassadeurs & de trois
„ cents Gentilshommes Polonois qui
„ étoient retenus dans Andrinople,
„ comme des gages de la sureté de
„ Charles. Mais d'un autre côté on
„ savoit que Flemming, Ministre ab-
„ solu d'Auguste, étoit trés délié &
„ peu scrupuleux. Les outrages faits
„ au Roi Electeur par le Roi de Suede
„ sembloient rendre toute vengeance
„ excusable; & on pouvoit penser
„ que si la Cour de Dresde achetoit
„ Charles du Kan des Tartares, elle
„ pourroit acheter aisément de la Cour
„ Ottomane la libertés des Otages
„ Polonois.

„ Ces raisons furent agitées entre
„ le Roi, Mulern son Chancelier
„ privé, & Grothusen son favori. Ils
„ lurent & relurent les lettres, &, la
„ malheureuse situation où ils étoient
„ les rendant plus soupçonneux, ils
„ se déterminerent à croire ce qu'il
„ y avoit de plus triste.

„ Quelques jours après le Roi fut
„ confirmé dans ses soupçons par le

J. C. 1712.
Hég. 1124.

Il craint d'être livré au Roi Auguste.

„ départ précipité du Comte Sapieha „ réfugié auprès de lui, qui le quitta „ brusquement pour aller en Pologne „ se jetter entre les bras d'Auguste. „ Dans toute autre occasion Sapieha „ ne lui auroit paru qu'un mécontent: „ mais dans ces conjonctures délica„ tes il ne balança pas à le croire un „ traître. Les instances réitérées qu'on „ lui fit alors de partir, changerent „ ses soupçons en certitude. L'opiniâ„ treté de son caractere se joignant „ à toutes ces vraisemblances, il de„ meura ferme dans l'opinion qu'on „ vouloit le trahir & le livrer à ses „ ennemis, quoique ce complot n'ait „ jamais été prouvé.

„ Il pouvoit se tromper dans l'idée „ qu'il avoit que le Roi Auguste avoit „ marchandé sa personne avec les Tar„ tares; mais il se trompoit encore „ davantage en comptant sur le se„ cours de la Cour Ottomane. Quoi „ qu'il en soit, il résolut de gagner „ du temps.

„ Il dit au Pacha de Bender qu'il „ ne pouvoit partir sans avoir au„ paravant de quoi payer ses dettes; „ car, quoiqu'on lui eût rendu de„ puis long-temps son thaïm, ses li„ béralités l'avoient toujours forcé „ d'emprunter. Le Pacha lui deman-

„ da ce qu'il vouloit : le Roi répon-
„ dit au hasard, mille bourses, qui
„ font quinze cents mille francs de
„ notre argent en monnoie forte. Le
„ Pacha en écrivit à la Porte ; le Sul-
„ tan, au lieu de mille bourses qu'on
„ lui demandoit, en accorda douze
„ cents, & écrivit au Pacha la lettre
„ suivante.

J. C. 1712. Hég. 1124.

Lettre du Grand Seigneur au Pacha de Bender.

Nouvel ordre du Sultan pour faire partir Charles.

„ Le but de cette Lettre impériale
„ est pour vous faire savoir que sur
„ votre recommandation & représen-
„ tation, & sur celles du très noble
„ Delvet Geraï Ham à notre sublime
„ Porte, notre impériale magnifi-
„ cence a accordé mille bourses au
„ Roi de Suede, qui seront envoyées
„ à Bender sous la charge & la con-
„ duite du très illustre Mehemet Pa-
„ cha, ci-devant Chiaoux Pachi,
„ pour rester sous votre garde jus-
„ qu'au temps du départ du Roi de
„ Suede, dont Dieu dirige les pas ;
„ & lui être données alors avec deux
„ cents bourses de plus, comme un
„ surcroît de notre libéralité impé-
„ riale qui excede sa demande.

„ Quant à la route de Pologne

J. C. 1712. Hég. 1124.

„ qu'il eſt réſolu de prendre, vous „ aurez ſoin, vous & le Ham, qui „ devez l'accompagner, de prendre „ des meſures ſi prudentes & ſi ſages, „ que pendant tout le paſſage les „ troupes qui ſont ſous votre com- „ mandement, & les gens du Roi de „ Suede, ne cauſent aucun dommage, „ & ne faſſent aucune action qui puiſſe „ être réputée contraire à la paix qui „ ſubſiſte encore entre notre ſublime „ Porte & le Royaume & la Répu- „ blique de Pologne; enſorte que le „ Roi paſſe comme ami ſous notre „ protection.

„ Ce que faiſant, (comme vous „ lui recommanderez bien expreſſé- „ ment de faire) il recevra tous les „ honneurs & les égards dus à ſa „ Majeſté de la part des Polonois: „ ce dont nous ont fait aſſurer les „ Ambaſſadeurs du Roi Auguſte & „ de la République, en s'offrant „ même à cette condition, auſſi-bien „ que quelques autres nobles Polo- „ nois, ſi nous le requérons, pour „ otages & ſureté de ſon paſſage.

„ Lorſque le temps dont vous ſerez „ convenu avec le très noble Delvet „ Geraï pour la marche ſera venu, „ vous vous mettrez à la tête de vos „ braves ſoldats, entre leſquels ſeront

„ les Tartares, ayant à leur tête le
„ Ham, & vous conduirez le Roi de
„ Suede avec ses gens.

„ Qu'ainsi il plaise au seul Dieu
„ tout-puissant de diriger vos pas &
„ les leurs. Le Pacha d'Aulos restera
„ à Bender pour le garder en votre
„ absence, avec un corps de Spahis &
„ un autre de Janissaires : & en sui-
„ vant nos ordres & nos intentions
„ impériales en tous ces points &
„ articles, vous vous rendrez dignes
„ de la continuation de notre faveur
„ impériale, aussi-bien que des
„ louanges & des récompenses dues
„ à tous ceux qui les observent.

„ Fait à notre résidence impériale
„ de Constantinople, le 2 de la lune
„ de cheval, 1124 de l'hégire.

„ Pendant qu'on attendoit cette
„ réponse du Grand Seigneur, le Roi
„ écrivit à la Porte, pour se plaindre
„ de la trahison dont il soupçonnoit
„ le Kan des Tartares ; mais les pas-
„ sages étoient bien gardés ; de plus,
„ le Ministere lui étoit contraire. Les
„ lettres ne parvinrent point au Sul-
„ tan. Le Visir empêcha même M.
„ Desaleurs de venir à Andrinople,
„ où étoit la Porte, de peur que ce
„ Ministre, qui agissoit pour le Roi
„ de Suede, ne voulût déranger le

„ dessein qu'on avoit de le faire
„ partir.

J. C. 1712.
Hég. 1124.

Il brave l'Empereur Turc, étant presque captif.

„ Charles, indigné de se voir en
„ quelque sorte chassé des terres du
„ Grand Seigneur, se détermina à
„ ne point partir du tout. Il pouvoit
„ demander à s'en retourner par les
„ terres d'Allemagne, ou s'embar-
„ quer sur la mer Noire, pour se
„ rendre à Marseille par la Méditer-
„ ranée; mais il aima mieux ne de-
„ mander rien, & attendre les évé-
„ nemens.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» Quand les douze cents bourses
» furent arrivées, son Trésorier Gro-
» thusen, qui avoit appris la langue
» turque dans ce long séjour, alla voir
» le Pacha sans interprete, dans le
» dessein de tirer de lui les douze
» cents bourses, & de former ensuite
» à la Porte quelque intrigue nou-
» velle, toujours sur cette fausse sup-
» position que le parti suédois arme-
» roit enfin l'Empire Ottoman contre
» le Czar.

» Grothusen dit au Pacha que le
» Roi ne pouvoit avoir ses équipages
» prêts sans argent. Mais, dit le Pa-
» cha, c'est nous qui ferons tous les
» frais de votre départ; votre Maître
» n'a rien à dépenser tant qu'il sera
» sous la protection du mien. Grothu-
sen

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» s'en répliqua qu'il y avoit tant de
» différence entre les équipages turcs
» & ceux des Francs, qu'il falloit
» avoir recours aux artisans suédois
» & polonois qui étoient à Varnitza.
» Il l'assura que son Maître étoit dis-
» posé à partir, & que cet argent fa-
» ciliteroit & avanceroit son départ. Le
» Pacha, trop confiant, donna les douze
» cents bourses : il vint quelques jours
» après demander au Roi, d'une ma-
» niere très respectueuse, les ordres
» pour le départ. Sa surprise fut ex-
» trême quand le Roi lui dit qu'il n'é-
» toit pas près de partir, & qu'il lui
» falloit encore mille bourses. Le Pa-
» cha confondu à cette réponse fut
» quelque temps sans pouvoir parler.
» Il se retira vers une fenêtre où on
» le vit verser quelques larmes. En-
» suite s'adressant au Roi : Il m'en
» coûtera la tête, dit-il, pour avoir
» obligé Ta Majesté : j'ai donné les
» douze cents bourses malgré les or-
» dres de mon Souverain. Ayant dit
» ces paroles, il s'en retournoit plein
» de tristesse ; le Roi l'arrêta, & lui
» dit qu'il l'excuseroit auprès du Sul-
» tan. Ah ! repartit le Turc en s'en
» allant, mon Maître ne sait point
» excuser les fautes, il ne sait que
» les punir.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ Ismaël Pacha alla apprendre „ cette nouvelle au Kan des Tartares, lequel ayant reçu le même ordre que le Pacha de ne point souffrir que les douze cents bourses fussent données avant le départ du „ Roi, & ayant consenti qu'on délivrât cet argent, appréhendoit aussi „ bien que le Pacha l'indignation du „ Grand Seigneur. Ils écrivirent tous „ deux à la Porte pour se justifier; ils „ protesterent qu'ils n'avoient donné „ les douze cents bourses que sur les „ promesses positives d'un Ministre „ du Roi de partir sans délai; & ils „ supplierent Sa Hautesse que le refus „ du Roi ne fût point attribué à leur „ désobéissance.

Cependant il demande toujours de l'argent au Gr. Seigneur.

„ Charles persistant toujours dans „ l'idée que le Kan & le Pacha vouloient le livrer à ses ennemis, ordonna à M. Funk, alors son Envoyé auprès du Grand Seigneur, de „ porter contre eux ses plaintes, & „ de demander encore mille bourses. „ Son extrême générosité & le peu „ de cas qu'il faisoit de l'argent l'empêchoient de sentir qu'il y avoit de „ l'avilissement dans cette proposition. Il ne la faisoit que pour s'attirer un refus, & pour avoir un „ nouveau prétexre de ne point par-

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ tir. Mais c'étoit être réduit à d'é-
„ tranges extrémités, que d'avoir be-
„ soin de pareils artifices. Savari, son
„ Interprete, homme adroit & en-
„ treprenant, porte sa lettre à An-
„ drinople, malgré la sévérité avec
„ laquelle le Grand Visir faisoit gar-
„ der les passages.

„ Funk fut obligé d'aller faire cette
„ demande dangereuse. Pour toute ré-
„ ponse on le fit mettre en prison. Le
„ Sultan indigné fit assembler un Di-
„ van extraordinaire, & y parla lui-
„ même, ce qu'il ne fait que très ra-
„ rement. Tel fut son discours, selon
„ la traduction qu'on en fit alors.

„ Je n'ai presque connu le Roi de
„ Suede que par sa défaite de Pulta-
„ va, & par la priere qu'il m'a faite
„ de lui accorder un asyle dans mon
„ Empire : je n'ai, je crois, nul be-
„ soin de lui, & n'ai sujet ni de l'ai-
„ mer ni de le craindre ; cependant
„ sans consulter d'autre motif que
„ l'hospitalité d'un Musulman, & ma
„ générosité qui répand la rosée de mes
„ faveurs sur les grands comme sur
„ les petits, sur les étrangers comme
„ sur mes sujets, je l'ai reçu & se-
„ couru de tout, lui, ses Ministres,
„ ses Officiers, ses soldats, & n'ai
„ cessé pendant trois ans & demi de
„ l'accabler de présens.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ Je lui ai accordé une eſcorte con„ ſidérable pour le conduire dans ſes „ Etats. Il a demandé mille bourſes „ pour payer quelques frais, quoique „ je les faſſe tous : au lieu de mille, „ j'en ai accordé douze cents ; après „ les avoir tirées de la main du Seras„ kier de Bender, il en demande en„ core mille autres, & ne veut point „ partir, ſous prétexte que l'eſcorte „ eſt trop petite, au lieu qu'elle n'eſt „ que trop grande pour paſſer par un „ pays ami.

„ Je demande donc ſi c'eſt violer „ les loix de l'hoſpitalité que de ren„ voyer ce Prince, & ſi les Puiſſan„ ces étrangères doivent m'accuſer „ de violence & d'injuſtice, en cas „ qu'on ſoit réduit à le faire partir „ par force. Tout le Divan répondit „ que le Grand Seigneur agiſſoit avec „ juſtice.

„ Le Mufti déclara que l'hoſpitalité „ n'eſt point de commande aux Mu„ ſulmans envers les Infideles, en„ core moins envers les ingrats ; & „ il donna ſon fetfa, eſpece de man„ dement qui accompagne preſque „ toujours les ordres importans du „ Grand Seigneur. Ces fetfas ſont „ révérés comme des oracles, quoi„ que ceux dont ils émanent ſoient

„ des esclaves du Sultan comme les „ autres. L'ordre & le fetsa furent „ portés à Bender par le Bouyouk „ Imraour, Grand-Maître des écu- „ ries, & un Chiaoux Pachi, premier „ Huissier. Le Pacha de Bender reçut „ l'ordre chez le Kan des Tartares. „ Aussi-tôt il alla à Varnitza deman- „ der si le Roi vouloit partir com- „ me ami, ou le réduire à exécuter „ les ordres du Sultan.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ Charles XII menacé n'étoit pas „ maître de sa colere. Obéis à ton „ Maître, si tu l'oses, lui dit-il, & sors „ de ma présence. Le Pacha indigné „ s'en retourna au grand galop, contre „ l'usage ordinaire des Turcs: en s'en „ retournant il rencontra Fabrice, & „ lui cria toujours en courant: Le Roi „ ne veut point écouter la raison; tu „ vas voir des choses bien étranges. „ Le jour même il retrancha les vi- „ vres au Roi, & lui ôta sa garde de „ Janissaires. Il fit dire aux Polonois „ & aux Cosaques qui étoient à Var- „ nitza, que s'ils vouloient avoir des „ vivres, il falloit quitter le camp „ du Roi de Suede, & venir se met- „ tre dans la ville de Bender sous la „ protection de la Porte. Tous obéi- „ rent, & laisserent le Roi réduit aux „ Officiers de sa maison, & à trois

sa colere.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ cents soldats Suédois contre vingt „ mille Tartares] & six mille Turcs.

Ses emportemens.

» Il n'y avoit plus de provisions » pour les hommes ni pour les che- » vaux. Le Roi ordonna qu'on tuât » hors du camp à coups de fusil vingt » de ces beaux chevaux arabes que le » Grand Seigneur lui avoit envoyés, » en disant : Je ne veux ni de leurs » provisions ni de leurs chevaux. Ce » fut un régal pour les troupes tar- » tares, qui, comme on sait, trou- » vent la chair du cheval délicieuse. » Cependant les Turcs & les Tarta- » res investirent de tous côtés le pe- » tit camp du Roi.

Il veut avec quelques domestiques combattre une armée.

» Ce Prince, sans s'étonner, fit faire » des retranchemens réguliers par ses » trois cents Suédois : il y travailla » lui-même. Son Chancelier, son » Trésorier, ses Secretaires, les Va- » lets-de-chambre, tous ses domesti- » ques aidoient à l'ouvrage. Les uns » barricadoient les fenêtres, les au- » tres enfonçoient des solives der- » riere les portes en forme d'arcs- » boutans.

» Quand on eut bien barricadé la » maison, & que le Roi eut fait le » tour de ses prétendus retranche- » mens, il se mit à jouer aux échecs » tranquillement avec son favori

» Grothusen, comme si tout eût été » dans une sécurité profonde. Heureusement Fabrice, l'Envoyé de » Holstein, ne s'étoit point logé à » Varnitza, mais dans un petit village entre Varnitza & Bender, où » demeuroit aussi M. Jeffreys, Envoyé » d'Angleterre auprès du Roi de Suede. Ces deux Ministres voyant l'orage prêt à éclater, prirent sur eux » de se rendre médiateurs entre les » Turcs & le Roi. Le Kan, & surtout le Pacha de Bender, qui n'avoit » nulle envie de faire violence à ce » Monarque, reçurent avec empressement les offres de ces deux Ministres : ils eurent ensemble à Bender » deux conférences, où assisterent cet » Huissier du serrail & le Grand-Maître des écuries, qui avoit apporté » l'ordre du Sultan & le fetfa du » Mufti.

J. C. 1713. Hég. 1125.

» M. Fabrice (1) leur avoua que Sa » Majesté Suédoise avoit de justes raisons de croire qu'on vouloit le livrer à ses ennemis en Pologne. Le » Kan, le Pacha & les autres jurerent » sur leurs têtes, prirent Dieu à té-

(1) Note de M. de Voltaire.
Tout ceci est rapporté par M. Fabrice dans ses Lettres.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» moin qu'ils déteſtoient une ſi hor-
» rible perfidie ; qu'ils verſeroient
» tout leur ſang plutôt que de ſouffrir
» qu'on manquât ſeulement de reſ-
» pect au Roi en Pologne ; ils dirent
» qu'ils avoient entre leurs mains les
» Ambaſſadeurs Ruſſes & Polonois,
» dont la vie leur répondoit du
» moindre affront qu'on oſeroit faire
» au Roi de Suede. Enfin ils ſe plai-
» gnirent amérement des ſoupçons
» outrageans que le Roi concevoit ſur
» des perſonnes qui l'avoient ſi bien
» reçu & ſi bien traité. Quoique les
» ſermens ne ſoient ſouvent que le
» langage de la perfidie, Fabrice ſe
» laiſſa perſuader : il crut voir dans
» leurs proteſtations cet air de vérité
» que le menſonge n'imite jamais
» qu'imparfaitement. Il ſavoit bien
» qu'il y avoit eu une ſecrete corref-
» pondance entre le Kan Tartare &
» le Roi Auguſte ; mais il demeura
» convaincu qu'il ne s'étoit agi dans
» cette négociation que de faire ſor-
» tir Charles XII des terres du Grand
» Seigneur. Soit que Fabrice ſe trom-
» pât ou non, il les aſſura qu'il re-
» préſenteroit au Roi l'injuſtice de
» ſes défiances. Mais prétendez-vous
» le forcer à partir, ajouta-t-il ? Oui,
» dit le Pacha, tel eſt l'ordre de no-

J C. 1713.
Hég. 1125.

» tre Maître. Alors il les pria encore » une fois de bien considérer si cet » ordre étoit de verser le sang d'une » Tête couronnée ? Oui, répliqua le » Kan en colere, si cette tête couron» née désobéit au Grand Seigneur » dans son Empire.

„ Cependant tout étant prêt pour „ l'assaut, la mort de Charles XII „ paroissant inévitable, & l'ordre du „ Sultan n'étant pas de le tuer en cas „ de résistance, le Pacha engagea le „ Kan à souffrir qu'on envoyât dans „ le moment un exprès à Andrinople „ où étoit alors le Grand Seigneur, „ pour avoir les derniers ordres de Sa „ Hautesse.

„ M. Jeffreys & M. Fabrice ayant „ obtenu ce peu de relâche, cou„ rurent en avertir le Roi ; ils arrivent „ avec l'empressement de gens qui „ apportoient une nouvelle heureuse ; „ mais ils furent très froidement re„ çus ; il les appella médiateurs „ volontaires, & persista à soutenir „ que l'ordre du Sultan & le fetfa du „ Mufti étoient forgés, puisqu'on „ venoit d'envoyer demander de nou„ veaux ordres à la Porte.

„ Le Ministre Anglois se retira, „ bien résolu de ne se plus mêler des „ affaires d'un Prince si inflexible.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ M. Fabrice, aimé du Roi, & plus
„ accoutumé à son humeur que le
„ Ministre Anglois, resta avec lui
„ pour le conjurer de ne pas hasarder
„ une vie si précieuse dans une occa-
„ sion si inutile. Le Roi, pour toute
„ réponse, lui fit voir ses retranche-
„ mens, & le pria d'employer sa
„ médiation seulement pour lui faire
„ avoir des vivres. On obtint aisé-
„ ment des Turcs de laisser passer
„ des provisions dans le camp du Roi,
„ en attendant que le courier fût re-
„ venu d'Andrinople. Le Kan même
„ avoit défendu à ses Tartares impa-
„ tiens du pillage, de rien attenter
„ contre les Suédois jusqu'à nouvel
„ ordre. De sorte que Charles XII
„ sortoit quelquefois de son camp
„ avec quarante chevaux, & couroit
„ au milieu des troupes Tartares qui
„ lui laissoient respectueusement le
„ passage libre; il marchoit même
„ droit à leurs rangs, & ils s'ouvroient
„ plutôt que de résister.

„ Enfin l'ordre du Grand Seigneur
„ étant venu de passer au fil de l'épée
„ tous les Suédois qui feroient la
„ moindre résistance, & de ne pas
„ épargner la vie du Roi, le Pacha
„ eut la complaisance de montrer cet
„ ordre à M. Fabrice, afin qu'il fît un

„ dernier effort ſur l'eſprit de Charles. „ Fabrice vint faire auſſi-tôt ce triſte „ rapport. Avez-vous vu l'ordre „ dont vous parlez, dit le Roi? „ Oui, répondit Fabrice. Eh bien! „ dites-leur de ma part que c'eſt un „ ſecond ordre qu'ils ont ſuppoſé, & „ que je ne veux point partir. Fabrice „ ſe jetta à ſes pieds, ſe mit en co- „ lere, lui reprocha ſon opiniâtreté; „ tout fut inutile. Retournez à vos „ Turcs, dit le Roi en ſouriant: s'ils „ m'attaquent, je ſaurai bien me „ défendre.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ Les Chapelains du Roi ſe mirent „ auſſi à genoux devant lui, le conju- „ rant de ne pas expoſer à un maſſacre „ certain les malheureux reſtes de „ Pultava, & ſur-tout ſa perſonne „ ſacrée, l'aſſurant de plus que cette „ réſiſtance étoit injuſte, qu'il violoit „ les droits de l'hoſpitalité, en s'o- „ piniâtrant à reſter par force chez „ des étrangers qui l'avoient ſi long- „ temps & ſi généreuſement ſecouru. „ Le Roi, qui ne s'étoit point fâché „ contre Fabrice, ſe mit en colere „ contre ſes Prêtres, & leur dit qu'il „ les avoit pris pour faire les prieres, „ & non pour lui donner leurs avis.

Son obſtination.

„ Le Général Hord & le Général „ Dardoff, dont le ſentiment avoit

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ toujours été de ne pas tenter un
„ combat dont la suite ne pouvoit
„ être que funeste, montrerent au
„ Roi leurs estomacs couverts de
„ blessures reçues à son service; &
„ l'assurant qu'ils étoient prêts de
„ mourir pour lui, ils le supplierent
„ que ce fût au moins dans une occa-
„ sion plus nécessaire. Je sais par vos
„ blessures & par les miennes, leur dit
„ Charles XII, que nous avons vail-
„ lamment combattu ensemble; vous
„ avez fait votre devoir jusqu'à pré-
„ sent, faites-le encore aujourd'hui.
„ Il n'y eut plus alors qu'à obéir;
„ chacun eut honte de ne pas chercher
„ à mourir avec le Roi. Ce Prince
„ préparé à l'assaut, se flattoit en
„ secret du plaisir & de l'honneur de
„ soutenir avec trois cents Suédois les
„ efforts de toute une armée. Il plaça
„ chacun à son poste. Son Chancelier
„ Mullern, le Secrétaire Empreus &
„ les Clercs devoient défendre la
„ chancellerie: le Baron Fief, à la
„ tête des Officiers de la bouche,
„ étoit à un autre poste: les Palefre-
„ niers, les Cuisiniers avoient un
„ autre endroit à garder, car avec
„ lui tout étoit soldat. Il couroit à
„ cheval de ses retranchemens à sa
„ maison, promettant des récom-

„ penses à tout le monde, créant „ des Officiers, & assurant de faire „ Capitaines les moindres valets qui „ combattroient avec courage.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ On ne fut pas long-temps sans „ voir l'armée des Turcs & des Tartares qui venoient attaquer le petit „ retranchement avec dix pieces de „ canon & deux mortiers. Les queues „ de cheval flottoient en l'air, les „ clairons sonnoient, les cris de „ *Alla*, *Alla*, se faisoient entendre „ de tous côtés. Le Baron de Grothusen remarqua que les Turcs ne mêloient dans leurs cris aucune injure „ contre le Roi, & qu'ils l'appelloient „ Demirbath, tête de fer. Aussi-tôt „ il prend le parti de sortir seul sans „ armes des retranchemens; il s'avança dans les rangs des Janissaires „ qui presque tous avoient reçu de „ l'argent de lui. Eh quoi! mes amis, „ leur dit-il en propres mots, venez-vous massacrer trois cents Suédois „ sans défense? Vous, braves Janissaires, qui avez pardonné à cent „ mille Russes, quand ils vous ont „ crié *amman*, pardon, avez-vous „ oublié les bienfaits que vous avez „ reçus de nous? Et voulez-vous „ assassiner ce grand Roi de Suede, „ que vous aimez tant, & qui vous

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ a fait tant de libéralités? Mes amis, „ il ne demande que trois jours, & „ les ordres du Sultan ne sont pas si „ séveres qu'on vous le fait croire. „ Ces paroles firent un effet que Gro„ thusen n'attendoit pas lui-même. „ Les Janissaires jurerent sur leurs „ barbes qu'ils n'attaqueroient point „ le Roi, & qu'ils lui donneroient „ les trois jours qu'il demandoit. En „ vain on donna le signal de l'assaut: „ les Janissaires, loin d'obéir, me„ nacerent de se jetter sur leurs Chefs, „ si l'on n'accordoit pas trois jours au „ Roi de Suede: ils vinrent en tu„ multe à la tente du Pacha de Ben„ der, criant que les ordres du Sultan „ étoient supposés. A cette sédition „ inopinée, le Pacha n'eut à oppo„ ser que la patience.

Les Janissaires ont pitié de lui.

„ Il feignit d'être content de la „ généreuse résolution des Janissaires, „ & leur ordonna de se retirer à Ben„ der. Le Kan des Tartares, homme „ violent, vouloit donner immédia„ tement l'assaut avec ses troupes; „ mais le Pacha qui ne prétendoit „ pas que les Tartares eussent seuls „ l'honneur de prendre le Roi, tandis „ qu'il seroit puni peut-être de la dé„ sobéissance de ses Janissaires, per„ suada au Kan d'attendre jusqu'au

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» lendemain. Le Pacha, de retour à » Bender, assembla tous les Officiers » des Janissaires & les plus vieux » soldats : il leur lut & leur fit voir » l'ordre positif du Sultan & le fetfa » du Mufti. Soixante des plus vieux, » qui avoient des barbes blanches » vénérables, & qui avoient reçu » mille présens des mains du Roi, » proposerent d'aller eux-mêmes le » supplier de se remettre entre leurs » mains, & de souffrir qu'ils lui ser- » vissent de gardes. Le Pacha le per- » mit ; il n'y avoit point d'expédient » qu'il n'eût pris plutôt que d'être » réduit à faire tuer ce Prince. Ces » soixante vieillards allerent donc le » lendemain à Varnitza, n'ayant dans » leurs mains que de longs bâtons » blancs, seules armes des Janissaires » quand ils ne vont point au combat ; » car les Turcs regardent comme bar- » bare la coutume des Chrétiens de » porter des épées en temps de paix, » & d'entrer armés chez leurs amis » & dans leurs églises.

» Ils s'adresserent au Baron de Gro- » thusen & au Chancelier Mullern ; » ils leur dirent qu'ils venoient dans » le dessein de servir de fideles gardes » au Roi, & que s'il vouloit ils le » conduiroient à Andrinople où il

J. C. 1713. Hég. 1125.

» pourroit parler lui-même au Grand
» Seigneur. Dans le temps qu'ils fai-
» soient cette proposition, le Roi
» lisoit des lettres qui arrivoient de
» Constantinople, & que Fabrice,
» qui ne pouvoit plus le voir, lui
» avoit fait tenir secretement par un
» Janissaire. Elles étoient du Comte
» Poniatouski qui ne pouvoit le ser-
» vir à Bender ni à Andrinople, étant
» retenu à Constantinople par ordre
» de la Porte depuis l'indiscrete de-
» mande des mille bourses. Il man-
» doit au Roi que les ordres du Sultan,
» pour saisir & massacrer sa personne
» royale en cas de résistance, n'étoient
» que trop réels : qu'à la vérité le
» Sultan étoit trompé par ses Mi-
» nistres ; mais que plus l'Empereur
» étoit trompé dans cette affaire,
» plus il vouloit être obéi : qu'il
» falloit céder au temps & plier sous
» la nécessité : qu'il prenoit la liberté
» de lui conseiller de tout tenter
» auprès des Ministres par la voie des
» négociations, de ne point mettre
» d'inflexibilité où il ne falloit que
» de la douceur, & d'attendre de la
» politique & du temps le remede à
» un mal que la violence aigriroit
» sans ressource.

» Mais ni les propositions de ces

J. C. 1713. Hég. 1125.

» vieux Janiſſaires, ni les lettres de
» Poniatouski ne purent donner ſeu-
» lement au Roi l'idée qu'il pouvoit
» fléchir ſans deshonneur. Il aimoit
» mieux mourir de la main des Turcs
» que d'être en quelque ſorte leur
» priſonnier : il renvoya ces Janiſ-
» ſaires ſans les vouloir voir, & leur
» fit dire que s'ils ne ſe retiroient, il
» leur feroit couper la barbe ; ce qui
» eſt dans l'Orient le plus outrageant
» de tous les affronts.

» Les vieillards, remplis de l'in-
» dignation la plus vive, s'en retour-
» nerent en criant : Ah! la tête de
» fer! puiſqu'il veut périr, qu'il pé-
» riſſe. Ils vinrent rendre compte au
» Pacha de leur commiſſion, & ap-
» prendre à leurs camarades à Bender
» l'étrange réception qu'on leur avoit
» faite. Tous jurerent alors d'obéir
» aux ordres du Pacha ſans délai, &
» eurent autant d'impatience d'aller
» à l'aſſaut qu'ils en avoient eu peu
» le jour précédent.

Il ſe défend avec ſes palefreniers contre dix mille hommes.

» L'ordre eſt donné dans le mo-
» ment. Les Turcs marchent aux re-
» tranchemens : les Tartares les atten-
» doient déja, & les canons com-
» mençoient à tirer. Les Janiſſaires
» d'un côté & les Tartares de l'autre
» forcent en un inſtant ce petit camp ;

J. C. 1713. Hég. 1125.

» à peine vingt Suédois tirerent l'épée, » les trois cents soldats furent enve- » loppés & faits prisonniers sans ré- » sistance. Le Roi étoit alors à cheval » entre sa maison & son camp, avec » les Généraux Hord, Dardoff & » Sparre : voyant que tous ses soldats » s'étoient laissé prendre en sa pré- » sence, il dit de sang froid à ces » trois Officiers : Allons défendre la » maison ; nous combattrons, ajouta- » t-il en souriant, *pro aris & focis*. » Aussi-tôt il galoppe avec eux vers » cette maison où il avoit mis environ » quarante domestiques en sentinelle, » & qu'on avoit fortifiée du mieux » qu'on avoit pu.

» Ces Généraux, tout accoutumés » qu'ils étoient à l'opiniâtre intrépi- » dité de leur maître, ne pouvoient » se lasser d'admirer qu'il voulût de » sang froid & en plaisantant se dé- » fendre contre dix canons & toute » une armée ; ils le suivent avec quel- » ques gardes & quelques domes- » tiques qui faisoient en tout vingt » personnes. Mais quand ils furent à » la porte ils la trouverent assiégée » de Janissaires ; déja même près » de deux cents Turcs ou Tartares » étoient entrés par une fenêtre, & » s'étoient rendu maîtres de tous les

» appartemens, à la réserve d'une
» grande salle où les domestiques du
» Roi s'étoient retirés. Cette salle étoit
» heureusement près de la porte par
» où le Roi vouloit entrer avec sa
» petite troupe de vingt personnes;
» il s'étoit jetté en bas de son cheval,
» le pistolet & l'épée à la main, &
» sa suite en avoit fait autant. Les
» Janissaires tombent sur lui de tous
» côtés. Ils étoient animés par la pro-
» messe qu'avoit fait le Pacha de
» huit ducats d'or à chacun de ceux
» qui auroient seulement touché son
» habit, en cas qu'on pût le prendre.
» Il blessoit & il tuoit tous ceux qui
» s'approchoient de sa personne. Un
» Janissaire qu'il avoit blessé, lui
» appuya son mousqueton sur le vi-
» sage : si le bras du Turc n'avoit fait
» un mouvement causé par la foule
» qui alloit & venoit comme des
» vagues, le Roi étoit mort : la balle
» glissa sur son nez, lui emporta un
» bout de l'oreille, & alla casser le
» bras au Général Hord, dont la
» destinée étoit d'être toujours blessé
» à côté de son maître. Le Roi en-
» fonça son épée dans l'estomac du
» Janissaire. En même temps ses do-
» mestiques qui étoient enfermés
» dans la grande salle, en ouvrent la

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» porte : le Roi entre comme un » trait ſuivi de ſa petite troupe ; on » referme la porte dans l'inſtant, & » on la barricade avec tout ce qu'on » peut trouver. Voilà Charles XII » dans cette ſalle, enfermé avec toute » ſa ſuite qui conſiſtoit en près de ſoi- » xante hommes, Officiers, Gardes, » Secrétaires, valets de chambre, » domeſtiques de toute eſpece.

» Les Janiſſaires & les Tartares » pilloient le reſte de la maiſon & rem- » pliſſoient les appartemens. Allons » un peu chaſſer de chez moi ces bar- » bares, dit-il ; & ſe mettant à la » tête de ſon monde, il ouvrit lui- » même la porte de la ſalle qui don- » noit dans ſon appartement à cou- » cher ; il entre & fait feu ſur ceux » qui pilloient. Les Turcs chargés de » butin, épouvantés de la ſubite » apparition de ce Roi qu'ils étoient » accoutumés à reſpecter, jettent » leurs armes, ſautent par la fenêtre, » ou ſe retirent juſques dans les caves. » Le Roi profitant de leur déſordre, » & les ſiens animés par le ſuccès, » pourſuivent les Turcs de chambre » en chambre, tuent ou bleſſent ceux » qui ne fuient point, & en un quart » d'heure nettoient la maiſon d'enne- » mis. Le Roi apperçut dans la cha-

» leur du combat deux Janissaires qui » se cachoient sous son lit ; il en tua » un d'un coup d'épée ; l'autre lui » demanda pardon en criant *amman*. » Je te donne la vie, dit le Roi au » Turc, à condition que tu iras faire » au Pacha un fidele récit de ce que » tu as vu. Le Turc promit aisément » ce qu'on voulut, & on lui permit » de sauter par la fenêtre comme les » autres. J. C. 1713. Hég. 1125.

» Les Suédois étant enfin maîtres » de la maison, refermerent & barri- » caderent encore les fenêtres. Ils ne » manquoient point d'armes : une » chambre basse, pleine de mous- » quets & de poudre, avoit échappé » à la recherche tumultueuse des Ja- » nissaires : on s'en servit à propos ; » les Suédois tiroient à travers les » fenêtres presque à bout portant sur » cette multitude de Turcs dont ils » tuerent deux cents en moins d'un » demi quart d'heure. Le canon tiroit » contre la maison ; mais les pierres » étant fort molles, il ne faisoit que » des trous & ne renversoit rien.

» Le Kan des Tartares & le Pacha » qui vouloient prendre le Roi en » vie, honteux de perdre du monde » & d'occuper une armée entiere

J. C. 1713. Hég. 1125.

» contre ſoixante perſonnes, jugerent » à propos de mettre le feu à la mai- » ſon pour obliger le Roi de ſe ren- » dre. Ils firent lancer ſur le toit, » contre les portes & contre les fe- » nêtres des fleches entortillées de » mêches allumées ; la maiſon fut en » flammes en un moment : le toit » tout embraſé étoit prêt à fondre ſur » les Suédois. Le Roi donna tran- » quillement ſes ordres pour éteindre » le feu. Trouvant un petit baril » plein de liqueur, il prend le baril » lui-même, &, aidé de deux Sué- » dois, il le jette à l'endroit où le » feu étoit le plus violent. Il ſe trouva » que ce baril étoit rempli d'eau-de- « vie ; mais la précipitation, inſépa- » rable d'un tel embarras, empêcha » d'y penſer. L'embraſement redou- » bla avec plus de rage : l'apparte- » ment du Roi étoit conſumé ; la » grande ſalle où les Suédois ſe te- » noient, étoit remplie d'une fumée » affreuſe, mêlée de tourbillons de » feu qui entroient par les portes des » appartemens voiſins ; la moitié du » toit étoit abîmée dans la maiſon » même, l'autre tomboit en dehors » en éclatant dans les flammes. Un » Garde nommé Walberg oſa dans

» cette extrémité crier qu'il falloit se
» rendre. Voilà un étrange homme, J. C. 1713. Hég. 1125.
» dit le Roi, qui s'imagine qu'il n'est
» pas plus beau d'être brûlé que d'être
» prisonnier. Un autre Garde nommé
» Rosen s'avisa de dire que la maison
» de la chancellerie, qui n'étoit qu'à
» cinquante pas, avoit un toit de
» pierre, & étoit à l'épreuve du feu;
» qu'il falloit faire une sortie, gagner
» cette maison & s'y défendre. Voilà
» un vrai Suédois, s'écria le Roi: il
» embrassa ce Garde, le créa Colonel
» sur le champ. Allons, mes amis,
» dit-il, prenez avec vous le plus de
» poudre & de plomb que vous
» pourrez, & gagnons la chancellerie
» l'épée à la main.

Les Turcs ne veulent pas le tuer & le prennent.

» Les Turcs, qui cependant entou-
» roient cette maison toute embrasée,
» voyoient avec une admiration mê-
» lée d'épouvante, que les Suédois
» n'en sortoient point; mais leur
» étonnement fut encore plus grand,
» lorsqu'ils virent ouvrir les portes,
» & le Roi & les siens fondre sur eux
» en désespérés. Charles & ses prin-
» cipaux Officiers étoient armés d'é-
» pées & de pistolets; chacun tira
» deux coups à la fois à l'instant que
» la porte s'ouvrit; & dans le même

J. C. 1713. Hég. 1125.

» clin d'œil jettant leurs pistolets & » s'armant de leurs épées, ils firent » reculer les Turcs plus de cinquante » pas. Mais le moment d'après, cette » petite troupe fut entourée : le Roi, » qui étoit en bottes, selon sa cou- » tume, s'embarrassa dans ses épe- » rons, & tomba : vingt & un Ja- » nissaires se jettent aussi-tôt sur lui : » il jette en l'air son épée pour s'é- » pargner la douleur de la rendre ; » les Turcs l'amenent au quartier du » Pacha, les uns le tenant sous les » jambes, les autres sous les bras, » comme on porte un malade que » l'on craint d'incommoder.

» Au moment que le Roi se vit » saisi, la violence de son tempéra- » ment, & la fureur où un combat » si long & si terrible avoient dû le » mettre, firent place tout-à-coup à » la douceur & à la tranquillité. Il ne » lui échappa pas un mot d'impa- » tience, pas un coup d'œil de colere. » Il regardoit les Janissaires en sou- » riant, & ceux-ci le portoient en » criant, *Alla*, avec une indignation » mêlée de respect. Ses Officiers » furent pris au même temps, & dé- » pouillés par les Turcs & par les » Tartares. Ce fut le 12 Février de

» l'an

» l'an 1713 qu'arriva cet étrange événement, qui eut encore des suites singulieres (1).

» Le Pacha de Bender attendoit » Charles gravement dans sa tente, » ayant près de lui Marco, un Interprete. Il reçut ce Prince avec un » profond respect, & le supplia de » se reposer sur un sopha; mais le » Roi ne prenant pas seulement garde » aux civilités du Turc, se tint de» bout dans la tente. Le Tout-Puissant

(1) Note de M. de Voltaire.

M. Norberg, qui n'étoit pas présent à cet événement, n'a fait que suivre ici dans son histoire celle de M. de Voltaire; mais il l'a tronquée; il en a supprimé les circonstances intéressantes, & n'a pu justifier la témérité de Charles XII. Tout ce qu'il a pu dire contre M. de Voltaire au sujet de cette affaire de Bender, se réduit à l'aventure du sieur Fréderic, valet de chambre du Roi de Suede, que quelques-uns prétendoient avoir été brûlé dans la maison du Roi, & que d'autres disoient avoir été coupé en deux par les Tartares. La Mottraye prétend aussi que le Roi de Suede ne dit point ces paroles: Nous combattrons *pro aris & focis*: mais M. Fabrice qui étoit présent, assure que le Roi prononça ces mots que la Mottraye n'étoit pas plus à portée d'écouter, qu'il n'étoit capable de les comprendre, ne sachant pas un mot de latin.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» soit béni, dit le Pacha, de ce que » Ta Majesté est en vie : mon désespoir est amer d'avoir été réduit par » Ta Majesté à exécuter les ordres de » Sa Hautesse. Le Roi, fâché seulement de ce que ses trois cents soldats s'étoient laissé prendre dans » leurs retranchemens, dit au Pacha : » Ah ! s'ils s'étoient défendus comme » ils devoient, on ne nous auroit pas » forcés en dix jours. Hélas ! dit le » Turc, voilà du courage bien mal » employé. Il fit reconduire le Roi à » Bender sur un cheval richement » caparaçonné. Ses Suédois étoient » ou tués ou pris : tout son équipage, » ses meubles, ses papiers, ses hardes » les plus nécessaires pillées ou brûlées. On voyoit sur les chemins les » Officiers Suédois presque nuds, enchaînés deux à deux, & suivant à » pied des Tartares ou des Janissaires. » Le Chancelier, les Généraux n'avoient point un autre sort ; ils » étoient esclaves des soldats à qui ils » étoient échus en partage.

» Ismael Pacha ayant conduit Charles XII dans son serrail de Bender, » lui céda son appartement, & le fit » servir en Roi, non sans prendre la » précaution de mettre des Janissaires » en sentinelle à la porte de la cham-

J. C. 1713. Hég. 1125.

» bre. On lui prépara un lit ; mais il
» se jetta tout botté sur un sopha, &
» dormit profondément. Un Officier
» qui se tenoit de bout auprès de lui,
» lui couvrit la tête d'un bonnet, que
» le Roi jetta en se réveillant de son
» premier sommeil : & le Turc voyoit
» avec étonnement un Souverain qui
» couchoit en bottes & nue tête. Le
» lendemain matin Ismael introduisit
» Fabrice dans la chambre du Roi.
» Fabrice trouva ce Prince avec ses
» habits déchirés, ses bottes, ses
» mains & toute sa personne couverte
» de sang & de poudre, les sourcils
» brûlés, mais l'air serein dans cet
» état affreux. Il se jetta à genoux
» devant lui sans pouvoir proférer
» une parole : rassuré bientôt par la
» maniere libre & douce dont le Roi
» lui parloit, il reprit avec lui sa
» familiarité ordinaire ; & tous deux
» s'entretinrent en riant du combat
» de Bender. On prétend, dit Fa-
» brice, que Votre Majesté a tué
» vingt Janissaires de sa main. Bon,
» bon ! dit le Roi, on augmente
» toujours les choses de la moitié. Au
» milieu de cette conversation, le
» Pacha présenta au Roi son favori
» Grothusen & le Colonel Ribbins,
» qu'il avoit eu la générosité de ra-

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» cheter à ses dépens. Fabricé se » chargea de la rançon des autres » prisonniers. Jeffreys, l'Envoyé d'An- » gleterre, se joignit à lui pour four- » nir à cette dépense. Un François, » que la curiosité avoit amené à Ben- » der, & qui a écrit une partie des » événemens que l'on rapporte, don- » na aussi ce qu'il avoit : ces étran- » gers assistés des soins, & même de » l'argent du Pacha, racheterent non » seulement les Officiers, mais encore » leurs habits des mains des Turcs & » des Tartares.

» Dès le lendemain on conduisit le » Roi prisonnier dans un chariot cou- » vert d'écarlate sur le chemin d'An- » drinople : son trésorier Grothusen » étoit avec lui : le Chancelier Mul- » lern & quelques Officiers suivoient » dans un autre char : plusieurs » étoient à cheval ; & lorsqu'ils jet- » toient les yeux sur le chariot où » étoit le Roi, ils ne pouvoient re- » tenir leurs larmes. Le Pacha étoit à » la tête de l'escorte. Fabrice lui re- » présenta qu'il étoit honteux de lais- » ser le Roi sans épée, & le pria de » lui en donner une. Dieu m'en pré- » serve, dit le Pacha : il voudroit » nous en couper la barbe. Cepen- » dant il la lui rendit quelques heures » après.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» Comme on conduisoit ainsi pri-
» sonnier & désarmé ce Roi qui, peu
» d'années auparavant, avoit donné
» la loi à tant d'Etats, & qui s'étoit
» vu l'arbitre du Nord & la terreur de
» l'Europe, on vit au même endroit
» un autre exemple de la fragilité des
» grandeurs humaines. Le Roi Stanis-
» las avoit été arrêté sur les terres des
» Turcs, & on l'amenoit prisonnier
» à Bender dans le temps même qu'on
» transféroit Charles XII.

Le Roi Stanislas prisonnier aussi chez les Turcs.

» Stanislas n'étant plus soutenu par
» la main qui l'avoit fait Roi, se
» trouvant sans argent, & par consé-
» quent sans parti en Pologne, s'étoit
» retiré d'abord en Poméranie; & ne
» pouvant plus conserver son Royau-
» me, il avoit défendu, autant qu'il
» l'avoit pu, les Etats de son bienfai-
» teur. Il avoit même passé en Suede
» pour précipiter les secours dont on
» avoit besoin dans la Poméranie &
» dans la Livonie; il avoit fait tout
» ce qu'on devoit attendre de l'ami
» de Charles XII. En ce temps le pre-
» mier Roi de Prusse, Prince très
» sage, s'inquiétant avec raison du
» voisinage des Moscovites, imagina
» de se liguer avec Auguste & la Ré-
» publique de Pologne pour renvoyer
» les Russes dans leur pays, & de

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ faire entrer Charles XII lui-même „ dans ce projet. Trois grands événe-„ mens devoient en être le fruit, la „ paix du Nord, le retour de Charles „ dans ses Etats, & une barriere op-„ posée aux Russes devenus formi-„ dables à l'Europe. Le préliminaire „ de ce traité dont dépendoit la tran-„ quillité publique, étoit l'abdication „ de Stanislas. Non seulement Stanis-„ las l'accepta, mais il se chargea „ d'être le négociateur d'une paix qui „ lui enlevoit la couronne. La nécessi-„ té, le bien public, la gloire du „ sacrifice & l'intérêt de Charles à „ qui il devoit tout & qu'il aimoit, „ le déterminerent. Il écrivit à Ben-„ der: il exposa au Roi de Suede „ l'état des affaires, les malheurs & „ le remede: il le conjura de ne point „ s'opposer à une abdication devenue „ nécessaire par les conjonctures & „ honorable par les motifs; il le „ pressa de ne point immoler les in-„ térêts de la Suede à ceux d'un ami „ malheureux qui s'immoloit au bien „ public sans répugnance. Charles XII „ reçut ces lettres à Varnitza: il dit „ en colere au Courier, en présence „ de plusieurs témoins: Si mon ami „ ne veut pas être Roi, je saurai bien „ en faire un autre.

„ Stanislas s'obstina au sacrifice que
„ Charles refusoit. Ces temps étoient
„ destinés à des actions extraordi-
„ naires. Stanislas voulut aller lui-
„ même fléchir Charles ; & il hasarda,
„ pour abdiquer un trône, plus qu'il
„ n'avoit fait pour s'en emparer. Il se
„ déroba un jour à dix heures du soir
„ de l'armée suédoise qu'il comman-
„ doit en Poméranie, & partit avec
„ le Baron Sparr qui a été depuis Am-
„ bassadeur en Angleterre & en Fran-
„ ce, & avec un autre Colonel. Il
„ prend le nom d'un François nommé
„ Haran, alors Major au service de
„ Suede, & qui est mort depuis peu
„ Commandant de Dantzik. Il côtoie
„ toute l'armée des ennemis, arrêté
„ plusieurs fois, & relâché sur un
„ passe-port obtenu au nom de Haran ;
„ il arrive enfin, après bien des périls,
„ aux frontieres de Turquie.

„ Quand il est arrivé en Moldavie,
„ il renvoie à son armée le Baron
„ Sparr, entre dans Yassi, capitale
„ de la Moldavie, se croyant en sureté
„ dans un pays où le Roi de Suede
„ avoit été si respecté. Il étoit bien
„ loin de soupçonner ce qui se passoit
„ alors. On lui demande qui il est ;
„ il se dit Major d'un Régiment au
„ service de Charles XII. On l'arrête

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ à ce ſeul nom, on le mene devant „ l'Hoſpodar (1) qui, ſachant déja „ par les gazettes que Staniſlas s'étoit „ éclipſé de ſon armée, concevoit „ quelque ſoupçon de la vérité. On lui „ avoit peint la figure du Roi très aiſé „ à reconnoître à un viſage plein & ai- „ mable, & à un air de douceur aſſez „ rare. L'Hoſpodar l'interrogea, lui fit „ beaucoup de queſtions captieuſes, „ & enfin lui demanda quel emploi il „ avoit dans l'armée ſuédoiſe. Staniſlas „ & l'Hoſpodar parloient latin: *Major* „ *ſum*, lui dit le Roi; *imò Maximus* „ *es*, lui répondit le Moldave: & „ auſſi-tôt lui préſentant un fauteuil, „ il le traita en Roi, mais auſſi il le „ traita en Roi priſonnier. On fit une „ garde très exacte autour d'un cou- „ vent grec dans lequel il fut obligé „ de reſter juſqu'à ce qu'on eût des „ ordres du Sultan. Les ordres vinrent „ de le conduire à Bender dont on „ faiſoit partir Charles.

Charles inébranlable, & croyant toujours pouvoir faire des Rois.

„ La nouvelle en vint au Pacha „ dans le temps qu'il accompagnoit „ le Roi de Suede. Le Pacha le dit „ à Fabrice: celui ci s'approchant du

(1) Note de l'Auteur.

L'Hoſpodar eſt le premier Officier après le Souverain.

„ chariot de Charles XII, lui apprit „ qu'il n'étoit pas le ſeul Roi priſonnier entre les mains des Turcs. „ Courez à lui, mon cher Fabrice, „ lui dit Charles, ſans ſe déconcerter d'un tel accident, dites-lui qu'il „ ne faſſe jamais de paix avec le Roi „ Auguſte, & aſſurez-le que dans peu „ nos affaires changeront. Telle étoit „ l'inflexibilité de Charles, que, tout „ abandonné qu'il étoit en Pologne, „ tout pourſuivi dans ſes propres Etats, „ tout captif dans une litiere turque, „ conduit priſonnier ſans ſavoir où „ on le menoit, il comptoit encore „ ſur ſa fortune & eſpéroit toujours „ un ſecours de cent mille hommes „ de la Porte Ottomane. Fabrice courut s'acquitter de la commiſſion, „ accompagné d'un Janiſſaire avec la „ permiſſion du Pacha. Il trouva à „ quelques milles le gros de ſoldats „ qui conduiſoit Stanislas : il s'adreſſa „ à un cavalier vêtu à la Françoiſe & „ aſſez mal monté, & lui demanda „ en allemand où étoit le Roi de „ Pologne. Celui à qui il parloit, „ étoit Stanislas lui-même qu'il n'avoit pas reconnu ſous ce déguiſement : Eh quoi ! dit le Roi, ne „ vous ſouvenez-vous donc plus „ de moi ? Alors Fabrice lui apprit le

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ triste état où étoit le Roi de Suede
J. C. 1713. „ & la fermeté inébranlable de ses
Hég. 1125. „ desseins.

„ Quand Stanislas fut près de Bender, le Pacha, qui revenoit après avoir accompagné Charles XII quelques milles, envoya au Roi de Pologne un cheval arabe avec un harnois magnifique. Il fut reçu dans Bender au bruit de l'artillerie; & à la liberté près qu'il n'eut pas d'abord, il n'eut point à se plaindre du traitement qu'on lui fit (1). Cependant on conduisit Charles sur le chemin d'Andrinople. Cette ville étoit déja remplie du bruit de son combat. Les Turcs le condamnoient & l'admiroient; mais le Divan irrité menaçoit déja de le reléguer dans une isle de l'Archipel. Le Roi de Pologne, Stanislas, qui m'a fait l'honneur de m'apprendre la plupart de ces particularités, m'a confirmé aussi qu'il fut proposé dans le

(1) Note de M. de Voltaire.

Le bon Chapelain Norberg prétend qu'on se contredit ici, en disant que le Roi Stanislas fut retenu en prisonnier & servi en Roi dans Bender. Comment ce pauvre homme ne voyoit-il pas qu'on peut être à la fois honoré & prisonnier.

„ Divan de le confiner lui-même „ dans une isle de la Grece : mais „ quelques mois après, le Grand Seigneur adouci le laissa partir.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ M. Desalleurs, qui auroit pu prendre son parti & empêcher qu'on fît „ cet affront aux Rois Chrétiens, „ étoit à Constantinople aussi bien que „ M. Poniatouski. La plupart des Suédois étoient restés en prison à Andrinople. Le trône du Sultan paroissoit inaccessible de tous côtés „ aux plaintes du Roi de Suede. Le „ Marquis de Fierville, envoyé secretement de la part de la France „ auprès de Charles à Bender, étoit „ pour lors à Andrinople. Il osa imaginer de rendre service à ce Prince „ dans le temps que tout l'abandonnoit & l'opprimoit. Il fut heureusement secondé dans ce dessein par „ un Gentilhomme François, d'une „ ancienne maison de Champagne, „ nommé Villelongue, homme intrépide, qui, n'ayant pas alors une „ fortune selon son courage, & charmé d'ailleurs de la réputation du „ Roi de Suede, étoit venu chez les „ Turcs dans le dessein de se mettre „ au service de ce Prince. M. de Fierville, à l'aide de ce jeune homme, „ écrivit un mémoire au nom du Roi

Un François présente un placet au Sultan pour le Roi de Suede.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ de Suede, dans lequel ce Monarque demandoit vengeance au Sultan de l'insulte faite en sa personne à toutes les Têtes couronnées, & de la trahison vraie ou fausse du Kan & du Pacha de Bender. On y accusoit le Grand Visir & les autres Visirs d'avoir été corrompus par les Moscovites, d'avoir trompé le Grand Seigneur, d'avoir empêché les lettres du Roi de parvenir jusqu'à Sa Hautesse, & d'avoir par ces artifices arraché du Sultan cet ordre si contraire à l'hospitalité musulmane, par lequel on avoit violé le droit des nations d'une maniere si indigne d'un grand Empereur, en attaquant avec vingt mille hommes un Roi qui n'avoit pour se défendre que ses domestiques, & qui comptoit sur la parole sacrée du Sultan. Quand le mémoire fut écrit, il fallut le faire traduire en turc, & l'écrire d'une écriture particuliere sur du papier fait exprès dont on doit se servir pour tout ce qu'on présente au Sultan. On s'adressa à quelques Interpretes François qui étoient dans la ville. Mais les affaires du Roi de Suede étoient si désespérées, & le Visir déclaré si ouvertement contre lui, qu'aucun

„ Interprete n'osa seulement traduire „ l'ecrit de M. de Fierville. On trouva „ enfin un étranger dont la main n'é„ toit pas connue à la Porte, qui „ moyennant quelque récompense & „ l'assurance d'un secret profond, „ traduisit le mémoire en turc, & „ l'écrivit sur du papier convenable. „ Le Baron d'Arvidson, Officier des „ troupes de Suede, contrefit la si„ gnature du Roi. Fierville qui avoit „ le sceau royal l'apposa à l'écrit, & „ on cacheta le tout avec les armes „ de Suede. Villelongue se chargea „ de remettre lui-même le paquet „ entre les mains du Grand Seigneur, „ lorsqu'il iroit à la mosquée selon „ sa coutume. On s'étoit déja servi „ d'une pareille voie pour présenter „ des mémoires contre ses Ministres: „ mais cela même rendoit le succès „ de cette entreprise plus difficile, „ & le danger beaucoup plus grand.

„ Le Visir, qui prévoyoit que les „ Suédois demanderoient justice à „ son Maître, & qui n'étoit que trop „ instruit par le malheur de ses pré„ décesseurs, avoit expressément dé„ fendu qu'on laissât approcher per„ sonne du Grand Seigneur, & avoit „ ordonné sur-tout qu'on arrêtât tous „ ceux qui se présenteroient avec des

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ placets. Villelongue ſavoit cet or-
„ dre, & n'ignoroit pas qu'il y alloit
„ de ſa tête. Il quitta ſon habit franc,
„ prit un vêtement à la grecque; &
„ ayant caché dans ſon ſein la lettre
„ qu'il vouloit préſenter, il ſe pro-
„ mena de bonne heure vers la moſ-
„ quée où le Grand Seigneur devoit
„ aller. Il contrefit l'inſenſé, s'avan-
„ çant, danſant au milieu des deux
„ haies de Janiſſaires entre leſquels
„ l'Empereur alloit paſſer. Il laiſſoit
„ tomber exprès quelques pieces d'ar-
„ gent pour amuſer les gardes. Dès
„ que le Sultan approcha, on voulut
„ faire retirer Villelongue; il ſe jetta
„ à genoux & ſe débattit entre les
„ mains des Janiſſaires. Son bonnet
„ tomba, de grands cheveux qu'il
„ portoit le firent reconnoître pour
„ un Franc, il reçut pluſieurs coups &
„ fut fort maltraité. Le Grand Sei-
„ gneur qui étoit déja proche enten-
„ dit ce tumulte, & en demanda la
„ cauſe. Villelongue lui cria de toutes
„ ſes forces *Amman*, *Amman*, *mi-
„ ſéricorde*, en tirant la lettre de ſon
„ ſein. Le Sultan commanda qu'on le
„ laiſſât approcher. Villelongue court
„ à lui dans le moment, embraſſe
„ ſon étrier & lui préſente l'écrit, en
„ lui diſant: *Sued Crall dan*; c'eſt le

„ Roi de Suede qui te le donne. Le „ Sultan mit la lettre dans son sein, „ & continua son chemin vers la „ mosquée. Cependant on s'assura de „ Villelongue ; & on le conduisit en „ prison dans les bâtimens extérieurs „ du serrail.

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ Le Sultan, au sortir de la mos- „ quée, après avoir lu la lettre, vou- „ lut lui-même interroger le prison- „ nier. Ce que je raconte ici paroîtra „ peut-être peu croyable ; mais enfin „ je n'avance rien que sur la foi des „ lettres de M. de Villelongue lui- „ même. Quand un si brave Officier „ assure un fait sur son honneur, il „ mérite quelque créance. Il m'a donc „ assuré que le Sultan quitta l'habit „ impérial comme aussi le turban par- „ ticulier qu'il porte, & se déguisa en „ Officier des Janissaires, ce qui lui „ arrivoit assez souvent. Il amena avec „ lui un vieillard de l'isle de Mal- „ the, qui lui servoit d'Interprete. A „ la faveur de ce déguisement, Ville- „ longue jouit d'un honneur qu'aucun „ Ambassadeur Chrétien n'a jamais „ eu. Il eut tête à tête une conférence „ d'un quart-d'heure avec l'Empe- „ reur Turc. Il ne manqua pas d'ex- „ pliquer les griefs du Roi de Suede, „ d'accuser les Ministres, de deman-

Ce François parle au Sultan. La chose est rare, mais vraie.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ der vengeance avec d'autant plus „ de liberté, qu'en parlant au Sultan „ même, il étoit censé ne parler qu'à „ son égal. Il avoit reconnu aisément „ le Grand Seigneur malgré l'obscu- „ rité de la prison, & il n'en fut que „ plus hardi dans la conversation. Le „ prétendu Officier des Janissaires dit „ à Villelongue ces propres paroles : „ Chrétien, assure-toi que le Sultan „ mon Maître a l'ame d'un Emper- „ reur, & que si ton Roi de Suede a „ raison, il lui fera justice. Villelon- „ gue fut bientôt élargi. On vit quel- „ ques semaines après un changement „ subit dans le serrail, dont les Sué- „ dois attribuerent la cause à cette „ unique conférence. Le Mufti fut » déposé, le Kan des Tartares exilé à „ Rhodes, & le Seraskier Pacha de „ Bender relégué dans une isle de „ l'Archipel.

» La Porte Ottomane est si sujette » à de pareils orages, qu'il est bien » difficile de décider si en effet le Sul- » tan vouloit appaiser le Roi de Suede » par ces sacrifices. La maniere dont » ce Prince fut traité, ne prouve pas » que la Porte s'empressât beaucoup » à lui plaire. Le favori Ali Cou- » mourgi fut soupçonné d'avoir fait » seul tous ces changemens pour ses

» intérêts particuliers. On dit qu'il fit » déposer le Kan de Tartarie & le Seraskier de Bender, sous prétexte » qu'ils avoient délivré au Roi les » douze cents bourses malgré l'ordre » du Grand Seigneur. Il mit sur le » trône des Tartares le frere du Kan » déposé, jeune homme de son âge, » qui aimoit peu son frere, & sur lequel Ali Coumourgi comptoit beaucoup dans les guerres qu'il méditoit. » A l'égard du Grand Visir Jussuf, il » ne fut déposé que quelques semaines après, & Soliman Pacha eut le » titre de premier Visir. Je suis obligé » de dire que M. de Villelongue & » plusieurs Suédois m'ont assuré que » la simple lettre présentée au Sultan » au nom du Roi avoit causé tous ces » grands changemens à la Porte : mais » M. de Fierville de son côté m'a assuré le contraire. J'ai trouvé quelquefois de pareilles contrariétés » dans les mémoires qu'on m'a confiés : dans ce cas tout ce que doit » faire un Historien, c'est de conter » ingénuement le fait sans vouloir pénétrer les motifs, & de se borner à » dire précisément ce qu'il sait, au » lieu de deviner ce qu'il ne sait pas.

J. C. 1713. Hég. 1125.

» Cependant on avoit conduit » Charles XII dans le petit château

J. C. 1713. Hég. 1125.

» de Démirtash près d'Andrinople.
» Une foule innombrable de Turcs s'é-
» toit rendue en cet endroit pour voir
» arriver ce Prince. On le transporta
» de son chariot sur un sopha ; mais
» Charles, pour n'être point vu de
» cette multitude, se mit un car-
» reau sur la tête. La Porte se fit prier
» quelques jours de souffrir qu'il ha-
» bitât à Démotica. Coumourgi dit au
» Grand Visir Soliman : Fais avertir
» le Roi de Suede qu'il peut rester à
» Démotica toute sa vie ; je te ré-
» ponds qu'avant un an il demandera
» à s'en aller de lui-même : mais sur-
» tout ne lui fais point tenir d'ar-
» gent. Ainsi on transféra le Roi à la
» petite ville de Démotica où la Porte
» lui assigna un thaïm considérable de
» provisions pour lui & pour toute sa
» suite. On lui accorda seulement vingt-
» cinq écus par jour en argent pour
» acheter du cochon & du vin, deux
» sortes de provisions que les Turcs ne
» fournissent jamais ; mais la bourse
» de cinq cents écus par jour, qu'il
» avoit à Bender, lui fut retranchée.

„ A peine fut-il à Démotica avec
„ sa petite cour, qu'on déposa le
„ Grand Visir Soliman. Sa place fut
„ donnée à Ibrahim Molla, fier, bra-
„ ve, & grossier à l'excès. Il n'est pas

J. C. 1713. Hég. 1125.

„ inutile de ſavoir ſon hiſtoire, afin „ qu'on connoiſſe plus particuliére-„ ment tous ces Vice-Rois de l'Em-„ pire Ottoman, dont la fortune de „ Charles a ſi long-temps dépendu.

Matelot Gr. Viſir.

„ Il avoit été ſimple matelot à l'avé-„ nement du Sultan Achmet III. Cet „ Empereur ſe déguiſoit ſouvent en „ homme privé, en Iman ou en Der-„ vis ; il ſe gliſſoit le ſoir dans les „ cafés de Conſtantinople & dans les „ lieux publics pour entendre ce qu'on „ diſoit de lui, & pour recueillir par „ lui-même les ſentimens du peuple. „ Il entendit un jour ce Molla qui ſe „ plaignoit de ce que les vaiſſeaux „ turcs ne revenoient jamais avec „ des priſes, & qui juroit que s'il „ étoit Capitaine de vaiſſeau, il ne „ rentreroit jamais dans le port de „ Conſtantinople ſans ramener avec „ lui quelques bâtimens des Infide-„ les. Le Grand Seigneur ordonna „ dès le lendemain qu'on lui donnât „ un vaiſſeau à commander, & qu'on „ l'envoyât en courſe. Le nouveau „ Capitaine revint quelques jours „ après avec une barque malthoiſe „ & une galiote de Genes. Au bout „ de deux ans on le fit Capitaine gé-„ néral de la mer, & enfin Grand Vi-„ ſir. Dès qu'il fut dans ce poſte, il

J. C. 1713.
Hég. 1125.

Ce Matelot envoie ordre au Roi de Suede de lui venir parler.

Charles se portant bien se met au lit pour dix mois.

„ crut pouvoir se passer du favori ; „ & pour se rendre nécessaire, il pro- „ jetta de faire la guerre aux Mosco- „ vites. Dans cette intention il fit „ dresser une tente près l'endroit où „ demeuroit le Roi de Suede. Il in- „ vita ce Prince à l'y venir trouver „ avec le nouveau Kan des Tartares „ & l'Ambassadeur de France. Le Roi, „ d'autant plus altier qu'il étoit mal- „ heureux, regardoit comme le plus „ sensible des affronts qu'un sujet osât „ l'envoyer chercher. Il ordonna à „ son Chancelier Mullern d'y aller à „ sa place ; & de peur que les Turcs „ ne lui manquassent de respect & ne „ le forçassent à commettre sa digni- „ té, ce Prince, extrême en tout, se „ mit au lit, & résolut de n'en pas „ sortir tant qu'il seroit à Démotica. „ Il resta dix mois couché, feignant „ d'être malade. Le Chancelier Mul- „ lern, Grothusen & le Colonel Du- „ bens étoient les seuls qui mangeas- „ sent avec lui. Ils n'avoient aucune „ des commodités dont les Francs se „ servent. Tout avoit été pillé à l'af- „ faire de Bender, de façon qu'il s'en „ falloit bien qu'il y eût dans leurs „ repas de la pompe & de la délica- „ tesse. Ils se servoient eux-mêmes, „ & ce fut le Chancelier Mullern qui

„ fit pendant tout ce temps la fonc-
„ tion de cuisinier.

„ Tandis que Charles XII passoit
„ sa vie dans son lit, il apprit la dé-
„ solation de toutes ses provinces si-
„ tuées hors de la Suede. . . . ,
„ . . . . ,

„ La Poméranie sans défense, à la
„ réserve de Stralsund, de l'isle de
„ Rugen & de quelques lieux circon-
„ voisins, devint la proie des alliés;
„ elle fut séquestrée entre les mains
„ du Roi de Prusse. Les Etats de Bre-
„ me furent remplis de garnisons da-
„ noises : en même temps les Russes
„ inondoient la Finlande & y battoient
„ les Suédois que la confiance aban-
„ donnoit, & qui, étant inférieurs
„ en nombre, commençoient à n'a-
„ voir plus sur leurs ennemis la su-
„ périorité de la valeur. Pour achever
„ les malheurs de la Suede, son Roi
„ s'obstinoit à demeurer à Démotica,
„ & se repaissoit encore de l'espé-
„ rance de ce secours turc sur lequel
„ il ne devoit plus compter. Ibrahim
„ Molla, ce Visir si fier qui s'obstinoit
„ à la guerre contre les Moscovites,
„ malgré les vues du favori, fut étran-
„ glé entre deux portes.

„ La place de Visir étoit devenue si
„ dangereuse, que personne n'osoit

J. C. 1714.
Hég. 1126.

„ l'occuper : elle demeura vacante six „ mois. Enfin le favori Ali Coumourgi „ en prit le titre. Alors toutes les es- „ pérances du Roi de Suede tom- „ berent. Il connoissoit Coumourgi „ d'autant mieux, qu'il en avoit été „ servi quand les intérêts de ce favori „ s'accordoient avec les siens. Il avoit „ été onze mois à Démotica, enseveli „ dans l'inaction & dans l'oubli : cette „ oisiveté extrême, succédant tout „ à coup aux plus violens exercices, „ lui avoit donné enfin la maladie „ qu'il feignoit. On le croyoit mort „ dans toute l'Europe ; le Conseil de „ Régence qu'il avoit établi à Stoc- „ kolm, quand il partit de sa capi- „ tale, n'entendoit plus parler de „ lui. Le Sénat vint en corps supplier „ la Princesse Ulrique Eleonore de se „ charger de la Régence pendant cette „ longue absence de son frere. Elle „ l'accepta ; mais quand elle vit que „ le Sénat vouloit l'obliger à faire la „ la paix avec le Czar & le Roi de „ Danemark qui attaquoient la Suede „ de tous côtés, cette Princesse ju- „ geant bien que son frere ne ratifie- „ roit jamais la paix, se démit de la „ Régence, & envoya en Turquie un „ long détail de cette affaire.

Enfin il se résout à partir.

„ Le Roi reçut le paquet de sa

„ sœur à Démotica. Le despotisme „ qu'il avoit sucé en naissant lui faisoit oublier quelquefois que la Suede „ avoit été libre, & que le Sénat gouvernoit anciennement le Royaume „ conjointement avec les Rois. Il ne „ regardoit ce corps que comme une „ troupe de domestiques qui vouloient „ commander dans la maison en l'absence de son maître. Il leur écrivit „ que s'ils prétendoient gouverner, „ il leur enverroit une de ses bottes, „ & que ce seroit d'elle dont il faudroit qu'ils prissent des ordres. Pour „ prévenir donc ces prétendus attentats en Suede contre son autorité, „ & pour défendre enfin son pays, „ n'espérant plus rien de la Porte Ottomane, & ne comptant plus que sur „ lui seul, il fit signifier au Grand Visir „ qu'il souhaitoit partir & s'en retourner par l'Allemagne. M. Desalleurs, Ambassadeur de France, „ qui s'étoit chargé des affaires de la „ Suede, fit la demande de sa part. „ Hé bien ! dit le Visir au Comte Desalleurs, n'avois-je pas bien dit „ que l'année ne se passeroit pas sans „ que le Roi demandât à partir ? „ Dites-lui qu'il est à son choix de „ s'en aller ou de demeurer, mais „ qu'il se détermine bien, & qu'il

J. C. 1714. Hég. 1126.

Plus despotique que jamais en manquant de tout.

J. C. 1714.
Hég. 1126.

„ fixe le jour de ſon départ, afin qu'il „ ne nous jette pas une ſeconde fois „ dans l'embarras de Bender. Le „ Comte Deſalleurs adoucit au Roi „ la dureté de ces paroles. Le jour „ fut choiſi; mais Charles, avant de „ quitter la Turquie, voulut étaler „ la pompe d'un grand Roi, quoique „ dans la miſere d'un fugitif. Il donna „ à Grothuſen le titre d'Ambaſſadeur „ extraordinaire, & l'envoya prendre „ congé dans les formes à Conſtanti„ nople, ſuivi de quatre-vingts per„ ſonnes toutes ſuperbement vêtues.

„ Les reſſorts ſecrets qu'il fallut „ faire jouer pour amaſſer de quoi „ fournir à cette dépenſe, étoient „ plus humilians que l'ambaſſade n'é„ toit pompeuſe. M. Deſalleurs prêta „ au Roi quarante mille écus. Gro„ thuſen avoit des Agens à Conſtan„ tinople qui empruntoient en ſon „ nom à cinquante pour cent d'inté„ rêt, mille écus d'un Juif, deux „ cents piſtoles d'un marchand An„ glois, mille francs d'un Turc. On „ amaſſa ainſi de quoi jouer en pré„ ſence du Divan la brillante comédie „ de l'ambaſſade ſuédoiſe. Grothuſen „ reçut à Conſtantinople tous les „ honneurs que la Porte fait aux Am„ baſſadeurs extraordinaires des Rois

„ le

„ le jour de leur audience. Le but de „ tout ce fracas étoit d'obtenir de „ l'argent du Grand Visir : mais ce „ Ministre fut inexorable. Grothusen „ proposa d'emprunter un million à „ la Porte ; le Visir repliqua séche- „ ment que son maître savoit donner „ quand il vouloit, mais qu'il étoit „ au-dessous de sa dignité de prêter ; „ qu'on fourniroit au Roi abondam- „ ment ce qui étoit nécessaire pour „ son voyage d'une maniere digne de „ celui qui le renvoyoit ; que peut- „ être même la Porte lui feroit quel- „ que présent en or non monnoyé, „ mais qu'il n'y devoit pas compter.

» Enfin le premier Octobre 1714 le » Roi de Suede se mit en route pour » quitter la Turquie. Un Cappiggi » Pachi avec six Chiaoux le vinrent » prendre au Château de Demirtash » où ce Prince demeuroit depuis quel- » ques jours. Il lui présenta de la part » du Grand Seigneur une large tente » d'écarlate brodée d'or, un sabre » avec une poignée garnie de pierre- » ries, & huit chevaux arabes d'une » beauté parfaite avec des selles su- » perbes, dont les étriers étoient » d'argent massif. Il n'est pas indigne » de l'histoire de dire qu'un Ecuyer » Arabe, qui avoit soin de ces chevaux,

J. C. 1714. Hég. 1126.

» donna au Roi leur généalogie ; c'est
» un usage établi depuis long-temps
» chez ces peuples qui semblent faire
» beaucoup plus d'attention à la no-
» blesse des chevaux qu'à celle des
» hommes ; ce qui peut-être n'est pas
» si déraisonnable, puisque chez les
» animaux les races dont on a soin,
» & qui sont sans mélange, ne dégé-
» nerent pas. Soixante chariots char-
» gés de toutes sortes de provisions,
» & trois cents chevaux, formoient
» ce convoi. Le Cappiggi Pachi, sa-
» chant que plusieurs Turcs avoient
» prêté de l'argent aux gens de la
» suite du Roi à un gros intérêt, lui
» dit que l'usure étant contraire à la
» Loi mahométane, il supplioit Sa
» Majesté de liquider toutes ses dettes,
» & d'ordonner au Résident qu'il
» laisseroit à Constantinople de ne
» payer que le capital. Non, dit le
» Roi, si mes gens ont donné des
» billets de cent écus, je veux les
» payer, quand ils n'en auroient reçu
» que dix. Les Turcs, afin de montrer
» plus de déférence pour leur hôte, le
» faisoient voyager à très petites jour-
» nées ; mais cette lenteur respec-
» tueuse gênoit l'impatience du Roi.
» Il se levoit dans la route à trois
» heures du matin, selon sa coutume.
» Dès qu'il étoit éveillé, il éveilloit

» lui-même le Cappiggi & les Chiaoux,
» & ordonnoit la marche au milieu
» de la nuit noire. La gravité turque
» étoit dérangée par cette maniere de
» voyager; mais le Roi prenoit plaisir
» à leur embarras, & disoit qu'il se
» vengeoit un peu de l'affaire de Bender.
» Tandis qu'il gagnoit les frontieres
» des Turcs, Stanislas en sortoit
» par un autre chemin, & alloit se
» retirer en Allemagne dans le Duché
» de Deux-Ponts, Province qui confine
» au Palatinat du Rhin & à l'Alsace,
» & qui appartenoit aux Rois
» de Suede depuis que Charles X,
» successeur de Christine, avoit joint
» cet héritage à la couronne (1).

J. C. 1714.
Hég. 1126.

Depuis la retraite du Roi de Suede en Turquie, jusqu'à la guerre contre la République de Venise, dont nous allons parler, on ne voit rien d'important dans l'histoire des Turcs, que le supplice de Brancovan, Prince déposé de Valaquie, celui de sa femme & de ses quatre fils. Cette famille infortunée avoit regné en Valaquie depuis plusieurs générations, si l'on peut appeller regner, gouverner pré-

Supplice des Princes de Valaquie.

(1) Note de l'Auteur.

Ici finit le fragment de l'histoire de Charles XII par M. de Voltaire.

J.C. 1714. Hég. 1126.

cairement un peuple esclave, sous l'autorité despotique d'un Monarque, dont les Ministres affectent une supériorité trop réelle sur des Princes que le moindre mécontentement expose à la déposition, à la captivité, souvent même à la mort. Brâncovan avoit été à la tête des Valaques, tandis que le Grand Visir Baltagi faisoit la guerre aux Russes. Les Turcs soupçonnerent que ce Prince, Chrétien Grec, favorisoit sous main le Czar, de même religion que lui, contre des Maîtres qu'il haïssoit. Il avoit, disoit-on, fourni des vivres aux Russes, & refusé de les attaquer. Il avoit aussi envoyé de l'argent à la République de Venise, dans la derniere guerre. Demetrius Cantimir, nouveau Prince de Moldavie, fut chargé d'arrêter ce prétendu coupable. Cantimir, après avoir envoyé le Prince Valaque pieds & poings liés à Constantinople, devint bientôt plus coupable que lui; car il se déclara hautement, comme on l'a vu, pour le Czar contre les Turcs, qui venoient de le mettre sur le trône. Brancovan avoit deux fils, otages à la Porte; deux autres, qui servoient dans l'armée, accoururent à Constantinople pour défendre l'innocence de leur pere. L'épouse du prisonnier, qui n'étoit pas mere de ces

jeunes Princes, les suivit de près. Tous furent arrêtés & enfermés dans le château des Sept-Tours. Brancovan avoit la réputation de posséder de grands trésors. Les accusations se multiplierent contre lui : plusieurs Valaques accoururent à Constantinople, pour accuser le pere & les enfans de vexations & de cruautés. Les profits immenses qu'on espéroit de la confiscation, rendoient toutes ces accusations vraisemblables. Tous ces Princes furent livrés à des tortures cruelles, moins pour arracher d'eux l'aveu de leur crime, que pour savoir dans quel lieu ils avoient caché tout l'or qu'on les accusoit d'avoir ravi à leurs sujets. Les bourreaux ne tirerent d'eux que très peu de lumieres à cet égard. Tous six furent condamnés à perdre la tête. Le Mufti avoit obtenu qu'on les laisseroit vivre, s'ils consentoient à se faire Musulmans. D'abord tous demeurerent constans dans leur croyance, & ils parurent au lieu du supplice avec la plus noble fermeté. On exécuta les enfans sous les yeux du pere; trois furent décapités sans avoir donné la plus légere marque de foiblesse. Le dernier, tout couvert du sang de ses freres, promit d'embrasser le Mahométisme, si on vou-

J. C. 1714.
Hég. 1126.

J. C. 1714.
Hég. 1126.

loit lui laisser la vie. Cette abjuration forcée retarda le supplice, mais ne fut d'aucune utilité à son auteur. Sur le compte qui en fut rendu au Sultan, ce Prince dit qu'il méprisoit une conversion qui n'avoit d'autre motif que la terreur de la mort. Il ordonna que le nouveau Musulman fût exécuté comme ses freres. Le Prince leur pere périt après eux, témoignant la plus vive douleur de la foiblesse de son plus jeune fils. Sa femme fut étranglée la derniere. Cet affreux spectacle remplit d'admiration, d'horreur & de pitié les Chrétiens grecs & latins, même les Juifs & les Musulmans, qui en furent témoins en très grand nombre. On comparoit avec indignation le sort de ces malheureux Princes avec celui de Demetrius Cantimir qui les avoit livrés aux Turcs, & qui néanmoins, comblé tout récemment des faveurs d'Achmet, avoit trahi son bienfaiteur, & goûtoit paisiblement à la Cour du Czar les fruits de sa perfidie.

La guerre contre les Vénitiens est résolue pour le recouvrement de la Morée.

Après le départ du Roi de Suede, la Turquie jouissoit d'une paix profonde; & la Cour ottomane, qui depuis quelques années étoit devenue le séjour de l'intrigue, commençoit à languir dans le repos. Le jeune Grand Visir s'ennuyoit de cette inertie, qu'il

croyoit être dangereuse pour son Maître : car Achmet n'étoit point aimé, & les réflexions d'une soldatesque oisive sur les déprédations des Ministres, & sur l'humeur sanguinaire du Sultan, pouvoient produire de grands troubles. On fut même occupé à prévenir quelques-uns de ces incendies, en étouffant de bonne heure les étincelles qui pouvoient les occasionner; car un Pacha de Damas, mécontent du Séraskier de Natolie dont il dépendoit, avoit osé lui refuser les impôts qui devoient être tirés de sa province, & avoit opposé des armes aux ordres réitérés de son supérieur. Le Grand Visir, qui réprima cette sédition dès les commencemens par le supplice du Pacha de Damas, & de quelques-uns de ses complices, vit ou voulut voir que les Vénitiens en étoient les moteurs, qu'ils avoient envoyé des armes au Pacha de Damas, & qu'ils avoient encouragé sa révolte. Le véritable crime des Vénitiens étoit de posséder la Morée. Coumourgi espéroit pouvoir y rentrer, parceque les Puissances alliées de cette République étoient toutes fatiguées de la guerre. L'Empereur Charles VI venoit de conclure le traité de Rastadt avec la France, & ses Etats

J. C. 1714.
Hég. 1126.

J. C. 1714. Hég. 1126.

avoient besoin de tranquillité. Ni le Roi Auguste de Pologne, ni le Czar de Moscovie n'étoient tentés d'entrer en campagne. La République de Venise toute seule n'étoit pas un ennemi redoutable pour l'Empire Ottoman. Coumourgi inspira à son Maître le desir de recouvrer cette belle province, dont la perte avoit été si amere à tous les vrais Musulmans. Raschid Effendi, l'annaliste du regne d'Achmet, rapporte que, comme le Sultan témoignoit de la répugnance à rompre une paix jurée, sous un prétexte aussi frivole, son Grand Visir le pressa de consulter le Mufti, ainsi que tout bon Musulman doit faire avant de commencer aucune entreprise importante. Le Chef de la Loi appellé, dit au Prince qu'il devoit adresser au ciel une priere fervente, puis ouvrir le Koran, & chercher la volonté du Tout-Puissant dans le premier passage du Livre sacré qui s'offriroit à sa vue. Soit que tout fût concerté entre le Grand Visir & le Mufti, soit que la Providence eût résolu dans ses décrets que la Morée retourneroit sous l'empire des Musulmans, le Grand Seigneur tomba sur ces paroles : *Vous prendrez un pays qui produit des fruits délicieux ; souvenez-vous de traiter ses habitans avec dou-*

teur, leur faisant payer le tribut, comme il est juste.

J. C. 1715. Hég. 1127.

Il n'en fallut pas davantage pour faire presser les préparatifs de cette grande expédition. Le Sultan lui-même paroissoit tous les jours sur le port & dans les arsénaux; il encourageoit les ouvriers, & hâtoit leur lenteur. On manda les Timariots de toutes les provinces, & les Odas des Janissaires & des Spahis répandus dans plusieurs places d'armes. Il étoit évident que les Turcs menaçoient quelque Puissance chrétienne; mais personne ne savoit laquelle. Les constructions multipliées sur les ports donnoient seulement à penser qu'on méditoit une expédition maritime. Le bruit se répandit que tous ces efforts étoient dirigés contre le rocher de Malthe. Coumourgi n'étoit pas fâché que cette erreur s'accréditât : il s'applaudissoit de la sécurité de son ennemi, qui paroissoit ne pas soupçonner seulement qu'on voulût rompre un traité que la nécessité seule avoit fait faire. Le Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem fit à cette occasion une citation de tous les Chevaliers, & prit les plus grandes précautions pour fortifier son isle. Peu de temps après le bruit ayant couru que

J. C. 1715.
Hég. 1127.

Malgré les bons offices de Charles VI, les Turcs déclarent la guerre à la République de Venise.

la Porte alloit attaquer la Hongrie & les Etats de l'Empereur Charles VI, le Grand Visir craignit que cette Puissance n'armât pour sa propre sureté, & ne donnât ensuite ses forces comme auxiliaires à la République de Venise ; il persuada au Sultan d'envoyer un Ambassadeur à Charles VI, pour assurer ce Prince de la fidélité de la Porte à tous ses engagemens, & du desir qu'elle avoit d'entretenir une bonne intelligence avec l'Allemagne. L'Empereur parut content de ces protestations. Mais le bruit s'étant répandu dans toute l'Europe que les Turcs se préparoient à faire une descente en Morée, Charles VI offrit sa médiation pour engager les Vénitiens à faire raison à la Porte des plaintes que cette Cour faisoit sonner si haut. Les Turcs, qui craignoient des confédérés, vouloient encore moins des médiateurs. En vain Charles VI fit dire au Sultan que, comme garant du traité de Carlowits, il lui appartenoit de connoître du différent qui s'étoit élevé entre les Vénitiens & la Porte ; le Divan répondit toujours par des assurances d'une fidélité inviolable.

Coumourgi se croyant sûr que le Monarque Allemand, plus intéressé à réparer ses provinces qu'à protéger

ses Alliés, ne seroit pas sitôt en état de commencer la guerre, il manda l'Ambassadeur de Venise, André Memmo, &, après des plaintes assez ameres de la prétendue complicité du Sénat de Venise avec des rebelles qu'on avoit punis il y avoit plus de trois mois, le Grand Visir déclara nettement à l'Ambassadeur que la Porte vouloit recouvrer la Morée: il accompagna cette rupture d'un apologue qui contenoit un sens méprisant pour la République.

J. C. 1715. Hég. 1127.

Le Grand Visir accompagne cette déclaration d'un apologue. L'Ambassadeur de Venise est arrêté.

Deux lutteurs vigoureux, dit-il à l'Ambassadeur, s'étant défiés mutuellement, se déshabillerent pour être plus dispos. Le frere de l'un des deux, qui étoit un enfant sans force, mais non pas sans malice, profita du combat pour enlever une partie des habits de l'adversaire. Les deux champions montrerent des forces à peu près égales Mais lorsque la lutte fut finie, l'un des deux se trouva privé de ses meilleurs vêtemens. Comme il traversoit la ville, presque nud, il apperçut son filou effrontément paré du larcin qu'il avoit cru pouvoir faire sans aucun risque. Le lutteur indigné arrête le voleur, le dépouille, non pas sans le bien battre, & recouvre avec joie l'habit qui lui manquoit. C'est

J.C. 1715.
Hég. 1127.

ce que l'Empereur mon Maître compte faire bientôt, ajouta-t-il; & il vous donne vingt jours pour en aller avertir votre République. L'Ambassadeur se retira confus, se félicitant cependant de ce que, contre l'usage des Turcs, on le renvoyoit dans sa patrie au lieu de l'emprisonner: mais sa joie fut de courte durée; car, dès le surlendemain de l'audience, André Memmo fut arrêté, ainsi que presque toute sa suite, afin, lui dit on, qu'il répondît des sujets du Grand Seigneur qui pourroient se rencontrer dans les États de Venise. On conduisit cet Ambassadeur, d'abord dans la prison de l'arsenal, puis dans un des châteaux des Dardanelles.

Dispositions des forces ottomanes. Foiblesse des Vénitiens.

Achmet, outre quatre-vingt-dix sultanes & soixante galeres qu'il avoit dans le port de Constantinople, & dont il avoit fait construire récemment plus de la moitié, avoit eu le temps de rassembler deux cents mille hommes, tant de l'Asie que de l'Europe. Il partagea ses troupes en trois corps, dont l'un de soixante & dix mille hommes, devoit faire la guerre aux Vénitiens; un autre, couvrir les frontieres de la Hongrie, de la Transilvanie & de la Pologne, en cas de mouvemens de la part des anciens

confédérés; le troisieme étoit destiné à demeurer dans les plaines d'Andrinople, sous les yeux du Monarque, tant pour recruter celui qui combattroit, que pour accompagner le Prince, en cas que les circonstances l'appellassent lui-même à l'armée. Venise, qui s'étoit endormie dans une funeste sécurité, n'eut pas le temps de lever assez de troupes pour résister aux premiers efforts. Jérôme Delphino, Provéditeur général de toute la Morée, n'avoit que huit mille hommes pour défendre tout ce pays. Sitôt qu'il eut appris que la flotte turque approchoit, il distribua ce peu de forces dans les places les plus importantes de son gouvernement, telles que Corinthe, Napoli de Romanie, Malvoisie, Modon, le château de Morée. Il n'avoit pour toute armée navale qu'onze galeres très mal équipées, & huit vaisseaux. Quatorze vaisseaux de guerre vénitiens & génois, & six galeres malthoises, vinrent à propos à son secours. Il espéroit, avec ce renfort, empêcher le débarquement de la flotte ottomane; mais Dianun Coggia, pour lors Capitan Pacha, & l'un des meilleurs hommes de mer qu'aient eu les Turcs, étoit trop habile pour s'exposer à un combat naval avec des vais-

J. C. 1715.
Hég. 1127.

seaux & des matelots dont il n'étoit pas sûr.

J. C. 1715. Hég. 1127.

La Morée est prise en une campagne.

Tandis que le Provéditeur attendoit avec sa flotte dans le port d'Elsimino, pour être à portée de couvrir les côtes qui en auroient le plus de besoin, le Capitan Pacha aborda devant Cerigo, l'ancienne Cythere. Il trouva peu d'obstacle au débarquement. Le Gouverneur rendit sa place à la premiere sommation. Le Capitan Pacha la fit démanteler aussi-tôt qu'elle eut été rendue, & il transporta deux cents familles sur les côtes d'Afrique. Cependant le Grand Visir, à la tête de soixante & dix mille hommes, entroit dans l'isthme de Corinthe : il prit cette place pendant que le Capitan Pacha s'emparoit de Napoli de Romanie. Toutes les villes de la Morée eurent bientôt le même sort. Jamais conquête ne fut plus prompte ni plus aisée. On la devoit principalement à la lenteur du Sénat de Venise, qui n'avoit jamais voulu croire que les préparatifs des Turcs menaçassent la Morée, & au ressentiment des Chrétiens grecs contre les latins. Comme les Grecs étoient fort persécutés par ceux-ci pour l'exercice de leur rit, ils desiroient changer de Maître ; & ils donnerent aux Turcs

toutes les connoiſſances poſſibles pour l'attaque des places, pour la ſurpriſe des magaſins, & pour pénétrer dans les terres.

J.C. 1715.
Hég. 1127.

Les avantages des Turcs dans la Morée furent foiblement balancés par le malheur que le Pacha de Boſnie eut en Dalmatie. Quatre ſieges de petites places, qu'il tenta ſucceſſivement, furent levés tous quatre.

J.C. 1716.
Hég. 1128.

Charles VI ſe détermine à ſecourir les Vénitiens.

Les Vénitiens employerent l'hiver à réclamer la protection & les ſecours de leurs anciens alliés, & à raſſembler quelques régiments chez les Suiſſes, chez les Griſons, & chez pluſieurs Princes d'Allemagne. Ils n'obtinrent du Pape d'autre ſecours, que la permiſſion de percevoir une décime ſur leur propre Clergé. Avec cet argent, & tout celui qu'ils trouverent dans le tréſor public, ils raſſemblerent trente mille hommes de troupes ſoudoyées : mais le plus important étoit de faire déclarer Charles VI, comme garant du traité de Carlowits, que les Turcs avoient enfreint les premiers. L'Empereur d'Occident, que l'Ambaſſadeur de Veniſe preſſoit vivement, conſulta pluſieurs fois ſon conſeil. Le Prince Eugene opina fortement pour qu'on n'abandonnât pas les Vénitiens. La gloire de la Maiſon d'Autriche

J. C. 1716. Hég. 1128.

étoit, disoit-il, intéressée à défendre des Alliés qui avoient fidellement rempli les conditions du traité avec Léopold. D'ailleurs, les Etats héréditaires de Charles VI ne pouvoient qu'être exposés par les progrès des Turcs. Il étoit clair que ces Infideles, précédemment accablés par les Puissances confédérées, cherchoient à les diviser pour les abattre l'une après l'autre, & qu'ils attaqueroient la Hongrie après qu'ils auroient dépouillé la République de Vénise. D'ailleurs, Louis XIV étoit mort, & l'Empereur paroissoit n'avoir plus rien à craindre de la France, qui, dans les embarras d'une régence, ne devoit pas songer à entreprendre des guerres étrangeres. Tous ces motifs déterminerent Charles VI. Il fut résolu qu'on enverroit une armée en Hongrie, sous les ordres du Prince Eugene. On fit passer dans ce Royaume un grand nombre de recrues, de canons nouvellement fondus, de munitions de guerre. Toutes les troupes réformées à la paix de Rastadt furent rappellées sous leurs drapeaux, & eurent ordre de se tenir prêtes à marcher dès le mois d'avril. L'Empereur signa un nouveau traité d'alliance défensive & offensive avec la République de Venise.

J. C. 1716.
Hég. 1128.

Mort de Curdisca, Sultane Validé.

La nouvelle de ces préparatifs de guerre parvint à Constantinople, lorsque le Sultan étoit pénétré de douleur à cause de la mort récente de la Sultane Validé, que ce Prince avoit toujours beaucoup aimée. Curdisca avoit joui sous deux Sultans ses fils, Mustafa & Achmet, des plus grands avantages qu'une femme ose prétendre en Turquie; car l'Assaky la plus chérie peut avoir plus de crédit, mais jamais autant d'autorité que la mere de l'Empereur. Curdisca avoit eu beaucoup de l'un & de l'autre, & en avoit fait un assez bon usage. Les richesses dont les Validés disposent, & qu'elles perdent souvent en profusions & en prodigalités, Curdisca les avoit employées à faire construire des caravenserais, des imarets, à creuser des puits dans les déserts qui environnent la Mecque, pour le soulagement des pélerins. Il n'avoit pas tenu à elle, comme on l'a vu, que son fils Achmet ne secourût puissamment le Roi de Suede Charles XII. La réputation de cette Sultane s'étoit étendue dans l'Empire Ottoman, plus que celle de toutes les meres des Souverains, qui jusques-là n'avoient été connues que par les factions qu'elles avoient protégées, & par les mouve-

J. C. 1716. Hég. 1128.

ments qu'elles avoient occasionnés sans en avoir de raison.

Les Allemands déclarent la guerre aux Turcs.

Achmet étoit encore occupé de sa douleur, lorsque le Résident de l'Empereur d'Allemagne fit signifier au Reis Effendi de la part de son Maître, que si, le 15 mai au plus tard, on ne voyoit pas arriver sur les frontieres de Hongrie un Ministre Ottoman chargé de la promesse du Grand Seigneur d'accepter la médiation de l'Empereur Charles VI entre la République de Venise & lui, l'Empereur d'Occident étoit déterminé à déclarer la guerre à la Porte. Le Divan avoit déja fait de grands préparatifs. On avoit réparé Temeswar avec beaucoup de frais & de célérité, parcequ'on avoit dû s'attendre que ce seroit la premiere place attaquée. Toutes les colonnes qui devoient composer l'armée marcherent de différents endroits vers Andrinople, où le Grand Seigneur en fit la revue; & ayant confié sa flotte au Capitan Pacha, pour tenter la conquête de l'isle de Corfou, il mit cent cinquante mille hommes sous les ordres de son Grand Visir, qui n'avoit jamais commandé, ni même servi dans les emplois subalternes. Mais la faveur & la prospérité de Coumourgi lui avoient persuadé

L'Empereur d'Orient met cent cinquante mille hommes sous les ordres du Gr. Visir.

que rien ne pouvoit lui résister.

J. C. 1716. Hég. 1128.

Kadilesker déposé pour avoir parlé contre la guerre.

Ce fut même contre le vœu de l'Uléma qu'il entreprit cette guerre. Les Effendis de la cour disoient assez haut qu'on enfreignoit un traité solemnel, auquel les Allemands n'avoient point manqué; que Dieu ne béniroit point des armes qu'on vouloit tourner contre une Nation qui n'avoit pas mérité qu'on la regardât comme ennemie. Ces cris devinrent si communs, que le Grand Visir crut devoir les étouffer. Il assembla le Divan, & y fit entrer tous les Mollacs d'Andrinople. Ayant demandé au Mufti, d'un ton d'autorité, s'il ne donneroit pas son fetfa pour approuver la guerre contre des Infideles qui osoient protéger l'ennemi déclaré de la Porte, le Mufti répondit avec soumission, & en très peu de mots, que son fetfa étoit prêt, & il le lut à l'instant. Comme personne ne se pressoit d'approuver, ni n'osoit blamer, Coumourgi ordonna au premier Cadilesker de dire son avis sur ce qu'il venoit d'entendre. Ce Cadilesker étoit un vieillard vénérable, que sa droiture & sa parfaite connoissance de la morale avoient élevé, après beaucoup de temps, à la seconde place de l'Uléma. Méhemet Effendi (c'étoit son nom) répondit

J. C. 1716. Hég. 1128.

que le Koran défendoit l'infraction des traités, & que les Musulmans avoient toujours donné aux Giaurs l'exemple de la fidélité à cet égard; que l'Empereur d'Allemagne réclamoit avec raison l'exécution du traité de Carlowits, & qu'il offroit d'éclaircir si les Vénitiens ou les Ottomans y avoient manqué les premiers, afin de rendre une justice nécessaire à ceux que ce traité avoit fait alliés; que si l'on croyoit les Allemands abattus & ruinés par les longues guerres contre la France, on devoit penser aussi que Dieu punit l'ambition & la cupidité; que les anciens Ottomans n'avoient reculé les bornes de leur Empire, qu'en employant leurs armes dans des guerres justes; que les vrais Croyans n'étant pas dispensés envers les Giaurs de cette fidélité qu'ils exigeoient des autres peuples, ils pourroient être châtiés par les armes qu'ils avoient déja éprouvé si redoutables, comme les Giaurs avoient été autrefois châtiés par eux. Le Grand Visir, que ce discours enflammoit de colere, entreprit de justifier la guerre; mais Mehemet Effendi l'ayant toujours combattue par des raisons, le premier Ministre fut réduit à user d'autorité, seul avantage qui lui restoit pour im-

poser silence à l'équité & à la droiture. Le vieux Cadilesker fut déposé, & tout l'Uléma demeura dans le profond silence que la crainte impose.

J. C. 1716. Hég. 1128.

Manifeste du Sultan.

Le Grand Seigneur fit précéder ses troupes par une espece de manifeste qu'il répandit dans toutes les provinces, dont l'objet étoit de persuader que ce n'étoit pas lui qui avoit le premier enfreint le traité de Carlowits. Il y disoit qu'il avoit envoyé un Ambassadeur à Vienne, pour assurer cette Cour que tous les préparatifs qu'il faisoit ne menaçoient que les Vénitiens ; qu'il étoit vrai que le Résident d'Allemagne avoit alors offert la médiation de son Maître ; que le Prince Eugene, Président du Conseil de guerre, l'avoit aussi offerte, de même que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande celle de leur nation ; mais que, quoique toutes eussent été acceptées, les Vénitiens n'en avoient pas moins continué les hostilités ; que leur armée navale avoit hiverné à Corfou, ville qui n'est éloignée que de deux milles de la côte & des frontieres de l'Empire Ottoman ; qu'enfin sur les avis venus de tous les confins de la Hongrie, des préparatifs extraordinaires que l'Empereur faisoit, comme levées, assemblées de troupes, établis-

J. C. 1716. Hég. 1128.

femens de magafins, conftruction de vaiffeaux fur le Danube, on avoit encore preffé fon Réfident de fe déclarer; on lui avoit donné un nouveau délai de trente jours pour faire une réponfe précife, & qu'au bout de deux mois de filence il s'étoit contenté de dire verbalement que les Miniftres de la Porte ne lui avoient pas répondu pofitivement fur l'offre qu'il avoit faite de la médiation de l'Empereur, ni fur les lettres remifes par le Prince Eugene à l'Aga Ibrahim; qu'il avoit ajouté plufieurs raifons auffi foibles, dont la conclufion avoit été que l'Empereur ayant d'anciens engagemens avec les Vénitiens, il étoit obligé de foutenir leurs intérêts; qu'enfin il avoit dit que puifqu'on ne lui faifoit aucune réponfe précife, un plus long féjour à la Porte étoit inutile; & qu'il demandoit la permiffion de retourner auprès de l'Empereur fon Maître, permiffion qui lui avoit été accordée. On peut juger par cette différence que la Porte met entre les Miniftres de l'Empereur, lorfqu'elle eft en guerre avec lui, & ceux des autres Puiffances qu'elle retient en captivité, de la confidération que les Turcs gardent toujours pour un voifin qu'ils redoutent. Ce manifefte étoit terminé

par une copie de la lettre que le Prince Eugene avoit écrite au Grand Visir, & par un ordre à tous les Pachas & autres Gouverneurs de l'Empire Ottoman de se tenir en état de défense, sans pourtant donner la moindre atteinte au traité de Carlowits. Le Sultan déclaroit même que, quoique ses troupes défilassent vers Belgrade, & que ses vaisseaux entrassent dans le Danube, son dessein n'étoit pas d'attaquer l'Empereur d'Occident, mais seulement de défendre les terres & les sujets de l'Empire Ottoman.

J. C. 1716. Hég. 1128.

Les deux armées se rencontrent à Petersvaradin.

Le présomptueux Coumourgi brûloit d'en venir aux mains avec le Prince Eugene; & ce grand Général, qui ne commandoit que quatre-vingts mille hommes, ne pouvoit pas être détourné de combattre, par la considération du plus grand nombre, les Turcs qui n'étoient ni si bien disciplinés ni si bien conduits que ses Allemands. Ali Coumourgi étoit peut-être le seul dans son armée qui ne se souvînt pas de la bataille de Zenta. Lorsqu'on lui vantoit les talens, l'expérience du Prince Eugene, il répondoit, le feu dans les yeux: » Je deviendrai meilleur Général que lui » à ses dépens «. Les deux armées

J. C. 1716.
Hég. 1128.

ayant marché droit l'une à l'autre, le premier acte d'hostilité se fit à Carlowits précisément dans le lieu où la paix avoit été si solemnellement jurée dix-sept ans auparavant. Le Comte de Palfi, chargé d'aller reconnoître l'ennemi à la tête de trois mille chevaux pour savoir s'il avoit passé la Save, rencontra à Carlowits un corps de sept mille chevaux turcs chargés de même de reconnoître les Allemands. Le Général Autrichien, quoique très inférieur en nombre, fit bonne contenance & une honorable retraite. Jamais les Turcs ne purent l'envelopper, ils lui tuerent trois cents cavaliers & firent quelques prisonniers. Le Prince Eugene, qui n'avoit pas encore passé le Danube, fit construire des ponts de bateaux en toute diligence. Malgré les escarmouches des coureurs de l'armée ottomane, il passa le fleuve à leur vue en moins de deux jours; puis ses troupes marcherent légérement au camp qu'il leur avoit assigné en-deçà de Petersvarandin derriere de vieux retranchemens qui n'avoient pas été détruits depuis la derniere guerre.

Déroute de Petersvarandin.

Le lendemain le Prince Eugene, qui avoit toujours mieux aimé donner la bataille que la recevoir, marcha aux Turcs

J. C. 1716. Hég. 1128.

Turcs d'autant plus volontiers que, dans le nouveau terrein qu'il alloit occuper, ſa gauche ſe trouvoit défendue par des marais profonds, & ſa droite par des hauteurs impraticables, & que les diſtances entre ces différens corps étoient coupées par des ravins & des tranchées. Les bataillons & les eſcadrons ſerrés, qui fourniſſoient à bout portant un feu continuel, eurent bientôt pénétré ces troupes nombreuſes & flottantes qui n'offroient d'abord qu'une foule en déſordre, où l'uſage de la moitié des armes devenoit impoſſible, & qui en peu de temps étoient diſperſées, miſes en fuite & incapables de ralliement. Le ſoldat turc, comme le remarque l'Auteur de la vie du Prince Eugene, eſt terrible dans le premier choc, par l'opinion qu'il a de ſa ſupériorité ſur tous les peuples: mais auſſi-tôt qu'il eſt rompu, ſon ignorance profonde de la tactique le met dans l'impoſſibilité de retourner à la charge : alors le grand nombre, devenu inutile, ne fait qu'offrir plus de victimes au vainqueur. Les Turcs, commandés par des Généraux ſans expérience, oppoſerent une valeur inconſidérée à la ſcience du Prince Eugene & à la conſtance germanique.

J. C. 1716. Hég. 1128.

Le Grand Visir, & presque tous les Pachas & Agas qui commandoient sous ses ordres, y périrent, & les troupes abandonnerent le champ de bataille lorsqu'elles n'entendirent plus la voix de leurs Chefs. Le Prince ne jugea pas à propos de poursuivre cette multitude dans un pays qu'il ne connoissoit pas assez. Les Historiens varient sur le nombre des morts : ceux qui font la perte le plus considérable, disent que trente mille Turcs demeurerent sur le champ de bataille ; ceux qui ont dit le moins prétendent qu'il n'y en eut que dix mille : mais tous conviennent qu'une quantité prodigieuse de bombes, de boulets, de grenades, cent cinquante drapeaux ou étendards, cent soixante & quatre pieces de canon ou mortiers furent la proie du vainqueur. On ne compte pas le butin du soldat qui fut immense : la tente du Grand Visir demeura au Prince Eugene ; elle étoit d'une étendue & d'une magnificence surprenante. Le Prince y entra pour y faire sa priere en action de graces aussi-tôt qu'il fut maître du champ de bataille.

Difficultés sur le commandement de l'armée. Il est déféré à Lari Amed.

Cependant les troupes ottomanes s'étoient réunies sous Belgrade ; tous les différens pelotons rassemblés composoient encore une armée assez con-

J. C. 1716. Hég. 1128.

sidérable, pour que ceux qui aimoient la gloire de leur nation, dussent rougir d'une fuite si générale & si précipitée. Ce qui restoit de Chefs s'assembla pour convenir à qui on obéiroit. Le Seraskier de Bosnie, appellé Lari Amed, étoit le seul Pacha à trois queues qui fût échappé au fer des Allemands. Tous lui déférerent le commandement d'une voix unanime; mais ce Pacha, accoutumé à plier non seulement sous le Grand Visir, mais même sous toutes ses créatures, soit incapacité, soit bassesse, dit qu'il obéiroit au Kiaïa du Grand Visir, qui avoit eu la confiance de son Chef & qui devoit avoir le secret de la Porte. Ce Kiaïa étoit fort redouté : on soupçonnoit même que le Grand Seigneur, par attachement pour la mémoire du dernier Grand Visir, pourroit confier les sceaux à son confident. Tous les Chefs paroissoient disposés à suivre l'exemple du Séraskier de Bosnie; le Defterdar, plus hardi que tous les autres, s'écria qu'il étoit sans exemple & contre l'ordre qu'un Seraskier Visir & plusieurs Pachas à deux queues obéissent à un Kiaïa, qui n'étoit pas même Sangiac ou Pacha à une queue; que le très puissant Empereur pouvoit seul faire des miracles, à l'exemple

J. C. 1716. Hég. 1128.

de la Divinité ; que, quand il auroit nommé un ſimple Janiſſaire Grand Viſir, tout l'Empire ſeroit aux genoux de ſon ouvrage, mais que les ſoldats, par la même raiſon, n'étoient pas maîtres de détruire ce que l'autorité avoit fait ; que puiſqu'il y avoit dans l'armée un Pacha à trois queues, il falloit que tous ceux qui lui avoient été ſoumis juſqu'alors, continuaſſent de lui obéir, lorſqu'ils devoit commander en chef. Cette réflexion étoit ſi juſte, que le Kiaïa lui-même déclara qu'il obéiroit à Lari Amed.

Le Prince Eugene prend Temeſwar.

Tandis qu'on délibéroit encore, la nouvelle ſe répandit que les Impériaux alloient former le ſiege de Témeſwar. Cette ville, qu'on peut regarder comme la clef de la Haute Hongrie, contenoit dix-huit mille hommes de garniſon, & étoit défendue par de bons retranchemens & par de larges remparts. Le Prince Eugene avoit envoyé un gros détachement dès le lendemain de la victoire de Peterſvarandin pour commencer l'inveſtiſſement de Témeſwar, que le Seraskier Lari Amed entreprit de ſecourir ; & après avoir rétabli l'ordre dans ſon armée, il marcha de nouveau à l'ennemi : mais l'expé-

rience lui avoit appris à ne pas attaquer le Prince Eugene en bataille rangée. Le siege, très meurtrier de part & d'autre, dura depuis le cinq Août jusqu'au treize d'Octobre, sans que le Seraskier, campé près des Impériaux, osât livrer bataille. La résistance des assiégés fut telle, que, malgré les efforts journaliers & les conquêtes que les Impériaux faisoient chaque jour de quelque ouvrage, le Prince Eugene, dégoûté par des pluies continuelles, songeoit à lever le siege, lorsqu'il vit arborer le drapeau blanc. La garnison étoit encore de douze mille hommes; le Général Autrichien leur accorda sans balancer les honneurs de la guerre. Il avoit perdu plus de huit mille soldats devant les remparts de Témeswar : mais cette importante conquête ne lui parut pas avoir été achetée trop cher. Aussi-tôt la Valaquie se soumit, presque sans coup férir, à la domination de Charles VI. Son Prince, appellé Mauro Cordato, que nous avons vu Drogman de la Porte, & employé à la derniere paix, fut fait prisonnier & traité avec beaucoup de rigueur par les Impériaux, qui le soupçonnoient d'avoir voulu soulever contre eux les mécontens de Hongrie.

J C. 1716.
Hég. 1128.

J. C. 1716.
Hég. 1128.

Les Turcs ne furent pas plus heureux contre la République de Venise. Le Capitan Pacha avoit fait une descente dans l'isle de Corfou, & mis le siege devant la capitale. La nouvelle de la victoire du Prince Eugene leur fit perdre courage, ils leverent le siege & se rembarquerent précipitamment. Tous ces revers, qu'on sut bientôt à Andrinople, pénétrerent le Sultan de douleur & de honte. Il déchargea sa colere sur le Kan des Tartares, qu'il déposa, pour avoir, disoit-il, donné de mauvais conseils au Grand Visir.

J. C. 1717.
Hég. 1129.

Malgré les revers, la continuation de la guerre est résolue.

Le Seraskier, qui avoit été témoin presque oisif du siege de Témeswar, & qui vit que le Prince Eugene prenoit des quartiers près de sa nouvelle conquête, crut devoir ramener les débris de son armée dans l'intérieur de l'Empire. Tremblant que la colere du Sultan ne le prît pour victime, il n'osa jamais retourner à Andrinople, malgré les ordres réitérés qu'il recevoit, supposant toujours sa présence nécessaire à portée des troupes : il établit son quartier général à Guisanda. La consternation étoit si grande à Andrinople, qu'Ibrahim Pacha, Caïmacan, fit défendre, sous peine de la vie, d'écrire à Constantinople aucune

J. C. 1717.
Hég. 1129.

nouvelle de la bataille, ou plutôt de la déroute de Peterſvarandin. Le Grand Seigneur, dans le premier accès de ſa frayeur, ſongeoit à retourner à Conſtantinople; mais la peſte, qui ravageoit pour lors cette grande ville, & qui étoit plus répandue & plus meurtriere qu'on ne l'avoit vu depuis long-temps, le détourna de ce deſſein. Ses Miniſtres lui firent comprendre qu'ayant une armée nombreuſe & des places bien défendues entre les Impériaux & Andrinople, la conquête de tant de pays ne pouvoit pas être l'ouvrage d'un hiver. Pluſieurs Membres du Divan & de l'Uléma vouloient profiter de cette terreur pour inſpirer le deſir de la paix. Mais, outre qu'après une campagne auſſi malheureuſe le moment n'étoit pas favorable pour entamer un traité, trois cents mille francs, que M. le Marquis de Bonac, Ambaſſadeur de France, diſtribua dans le Divan par ordre de ſa Cour, firent changer de penſée à ceux qui avoient ſoutenu d'abord qu'une guerre injuſte ne pouvoit être que funeſte. Ils eſpéroient ou feignoient d'eſpérer que la France qui s'intéreſſoit ſi vivement à la guerre, feroit une diverſion pour occuper les Allemands: mais le Ré-

J. C. 1717.
Hég. 1129.

gent du Royaume ne vouloit susciter des ennemis à l'Empereur que pour qu'il ne songeât pas à attaquer la France. On manda à la Porte le Comte de Ragotski qui étoit pour lors retiré en France, le Comte de Berchiny, Seigneur Hongrois, chassé de son pays comme rebelle, & que la Cour de Vienne avoit eu le crédit de faire sortir de Pologne qu'il avoit choisie pour asyle ; mais on ne donna à ces Seigneurs ni assez d'argent ni assez de troupes pour qu'ils pussent faire une diversion utile.

Il n'y avoit point encore de Grand Visir, & personne n'osoit briguer cette dignité, plus dangereuse encore qu'honorable. Ibrahim Pacha, Caïmacan, qui avoit hérité de l'ascendant du dernier Grand Visir sur le Sultan, aimoit mieux cultiver à la Cour les bontés & la confiance de son Maître, qu'aller se faire battre en Hongrie par le Prince Eugene, & y risquer sa vie ou sa faveur. Il fit nommer Grand Visir le Pacha de Belgrade Astchi Ali. Cet Officier avoit fait les plus grands préparatifs, tant autour de sa place que dans les avenues, pour défendre ce boulevart des Etats Ottomans qu'il voyoit prêt à être attaqué, & il avoit élevé un retranchement de deux lieues

de terrein, & défendu par un fossé de dix-huit pieds de profondeur. De ce fossé au Danube la distance étoit assez considérable pour contenir cent mille hommes rangés en bataille : ces travaux considérables, qui supposoient de l'intelligence & des connoissances militaires, valurent à Astchi Ali Pacha la dignité de Grand Visir qu'il n'avoit nullement desirée, mais qu'il n'osa pas refuser.

J.C. 1717.
Hég. 1129.

Cependant le Prince Eugene, qui espéroit une campagne aussi favorable que la précédente, se pressa de rassembler son armée, grossie par les troupes auxiliaires du Duc de Baviere & de plusieurs Souverains de l'Empire. Un grand nombre de jeunes Princes ou Seigneurs, à qui la paix générale entre les Puissances Chrétiennes laissoit du loisir, étoient accourus pour apprendre le métier de la guerre sous un si grand maître. On comptoit parmi eux le Comte de Charollois, le Prince de Dombes, les Princes de Bevern, de Culmbach, de Virtemberg, de Lichteinstein, d'Anhalt, plusieurs Seigneurs François, tels que le Prince de Pons, le Prince de Marsillac, le Marquis d'Alincourt. L'armée autrichienne montoit à cent quarante mille hommes de

troupes bien disciplinées, pleines de courage & d'espérance.

J. C. 1717. Hég. 1129.

Le Prince Eugene va faire le siege de Belgrade, & le nouveau Grand Visir s'empresse pour secourir cette place.

Dès le quinze Mai le Prince Eugene, après avoir disposé des détachemens pour couvrir la Transilvanie & le pays de Témeswar, entreprit le siege de Belgrade. Cette place est située sur une colline dont la jonction de la Save au Danube baigne le pied, & au sommet de laquelle étoit une citadelle qui commandoit la ville. Belgrade est très peuplée : les rues sont étroites, on y marche presque toujours à l'abri de l'intempérie de l'air au moyen de grands arbres plantés à droite & à gauche. Il s'y fait un commerce très considérable; la Save & le Danube, la Drave, la Morave & la Teisse fournissent les magasins de Belgrade de toutes sortes de marchandises d'Europe, d'Asie & des Indes. La ville étoit alors environnée d'un simple rempart : le Prince Eugene se proposoit cette attaque, parceque, comme Belgrade n'étoit pas fortifiée en comparaison de ses richesses, il espéroit s'en rendre maître avant que les Turcs eussent pu la secourir. Trois vaisseaux de guerre & six demi-galeres voguoient sur le Danube pour faciliter aux Autrichiens la construction des ponts, pour détruire ceux de l'en-

nemi, & pour approvisionner l'armée. En effet un pont élevé tout précipitamment sur quatre-vingt-quatre bateaux à deux lieues & demie au-dessous de Belgrade, servit de passage à cent mille hommes, le reste de l'armée ayant été employé à couvrir la Transilvanie & la Province de Témeswar.

J. C. 1717.
Hég. 1129.

Les Turcs sont battus devant Belgrade : ils rendent la place au Prince Eugene.

Cependant le nouveau Grand Visir Astchi Ali avoit eu ordre de secourir Belgrade. Tandis que le Prince Eugene établissoit ses batteries & occupoit les communications par le moyen de sa flotte tout-à-fait maîtresse du Danube, le Grand Visir, parti de Nissa, avançoit à la tête de cent cinquante mille hommes. Il vint asseoir son camp sur les hauteurs qui environnoient Belgrade. Cette armée, dans laquelle il y avoit cent mille hommes de troupes réglées, une nombreuse artillerie & l'élite des Tartares & des Timariots, étoit campée en amphithéâtre & offroit aux yeux le plus terrible & le plus magnifique spectacle. Le Prince Eugene qui ne voulut point attendre qu'on le forçât dans ses lignes, résolut d'aller offrir la bataille à l'ennemi. Sans entrer dans des détails traités par tant d'Historiens, nous dirons que le Prince Eugene mit

L vj

{ J. C. 1717.
{ Hég. 1129.

en fuite une armée du double plus forte que la sienne (car il avoit laissé des troupes pour garder ses tranchées), & que les Turcs, malgré leur nombre & l'avantage de leur position, abandonnerent le champ de bataille après huit heures de combat, laissant treize mille morts sur la place sans compter les blessés, cent trente & une pieces de canon, trente mortiers & leur camp tendu qui offrit à l'armée victorieuse un butin abondant. Le Prince Eugene, tout blessé qu'il étoit (car le seul défaut de ce grand Général étoit de s'exposer comme auroit fait un soldat), le Prince Eugene entra dans la tente du Grand Visir comme il avoit fait après la bataille de Petersvarandin; il y fit sa priere, s'y fit panser, & retint pour sa part ce riche pavillon comme un trophée d'une des plus glorieuses victoires qu'il eût remportée. Les murs de Belgrade n'étoient pas encore entamés; mais la famine & la frayeur avoient tellement affoibli la garnison, qu'après le premier assaut le Pacha se pressa de capituler, & obtint les honneurs de la guerre pour sa garnison: mais les troupes pressées de fuir se retirerent pêle-mêle dans les petites places qui bordent la Save. La conster-

nation fut si générale parmi les Turcs, que le Grand Visir, qui avoit indiqué Nissa pour le rendez-vous des fuyards, eut peine à y rassembler trente mille hommes.

J. C. 1718. Hég. 1130.

On entame des négociations de paix malgré la réclamation du Mufti qui est déposé.

Ces nouvelles parvenues à Andrinople convainquirent le Sultan & son Caïmacan Ibrahim de la nécessité de faire la paix à quelque prix que ce pût être. Ce Ministre voulut en convaincre aussi le Divan. Ayant fait dans cette assemblée une peinture frappante de l'état malheureux auquel la Porte étoit réduite, il laissa entrevoir que le Grand Seigneur se déterminoit à abandonner les places dont les Autrichiens avoient su s'emparer; & que, quelque répugnance qu'eût ce Prince à laisser les barrieres de ses Etats d'Europe entre les mains de ses voisins, il se voyoit contraint d'obéir aux circonstances & de remettre à des temps plus heureux les efforts qu'il se promettoit de faire dans la suite pour recouvrer Belgrade & Témeswar. Le Mufti, qui connoissoit mieux le Koran que les forces de l'Empire, déclara qu'on ne pouvoit, sans enfreindre la Loi, laisser dans les mains des Infideles des villes consacrées à l'Islamisme par un grand nombre de mosquées; & dans la vivacité de son zele

J. C. 1718. Hég. 1130.

il prit Dieu & Mahomet à témoins de l'opposition que lui, Chef de l'Uléma, faisoit à cette paix ignominieuse au nom du Corps entier des Effendis. Le Caïmacan répondit à l'Interprete du Koran par le Koran même, que la nécessité contraignoit cette loi qu'il osoit réclamer, & que Mahomet disoit en termes formels qu'il n'avoit pas prétendu obliger les Musulmans à l'impossible. » Démontrez-nous donc „ cette impossibilité, lui répondit le „ Mufti : lorsque vous nous aurez „ prouvé qu'il n'y a point d'argent „ ni dans le trésor public, ni dans „ celui des Sultans, ni dans ceux des „ mosquées : qu'il n'y a plus de vrais „ Musulmans qui veuillent s'enrôler „ sous l'étendard de Mahomet pour „ le service de Dieu & la gloire du „ Prophete, je donnerai mon fetfa „ pour autoriser ce honteux traité «. Le Caïmacan allarmé, avec raison, de l'empire que Mussa Effendi (c'étoit le nom du Mufti) s'arrogeoit, & de l'esprit de révolte qu'il pouvoit souffler non seulement dans l'Uléma, mais même dans le peuple, fit comprendre à son Maître qu'il étoit important de déposer ce Fanatique dangereux. Le Mufti fut mandé au serrail, sous prétexte de conférer avec

l'Empereur, & il y fut déposé & envoyé avec trois de ses Effendis les plus vifs dans un des châteaux des Dardanelles. Ibrahim écrivit aussi-tôt au Grand Visir de la part du Sultan, qu'il alloit entamer des négociations avec le Prince Eugene, qui, outre sa qualité de Généralissime des armées de l'Empereur, avoit encore celle de Président de son Conseil de guerre.

J. C. 1718. Hég. 1130.

Les Turcs auroient bien voulu séparer la cause des Allemands de celle des Vénitiens. Quoique ceux-ci eussent été presque toujours aussi heureux que leurs alliés, & qu'ils eussent pris cette campagne trois places en Albanie & plusieurs bâtimens dans un combat naval, les Turcs auroient fait une paix plus avantageuse avec chacune des deux nations; mais le Prince Eugene répondit aux premieres ouvertures du Grand Visir, que Sa Majesté Impériale n'entendroit à aucunes propositions que conjointement avec la République son alliée, à laquelle il falloit rendre la plus exacte justice; que, pour la sureté du traité, l'Empereur vouloit encore que la Grande Bretagne & la Hollande fussent médiatrices. Ces conditions, auxquelles on avoit dû s'attendre, n'étonnerent point Achmet III; mais lorsque, par

J. C. 1718.
Hég. 1130.

la seconde dépêche du Prince Eugene, il vit que Charles VI, profitant de la consternation des Turcs, demandoit non seulement Belgrade & Témeswar dont il faisoit déja augmenter les fortifications, mais qu'il vouloit encore que, pour le dédommager des frais de la guerre, on lui abandonnât la Bosnie & la Servie sur la droite du Danube, & la Valaquie depuis la riviere du Moldo jusqu'au Niester, & qu'on rendît la Morée aux Vénitiens, Achmet III s'abandonna au plus vif désespoir, protestant qu'il perdroit plutôt le sceptre que de consentir à une paix qui flétriroit à jamais son regne. Comme la négociation avoit été jusques-là dans les mains d'Astchi Ali, le Sultan crut que ce Grand Visir, battu par le Prince Eugene avec des forces si inégales, avoit inspiré du mépris à son vainqueur, & que celui-ci n'offriroit jamais que des conditions honteuses tant qu'il verroit Astchi Ali à la tête de l'Empire. Le Grand Visir reçut ordre à Nissa, où il étoit toujours, de remettre les sceaux que le Caïmacan Ibrahim accepta malgré lui. Astchi Ali se crut heureux d'être réduit à un simple sangiacat dans le fond de l'Asie ; & son successeur ayant uni tout l'appareil du pre-

Le Grand Visir est déposé. Le Caïmacan Ibrahim prend les sceaux.

mier ministere au crédit & à l'autorité dont il jouissoit depuis longtemps, chercha les moyens de procurer à son Maître une paix moins honteuse.

J. C. 1718. Hég. 1130.

Malgré le découragement général, il s'en falloit bien que l'Empire fût réduit aux dernieres extrémités, comme les Allemands & la plupart des sujets de la Porte le supposoient. Achmet, Prince très avide, avoit recueilli & possédoit beaucoup d'argent; mais il ne pouvoit se résoudre à le dépenser. L'avarice n'étoit en lui qu'un délire; car il aimoit l'or plus comme un métal précieux que comme un moyen d'étendre sa puissance, de subjuguer les hommes, & de remédier à tous les malheurs. Achmet remplissoit des vases de crystal de toutes sortes de monnoies d'or & d'argent; il les faisoit ranger sur des tablettes dans ses appartements secrets, & il jouissoit avec stupidité de la vue de toutes ces richesses, tandis que les ennemis de son trône égorgeoient ses soldats, & lui ravissoient des provinces. Le nouveau Grand Visir Ibrahim, qui n'avoit su plaire à son Maître qu'en flattant ses caprices, se seroit bien gardé de lui arracher l'idole qu'il encensoit. Per-

Richesses resserrées dans l'intérieur du serrail.

Le Grand Visir vend de nouvelles dignités.

J. C. 1718. Hég. 1130.

ſuadé d'ailleurs qu'il falloit montrer des reſſources aux Impériaux, pour en obtenir des conditions ſupportables, & qu'il n'auroit la paix qu'en ſe préparant à la guerre, il imagina de mettre un impôt ſur la vanité des hommes. Des titres de Séraskier, de Pachas de différens ordres, d'Agas dans tous les corps militaires, furent créés & vendus à ceux qui ſe trouverent aſſez riches pour les payer. Quoique l'élévation ſoit chez les Turcs ſujette à des chûtes plus fréquentes & plus cruelles que chez les autres peuples, la ſoif des grandeurs n'y eſt ni moins commune ni moins ardente qu'ailleurs. Ceux qui veulent l'excuſer, diſent que le Prophete a décidé que les Juſtes tiendroient dans l'autre vie le même rang qu'ils auront occupé dans celle-ci; &, comme nous nous l'avons dit ailleurs, les Muſulmans abuſent du dogme de la prédeſtination juſqu'à croire que la prudence humaine ne peut rien ſur l'avenir, que les jours de l'homme ſont comptés, & que, dans aucun cas, il ne peut ni prolonger ni conſerver ſa vie. Les dignités nouvellement créées furent acquiſes au prix que le Grand Viſir avoit voulu y mettre : quatre mille bourſes provenues

de cette nouveauté servirent à lever des troupes, & à réparer les malheurs de la derniere campagne.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Congrès à Passarovits.

Cependant la médiation de l'Angleterre & de la Hollande avoit été acceptée. Le Lord Montaigu, Ambassadeur d'Angleterre, & le Baron de Colliers, Ambassadeur de Hollande, firent des efforts pour rapprocher les Puissances ennemies. On convint d'un lieu pour les conférences : ce fut la petite ville de Passarovits, située en Servie sur la Morave. Les apprêts des Turcs pour continuer la guerre, & les menaces de l'Espagne, qui n'avoit pas encore fait une paix bien solide avec Charles VI, rendirent ce Prince plus traitable. D'ailleurs, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni la France, n'auroient consenti que le Turc fût relégué dans l'Asie, comme Charles VI avoit paru l'espérer. La balance de l'Europe exigeoit qu'on entretînt cette barriere à l'ambition d'une Maison accusée autrefois d'avoir prétendu à la monarchie universelle. L'Empereur envoya pour Plénipotentiaires à Passarovits le Baron de Dalleman, son Résident à la Porte, & le Comte de Virmont. Le noble Ruzzini y alla de la part de la République de Venise :

J. C. 1718. Hég. 1130.

l'Aga Ibrahim & Mehemet Effendi furent les Plénipotentiaires de la Porte. Le Chevalier Robert Sutton & le Baron de Colliers repréſenterent la médiation de l'Angleterre & de la Hollande. Il y eut huit conférences, dans leſquelles les droits & les intérêts des deux Empires furent diſcutés avec beaucoup de vivacité de part & d'autre. Les Allemands, qui ouvrirent la premiere conférence, demanderent aux Turcs tout ce que le Prince Eugene avoit compris dans ſes dernieres dépêches, & de plus, qu'on leur livrât le Prince Ragotski comme un ſujet rebelle. Mehemet Effendi, celui-là même qui peu de temps après vint en Ambaſſade en France, ſoutint la cauſe de la Porte avec adreſſe, & même avec dignité. Il traita de chimériques les premieres propoſitions du Prince Eugene, diſant que les Plénipotentiaires Ottomans ne ſe feroient pas rendus au congrès, s'ils avoient prévu qu'on pût les réitérer; qu'il reſtoit aſſez de reſſources à l'Empire Ottoman pour défendre efficacement ce qu'on prétendoit lui arracher avec tant d'injuſtice, & pour recouvrer ce qu'il avoit perdu; qu'à l'égard de la propoſition que les Impériaux avoient oſé faire, de livrer à leur Maître le

Débats entre les Plénipotentiaires.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Prince Ragotski pieds & poings liés, il ne concevoit pas qu'on pût soupçonner les Musulmans de se prêter à une telle infamie; que le sublime Empereur des Turcs étoit le refuge, le soutien & la consolation des malheureux, & qu'il verroit renverser son Empire, établi sur des fondemens si solides, plutôt que de livrer à ses ennemis un Prince qu'il avoit attiré à sa cour, & à qui lui-même avoit mis les armes à la main; qu'à l'égard de la Morée, les Turcs n'avoient fait que rentrer dans leur bien; & que si les Impériaux vouloient profiter des avantages que le sort leur avoit donnés sur les armes ottomanes, non seulement jusqu'à garder leurs conquêtes, mais même jusqu'à prétendre envahir de nouvelles provinces, il n'étoit ni juste ni raisonnable de vouloir que les Turcs, vainqueurs des Vénitiens, leur rendissent les possessions qu'ils avoient recouvrées; qu'enfin si les Allemands n'avoient rien à changer à des propositions si bizarres, eux Plénipotentiaires de la Porte déclaroient qu'ils alloient sortir de Passarovits; & ils se retirerent en effet de la salle du congrès.

L'intérêt des deux médiateurs étoit

J. C. 1718. Hég. 1130

Paix conclue ſur la baſe *uti poſſidetis.*

de rapprocher les parties litigantes. Bien certain que les Allemands n'avoient pas épuiſé leurs pouvoirs, ils ſuivirent les Plénipotentiaires Turcs, pour obtenir d'eux qu'ils ne partiroient pas de quelques jours ; & dans cet intervalle, ils renouerent une ſeconde conférence, par inſinuation & par prieres. Enfin, après que tous les Plénipotentiaires eurent débattu leurs intérêts reſpectifs pendant huit longues ſéances, les Médiateurs les amenerent à conſentir que chacun garderoit ce qu'il poſſédoit au moment de la ſignature du traité, & que le Prince Ragotski demeureroit ſous la protection du grand Seigneur. Les préliminaires furent ſignés ſur la baſe *uti poſſidetis*, & les trois Puiſſances ratifierent volontiers ce qu'avoient fait leurs Repréſentants. Le Prince Ragotski fut envoyé à Rodoſto, avec un thaïm de cent piaſtres par jour (1). C'eſt ainſi qu'on appelle à la Porte la nourriture journaliere accordée aux Princes étrangers, & aux Ambaſſadeurs & Miniſtres extraordinaires.

Quelque déſavantageuſe que cette

(1) La piaſtre turque eſt évaluée trois livres de notre monnoie.

paix parût être pour les Turcs, ils recouvroient la Morée, province sans doute beaucoup plus riche que les pays de Belgrade & de Témeswar, & ils prévenoient le découragement de leurs troupes, sur lesquelles les Autrichiens avoient pris un ascendant qui pouvoit durer long-temps. Ibrahim, ayant perdu les frontieres ottomanes opposées à l'ennemi le plus redoutable de cet Empire, s'empressa de défendre les villes qui devenoient frontieres, avec l'argent qu'il avoit tiré des nouveaux Pachas, & qu'il avoit destiné d'abord à la guerre. Il fit fortifier Nissa, Vidin, Nicopolis, & Sophie, afin que la Servie & la Bulgarie ne fussent pas ouvertes à un voisin dont il faudroit toujours se défier. Les troupes, découragées, voyoient finir la guerre avec plaisir; mais tous les vrais Musulmans regrettoient les barrieres de l'Empire. Ils s'indignoient que les Eglises chrétiennes s'élevassent sur les ruines des mosquées. Ils disoient que les impôts dont on avoit accablé le commerce depuis plusieurs années, auroient dû garantir l'Empire Ottoman de cette honte; qu'une paix désavantageuse, en avilissant la nation aux yeux de ses ennemis & de ses voisins, ne pou-

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Mécontentemens à l'occasion du traité de Passarovits.

J. C. 1719 à 1721. Hég. 1131 à 1134.

voit qu'allumer des guerres encore plus sanglantes. Le traité de Passarovits commença à inspirer du mépris pour le regne d'Achmet.

Incendie à Constantinople.

Un nouveau malheur qui affligea bientôt après Constantinople, ne fit qu'augmenter le mécontentement. Le feu prit dans le quartier des Juifs. Par une loi aussi insensée qu'injurieuse, il est défendu, tant aux Chrétiens qu'aux Juifs, d'apporter aucun secours aux incendies dans les maisons qu'ils n'habitent pas. Des hommes préposés pour éteindre le feu, s'y porterent avec beaucoup de lenteur, parceque, disoient-ils, c'étoit seulement les biens & les maisons des Giaurs qui brûloient. Au bout de quelques heures, le vent élevé tout à coup communiqua les flammes avec tant de furie, qu'en moins de deux jours elles dévorerent un quart de Constantinople, malgré les soins trop tardifs des Turcs, qui furent bien punis de leur inhumanité. Ce malheur ayant réduit un grand nombre d'Artisans, de Marchands, & même de Bourgeois riches, à la derniere misere, ce peuple environna le serrail pendant plusieurs jours, pour demander au Sultan des secours que l'état de tant de malheureux rendoit indispensables : mais Achmet, tranquille

quille au fond de ſon haram, jouiſſoit de la vue de ſes vaſes pleins d'or, qui ſe multiplioient chaque jour, ſans penſer aux maux que la miſere de ſon peuple pouvoit accumuler ſur ſa tête. Ces émeutes, dans leſquelles on ne voyoit ni ſoldats ni Effendis, n'eurent d'autres ſuites, pour le moment, que de laiſſer dans le cœur de ces malheureux l'impreſſion d'une haine impuiſſante. Mais ce fut la premiere cauſe de la chûte d'Achmet, qui n'étoit pas en état de ſentir qu'un Monarque, & ſur-tout un Monarque deſpotique, riſque tout quand il s'attire la haine de ſes ſujets.

J. C. 1719. 1721. Hég. 1131 à 1134.

Le Grand Viſir Ibrahim ne manquoit ni de bonnes intentions, ni même de vues. S'il n'avoit pas été ſoumis à l'avidité & aux caprices de ſon Maître, il auroit pu bien gouverner. Au milieu de la paix, il s'occupa beaucoup de l'adminiſtration de la Juſtice. Mais, comme il n'y a point d'autre loi écrite en Turquie que celle du Koran, comme les catchérifs des Sultans ne portent jamais que ſur des objets particuliers, le plus grand bien, & preſque le ſeul que les Miniſtres puiſſent faire en ce genre, c'eſt de choiſir des Cadis ſages & integres, qui ſuivent exactement

Le Grand Viſir s'occupe de l'adminiſtration de la juſtice.

J. C. 1719-1721.
Hég. 1131 à 1134.

les lumietes de leur raiſon & les mouvements de leur cœur. Ibrahim étoit révolté de la multitude de faux témoignages dont il ſe croyoit ſûr, & dont il ne pouvoit acquérir la preuve. Ce crime eſt d'autant plus funeſte en Turquie, que preſque tout s'y décide par l'audition des témoins. Le Grand Viſir réſolut, s'il ne pouvoit pas prévenir tous ces abus, d'effrayer au moins les coupables par des exemples. Il engagea pluſieurs hommes dévoués à ſa perſonne, à porter au Divan des cauſes imaginaires pour leſquelles il falloit ſuborner des témoins. Ces prétendus plaideurs s'adreſſerent à ceux qui faiſoient profeſſion de vendre leur témoignage, & qu'on avoit vus pluſieurs fois dans le Divan affirmer ce dont on les ſoupçonnoit de n'avoir jamais eu aucune connoiſſance. Plus de cinquante de ces malheureux atteſterent au haſard, dans une même matinée, ce qu'on les avoit chargés de certifier, ſans qu'ils ſe doutaſſent du piege qu'on leur tendoit. On n'eut pas de peine à les convaincre de ce crime, avec lequel ils étoient familiariſés. Tous furent empalés dans le même jour. Le Grand Viſir tiroit au moins cet avantage du pouvoir arbitraire, ſi

Punition des faux témoins.

funeste en presque tous les cas, qu'il punissoit le crime toutes les fois qu'il croyoit l'appercevoir, sans que les formalités ni les détours d'une défense ténébreuse pussent dérober le coupable au châtiment. Il s'élevoit au dessus des préjugés de sa nation, jusqu'à protéger les Chrétiens catholiques contre les Chrétiens grecs, leurs plus grands ennemis. Il faut entrer dans quelques détails à cet égard, pour faire comprendre quelle espece de service le Grand Visir rendit aux Eglises catholiques.

J. C. 1719-1721.
Hég. 1131 à 1134.

Affaires des Grecs & des Latins.

Les Grecs sujets de l'Empire Ottoman reçoivent de leur Souverain, comme nous l'avons déja dit, des Patriarches, des Archevêques, des Evêques, qui paient chérement ces dignités au Grand Seigneur. L'Eglise Grecque schismatique differe de l'Eglise universelle, non seulement par plusieurs dogmes & par l'institution de ses Prélats, mais même par une vénalité autorisée chez elle, & que les Orthodoxes appellent simonie. Tout se paie chez les Grecs, jusqu'à l'entrée des temples; & ces sommes que les Prélats & les autres Pasteurs reportent en grande partie au Souverain, soit pour en obtenir de meilleurs sieges, soit pour que l'exercice public

J. C. 1719. à 1721. Hég. 1131 à 1134.

de leur rit soit toléré, forment un impôt très lourd pour les Chrétiens grecs. Souvent ceux ci, mécontents de l'avidité de leurs Prêtres, prêtent l'oreille aux instructions des Pasteurs catholiques, dont le zele n'est point mercenaire, & qui leur portent le dépôt de la foi sans mêlanges d'erreurs, de superstition ni de simonie. Les Prélats grecs ne souffrent qu'impatiemment ce qu'ils appellent apostasie. Au lieu d'entrer dans des disputes théologiques contre leurs adversaires, ils se plaignent au Grand Visir, & sur-tout au Mufti, chargé plus particuliérement de ce qui regarde, tant l'Islamisme que les religions étrangeres. Sous le regne de Mustafa II, ils firent entendre que si les Catholiques leur ravissoient les diocésains qui avoient payé jusqu'alors les instructions & les sacrements, ils ne seroient plus en état de fournir au trésor du Sultan les sommes qu'on exigeoit d'eux. Ils ajouterent que ces Grecs, nés sujets du Grand Seigneur, cessoient de le reconnoître pour leur Maître aussi-tôt qu'ils se soumettoient au Pape, Prince étranger, qui usurpe la souveraineté sur tous ceux de sa religion. Les Ottomans ne comprennent pas la distinction des deux puis-

J. C. 1719 à 1721. Hég. 1131 à 1134.

ſances, qui, chez les Catholiques, fait également la baſe de la puiſſance ſouveraine & celle de l'autorité des Paſteurs. Mahomet a voulu, au contraire, que le Souverain fût en même temps le premier chef de la religion, parceque, dit le Koran, il ne peut y avoir qu'un ſeul repréſentant de la Divinité dans tous les pays qui ne ſont pas ſéparés par des mers ou par des Empires infideles. C'eſt ſur ce principe que le Grand Seigneur, non ſeulement dépoſe le Mufti, mais encore éleve & dépoſe à ſon gré le Kan des Tartares, & tous les autres Souverains ſes tributaires; c'eſt encore ſur ce principe, que tous les Effendis diſent être le premier fondement du trône, que le Pape eſt regardé, non ſeulement comme le chef d'une ſecte erronée, mais même comme un uſurpateur. Le Mufti Fezula, qu'on ſe rappelle avoir été tout puiſſant ſous le regne de Muſtapha II, rendit un fetfa qui fut bientôt revêtu d'un catchérif. Le Grand Seigneur, autoriſé par la déciſion du Mufti, défendoit ſous peine de la vie à tout Chrétien grec de fréquenter les Egliſes catholiques. L'Ambaſſadeur de France, dont le premier devoir à la Porte eſt de protéger la religion, au nom de

J. C. 1719 à 1721. Hég. 1131 à 1134.

son Maître, s'éleva vivement contre cette rigueur. Il démontra que l'intérêt de l'Empire étoit de laisser liberté de conscience à des sujets qui, n'étant pas Musulmans, ne devoient pas dépendre du Mufti, & qu'on regardoit comme les meilleurs Cultivateurs & les plus habiles Négociants de toutes les terres du Grand Seigneur: car les Chrétiens grecs & latins ne pouvant, ni porter les armes, ni entrer dans aucune charge, ni dans le corps de l'Uléma; & cette espece inutile que l'on nomme rentiers étant absolument inconnue chez les Turcs, il faut nécessairement que tout ce qui n'est pas Musulman cultive la terre ou négocie. C'est aux sujets de l'Empire qu'on appelle Giaurs, que l'Asie doit l'abondance qui y regne, & les Echelles leur opulence & leur circulation. Tant que Mustafa demeura sur le trône, les Grecs, qui embrassoient le rit latin, furent persécutés, & les cris de l'Ambassadeur de France furent d'autant moins entendus, qu'il n'y avoit d'engagement formel de tolérer la religion catholique que pour les sujets des couronnes étrangeres, & que ce Ministre n'avoit pas un droit spécial de protéger les sujets du Grand Seigneur. Mais lorsqu'Achmet III eut succédé à

J. C. 1719 à 1721. Hég. 1131. à 1134.

ſon frere, & qu'Ibrahim eut acquis la confiance du Mornarque, ce Miniſtre, qui comprenoit ce que la politique & la raiſon exigeoient de lui, n'oſa pas abroger le catchérif du dernier Empereur, de peur de révolter l'Uléma; mais il en empêcha l'effet, & il accorda dans tous les cas aux Catholiques & aux Grecs une protection conſtante, contre la tyrannie des Paſteurs Grecs appellés Papas.

Recouvrement du ſaint ſépulcre.

Le Marquis de Bonac, pour lors Ambaſſadeur de France, profita des bonnes diſpoſitions de ce Miniſtre pour obtenir une juſtice qu'on refuſoit depuis bien long-temps à ſes prédéceſſeurs & à lui. Les Grecs, comme on l'a vu, s'étoient emparés de l'égliſe du ſaint ſépulcre de Jéruſalem, malgré la poſſeſſion conſtante des Latins depuis le temps des croiſades; & nos pélerins étoient obligés non ſeulement d'unir leurs prieres à celles des ſchiſmatiques, mais même de payer très cher la faculté d'adorer le Seigneur dans le lieu de ſa ſépulture, après l'avoir déja achetée par beaucoup de fatigues & de dangers. Louis XIV avoit ſollicité long-temps le recouvrement du ſaint ſépulcre, ſans avoir jamais pu l'obtenir. Quoiqu'on n'eût pas oſé refuſer préciſément à la

J. C. 1719 à 1721 Hég. 1131 à 1134.

Puiſſance la plus amie de la Porte ce qui étoit de droit étroit, l'argent des Grecs avoit excité les oppoſitions des Muftis, & retardé la déciſion des Grands Viſirs qui depuis trente ans faiſoient attendre un catchérif. Le Marquis de Bonac, ayant entamé cette négociation, appuya ſes ſollicitations par beaucoup de raiſons & par beaucoup de plaintes; & le Grand Viſir, qui ſentoit le beſoin que la Porte auroit tôt ou tard de la France, ſe fit un mérite auprès de l'Ambaſſadeur de la juſtice qu'il ne pouvoit lui refuſer. Le premier acte de propriété que les Latins firent au ſaint ſépulcre, fut d'en réparer la voûte conformément au catchérif qui le leur permettoit.

Ambaſſade en France.

Le Divan crut avoir accordé à la France un témoignage d'eſtime & de bienveillance ſi diſtingué, qu'on décida que ce catchérif ſeroit porté à Louis XV par un Ambaſſadeur extraordinaire. Mehemet Effendi, qui avoit traité la paix à Paſſarovits avec les Autrichiens & la République de Veniſe, vint en France pour remplir cette fonction. Le choix d'un tel négociateur, le plus habile qui fût dans l'Empire ottoman, fit préſumer que cette ambaſſade avoit quelque objet important, & que la remiſe du ſaint

sépulcre n'en étoit que le prétexte. En effet, les Turcs, plus vexés depuis quelques années par les galeres de Malthe qu'ils ne l'avoient été précédemment, s'étoient plaints à notre Ambassadeur de plusieurs prises que la Religion avoit faites sur eux. Le grand nombre de Gentilshommes François qui sont engagés ou admis dans cet Ordre, l'ignorance des Turcs sur les droits des Souverains de l'Europe, & leur puissance despotique sur des tributaires, prétendus Souverains, qu'ils déposent aussi facilement que leurs moindres Sangiacs, tout cela fit penser au Divan qu'il ne tenoit qu'au Roi de France d'enchaîner les galeres de Malthe dans leurs ports; & ils vouloient que cette Puissance amie contînt des Religieux guerriers que les Turcs traitoient de corsaires, & qu'ils supposoient avec si peu de raison sujets de la France. Mehemet Effendi apprit dans les cabinets de nos Ministres ce que le Marquis de Bonac avoit déja répété plusieurs fois au Grand Visir Ibrahim, que la Religion de Malthe, souveraine sur son rocher, a tous les Rois chrétiens de la communion romaine pour protecteurs, mais n'en reconnoît aucun pour maître, & que, malgré le traité fait sous Bajazet II

J. C. 1719 à 1721.
Hég. 1131 à 1134.

J. C. 1719 à 1721.
Hég. 1131 à 1134.

avec les Chevaliers qui pour lors étoient à Rhodes, il eſt de la politique & du devoir de la Religion de Malthe de ne faire aucune paix avec les Muſulmans. Tout le fruit que Mehemet Effendi rapporta de ſon ambaſſade, ſe réduiſit à des préſens pour ſon maître, & à des plans des châteaux & des jardins de Verſailles & de Fontainebleau, dont Achmet tâcha d'imiter quelques détails dans ſon ſerrail de Darud Pacha & dans celui des Miroirs, deux maiſons de plaiſance qu'il aimoit plus que toutes les autres. Mehemet Effendi, amateur des Lettres, amena encore de France quelques Imprimeurs qui firent à Conſtantinople une édition du Koran, une autre de la Sunna, une autre d'une Grammaire turque: mais ces Ouvriers, qui auroient pu être ſi utiles à un peuple ſuſceptible de s'éclairer, furent bientôt contraints de ſe dérober à la fureur de ſept ou huit mille copiſtes qui n'ont pas d'autre profeſſion à Conſtantinople & dans les autres grandes villes, pour ſe tirer de la miſere, & dont le travail lent & incorrect ne peut communiquer qu'un très petit nombre de connoiſſances & un plus grand nombre d'erreurs. Tous les Muſulmans regardent

comme un devoir de conſerver un Koran & une Sunna. D'ailleurs quelques Hiſtoriens & quelques Poëtes, dont le ſtyle, auſſi enflé que métaphorique, & preſque inintelligible, compoſent toute la littérature des Turcs. Un de ces manuſcrits eſt chez eux un meuble très précieux, mais dont peu de perſonnes peuvent faire uſage; car ſi l'on en excepte les Membres de l'Uléma, le nombre des Turcs qui ſavent lire eſt très petit, même à Conſtantinople.

J. C. 1719 à 1721. Hég. 1131 à 1134.

Les Turcs jouiſſoient depuis quatre ans des douceurs de la paix, lorſque les troubles de la Perſe exciterent tout-à-la-fois la cupidité des Ruſſes & la leur. Ces guerres inteſtines étoient venues de la molleſſe des Sophis, & du peu de ſoins qu'ils donnoient au gouvernement de leur Empire. Cha Huſſein, plus fainéant encore que ſes prédéceſſeurs, abandonnoit tout-à-fait les rênes du gouvernement à ceux qui avoient ſurpris ſa confiance. Les mauvais Rois ont preſque toujours de mauvais Miniſtres. Des tyrans ſubalternes provoquerent une révolte générale au commencement du ſiecle où nous vivons. L'incendie commença par la province de Candahar, habitée par une horde de Tartares, appellés les

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

Troubles en Perſe.

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

Agvans. Un certain Mirveïs, Kelunter ou Syndic des Agvans, considéré des siens par sa naissance (car il y a des nobles chez ces Tartares), par sa dignité & par la fierté de son ame, reçut du Gouverneur du Candahar le plus sensible outrage. Le Persan envoya demander au Kelunter des Agvans sa fille, dont on vantoit la beauté, pour l'enfermer dans son haram. Mirveïs, qui ne pouvoit exercer sur l'heure la vengeance dont cette injure lui inspira le desir, feignit d'obéir. Il envoya au Gouverneur une esclave très belle & richement parée qu'il assura être sa fille. On remarque dans l'Histoire que les plus grandes révolutions ont été occasionnées par l'incontinence des Tyrans. Mirveïs répétoit souvent le proverbe persan, *que le serpent qui veille triomphe du lion endormi.* En effet, il persuada au Gouverneur que tous les Agvans supportoient volontiers le joug qui leur étoit imposé; & lorsqu'il se fut assuré de ses compatriotes, & que la conjuration fut à son point de maturité, il égorgea dans un festin celui qui avoit voulu ravir sa fille; il s'empara de la capitale du Candahar dont il avoit eu l'adresse d'éloigner la garnison. En peu de jours les factieux se déclare-

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

rent dans les extrémités de cette province. La Cour d'Ispahan, au lieu d'employer la force pour réduire des rebelles, envoya des Orateurs à Mirveïs; on lui fit de la part du Sophi des promesses qui ne le tenterent point, & des menaces qu'il méprisa encore davantage. Le Chef des révoltés fit valoir à ces Officiers son extrême clémence qui épargnoit leur vie; & il leur ordonna expressément d'aller dire à leur Maître, que le Prince qui choisissoit des tyrans pour le représenter, étoit un tyran lui-même, & que lui Mirveïs le déchargeroit bientôt d'un fardeau trop pesant pour ses mains.

A l'intérêt de la liberté se mêloit celui de la religion, bien puissant pour des Musulmans. Les Agvans étoient Sunnites: Mirveïs, se disant le défenseur du vrai culte, faisoit porter la Sunna & le Koran des Turcs au milieu de ses drapeaux, sous lesquels une multitude de soldats venoit s'enrôler chaque jour. Mirveïs unit à ses Agvans les Boulouks, peuple guerrier & féroce; les Tirins, autre horde de Tartares, qui supportent mieux qu'aucun peuple la fatigue & la faim, & qui ne font jamais de quartier. De telles troupes devoient être bien re-

J.C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

doutables aux Persans efféminés. Les armées de Cha Hussein se rassemblerent lentement & furent promptement dispersées.

Enfin Mirveïs mourut de maladie après avoir assuré à sa maison la conquête du Candahar par six ans de travaux. Quoiqu'il laissât deux fils, il voulut que Mir Adula, son frere, régnât après lui, soit pour adopter la succession des Sunnites, qui défere le trône au plus âgé de la Maison regnante, soit que Mirveïs n'eût pas voulu laisser à un Prince trop jeune un trône, dont les fondemens n'étoient pas encore bien assurés. Mais ce nouveau Monarque ne ressembloit pas à son prédécesseur; loin de songer à de nouvelles conquêtes, il ne voulut pas même conserver la province qui lui étoit soumise. Son caractere timide & paresseux lui faisoit craindre également les soins du trône & les travaux de la guerre. Comme il songeoit à remettre le Candahar sous l'obéissance de la Perse, l'aîné des fils de Mirveis, nommé Mir Mamout, qui n'étoit âgé que de dix-neuf ans, instruit du projet de son oncle, investit son palais, s'empare de tous les papiers qui indiquoient le dessein de Mir Adula, tue le Prin-

ce; & ayant assemblé les soldats, il leur apprend en même temps de quel sang il vient de teindre ses mains, & quelles raisons l'ont déterminé à ce meurtre. Ceux qui avoient établi le trône de Mirveïs, n'eurent pas de peine à y placer son fils qui venoit d'en prévenir la ruine. Si l'on en croit les Auteurs Turcs, peu de temps après l'avénement de Mir Mamout au trône du Candahar, les Tartares du Hérat se souleverent contre leur Gouverneur Persan pour une cause à-peu-près semblable à celle qui, quelques années auparavant, avoit fait révolter le Candahar.

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

Le Gouverneur du Hérat, ayant conçu des desseins criminels, tenta de faire violence à un jeune homme, qui, doué d'un courage au-dessus de son âge, fit sentir à ses compatriotes la honte d'obéir à ces lâches corrupteurs; & les animant par l'exemple de ceux du Candahar, il les arma contre les garnisons qui gardoient leurs villes : toutes furent égorgées, & les Tartares du Hérat formerent une République indépendante. Ce soulévement fut le signal de bien d'autres. Les Curdes, les Usbeks, les Affdalis, tous les peuples qui avoisinent le mont Caucase, secoue-

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

rent le joug presque en même temps. L'imbécille Cha Hussein, au lieu de chercher dans sa cour & dans ses armées des serviteurs fideles & de bons Généraux, prêtoit l'oreille aux accusations atroces que les Eunuques inventoient contre ceux qui auroient pu le défendre. Il livroit aux bourreaux ses plus braves guerriers, tandis que ses meilleures provinces devenoient la proie des Tartares.

Mir Mamout, nouveau Roi de Candahar, profite de tous ces troubles avec autant d'habileté que de courage. Il pénetre, à la tête de vingt mille hommes, jusques dans la province de Kervan à travers des déserts arides, combattant la soif, la disette & l'intempérie de l'air. Arrivé dans des lieux habités, il fait des prosélytes & des soldats par-tout où il rencontre des hommes. Après s'être emparé de quelques forteresses, il amene ving-cinq mille hommes dans les plaines d'Ispahan, auxquels le malheureux Sophi oppose une armée du double plus nombreuse, mais qui n'étoit composée que de soldats sans discipline & sans expérience, accoutumés à la mollesse & au luxe asiatique, dont les armes brillantes étoient plutôt une parure qu'une défense dans

leurs mains : leur nombre ne fit que hâter leur défaite ; quand les soldats de Mir Mamout se furent gorgés de butin, ils formerent le siege de la capitale de la Perse. Vingt-cinq mille hommes entreprirent de bloquer & d'affamer une ville qui a huit lieues de tour, & ils réussirent d'autant mieux, que l'imprudent Sophi n'avoit pris aucune mesure pour l'approvisionner. Aussi-tôt que les communications furent coupées, la misere se fit sentir dans Ispahan. Cependant l'armée de Mir Mamout augmentoit à vue d'œil. Les Gouverneurs des différentes provinces, mandés à la tête des troupes nationales pour secourir Ispahan, soit terreur, soit trahison, soit vanité mal-entendue, tenoient leurs corps éloignés de l'armée des Agvans, parcequ'ils ne pouvoient, disoient-ils, marcher aux ordres les uns des autres. Le seul acte de prudence, auquel Cha Hussein put se résoudre pendant ce malheureux siege, fut de dérober la tête de son fils aîné au fer ou à la captivité dont elle étoit menacée. Tandis que l'armée des assiégeans étoit affoiblie par un détachement considérable, le jeune Prince partit la nuit à la tête de quelques cavaliers, & traversa plusieurs postes

J. C. 1722.
Hég. 1134 & 1135.

J.C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

des assiégeans sans être reconnu. Il se retira à Cazbin, d'où il fit de grands efforts pour ramasser des secours capables de délivrer Ispahan : mais la crainte & le mécontentement avoient glacé tous les cœurs. Les sujets & les Princes Feudataires manifesterent leur mauvaise volonté. Le peu de troupes qui se mettoit en marche étoit dispersé dès la seconde journée de chemin. Ceux qui paroissoient animés du véritable desir de secourir leur patrie, se trouvoient en si petit nombre, qu'ils n'osoient pas aller vers la capitale montrer à l'ennemi quelle étoit la foiblesse du Royaume de Perse. Le seul Gouverneur du Segesthan amenoit un secours de près de vingt mille hommes. Mir Mamout aima mieux corrompre ce serviteur que le combattre. Il lui écrivit pour lui proposer de s'emparer du Korassan, l'assurant qu'il étoit plus digne de gouverner cette province que celui pour le service duquel il vouloit délivrer la capitale. Cette lettre, pleine de flatterie & appuyée par de riches présens, détermina l'infidele Gouverneur à partager la proie qu'il ne se croyoit pas assez fort pour défendre. Assuré du secours des Tartares du Hérat, il tourna ses troupes vers Mached, ca-

pitale du Koraſſan, & enfin ſe fit Souverain ſans réſiſtance. La miſere des aſſiégés étant parvenue à ſon comble, Cha Huſſein ordonna à ſes Miniſtres d'aller offrir une capitulation. Les Barbares Agvans éluderent cètte demande; ils vouloient que la famine dépeuplât Iſpahan pour que leur petit nombre n'eût pas à craindre la trahiſon au milieu d'un grand peuple. On ne peut, ſans frémir, dit l'Hiſtorien de Perſe, lire les circonſtances de l'épouvantable famine que cette conduite occaſionna. On étoit pour lors à la fin de Septembre : dès le mois d'Août la chair de cheval, de mulet, & des autres bêtes de ſomme, étoit montée à un prix exceſſif; il n'y avoit plus que le Roi, les principaux Officiers du palais & les gens les plus riches qui en mangeaſſent. Quelque horreur que la religion inſpire aux Perſans pour les chiens & pour pluſieurs autres animaux réputés immondes, tout ce qu'on en trouva fut conſommé en peu de jours. Le peuple ſe nourrit enſuite d'écorces d'arbres, de feuilles & de cuirs qu'on amollit dans l'eau bouillante. Mais cette triſte reſſource manquant, il fallut ſe réſoudre à vivre de chair humaine; jamais on n'en mangea tant dans aucun ſie-

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

ge. On voyoit des hommes, la mort peinte sur le visage, couper sur des cadavres de quoi soutenir les foibles restes d'une vie languissante; d'autres, les yeux égarés, couroient les rues la masse d'armes à la main, & enlevoient les enfans, ou assommoient les hommes dans le même dessein; & lorsque, par un reste de justice, on punissoit ces malheureux, eux-mêmes servoient de pâture. Un besoin forcené étouffant tout sentiment d'humanité, le mari égorgeoit sa femme, le frere sa sœur, les peres & meres leurs enfans, pour en faire cet horrible usage. L'eau du Zenderoud étoit si corrompue par la multitude de cadavres, que l'on ne pouvoit en boire. Sous un climat moins sain, l'air infecté auroit suffi pour faire périr le petit nombre d'habitans qui vivoient encore.

Enfin Cha Hussein ayant envoyé à plusieurs reprises supplier son barbare vainqueur d'accepter sa couronne, & d'accorder de la nourriture & des fers au peu de sujets qu'il s'empressoit de lui offrir, le 23 Octobre il eut ordre de se rendre avec sa suite au quartier de Mir Mamout; & le Tartare, ajoutant l'insulte à la cruauté, fit ordonner au Roi de Perse d'attendre hors de sa

tente, pour ne pas troubler ſon repos. Cha Huſſein ayant été admis, après une demi-heure, à l'audience du vainqueur, attacha lui-même à ſon turban les aigrettes de diamans, qui ſont en Perſe comme en Turquie la marque de la Souveraineté, & dont il venoit de ſe dépouiller. Mir Mamout fit diſtribuer des vivres dans Iſpahan; & après avoir traité Cha Huſſein avec plus d'humanité qu'il ne s'y étoit attendu, il l'envoya ſous bonne eſcorte dans un appartement ſecret du palais d'Iſpahan où ce Prince fut étroitement gardé.

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

L'uſurpateur entra dans la capitale avec un faſte guerrier qui auroit augmenté la terreur des Perſans, ſi elle n'eût été à ſon comble: mais comme l'abondance ſuccéda preſque ſubitement à la plus abominable famine, la ceſſation du mal & la réflexion ſur les torts du dernier regne, qui en avoient été la ſource, conſolerent ceux qui eſpéroient ne plus ſouffrir. Dans cet inſtant, des Ambaſſadeurs de Pierre le Grand, Czar de Moſcovie, arriverent à Iſpahan pour ſe plaindre à Cha Huſſein de ce que les Léghis Tartares, feudataires de la Perſe, établis ſur les bords de la mer Caſpienne, avoient égorgé des Ingénieurs

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

envoyés par le Czar pour reconnoître ces côtes & pour lever des plans. L'usurpateur répondit au lieu du Souverain légitime, que les Léghis étoient ses amis & non pas ses sujets ; qu'il n'avoit aucun ordre à donner à ces peuples libres ; que, si le Czar vouloit faire passer des caravanes sur leurs terres, il falloit ou qu'il fît alliance avec les Léghis, ou qu'il fît tellement escorter ses sujets, qu'ils pussent échapper à la rapacité de ces Tartares accoutumés à vivre de brigandage. Cette réponse, & les détails que le Czar apprit en même temps de la Perse, déterminerent ce Prince à subjuguer les brigands dont il avoit à se plaindre, & à s'emparer des Provinces qui étoient à sa convenance. Le prétexte étoit beau. Pierre publia qu'il alloit prendre en main la cause du Sophi dont il étoit l'allié, & rendre à son fils fugitif à Casbin, & qui cherchoit en vain des vengeurs parmi ses sujets, plusieurs des Provinces que la révolte lui avoit fait perdre. Le Czar se rendit à Astracan où ses troupes devoient se réunir. Il embarqua une nombreuse infanterie composée de Russes, de Cosaques & de Calmouks. Il mit souvent des troupes à terre pour ravager le pays des Léghis,

brûler leurs tentes & leurs moissons, & battre des pelotons de brigands qui ne s'étoient pas attendus à rencontrer une armée. Enfin le Czar parcourut le Daguistan & le Chirvan, deux Provinces septentrionales de Tartares qui bordent la mer Caspienne, sans y trouver presque aucune résistance. Il laissa des garnisons dans les principales villes qui ne valent pas nos moindres villages, bien résolu d'y établir dans la suite des forteresses; & il se rembarqua vers la fin de l'automne pour regagner Astracan avant que les ouragans, très fréquens sur la mer Caspienne dans l'arriere-saison, ne pussent faire périr son armée.

J. C. 1722. Hég. 1134 & 1135.

Le Czar s'empare de deux Provinces tartares.

Ces succès alarmerent vivement les Turcs qui trouvoient Pierre le Grand un voisin déja trop redoutable. Le Kan des Tartares de Crimée mandoit à la Porte, que les Russes, non contens de s'emparer des bords de la mer Caspienne, fortifioient leurs conquêtes, & entretenoient des intelligences avec le Prince de Géorgie; que si les Ottomans & les Tartares de Crimée demeuroient dans l'inaction, cette puissance nouvelle s'étendroit tellement, qu'elle environneroit toutes les possessions de la Porte dans l'Asie. Sultan Achmet ne vouloit

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

Le peuple veut lui déclarer la guerre à cette occasion.

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

pas la guerre; ſon Grand Viſir la craignoit autant que lui. Les plaies de la guerre de Belgrade n'étoient pas encore fermées, & le Grand Seigneur, toujours occupé à admirer ſes monceaux d'or, ne s'en ſeroit détaché qu'avec bien de la peine. Cependant les Officiers du Divan, & ceux des Janiſſaires, croyoient qu'il ſeroit trop honteux & trop funeſte à l'Empire ottoman de laiſſer le Czar de Ruſſie s'emparer de la Perſe. Ce peuple, qui gémiſſoit ſous le poids des impôts, & à qui on avoit refuſé de quoi relever les maiſons, après le dernier incendie, demandoit à grands cris compte de tout l'argent qu'on tiroit de la capitale & des Provinces, puiſqu'il n'y avoit dans le tréſor public ni de quoi ſoulager les malheureux, ni de quoi défendre les frontieres.

Ces murmures obligerent le Grand Viſir Ibrahim à faire des préparatifs. On envoya la peliſſe de marte zibeline & la maſſe d'armes, ſignes d'inveſtiture, aux deux Kans du Daguiſtan & du Chirvan que le Czar avoit dépouillés de leurs ſouverainetés, leur annonçant que la Porte les prenoit ſous ſa protection. Les Pachas de l'Empire eurent ordre de raſſembler les forces

J. C 1723. Hég. 1135 & 1136.

forces de leurs gouvernemens ; & le Grand Seigneur dépêcha aux trois Républiques de Barbarie pour les inviter de rappeller leurs Corsaires, & de les tenir prêts à joindre son armée navale. On envoya en même temps un Cappiggi Pachi à Petersbourg pour déclarer au Czar que s'il entreprenoit de protéger les Georgiens, soit contre la Porte, soit contre un des deux Souverains de Perse, le Grand Seigneur se croiroit obligé de lui déclarer la guerre ; que d'ailleurs sa vengeance contre les Léghis avoit été portée assez loin, & que le Grand Seigneur ne pouvoit se refuser à la protection que lui demandoient des Musulmans Sunnites comme lui. Le Pacha d'Erzerum reçut ordre d'entrer avec vingt mille hommes dans la Géorgie où il ne trouva pas la moindre résistance, Cependant le Kan de Crimée écrivoit sans cesse à la Porte que l'intérêt commun exigeoit qu'il fît une irruption dans la Russie, pour occuper le Czar dans ses propres Etats, & l'empêcher d'envahir la Perse. Ibrahim, toujours porté pour la paix, répondit à ce Prince que la Porte songeoit sérieusement à réprimer le Czar, mais que si lui Kan osoit commencer les hostilités sans l'aveu du sublime Empereur son

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

suzerain, non seulement il devoit s'attendre à être déposé, mais qu'il pouvoit être sûr que sa désobéissance seroit punie du dernier supplice. D'après le précepte du Koran, qui n'admet qu'un Souverain dans un pays, quelque grand qu'il puisse être, quand il n'est pas séparé par des mers ou par des nations infideles non subjuguées, Ibrahim regardoit le Kan des Tartares comme un Prince soumis au sabre d'Othman, & il espéroit que Mir Mamout, Musulman Sunnite comme Achmet III, seroit aussi fidele à la Loi que l'avoit toujours été le Kan des Tartares, & qu'il reconnoîtroit l'Empereur Ottoman pour le pere des Croyans. Mais lorsqu'il eut appris par un Aga, que le Pacha de Bagdad avoit dépêché vers Mir Mamout, que cet Usurpateur vouloit être Roi de Perse indépendant comme l'avoient été les Sophis, le Visir comprit qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui de démembrer la Perse; que pour cela il devenoit de plus en plus nécessaire de s'accorder avec Pierre le Grand. Le Czar avoit autant d'envie qu'Ibrahim de ne pas multiplier les obstacles aux conquêtes qu'il méditoit; &, comme il n'ignoroit pas que l'intérêt de la France étoit de

dissuader la Porte de combattre toute autre Puissance que la maison d'Autriche, pour lors rivale de la maison de Bourbon, il engagea M. de Campredon, Ministre de France auprès de sa personne, d'écrire tant à sa cour qu'au Marquis de Bonac, Ambassadeur de France à la Porte, afin que cet Ambassadeur se chargeât au nom de son maître de la médiation entre la Porte & la Russie.

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

Le Marquis de Bonac, plein de talents & de zele, connoissoit la cour dans laquelle il négocioit, autant que les intérêts de celle qu'il devoit servir. Il avoit ménagé la faveur du Grand Visir Ibrahim, tellement que ce premier Ministre croyoit l'Ambassadeur de France son ami particulier, & aussi attaché à la Porte que lui-même. Le Grand Visir, tenant pour certain que l'Empire Ottoman & le Royaume de France ne devoient faire qu'un dans l'ordre politique, écoutoit avec avidité tous les systêmes que le Marquis de Bonac lui détailloit. Il goûtoit sur-tout celui de ménager les forces de l'Empire Ottoman, afin d'en imposer également à tous ses voisins, en les menaçant d'attaquer celui qui s'opposeroit directement aux desseins de la Porte. Ce plan paci-

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

fique flattoit l'avarice du Grand Seigneur, & la timidité du Grand Visir, qui savoit que la tête de ses prédécesseurs avoit souvent répondu des événemens de la guerre. Il redoutoit cependant le Divan, & sur-tout le corps des Janissaires, qui crioient à haute voix qu'on laisseroit le Czar s'emparer de la Perse, afin qu'il pût ensuite s'emparer des possessions des Ottomans dans l'Asie. Le Marquis de Bonac avoit des conférences fréquentes avec le Reïs Effendi, même avec le Grand Visir; & ces deux Ministres, pénétrés des raisons de l'Ambassadeur de France, cherchoient les moyens de désarmer la Russie. Le Cappiggi Pachi, envoyé vers le Czar, rapporta une réponse assez fiere. Le Czar déclaroit à la Porte que son intention n'étoit pas de donner la moindre atteinte à la paix; mais que, si la Porte entreprenoit de s'opposer à ses desseins sur les côtes de la mer Caspienne, il traverseroit de son côté les vues qu'elle pouvoit avoir sur les pays situés entre les deux mers. Le Marquis de Bonac, qui avoit le secret de la Cour de Russie, fit remarquer au Grand Visir que, malgré les menaces que la réponse du Czar sembloit contenir, elle offroit un moyen de

pacification; qu'il étoit juste de laisser ce Prince s'étendre sur les bords de la mer Caspienne, si, comme il le faisoit entendre, il souffroit que l'Empire Ottoman s'emparât des provinces qui étoient le plus à sa convenance. Le Marquis de Bonac ajouta qu'en cas que l'usurpateur Mir Mamout voulût revendiquer ce qui avoit appartenu à la Perse, il étoit également de l'intérêt de la Porte & de l'intérêt de la Russie de vivre en paix, & même en alliance, pour combattre ensemble l'ennemi commun; que le Czar étoit tellement persuadé de l'utilité de cet accord, que M. de Nepluïef, Résident de Moscovie à la Porte, avoit dit à lui M. de Bonac, qu'il avoit des pouvoirs pour conclure un traité. Sur cette ouverture, le Grand Visir proposa à l'Ambassadeur de France de faire l'office de médiateur. Le Marquis de Bonac, qui écrivoit exactement à sa cour toutes les démarches qu'il avoit cru devoir faire, n'en recevoit aucune réponse. Soit négligence du Cardinal Dubois, alors premier Ministre, soit que ce Prélat n'aimât pas le Marquis de Bonac, il le laissoit dans le plus grand embarras, sans diriger, approuver, ni blâmer sa conduite. Dans cette dange-

J. C. 1723.
Hég. 1135 & 1136.

L'Ambassadeur de France offre sa médiation.

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

reuse position, l'Ambassadeur, sûr que l'intérêt de sa cour étoit d'empêcher la guerre entre deux Puissances qui, toutes deux libres & alliées, pourroient inquiéter la Maison d'Autriche, prit un parti hardi que l'amour du bien lui suggéra. Il répondit à la proposition du Grand Visir, que le temps du ramadan, dans lequel les Turcs étoient alors, ne lui paroissoit pas propre pour ouvrir des conférences; que d'ailleurs il n'avoit aucune instruction de sa cour pour cette médiation; que cependant, s'il ne lui en venoit pas d'ici à la fin du carême musulman, comme il étoit l'Ambassadeur d'un Prince également allié de l'Empereur Ottoman & du Czar de Moscovie, il se porteroit en cette qualité pour médiateur entre les deux Puissances, si l'une & l'autre vouloient l'en requérir; qu'il étoit déja sûr du Résident de Russie; qu'ainsi le Grand Visir seroit le maître de s'expliquer après le ramadan, & qu'il voyoit comme un grand acheminemenr au traité, que Pierre le Grand eût déclaré qu'il n'iroit pas cette campagne à la tête de ses troupes.

Ambassade de Perse sans succès.

Pendant cet intervalle, on vit arriver à Constantinople un Persan dont la suite étoit peu nombreuse, & qui

J. C. 1723. Hég. 1135. & 1136.

paroissoit avoir souffert beaucoup de la fatigue & de la misere. Il avoit été arrêté long-temps sur les frontieres de la Turquie, avant qu'on lui eût permis de continuer son voyage. Il se disoit Ambassadeur de Cha Thamas, fils de Cha Hussein. Ce Prince, héritier des prétentions & des malheurs de son pere, étoit retiré dans les montagnes d'Armenie : quelques provinces pauvres & dévastées tenoient encore pour lui. Il avoit député, tant vers l'Empereur Ottoman, que vers le Czar de Russie, pour demander à tous deux des secours. On savoit déja que Cha Thamas avoit conclu un traité avec Pierre le Grand. On apprit pendant ce même ramadan que le Quilan, province sur les côtes de la mer Caspienne, venoit de se soumettre aux armes des Russes, que Cha Thamas abandonnoit toutes ces conquêtes au Czar, sous la condition que ce Prince l'aideroit à chasser les Agvans de son Empire. L'Ambassadeur Persan fut mal reçu à Constantinople ; il ne put voir le Grand Seigneur qu'au sortir d'une mosquée pendant le Beïram. Il lui remit, comme auroit pu faire le dernier de la populace, un mémoire de la part de son Maître, conçu dans les termes les plus humbles

J. C. 1723. Hég. 1135 & 1136.

& les plus pressants. Achmet III répondit à cette espece de requête, comme il faisoit toujours, en la remettant entre les mains de son Grand Visir. On n'avoit pas osé recevoir ce Persan comme le caractere dont il étoit revêtu sembloit l'exiger, parceque le peuple, également mécontent de ce qu'on ne déclaroit pas la guerre aux Russes, & de ce que le Gouvernement avoit semblé pencher pour Cha Thamas contre les Agvans, Musulmans Sunnites, menaçoit d'une sédition qui auroit pu éclater pendant la cérémonie de l'audience.

J. C. 1724. Hég. 1136.

Hostilités contre la Russie.

Cependant on ne parloit à Constantinople que de guerre contre la Russie. Le Pacha de Diarbekir étoit entré dans la province d'Erivan; & les Arméniens du Nakivan, mécontents du malheureux Roi Cha Thamas, qui avoit osé employer la rigueur contre ceux de ses sujets qui lui étoient demeurés fideles, inviterent le Pacha de Van à venir s'emparer de leur pays. Ce Chef n'eut pas de peine à chasser d'une province dévastée ce qui y restoit de soldats persans. Les Turcs, profitant toujours du désordre & des malheurs de leurs voisins, étendirent jusqu'à Amadan des prises qui, par leur facilité, ne

méritent pas le nom de conquêtes.

J.-C. 1724. Hég. 1136.

Médiation de M. de Bonac. Conférences entre les Ministres de la Porte & l'Envoyé du Czar.

Pendant les réjouissances que ces avantages occasionnerent à Constantinople, & qui se mêlerent à celles du Beïram, les conférences indiquées entre le Grand Visir, le Reïs Effendi & le Résident de Russie, commencerent sous les yeux de l'Ambassadeur de France. Le temps de la campagne approchoit. Ibrahim obtint, par le conseil du Marquis de Bonac, qu'Achmet indiqueroit un Divan général, où tous les principaux de l'Uléma & les Chefs des milices seroient appellés. Le Grand Visir détailla dans cette assemblée la position des affaires, les prétentions du Czar, celles de la Porte, & les différents qui pouvoient allumer la guerre entre les deux Empires. La crainte de devenir suspect, soit à l'Uléma, soit aux troupes, empêcha ce Ministre d'insister sur les motifs de conciliation dont il étoit pénétré : mais comme tous les membres du Divan vouloient qu'on déclarât la guerre au Czar, le Drogman de la Porte fit demander à entrer dans l'assemblée de la part de l'Ambassadeur de France. Ayant été admis, il demanda permission de présenter les moyens du médiateur. Lorsqu'il l'eut obtenue, il commença par déclarer

J. C. 1724.
Hég. 1136.

que les Parties étoient d'accord, puiſque le Czar s'en tenoit aux bords de la mer Caſpienne, que les Turcs n'avoient pas ſongé à conquérir, & qu'il abandonnoit volontiers à l'Empire Ottoman la Géorgie & toute l'Arménie, province plus fertile & plus à portée des limites de l'Empire; que jamais la Porte Ottomane ne devoit penſer à conquérir toute la Perſe, puiſque l'hiſtoire apprenoit que les Etats trop étendus avoient toujours fini par ſe diviſer après des guerres longues & meurtrieres; qu'il étoit facile de tirer une ligne de démarcation, pour ſéparer les provinces qui appartiendroient à la Ruſſie, de celles que la Porte ſe réſerveroit; que cet accord épargneroit bien du ſang, & fixeroit les haſards d'une guerre toujours douteuſe & ruineuſe; que l'intérêt de la Porte ne s'oppoſoit point du tout à l'agrandiſſement de la Ruſſie, puiſque cette Puiſſance, devenue plus redoutable, tiendroit en bride la puiſſance autrichienne, ennemie preſque néceſſaire des Muſulmans; qu'enfin, quoique ni l'Ambaſſadeur de France, ni lui Drogman, ne fuſſent verſés dans la ſcience du Koran, l'un & l'autre étant chrétiens, ils croyoient tous deux qu'on regar-

doit à tort les Agvans comme des Musulmans sunnites & orthodoxes, puisqu'ils ne vouloient pas reconnoître le puissant Empereur des Turcs pour commandeur des Croyants; qu'en conséquence, la raison & la justice concouroient à faire prendre les armes contre les usurpateurs pour la famille du Sophi, légitime héritier de la Perse, en lui faisant payer les secours qui le rétabliroient sur le trône, au prix des provinces qui établiroient aussi la puissance ottomane sur de plus solides fondements. Ce discours, qui dura plus d'une demi-heure, prononcé avec précision & clarté, fit un grand effet sur l'assemblée. Il étouffa sur-tout les cris de l'Uléma. Le Grand Visir ayant demandé au Mufti si un Prince rebelle au Commandeur des Croyants pouvoit être regardé comme sunnite, & s'il n'étoit pas ordonné de le réduire par la voie des armes, le Mufti répondit que, comme les vrais Musulmans n'avoient qu'un Dieu, ils ne devoient avoir qu'un Maître pour représenter ce Dieu sur la terre. Ibrahim ayant repris les voix aussi-tôt après cette réponse, les trois quarts de l'assemblée furent de l'avis proposé par le Drogman, de recom-

J. C. 1724.
Hég. 1136.

J. C. 1724. Hég. 1136.

La paix résolue dans le Divan.

mencer les conférences avec le Résident de Russie, sous la médiation de l'Ambassadeur de France. Puisque c'est votre dernier avis, ajouta le Grand Visir en se levant, allons donc en informer l'Empereur. Ce Prince, aussi content qu'il étoit étonné de ce changement subit, admit en sa présence le Drogman de la Porte, pour qu'il lui répétât tout ce qu'il venoit de débiter au Divan. C'étoit peut-être la premiere fois qu'un Drogman étoit introduit dans l'intérieur du serrail. Il fut comblé de présents, & peu de temps après Achmet le fit monter sur le trône de Moldavie.

Les conférences recommencerent le lendemain. On fut bientôt convenu des préliminaires. Le Marquis de Bonac envoya un Gentilhomme de ses parents porter ces mêmes préliminaires au Czar, & prendre les ordres de ce Prince. Pierre le Grand ne manqua pas d'approuver des conditions qui lui accordoient tout ce qu'il avoit prétendu : mais quand le sieur d'Usson d'Aillon (c'est le nom du parent de M. de Bonac) eut apporté l'adhésion de Pierre le Grand au traité, il y eut encore de longs pourparlers, parceque les Ministres Turcs craignoient que le peuple ne vît avec

peine les Tartares musulmans sunnites sous le sceptre d'un Prince chrétien. Le Marquis de Bonac leur répéta plusieurs fois que ces Tartares sortoient de la domination des Alides, que les sunnites estiment giaurs ainsi que les Chrétiens. Le desir que le Grand Seigneur & son premier Ministre avoient de cette paix, leur fit étouffer toute crainte. Ils firent précéder leur consentement par un fetfa du Mufti, qui déclaroit les Agvans hérétiques, usurpateurs & rebelles. Peu de jours après la publication de cette piece, qu'on eut grand soin de répandre dans Constantinople & dans toutes les grandes villes de l'Empire, le traité fut signé.

Conditions du traité.

Il contenoit six articles précédés d'un préambule, dans lequel on rappelle la cession faite au Czar par le Prince Thamas des provinces qui bordent la mer Caspienne. Le premier article fixe les barrieres entre la Russie & la Turquie, au moyen d'une ligne tirée à vingt-deux lieues de la mer sur les confins du Daguestan, passant à pareille distance du rivage de Derbend, & allant finir au confluent du Cur & de l'Araxe : le même article porte que les parties contractantes nommeront des Commissaires, &

J. C. 1724. Hég. 1136.

demanderont à la France un médiateur pour l'exécution de cette clause, & qu'il sera libre à l'un & à l'autre d'élever des forts sur son terrein. Le second article porte que la ville de Scamaki, capitale du Chirvan, qui demeure sous la domination de la Porte, ne pourra être fortifiée sous aucun prétexte, & que le Grand Seigneur n'y entretiendra point de garnison que du consentement de la Russie, en cas de révolte, & seulement pour le temps de la révolte : le Grand Seigneur s'engage encore à ne jamais faire passer le fleuve de Cur à ses troupes, sans en avertir le Czar. Le troisieme article détermine les limites de l'Empire Turc & du Royaume de Perse, par une ligne qui commence où l'autre finit, c'est-à-dire au confluent du Cur & de l'Araxe. Dans le quatrieme, le Czar promet sa médiation ou ses forces pour faire céder volontairement, ou pour conquérir par commun effort, les provinces attribuées au Grand Seigneur par ce traité : les parties contractantes conviennent que si Cha Thamas refusoit d'y accéder, elles commenceront par conquérir ce qui peut leur manquer des provinces qu'elles se sont partagées, & qu'elles s'empareront ensem-

ble du reste de la Perse, pour le remettre à celui que les deux parties jugeront unanimement le plus digne de commander, sans que ni la Porte ni la Russie puissent garder aucune autre province, que celles qu'elles se sont mutuellement attribuées dans les articles précédents. Dans le cinquieme, le Grand Seigneur s'engage à reconnoître Cha Thamas pour Roi de Perse, & de lui donner tous les secours nécessaires pour le rétablir sur le trône, á la condition qu'il consentira au traité. Enfin le sixieme article porte que, si Cha Thamas refuse cet accord & les secours de la Turquie, les Russes & les Turcs s'entendront pour placer sur le trône tout autre Prince que Mir Mamout, de la part duquel ils n'entendront jamais aucune proposition. Ce traité fut signé le 8 Juillet. La ratification du Czar arriva bientôt. L'échange se fit solemnellement, dès le lendemain, chez le Grand Visir. Le Chancelier de l'Ambassade de France fit tous les actes nécessaires, & le Marquis de Bonac signa en qualité de médiateur. Il fut revêtu à cette occasion de la pelisse de marte zibeline, honneur qui n'avoit encore été fait qu'à l'Ambassadeur de l'Empereur après la paix de Passa-

J. C. 1724. Hég. 1136 & 1137.

rovits ; & le Czar décora l'Ambassadeur de France de l'Ordre de Saint-André.

Le Sophi Cha Thamas en témoigne son mécontentement au Czar.

Cha Thamas ayant appris dans sa retraite que ses prétendus amis s'étoient partagé entre eux la meilleure partie de ses Etats, pour se payer d'avance des secours qu'ils vouloient bien lui promettre, entra dans le plus violent désespoir. Il renvoya au Czar le Résident que ce Prince avoit toujours entretenu auprès de celui qu'il affectoit de protéger. Cha Thamas lui mandoit par ce Ministre qu'il renonçoit à des secours qu'on prétendoit lui vendre si cher, & qu'il croyoit déja trop payés par l'abandon du Daguestan & du Chirvan. Il menaçoit dans sa lettre cet allié, qu'il nommoit perfide, & il lui mandoit que la Providence étoit déja venue à son secours, puisque l'usurpateur Mamout, après avoir été battu par les peuples du Kokilan, las de sa tyrannie, avoit été obligé de lever le siege d'Ield en Iraque.

Affaires de Perse.

En effet, la fortune commençoit à se lasser de favoriser Mir Mamout, & ses disgraces suscitoient les plaintes séditieuses de ses soldats. Ils lui reprochoient que les Persans avoient triomphé à leur tour de son courage,

J. C. 1724. Hég. 1136 & 1137.

en lui inſpirant leurs mœurs, leur ſenſualité, leur molleſſe, juſqu'à leur religion, qu'il avoit la foibleſſe de tolérer, & d'adopter en partie, pour leur plaire. Ils parloient avec enthouſiaſme d'un Lieutenant de Mir Mamout, nommé Aſchraf, que ce Prince jaloux avoit éloigné, parceque les ſoldats qui avoient vaincu ſouvent ſous les ordres d'Aſchraf, vantoient ſans ceſſe les talents, la ſageſſe & la bravoure de ce Général. Les cris réitérés des Agvans contraignirent Mamout à rappeller Aſchraf après peu de mois. L'uſurpateur du trône des Perſans, plein de talents pour la guerre, & de cette valeur féroce qui brave les périls & qui fait ſe baigner dans le ſang, manquoit abſolument du courage moral que la ſageſſe ſeule peut donner. Mir Mamout, incapable de réſiſter à ſes penchants, & de chercher à regagner l'eſtime publique, avoit cru en impoſer à la ſoldateſque mutinée, par le ſupplice de ceux qui avoient oſé lui faire de juſtes reproches. Cette cruauté ne pouvoit qu'augmenter le nombre des mécontens. L'imprudent Mir Mamout, qui commençoit à craindre le ſort que lui-même avoit fait ſubir à Cha Huſſein, crut qu'il appaiſeroit ſon armée

J. C. 1724. Hég. 1136 & 1137.

par des pratiques austeres de religion, & que lui-même trouveroit dans un commerce intime avec Dieu des lumieres pour conduire un peuple de soldats peu soumis. Il résolut de faire le *Riadhiat*, c'est une retraite absolue que s'imposent quelquefois les Derviches & les plus dévots parmi les Musulmans. Elle consiste à s'enfermer pendant plusieurs semaines dans un lieu tout à fait obscur, sans prendre d'autre nourriture qu'un peu de pain & d'eau une fois seulement toutes les vingt-quatre heures, prononçant presque sans intervalle le nom de tous les attributs de Dieu. Ce pénible exercice fait tomber celui qui s'y condamne dans un sommeil agité, pendant lequel la diete excessive lui occasionne des songes qu'il ne manque pas de prendre pour des extases. Il falloit que Mir Mamout fût bien près de la démence, pour se condamner à cette absurde pratique, dans un temps où sa présence étoit si nécessaire à la tête des siens.

Lorsqu'après un mois de cette bizarre austérité, il sortit de son cachot, sa raison étoit tout à fait égarée. Le premier ordre qu'il donna, fut de rassembler tous les enfans de Cha Hussein dans une cour du Palais

de la capitale, où ils étoient gardés au nombre de soixante & dix. Cha Thamas avoit échappé seul de cette race infortunée pendant le siege d'Ispahan. Lorsque le troupeau de ces jeunes victimes parut devant Mir Mamout, il leur fit lier les mains avec leurs ceintures, & s'étant armé d'un poignard, il commença lui-même à les massacrer. L'infortuné Cha Hussein, attiré par les cris de ses enfants mourants, accourut sur ce sanglant théâtre, lorsqu'il ne restoit que les deux plus jeunes à égorger, dont l'aîné avoit cinq ans. Cha Hussein les couvre de son corps, qu'il offre aux coups de l'abominable bourreau. En effet, Mir Mamout frappe en plusieurs endroits Cha Hussein, sans pouvoir atteindre les deux enfants, à qui ce pere malheureux donna une seconde fois la vie. Le monstre, affoibli par son long jeûne & par sa rage, tombe de fatigue avant d'avoir pu achever tous ses crimes. Ses suivants, moins barbares que lui, sauverent les trois dernieres victimes échappées à la frénésie de leur Maître. Dieu commença dès cette vie le châtiment que tant de cruautés avoient mérité. Peu de jours après le massacre des enfants de Cha Hussein, le tyran fut atteint d'un mal

J. C. 1724. Hég. 1136 & 1137.

Massacre des enfans de Cha Hussein par Mir Mamout.

Châtiment du ciel.

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

intérieur qui lui rongeoit les entrailles, & qui, s'étant manifesté au dehors, le couvrit d'une lepre presque générale.

Aschraf succede à l'usurpateur, & le fait égorger.

Cependant Cha Thamas, qui avoit trouvé des ressources chez les sujets de son pere, révoltés contre la tyrannie des Agvans, s'avançoit dans l'Iraque avec dix-huit mille hommes. Les Agvans assemblés voulurent opposer une Tête couronnée à ce Prince légitime qui réclamoit l'héritage de ses peres. Ils choisirent ce même Aschraf, Lieutenant de Mir Mamout, que le tyran avoit éloigné une seconde fois par jalousie, & qu'il tenoit encore renfermé au moment où ce Général fut élu Roi de Perse. Sans doute il étoit impossible d'être plus féroce que Mir Mamout : mais son successeur sut ajouter à tant de cruautés l'ingratitude & la perfidie. Après avoir fait égorger le maheureux Mir Mamout, dont la rage étoit parvenue au point qu'il déchiroit son corps par tout où ses dents pouvoient porter, Aschraf condamna au même supplice ceux qui lui avoient déféré l'autorité ; mais il eut auparavant l'adresse d'aller offrir la couronne à Cha Hussein qu'il appelloit le Roi légitime, sans doute pour s'en défaire, en cas que le mal-

heureux Prince eût accepté ce qui étoit à lui. Cha Hussein, instruit par le malheur, se contenta de demander au nouveau Monarque sureté pour lui & pour ses enfans, qu'il avoit arrachés, aux dépens de son sang, à la frénésie de son prédécesseur. Il fallut, pour obtenir cette prétendue faveur, que Cha Hussein signât de nouveau sa renonciation au trône & sa soumission au Roi Aschraf, dont il donnoit l'exemple à ses anciens sujets. Le tyran fit lire cet acte à haute voix dans la même assemblée, où il condamna au dernier supplice vingt Seigneurs Persans, & vingt Agvans qui les premiers l'avoient déclaré successeur de Mir Mamout. On ne peut pas deviner le prétexte de ce nouveau massacre, puisqu'Aschraf lui-même avoit fait périr son prédécesseur : mais son but étoit de remplir le trésor des richesses de tous ces proscrits, & d'abattre les têtes qui pouvoient un jour lui faire ombrage. Il en subsistoit une plus redoutable que toutes les autres, & qu'il n'auroit pas été prudent d'attaquer à force ouverte.

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

Il fait mourir aussi tous ceux qui l'ont élevé sur le trône.

Cha Thamas avoit assis son camp à dix lieues d'Ispahan : il recevoit chaque jour des renforts & brûloit du desir de venger sa maison & sa pa-

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

Aſchraf demande une conférence à Cha Thamas, dans laquelle il tente de le ſurprendre.

trie. Aſchraf avoit fait précédemment propoſer au fils de Cha Huſſein de lui rendre le trône de ſes peres, lorſque ce Général, perſécuté par Mir Mamout, ſongeoit à ſe ſouſtraire au joug qui l'accabloit. Auſſi-tôt qu'il fut Roi, il envoya vers Cha Thamas un Ambaſſadeur pour lui apprendre que ce n'étoit qu'au refus de ſon pere qu'il étoit monté ſur le trône d'Iſpahan, qu'il n'avoit accepté que pour l'aſſurer à lui Cha Thamas. Il lui propoſoit une entrevue afin de finir de concert les malheurs de la Perſe & de régler en même temps les droits des Agvans & ceux de la Maiſon du Sophi. Il envoya encore des lettres circulaires dans toutes les places qui tenoient pour Cha Thamas, afin d'aſſurer les Commandans que les Agvans ne commettroient aucun acte d'hoſtilité avant la conférence propoſée à Cha Thamas. Ces apparences pacifiques ſéduiſirent le fils du Sophi, que l'Ambaſſadeur d'Aſchraf avoit trouvé campé près Cazbin. Ce Prince indiqua une plaine entre Com & Theran pour le lieu de l'entrevue, & il fit dire à l'Uſurpateur qu'il s'y trouveroit à la tête de trois mille hommes ſeulement qui ſuffiroient pour ſon eſcorte, puiſque lui Aſch-

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

raf avoit promis de ne mener pas plus de troupes avec lui. Quelques Persans de la cour du Tyran, par un reste d'attachement pour le sang de leur ancien Maître, écrivirent à Cha Thamas pour le dissuader de faire aucun accord, ni même d'accepter aucune entrevue avec un barbare, qui joignoit la perfidie à la cruauté. Ces lettres furent interceptées, & les auteurs périrent dans les supplices. Cependant Cha Thamas s'avançoit avec confiance vers le piege qui lui étoit tendu. La plaine qu'il avoit indiquée pour le lieu de l'entrevue, étoit bordée de bois, dans lesquels le Tyran avoit embusqué douze mille hommes outre l'escorte convenue. Aslan, Lieutenant de Cha Thamas, très affectionné à son Maître, & que son attachement rendoit défiant, voulut s'avancer à la tête de l'escorte presque entiere, laissant Cha Thamas à une demi lieue avec cent hommes seulement. Un jeune Persan, superbement monté & couvert d'armes précieuses, parut être Cha Thamas, ainsi qu'Aslan l'avoit espéré. Aussi-tôt les troupes d'Aschraf débusquerent, & les trois mille Persans alloient être environnés, lorsqu'Aslan envoya vers son Maître à toutes jambes pour l'aver-

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

Cha Thamas, obligé de fuir, est séparé de son armée qui est bientôt dissipée.

tir de se mettre en sureté. Ce Prince fuit en effet dans les montagnes du Mazanderan où il demeura caché, parcequ'Aschraf, après avoir taillé en pieces son escorte, fit une marche en avant qui sépara Cha Thamas de son armée. Cette armée fut bientôt dissipée, & le Souverain légitime se vit contraint de dérober son existence aux ennemis qui le cherchoient pour le faire mourir.

Division de la Perse.

Tel étoit l'état de la Perse, lorsque le traité fut consommé entre la Russie & la Porte par l'arrivée de M. de Romenzof, Envoyé extraordinaire du Czar pour la ratification, & Commissaire aux limites qu'on devoit marquer. Le mécontentement que Cha Thamas avoit témoigné de ce traité, dispensoit les Turcs de la protection qu'ils lui avoient offerte. Ils se voyoient maîtres de la Géorgie, de presque toute l'Arménie & du gouvernement d'Hamadan. Le Czar possédoit toute la côte occidentale de la mer Caspienne, le Korassan, le Kerman, le Candahar; les gouvernemens d'Ispahan & de Chiraz étoient sous le sceptre d'Aschraf. L'Empire des Sophis ne consistoit plus que dans l'Adherbijan, le Mazanderan & dans quelques parties de l'Iraque; encore les

les peuples de ces provinces n'étoient fideles qu'à l'ombre du Souverain légitime qu'ils ne voyoient plus. Les bourgeois de Tauris défendirent leur ville vingt-un jours sans le secours d'aucune troupe réglée contre cent dix mille Turcs commandés par le Pacha de Van. Cette ville, l'une des plus grandes de la Perse, étoit mal fortifiée. La valeur des assiégés ne servit qu'à leur faire perdre plus de monde. Quarante mille hommes, parmi lesquels il n'y avoit point de soldats, y périrent les armes à la main. Cette conquête coûta cher au vainqueur, il fut tué le jour de la reddition de la place. Son Kiaïa, qui eut la gloire de faire la capitulation, prit peu de jours après Ganja, ville plus riche & plus mal fortifiée que Tauris. Le Pacha de Bagdad, qui devint Commandant de l'armée, s'avançoit vers la capitale. Il avoit pris d'assaut plusieurs petites places qui l'approchoient d'Ispahan. Aschraf, effrayé du succès des armes ottomanes, envoya à la Porte un Ambassadeur, dont l'arrivée flatta la présomption du Monarque & de son Visir. Tous deux crurent que l'Ambassadeur Persan alloit abaisser son orgueil au pied du trône de Constantinople, & qu'il se reconnoîtroit vas-

J. C. 1725.
Hég. 113-
& 1138.

Succès des Turcs dans la partie qu'Aschraf a usurpée.

Il envoie une ambassade à Constantinople.

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

ſal tributaire & amovible, comme le Kan des Tartares, & comme devoit l'être tout Muſulman Sunnite ſous la protection & ſous le ſceptre du Commandeur des Croyans. Mais lorſqu'on eut appris qu'Aſchraf prétendoit traiter avec l'Empereur Ottoman de couronne à couronne, le Divan ne voulut pas donner le titre d'Ambaſſadeur à celui qui arrivoit de ſa part. On l'arrêta à Scutari, parceque, diſoit-on, celui qui repréſentoit un révolté & non un Prince légitime, ne pouvoit pas être Ambaſſadeur.

Comment elle eſt reçue.

Abdulazis, c'étoit le nom du repréſentant d'Aſchraf, ne put jamais obtenir une audience du Monarque. Mettant toujours dans ſa conduite, vis-à-vis des Turcs, autant de fierté qu'il en éprouvoit de leur part, il refuſa de remettre au Grand Viſir autre choſe que la copie de la lettre adreſſée à ſon Maître, qui contenoit les prétentions d'Aſchraf, & dans laquelle il prenoit le titre faſtueux de Roi des Rois. Le ſceau de ces lettres étoit deux vers arabes, dont voici le ſens : *Le ſang de nos ennemis eſt notre boiſſon, & leur crâne nous ſert de coupe.* Dans les conférences que cet Agvan eut ſeulement avec le Réis

Effendi, il établit que ſon Maître étoit Prince légitime comme l'Empereur Ottoman : que l'élévation d'Aſchraf avoit été plus agréable à Dieu que celle de tout autre Prince ; puiſqu'elle s'étoit opérée par les armes des Sunnites ſur les débris du trône des Alides, que le Koran ordonne d'exterminer ; puiſque ſon Maître & ſes prédéceſſeurs, ſans autre ſecours que leur zele & leur courage, avoient renverſé l'ennemi de Dieu, tandis que les Empereurs Ottomans s'étoient endormis ſur le trône au milieu de tant de puiſſance & de tant de richeſſes : que ſi l'Empereur Ottoman penſoit être Commandeur des Croyans dans tout le pays de ſon obéiſſance, Aſchraf l'étoit à meilleur titre que lui, dans celui qu'il avoit conquis & qu'il alloit conquérir ; puiſque ſa valeur avoit étendu l'empire de la vérité, & qu'à l'avenir, grace à ſes conquêtes, les Etats Sunnites ſeroient trop vaſtes pour pouvoir obéir à un ſeul Potentat. Toute la diſcuſſion entre les Miniſtres de la Porte & l'Envoyé d'Aſchraf ſe réduiſit à la ſupériorité prétendue par l'Empereur Ottoman, & conſtamment déniée par l'Uſurpateur. Les Miniſtres qui n'avoient jamais aſſez éclairci le peuple du fond de cette

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

J. C. 1725. Hég. 1137 & 1138.

querelle, & qui sentoient la nécessité d'établir aux yeux de tous que les Agvans n'étoient pas de véritables Sunnites, publierent les demandes d'Aschraf, & le fetfa du Mufti, qui décidoit que tout Musulman osant disputer la souveraine puissance à la Maison Ottomane, étoit rebelle, hérétique, & conséquemment digne de mort. Abdulazis fut renvoyé avec des lettres adressées à son Maître, plus fieres & plus menaçantes que celles qu'il avoit apportées.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

Mort de Pierre le Gr. Les Russes négligent d'envoyer des troupes en Perse.

Cependant le Czar, Pierre le Grand, étoit mort. Son épouse, demeurée sur son trône par la volonté de ce Prince, avoit été trop occupée de s'y maintenir, pour songer à remplir tous les articles du traité conclu avec les Turcs sous la médiation de Monsieur de Bonac. Elle n'avoit point envoyé de troupes sur le bord de la Mer Caspienne. Les Turcs avoient profité de cette inaction pour empiéter sur la ligne qui devoit être tirée entre les conquêtes présentes ou à venir des deux Puissances. M. de Romenzof, envoyé Commissaire à cette opération, pressoit les Turcs de la consommer. Ils firent partir en effet le Commissaire qui devoit stipuler pour eux : mais, quoique le sieur

d'Aillon, ce même parent du Marquis de Bonac, dépêché en Russie deux ans auparavant, eût été nommé par la Cour de France pour assister comme Médiateur à cette nouvelle opération, le Marquis d'Andresel, successeur du Marquis de Bonac, avoit reçu des ordres de Versailles, non seulement pour suspendre la médiation, mais même pour traverser les Russes à la Porte de tout son pouvoir. Ce changement de la Cour de France venoit de la certitude qu'on y avoit acquise que la Czarine avoit contracté une alliance secrete avec l'Empereur d'Occident.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

Les Turcs se préparent pour la guerre. Défense d'Aschraf.

Ces circonstances animoient les Turcs; ils ne parloient que de conquêtes. Le Général Achmet Pacha menaçoit Ispahan; l'Usurpateur s'y étoit fortifié. Comme la politique barbare de ses prédécesseurs & la sienne avoient diminué de beaucoup le nombre des habitans de cette capitale, il crut s'y mieux défendre, en formant dans son enceinte une enceinte plus étroite, qui, en moins de six mois, fut fortifiée à la maniere des Orientaux; c'est-à-dire qu'il opposa un mur, des fossés, & des redoutes pratiquées de distance en distance à l'ennemi qui pourroit venir l'attaquer. Aschraf pré-

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

para encore une autre eſpece de défenſe plus connue des Perſans & plus analogue à ſon ame féroce ; c'eſt-à-dire qu'il ruina tout le pays depuis Cazbin juſqu'à Iſpahan, afin d'empêcher la marche de l'ennemi, &, mêlant l'hypocriſie à la cruauté, il répandit un manifeſte dans l'armée d'Achmet Pacha, qui portoit en ſubſtance que lui Aſchraf voyoit avec douleur des Muſulmans obſtinés à ſe détruire ; que cette guerre impie n'avoit que trop duré ; qu'il prenoit Dieu & ſon Prophete à témoins de ſes diſpoſitions pour la paix, & qu'il n'épargneroit aucune des démarches capables de la faciliter.

Il envoie des Effendis au camp des Turcs.

En effet, il choiſit dans ſa nation quatre Effendis vénérables par leur âge, par leur doctrine & par leurs mœurs. Il les envoie dans le camp ennemi ſous la ſauve-garde du droit des gens. Achmet Pacha reçut ces Députés avec honneur au milieu de ſon Conſeil de guerre. Le plus âgé d'entre eux, prenant la parole au nom de tous, dit qu'Aſchraf leur ſouverain Seigneur les envoyoit vers des Muſulmans, ſes freres & ſes amis, pour les inviter à remettre dans le fourreau le ſabre qu'ils devoient ſe reprocher d'avoir tiré contre de vrais

Croyans, fideles obſervateurs de leur Loi, & deſtructeurs du trône des Alides ; qu'Aſchraf, déja étonné d'avoir été traité en ennemi par des Muſulmans Sunnites, n'avoit pu croire qu'avec bien de la peine que les Ottomans euſſent pu implorer l'alliance des Chrétiens contre un Diſciple & deſcendant de Mahomet ; que c'étoit ce même Mahomet qui lui avoit mis les armes à la main, & qu'il prioit le Dieu du ſaint Prophete de ne lui pas imputer une ſeule goutte de tout le ſang qui alloit être répandu, ſi Achmet III, s'opiniâtrant à l'empêcher d'étendre le vrai culte, continuoit à mettre les Agvans dans la dure néceſſité de repouſſer leurs freres. Le Général Ottoman vit toute l'impreſſion que le diſcours pathétique du vieillard avoit fait ſur l'aſſemblée. Il répondit que, ſuivant la Loi réclamée par les Agvans, il ne connoiſſoit ni ne pouvoit connoître qu'un ſeul Commandeur des Croyans ; que c'étoit ce Prince, ſucceſſeur de Mahomet, & Lieutenant de Dieu ſur la terre, qui l'avoit envoyé contre celui qui prétendoit détourner les Muſulmans de ſon obéiſſance, & que, ſi Aſchraf s'obſtinoit dans ſa rebellion, il connoîtroit bientôt de quel côté étoit la

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

bonne cause. Le Général parloit encore lorsque les cris des Moïsines annoncerent l'heure de midi, qui est celle de la troisieme priere ordonnée par Mahomet comme la plus solemnelle de la journée. Les quatre Effendis Agvans, sans répliquer au Pacha, se mirent à genoux du côté de l'Orient, & donnerent à tous les Ottomans l'exemple de prier, puis, élevant la voix à la fin de leur priere, ils conjurerent le ciel d'ouvrir les yeux & de toucher les cœurs de ces Musulmans leurs freres qui vouloient être leurs ennemis. Les Députés se retirerent aussi-tôt avec l'escorte qui les avoit amenés. Cette démarche fit une partie de l'effet qu'Aschraf en avoit espéré. Beaucoup de soldats, touchés de l'éloquence & de l'extérieur de ces Effendis, les suivirent au camp de l'usurpateur. Achmet Pacha ayant envoyé des troupes armées après ces déserteurs, vit avec un chagrin très vif que le plus grand nombre de ces derniers avoit été entraîné par ceux qu'ils devoient ramener au camp des Turcs. Achmet Pacha, pour prévenir une défection plus considérable, résolut de donner bataille au plutôt; &, dès le lendemain, ayant fait une marche en avant, il se trouva à

portée de l'ennemi qui s'étoit avancé avec la même célérité.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

Victoire des Agvans sur les Turcs.

On montra le jour suivant beaucoup de valeur de part & d'autre. Après huit heures d'un combat assez égal, Aschraf ayant vu la victoire se déclarer pour ses troupes, prit une flûte & se mit à en jouer de dessus l'éléphant qui le portoit, soit pour braver l'ennemi, soit pour inspirer plus de confiance au soldat. Lorsque les Turcs eurent vu tomber douze mille des leurs, le découragement & la terreur s'emparerent d'eux ; ils fuirent, & Aschraf, qui vouloit leur plaire en les combattant, défendit de les poursuivre, disant que ce n'étoit qu'à regret que le fer des Musulmans se trempoit dans le sang des Musulmans. Il affecta de renvoyer au camp des Turcs, reculé de plus de dix lieues, des bagages & beaucoup de butin dont il ne permit pas que les siens profitassent. Il chargea une espece de Héraut d'armes d'aller déclarer de sa part à Achmet Pacha que, ne regardant pas le butin entre gens de même religion, comme légitime, il vouloit prendre possession de ses Etats en Prince magnanime, & non en brigand enrichi de la substance de ses freres ; qu'en conséquence Achmet

Aschraf attire beaucoup de déserteurs Turcs dans son armée.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

Pacha pouvoit envoyer retirer le trésor, les équipages, & généralement tout ce que ses troupes avoient laissé dans son camp après leur défaite, excepté les armes seulement. Ce même Officier ramenoit aux Turcs un grand nombre de prisonniers qui se louerent beaucoup des bontés de l'usurpateur. Cette conduite, plus adroite qu'il n'appartenoit à un Barbare, lui gagna de plus en plus ceux qu'il venoit de vaincre. Chaque jour son armée grossissoit de tous ceux que les bons traitemens qu'on éprouvoit dans le camp des Agvans, détachoient en grand nombre du parti des Turcs.

Révolte au Caire qui occasionne la paix avec les Persans.

Les nouvelles de la victoire des Agvans & de la désertion qui diminuoit chaque jour l'armée ottomane, étant parvenues à Constantinople, y firent d'autant plus d'effet, qu'on venoit d'apprendre les circonstances d'une rebellion en Egypte. Les Beïs, Seigneurs Egyptiens qui composent une espece de Sénat auquel le gouvernement est confié, ne s'accordoient point entre eux; & le Pacha du Caire, qui est plutôt un Envoyé revêtu d'un titre honorable qu'un Gouverneur de Province, avoit été chassé de cette ville pour avoir voulu imprudemment appuyer le parti le plus foible de l'au-

torité du Grand Seigneur. On étoit prêt d'envoyer une armée en Egypte, & le peuple & les Janissaires crioient à haute voix que les armes ottomanes ne se tournoient plus que contre les Musulmans. Le pacifique Ibrahim n'eut pas de peine à faire concevoir à son maître qu'il étoit temps de conclure la paix avec Aschraf, si l'on vouloit conserver les conquêtes faites dans la Perse, & ménager l'esprit du peuple qu'il ne falloit jamais occuper de dispute de religion. Achmet Pacha, au lieu des renforts qu'il demandoit à la Porte, reçut des instructions pour entamer un traité. Aschraf, qui avoit appris avec quelque inquiétude que Cha Thamas assembloit une nouvelle armée dans le Mazanderan, commençoit à craindre de se voir assailli la campagne suivante par trois ennemis à la fois. Il prêta l'oreille à des propositions que lui-même avoit faites précédemment. L'objet le plus difficile à concilier, étoit la souveraineté universelle prétendue par Achmet III, & déniée par Aschraf. Tant que l'un & l'autre avoient espéré vaincre, l'un & l'autre avoient été intraitables sur ce qui établissoit le fondement de sa puissance. Mais le desir de la paix fit chercher & trouver des tempéramens.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

J. C. 1726. Hég. 1138 & 1139.

Afchraf reconnu Roi de Perse.

Après une discussion assez longue, le Grand Seigneur fut maintenu dans la qualité de Chef des Musulmans & de véritable successeur des Califes. Il fut décidé qu'on le qualifieroit tel dans le Koubé ou priere publique qui se feroit dans toute la Perse, mais qu'Afchraf seroit reconnu par Achmet III, légitime & irrévocable Souverain du Royaume de Perse, nommé comme tel dans le Koubé après le Grand Seigneur. Le droit de battre monnoie & de rendre la justice lui fut solemnellement & irrévocablement accordé dans toutes les Provinces qu'il possédoit, & dans celles qu'il pourroit conquérir; la Géorgie & tous les autres Etats qu'Achmet III avoit conquis dans la Perse furent déclarés appartenir au sceptre des Ottomans. Afchraf croyoit gagner beaucoup à cette paix, même en reconnoissant Achmet III pour Commandeur des Croyans, parceque le Chef de la Loi l'ayant reconnu à son tour Souverain légitime des Etats de Perse, aucun Sunnite ne pouvoit plus lui contester cette souveraineté conquise sur les Alides. La paix fut signée par Achmet Pacha & par Afchraf dans le camp du nouveau Roi de Perse. Il affecta dans cette occasion une pompe excessive. Les richesses immenses,

trouvées dans Iſpahan, décorerent la tente de l'uſurpateur qui vouloit donner aux Turcs une grande idée de la puiſſance de celui qu'ils avoient eu tant de peine à traiter en Souverain.

J. C. 1727. Hég. 1139 & 1140.

La rebellion du Caire avoit été l'occaſion de cette paix. Cependant il n'eût pas été néceſſaire de s'accorder avec ſes ennemis pour plier devant des ſujets rebelles, comme le fit Achmet III. Un des vingt-ſept Beïs qui gouvernoient l'Egypte, s'étoit révolté de concert avec la Milice; il s'étoit emparé du tréſor, & refuſoit d'envoyer à Conſtantinople les douze cents bourſes, produit des impôts, ou, ſi l'on veut, du tribut: car les Egyptiens paient un abonnement au Grand Seigneur. Le Grand Viſir Ibrahim ſe contenta de changer le Pacha du Caire, comme ſi les révoltés n'avoient oppoſé qu'une défenſe légitime à la tyrannie. Cependant on attira à Conſtantinople, à force de careſſes, le Beï du Caire, auteur de la révolte; &, par une ſuite de la trahiſon que les gouvernemens foibles ſont ſouvent obligés de ſubſtituer à l'exercice de l'autorité, cet Egyptien, qu'on avoit comblé d'honneurs, & qui avoit eu le crédit de faire dépoſer le Pacha du Caire, fut jetté à la mer dans un

Le Grand Viſir appaiſe les troubles tant au Caire qu'à Smirne.

J. C. 1727. Hég. 1139 & 1140.

ſac de cuir pendant la nuit, de peur que les ſiens, informés de ce ſupplice, ne vouluſſent venger ſa mémoire. Cette conduite produiſit l'effet qu'on devoit en attendre, c'eſt-à-dire que l'impunité prétendue invita bientôt à d'autres révoltes. C'eſt le propre des gouvernemens deſpotiſques, quand il ſont foibles, que les ſubalternes tyranniſent, & que les opprimés finiſſent par ſecouer le joug. Un domeſtique d'Ibrahim, que ce Viſir avoit à Smirne dans un emploi, occaſionna par ſa mauvaiſe conduite une révolte de tous les Janiſſaires en garniſon dans cette ville. Les mécontens ne vouloient pas moins que s'emparer de Smirne, pour ne la rendre qu'après le ſupplice du Grand Viſir. Un Pacha à deux queues, appellé Abdala, qui ramenoit dix mille hommes de la Perſe, appaiſa cette révolte par ſon adreſſe & par ſa fermeté. Cent des plus factieux furent punis, malgré l'amniſtie générale qu'Abdala avoit promiſe. Cette rebellion, qui n'eut pas pour le moment des ſuites plus fâcheuſes, laiſſa des traces profondes dans le cœur de tous ceux qui haïſſoient le Grand Viſir. Néanmoins la paix qu'il avoit ménagée avec Aſchraf étoit une des plus glorieuſes que les Otto-

mans eussent jamais faite avec la Perse, puisqu'elle accordoit à la Porte la propriété d'une grande partie de ce vaste Royaume, & la supériorité avouée sur presque tout le reste. L'éclat de ce traité avoit ébloui, pour quelque temps, les ennemis d'Ibrahim, & faisoit dire à ses amis que les profondes connoissances du Grand Visir étoient plus utiles à la Porte dans le secret du cabinet, que la valeur des conquérans ne lui avoit été sur les frontieres à la tête des armées.

J. C. 1727. Hég. 1139 & 1140.

Cette prospérité fut bientôt éclipsée par un phénomene, dont personne ne connoissoit l'origine, & qu'aucune des Puissances qui occupoient le théâtre du monde, n'avoit pu ni craindre ni espérer. Aschraf, presque aussi content du nouveau traité que les Turcs, songeoit à recouvrer les Etats Persans envahis par la Russie, lorsqu'il apprit que Cha Thamas, qu'il avoit cru depuis plus d'un an réfugié dans le creux de quelque rocher, s'étoit emparé, à la tête de vingt mille hommes, de Masched, l'une des principales villes du Korassan; qu'il y avoit fait une entrée triomphante; & qu'il avoit saisi, pour payer ses troupes, toutes les richesses de cette cité que la superstition des

J. C. 1728. Hég. 1140 & 1141.

Thamas Kouli-kan. Son origine. Ses premiers succès.

J. C. 1728. Hég. 1140 & 1141.

Persans, ou plutôt la politique du Sophi Abbas I, avoit établie l'émule de la Mecque; que cette armée assemblée comme par miracle avoit recouvré tout le Korassan, & que la conquête de cette grande province ne lui avoit coûté que la peine de la parcourir. Ce n'étoit pas aux talens de Cha Thamas qu'il falloit attribuer de si étonnans succès. Le malheur n'avoit pu développer chez ce Prince un germe que la nature n'avoit pas mis dans son ame. Digne fils de Cha Hussein, il seroit mort dans les ténebres ou dans l'esclavage, si la Providence ne lui avoit pas suscité un vengeur. Ce fut Nadir Ali-Gagatir, si célebre depuis sous le nom de Thamas Kouli-kan. Cet homme, l'un de ceux que les siecles produisent rarement, fut dévoré dès sa premiere jeunesse de l'ambition des conquêtes. Il étoit le fils d'un de ces riches pasteurs du Korassan, qui conservent encore dans quelques coins de l'Asie les mœurs que nous croyons n'avoir existé que dans l'antiquité reculée. Le jeune Nadir, qui n'étoit pas né pour cette vie oisive, vendit à Masched, tout près de son domicile, sept cents moutons dont son pere lui avoit confié la garde. Avec

cet argent il assembla une troupe de brigands, & se mit à piller les caravanes qui arrivoient à Masched. Ce métier, moins vil aux yeux des Persans & des Tartares qu'à ceux des Européens, ne pouvoit pas satisfaire l'avidité de Nadir. Après sept ans de brigandages, las de dépouiller des pélerins sans défense, il proposa aux compagnons de ses exploits, que sa réputation avoit multipliés jusqu'au nombre de cinq mille, de faire une guerre plus glorieuse, & de prendre des villes au profit du Sophi qu'on avoit si injustement détrôné. Cette ouverture ayant été saisie avec avidité, Nadir s'empara d'abord de Nischabour, ville riche & peu fortifiée, puis il alla chercher le malheureux Prince dans une petite ville, nommée Fernadad, où il déroboit sa misere aux recherches de ses ennemis, & il offrit au fils de son Maître tout-à-la fois ses richesses, ses talens & ses soldats. L'héritier des Sophis reçut ce guerrier comme un Ange envoyé du Ciel, comme la force de Dieu qui se manifestoit pour la cause du juste. Ce sont les premiers termes que Thamas employa dans leur premiere entrevue. Avec ce secours il recouvra bientôt tout le Korassan. Le nom de Nadir rani-

J. C. 1728. Hég. 1140 & 1141.

Il se consacre au service de Cha Thamas.

Il recouvre deux Provinces.

J. C. 1728. Hég. 1140 & 1141.

ma tout-à coup les serviteurs du Sophi que la crainte avoit glacés. Les Agvans du Candahar, qui les premiers s'étoient révoltés contre Cha Hussein, furent les premiers qui rentrerent sous l'obéissance de son fils, sans qu'on eût presque besoin d'employer la force. Nadir vainquit deux fois les Abdalis en bataille rangée; c'étoient des Tartares soumis à Aschraf. L'hiver, qui survint trop tôt, contraignit le nouveau Conquérant d'entrer dans les quartiers qu'il venoit de soumettre. Il y fut occupé à préparer ses troupes pour les opérations de la campagne suivante. Il sembloit que le trône de Perse dût perdre constamment tous ceux qui oseroient s'y asseoir. Cha Hussein qui y étoit né, n'y avoit fait que des fautes: Mir Mamout, que les Agvans avoient choisi pour Roi, avoit perdu successivement l'estime des siens, la raison & la vie. Aschraf, que tous les Persans amis & ennemis avoient regardé comme un grand Général & comme un profond Politique, qui, avant de regner, avoit tant excité la jalousie de son Maître, Aschraf étoit devenu un Prince aussi efféminé que cruel. La jouissance de sa table, de ses jardins, de ses femmes occupoit tout le temps

J.C. 1728. Hég. 1140 & 1241.

qu'il auroit mieux employé à la confirmation de sa puissance encore mal affermie. Il n'avoit été Roi que pour se montrer un tyran ; & sitôt qu'il eut détourné ses yeux de l'appareil des supplices, il ne les attacha plus que sur des objets de luxe ou de débauche, ou il les laissa s'appesantir par le sommeil de l'oisiveté. L'exemple du Maître influa bientôt sur les sujets : Ministres, Généraux, soldats, tout s'abandonna au repos & aux douceurs de l'abondance ; & le fer avec lequel ils avoient conquis la Perse devint trop pesant pour leurs mains. Ces troupes sembloient ne pouvoir se mesurer avec les brigands Tartares que Nadir avoit endurcis & disciplinés, à qui il avoit donné l'exemple d'une sobriété presque incroyable & d'une patience dans les travaux militaires, qui n'est pas moins nécessaire que le mépris du danger. Quoique le Candahar fût déja soumis à Cha Thamas, l'armée d'Aschraf n'étoit pas moins composée de ces Agvans qui avoient été les premiers moteurs du trouble ; peu de Persans marchoient sous ses drapeaux. Ses prédécesseurs & lui avoient exterminé presque tous ceux qui s'étoient acquis quelque nom dans les armes, & qui auroient pu le servir utilement.

J. C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

Aschraf s'oppose à Nadir.

Aschraf se réveilla de son assoupissement quand il apprit que Cha Thamas lui avoit déja ravi deux provinces. Il laissa deux ou trois cents hommes dans Ispahan, garnison suffisante pour contenir le peuple qui habitoit cette capitale, & il se mit en marche à la tête de trente-cinq mille hommes, étalant avec affectation tout le faste asiatique, plus propre à animer qu'à intimider l'espece de soldats qu'il avoit à combattre. Nadir, qui connoissoit bien son ennemi, voulut premierement le fatiguer par des marches forcées dans un pays coupé de montagnes, l'obligeant de décamper à chaque instant.

Celui-ci lui donne bataille, & le force à fuir.

Il l'attira à cent lieues d'Ispahan dans la petite province de Com. Enfin quand Nadir crut avoir assez harcelé son ennemi, il lui donna bataille, & il le mit en fuite dès le premier choc. La difficulté ne fut plus alors de combattre, mais de joindre Aschraf qui fuit avec tant de précipitation, qu'au bout de vingt-quatre heures les débris de son armée se rallierent sous Theran, qu'on dit être éloigné de trois journées du champ de bataille.

Nadir prend le nom de Thamas Kouli-kan.

Depuis cette victoire Nadir changea son nom en celui de Thamas Kouli-kan, qui signifie en persan, *Esclave de Thamas*. Aschraf, fuyant tou-

jours avec presque autant de célérité, arrive à Ispahan; il ordonne que les soldats & les bourgeois aient à se retirer dans la nouvelle enceinte intérieure qu'il avoit pratiquée; & laissant dans cette espece de citadelle autant de soldats qu'il en falloit pour la défendre, il va camper à dix lieues en avant avec le reste de ses troupes.

J. C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

Il bat une seconde fois Aschraf, & fait entrer Cha Thamas dans Ispahan.

Cependant Kouli-kan, après avoir enrichi son armée de la dépouille des fuyards, s'avançoit à petites journées pour ne point trop fatiguer des soldats qu'il destinoit à de plus grands exploits. Il persuada à Cha Thamas de demeurer à Théran, soit qu'il voulût disposer plus absolument des troupes, soit qu'il songeât déja à détacher les soldats du Maître que lui-même avoit choisi, Aschraf l'attendoit, espérant réparer la honte de sa derniere défaite: mais la seconde bataille, tout aussi malheureuse que la premiere, obligea son armée de fuir une seconde fois. Aschraf vint à Ispahan recueillir les débris de son armée. La joie de ce qui y restoit d'hommes échappés à la cruauté des tyrans perçoit malgré la crainte que ces tyrans vaincus inspiroient encore. Les Agvans ne parloient que d'égorger tous les habitans d'Ispahan, de brû-

J.-C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

ler la ville & de n'abandonner au vainqueur qu'un monceau de cendres : mais ces menaces, langage d'un désespoir féroce, n'eurent d'autre effet que de tenir les Persans renfermés jusqu'à ce qu'un profond silence leur eût appris qu'Aschraf & les siens avoient abandonné Ispahan. Alors l'alégresse s'exhala sans contrainte. Thamas Kouli-kan fut reçu le lendemain à Ispahan comme le libérateur de la patrie ; & peu de jours après Cha Thamas y fit une entrée triomphante. Mais lorsqu'il eut exprimé à celui qui lui avoit rendu sa couronne, les sentimens de reconnoissance qu'il croyoit lui devoir, sa joie fut concentrée par le silence & par la solitude qu'il trouva dans le palais de ses peres. Les murs étoient encore teints du sang qu'on y avoit versé. Il apprit que Cha Hussein, à qui jusques-là on avoit laissé traîner une vie malheureuse, avoit été égorgé par les ordres d'Aschraf au moment où le tyran étoit sorti d'Ispahan. La dépopulation de cette capitale, peu auparavant si florissante, & tous les objets qui rappelloient tant de meurtres, imprimerent sur le front du nouveau Monarque le caractere d'une profonde douleur. Il apprit que l'Usurpateur

avoit transporté son camp à Chiraz, & qu'il tenoit encore plusieurs Princesses du sang royal captives dans cette ville.

J. C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

On étoit alors au mois de Décembre; mais Thamas Kouli-kan, comme le dit l'Auteur des Révolutions de Perse, étoit l'homme de toutes les saisons. Il poursuivit son ennemi à travers les neiges & les glaces; il l'atteignit, le battit deux fois, sans se presser de poursuivre les fuyards, parceque, disoit-il, le vainqueur joint au petit pas le vaincu qui fuit à tire-d'aile. Enfin Aschraf, toujours malheureux, retourna vers le Candahar, perdant chaque jour beaucoup des siens par la fatigue, par le froid & par la désertion. Chacun se lassoit de suivre avec tant de dangers la mauvaise fortune d'un tyran que ses cruautés avoient fait abhorrer. A la faveur de ce désordre les Princesses du sang des Sophis rompirent leurs chaînes. Enfin Aschraf, hors d'état de faire face au moindre peloton de l'armée ennemie, voulut se retirer dans le Candahar sa patrie & le berceau de sa rébellion. Hussein Kan qui commandoit dans cette province, & qui avoit, comme nous l'avons dit, reconnu l'autorité de Cha

Kouli-kan bat deux fois Aschraf, & disperse son armée.

J. C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

Thamas, apprit que la derniere étincelle de la rébellion avoit volé vers son pays, & pouvoit ranimer des cendres éteintes. Il fit chercher Aschraf; il le découvrit, malgré les ténebres dont ce tyran vaincu avoit prétendu s'environner. Les uns disent qu'il le fit mourir, d'autres qu'il l'envoya au Sophi Cha Thamas, qui, pour venger le sang de son pere, de ses freres & de tant de sujets, répandit celui de ce monstre goutte à goutte, le faisant déchirer avec des étrilles de chevaux.

Mort d'Aschraf.

Différentes ambassades persanes.

Tandis qu'Aschraf expioit à Ispahan tous les forfaits dont il s'étoit noirci, on décernoit de grands honneurs dans Constantinople à l'Ambassadeur qu'il y avoit envoyé pour confirmer la paix. A peine huit jours étoient écoulés depuis que ce Ministre avoit reçu la veste de marte zibeline à l'audience du Grand Seigneur, lorsqu'on apprit que son Maître fuyoit devant Thamas Kouli-kan. Très peu de temps après, la nouvelle du supplice d'Aschraf vint affliger & humilier le Grand Visir Ibrahim, à qui ses ennemis reprochoient aigrement cette prétendue paix dont les auteurs vouloient tirer tant de gloire. Un autre Ambassadeur Persan vint bientôt

bientôt au nom de Cha Thamas réclamer les provinces dont la Porte s'étoit, disoit-il, emparée sans droit & sans prétexte. Ce nouveau Ministre avoit ordre de solliciter vivement une prompte réponse, même de quitter Constantinople en cas de délai. Cha Thamas étoit pressé de recouvrer son Royaume. Tout plein de ressentiment contre la Porte qui avoit augmenté ses malheurs en lui offrant de les venger, il songeoit à commencer de bonne heure les opérations de la campagne & à profiter de l'indolence des Turcs qui s'étoient endormis sur la foi d'Aschraf.

J. C. 1729. Hég. 1141 & 1142.

Effectivement jamais la Porte ne s'étoit moins attendue à la guerre. Les troupes étoient pour la plupart licenciées ou dispersées. Le Sultan & le Grand Visir, livrés à leurs plaisirs, n'étoient occupés qu'à se donner mutuellement des fêtes, dont le genre aussi triste que bizarre peint le caractere des Orientaux. Après l'or, Achmet III aimoit sur-tout les fleurs. Il faisoit beaucoup de frais pour vaincre les saisons. Dans le fort de l'hiver il élevoit à force d'art des tulipes & des œillets, dont il remplissoit des jardins à son serrail des Miroirs, & à celui de Darud-Pacha. Ces jardins

J. C. 1730. Hég. 1142 & 1143.

Plaisirs de l'Empereur.

J. C. 1730.
Hég. 1142
& 1143.

étoient abrités par des toiles & chauffés par des poëles, dans lesquels on brûloit des bois odorants. Un nombre infini de lanternes éclairoit pendant la nuit ces lieux devenus agréables malgré la nature. Des rossignols & mille autres oiseaux, distribués le long des murs dans des cages à treillis dorés, remplissoient l'air de leurs chants. C'étoit là qu'Achmet oublioit les soins du gouvernement & les devoirs du trône. Il alloit souvent sur le rivage du Bosphore à une maison de plaisance de son Grand Visir, devenu son gendre, où ce Ministre avoit fait construire des jardins à l'imitation de ceux du Grand Seigneur. Il y donnoit des fêtes à son Maître, où aucune femme n'étoit admise, pas même la Sultane son épouse. Là le Grand Seigneur, accompagné de quelques Icoglans & de quelques Eunuques, oublioit la guerre de Perse, le mécontentement des peuples, les plaintes des Janissaires, & jusqu'aux moyens qui pouvoient accumuler dans son serrail secret les monceaux d'or qu'il se plaisoit à y contempler. Le plus souvent renfermé dans l'intérieur de son haram, il offroit à quelques-unes de ses femmes le même coup-d'œil & les mêmes concerts d'oiseaux; & il entroit dans

une vive colere lorſqu'on lui parloit de conſerver la Géorgie, & d'oppoſer des armées au redoutable Thamas Kouli-kan.

J. C. 1730. Hég. 1142 & 1143.

On déclare de nouveau la guerre à la Perſe.

Il fallut cependant répondre à l'Ambaſſadeur de Perſe. Ibrahim, dont l'unique deſir étoit de conſerver la faveur de ſon Maître, auroit volontiers renoncé à ces nouvelles conquêtes, auxquelles Achmet III tenoit ſi peu, s'il n'avoit craint l'Uléma, le peuple, les Janiſſaires, enfin les cris de la rébellion, dont on commençoit à entendre le murmure. La néceſſité le contraignit de dire à ſon Maître, que, pour éviter une guerre civile, il falloit ſe réſoudre à recommencer la guerre étrangere. Achmet, obſtiné dans ſa foibleſſe, déclara qu'il ne permettroit pas qu'on tirât rien de ſes tréſors, ajoutant qu'il falloit attendre l'effet d'une réclamation nouvellement formée en Suede des ſommes prêtées au Roi Charles XII pendant ſon ſéjour à Bender. Cependant l'Ambaſſadeur de Perſe ſollicitoit une réponſe, avec d'autant plus de hauteur, que le Réis Effendi étoit entré avec lui en négociation par l'ordre du Grand Viſir, & qu'il avoit offert en grand ſecret au Perſan de lui rendre Tauris & ſon territoire. L'ar-

J. C. 1730.
Hég. 1142 & 1143.

gent de la Suede n'étoit pas prêt ; & Thamas Kouli kan, déja terrible dans l'Asie, menaçoit de recouvrer au grand détriment du ravisseur ce qu'on avoit pris à son Maître avec tant d'injustice.

On met un nouvel impôt pour lever des troupes.

Dans cette extrémité, Ibrahim se vit forcé de recourir à un expédient bien dangereux chez les Turcs, celui de mettre un nouvel impôt. Il établit sur les marchandises de détail une redevance, appellée Bédéad, à laquelle on avoit eu quelquefois recours dans les besoins pressans. Cet impôt étoit presque arbitraire dans sa perception, parceque, comme il se payoit en argent proportionnellement à la qualité des marchandises, le Douanier étoit premier juge de cette qualité, & le marchand, qui se croyoit lésé, avoit peine à obtenir justice du Cadi, qui ne connoissoit pas la valeur des marchandises, & qui craignoit d'ailleurs le crédit des Douaniers. Ibrahim crut étouffer le mécontentement du peuple en publiant que le Grand Seigneur marcheroit lui-même en Arménie à la tête d'une armée considérable. En effet il fit commencer les levées, & on répondit à l'Ambassadeur de Perse, qu'avec l'aide de Dieu, & selon les préceptes du Koran, l'épée des Sunnites défendroit

leurs conquêtes contre les détracteurs de la Foi. Avant que l'armée fût tout-à-fait rassemblée, le Grand Seigneur crut devoir donner au peuple le spectacle de sa marche guerriere pour se rendre au camp de Scutari, lieu du rendez-vous. Il monta à cheval avec toute la pompe ottomane, & ayant étalé aux yeux du peuple un faste plus éblouissant que formidable, il s'embarqua avec un nombreux cortege sur plusieurs brigantins qui le conduisirent à Scutari où il demeura plusieurs jours sous des tentes. Il avoit décoré le Capitan Pacha Mustafa, gendre du Grand Visir Ibrahim, de la charge de Caïmacan. Ce jeune homme devoit gouverner Constantinople & l'Empire en l'absence du Grand Visir qui suivoit son Maître à l'armée. Quoique le séjour du camp offrît aux yeux autant d'éclat & fût presque aussi commode que celui du serrail, Achmet ne put pas tenir long-temps au changement de son genre de vie. Sous prétexte que sa présence seroit inutile à l'armée tant qu'elle ne seroit pas tout-à-fait rassemblée, il quitta cet appareil de guerre pour aller dans son serrail des Miroirs retrouver ses femmes, ses monceaux d'or, ses rossignols & ses tulipes; & tous les Offi-

J. C. 1730. Hég. 1142 & 1143.

L'Empereur marche à Scutari; & après un séjour assez court, il se retire dans le serrail des Miroirs.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

ciers du Divan se retirerent, à son exemple, dans les maisons de plaisance que chacun avoit sur les bords du Bosphore.

Commencement de la révolution.

Trois Janissaires assemblent la populace.

Cependant on percevoit à Constantinople le Bédéad avec beaucoup de sévérité. Les Odas des Janissaires étoient demeurés dans cette capitale; ils ne devoient, disoit-on, se rendre à Scutari, que lorsque les troupes européennes y seroient rassemblées. Comme beaucoup de Janissaires font un petit commerce dans les rues de Constantinople, ceux-ci murmuroient tout haut contre le Bédéad. Au milieu de ces cris on apprit que les Persans s'étoient emparés de Tauris. Le Grand Seigneur étoit sorti de Constantinople le trois d'Août, selon notre façon de compter; on étoit au 27 Septembre, & aucun corps n'avoit encore joint à Scutari le prétendu camp qui n'étoit composé que de quelques Timariots & de quelques Odas de Spahis. La saison de la guerre s'étoit écoulée sans que la Cour eût paru se mettre en peine d'autre chose que de percevoir le Bédéad. La perte de Tauris augmenta le murmure; aucun Chef ne se trouvoit à Constantinople pour l'étouffer. Le Caïmacan même, à qui toute administration étoit confiée pendant l'absence du Grand Visir, ou-

blioit les ſoins de cette adminiſtration dans une maiſon de campagne. Le Mufti, le Réis Effendi, tous ceux dont la préſence eſt néceſſaire à l'ordre public & à l'expédition des affaires, imitoient le Grand Seigneur & ſon Viſir. Au milieu de cet abandon, des cris partis de la plus vile populace produiſirent une révolution des plus importantes qui ait jamais agité l'Empire Ottoman. Le Grand Seigneur & ſes Miniſtres apprirent trop tard qu'il ne faut jamais mépriſer une émeute populaire. Patrona Calil, Albanois, ci-devant Lévanti, & qui, comme on le verra, avoit échappé au dernier ſupplice, étoit devenu Janiſſaire, & vendoit de vieux habits dans les rues de Conſtantinople. Muslu, auſſi Janiſſaire, vendoit des fruits, & Ali leur camarade vendoit du café à la populace, qui en fait un grand uſage ainſi que les Turcs les plus aiſés. Tels furent les inſtrumens dont Dieu ſe ſervit pour renverſer l'Empereur Ottoman de deſſus ſon trône. Ces trois hommes, qui croyoient avoir été vexés par les prépoſés à la perception du Bédéad, profiterent du mécontentement général que la perte de Tauris inſpiroit, & de l'impunité que l'abſence des Chefs pou-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

P iv

J. C. 1730. Hég. 1143.

voit leur faire espérer pour déclamer très haut contre le Grand Visir & contre tous les Ministres. Ils se faisoient entendre de tous ceux qui s'assembloient autour d'eux sous prétexte d'acheter ; & comme leurs especes de boutiques étoient voisines, ils se concerterent, & convinrent de profiter de la chaleur qu'ils communiquoient dans les esprits. Muslu & Ali commencerent par distribuer *gratis* leur café & leurs fruits à ceux de leurs camarades qui prêtoient l'oreille à leurs discours ; & quand ils les eurent suffisamment excités, on chercha dans les haillons que vendoit Patrona Calil de quoi faire trois drapeaux. Tous ces nouveaux conjurés s'étant liés par un serment solemnel, se séparerent en trois bandes, marchant en même temps par trois routes différentes sous la conduite de chacun des trois Chefs pour se rendre tous à l'Atméidan, où ils espéroient que leurs troupes se trouveroient grossies par les recrues qu'ils auroient faites en chemin. Ils s'étoient munis de leurs cimeterres qu'ils faisoient briller aux yeux, ordonnant de fermer les boutiques sur leur passage, appellant à grands cris leurs camarades & tous ceux qui s'offroient à leur vue, Lévantis, Topggis, Je-

Beggis ou Bourgeois, punissant d'une mort prompte tous ceux qui osoient blâmer leur conduite.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

En effet à l'arrivée des trois troupes dans l'Atméidan, elles étoient considérablement augmentées. Les tambours qui avoient joint les rebelles communiquerent bientôt l'alarme dans toutes les rues. Ceux qui ne vouloient pas prendre part à la rébellion se cachoient dans le secret de leurs maisons. Le plus grand nombre, attiré par la haine du ministere, par l'amour du changement ou par la curiosité, accouroit à l'Atméidan où tous étoient reçus avec joie, aussi-tôt qu'ils avoient juré sur un sabre, dont on leur présentoit le tranchant, la mort du Grand Visir Ibrahim, du Caïmacan & du Réis Effendi. Nous avons déja dit qu'il n'y avoit pas un Officier de marque dans Constantinople, excepté l'Aga des Janissaires & le Kiaïa du Grand Visir. Ce dernier s'étant mis en chemin ponr l'Atméidan, rencontra de ses amis qui lui conseillerent de retourner sur ses pas, parceque la mort de son Chef étant le premier objet de l'émeute, lui Kiaïa qui n'existoit que par Ibrahim, & qui n'avoit jamais fait qu'exécuter ses ordres, devoit courir de grands risques.

Le Kiaïa du Grand Visir fuit.

J. C. 1730. Hég. 1143

L'Aga des Janissaires fuit de même, après avoir tenté d'appaiser le tumulte.

Il profita de l'avis & ne reparut plus. L'Aga des Janissaires marcha jusqu'à l'Atméidan, environné de quelques Officiers qui étoient attachés à sa personne. Ni les prieres ni les menaces de ce Chef, qui étoit dans un âge avancé, ne purent ramener des soldats que leur nombre & leur résolution rendoient déja formidables. Patrona demanda avec hauteur à l'Aga des Janissaires s'il venoit se joindre aux braves Musulmans, qui vouloient la réformation de l'Etat & la punition des tyrans. Comme ce Chef prenoit le ton qu'il croyoit devoir lui convenir à la tête des siens, Patrona lui commanda avec arrogance de se taire & de lui faire remettre à l'instant même les drapeaux dont il étoit dépositaire, sinon, que sur son refus sa veste teinte de son sang en serviroit à ces braves gens, qui n'étoient assemblés que pour punir les oppresseurs & leurs complices. Les amis de l'Aga s'étoient déja mêlés parmi les révoltés. Ce Chef intimidé descendit de cheval, sous prétexte de parler plus à son aise aux conjurés, mais en effet pour se dérober dans la foule. Il changea d'habit, aussi-tôt qu'il le pût, avec un pauvre homme, & il courut au port se jetter dans une barque qui le con-

duisît à Scutari. Au lieu d'aller rendre compte de cette émeute au Grand Visir, il s'enferma dans une petite maison qu'il avoit, craignant qu'on ne lui fît payer de sa tête sa foiblesse & le crime d'autrui.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Cependant les rebelles forcent les prisons & le bagne, délivrent tous les esclaves, & joignent à leur troupe tout ce qu'ils peuvent y trouver de Musulmans. Ils courent au quartier des Spahis demander des armes & engager quelques cavaliers dans leur querelle. On remarqua que dans toutes leurs démarches ils ne firent de violence que ce qui étoit nécessaire pour l'accomplissement de leur dessein. Il n'y eut pas une boutique pillée, pas une insulte faite dans aucune rue qu'à quelques serviteurs du Visir, qui voulurent prendre le parti d'Ibrahim. L'émeute avoit commencé le 28 Septembre à neuf heures du matin, à midi trois mille hommes étoient déja sous les armes, bien soumis aux Chefs & bien déterminés. Patrona, Muslu & Ali ne songeoient d'abord qu'à grossir leur nombre. Les Ministres leur en laissoient tout le temps; car de toute la journée personne ne parut pour les réprimer.

Les rebelles grossissent leur nombre sans faire aucune violence.

La Caïmacan & le Réis Effendi

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Le Caïmacan & le Réis Effendi vont avertir le Gr. Seigneur.

avoient appris dans leurs maisons de campagne, que quelque populace s'étoit assemblée en tumulte dans l'Atméidan ; mais comme on leur avoit nommé les chefs de cette émeute, ils avoient cru d'abord que les moindres Officiers suffiroient pour la dissiper & pour la punir. Mais lorsque des gens mieux instruits les eurent assurés que cette troupe grossissoit à vue d'œil, & qu'on les avoit nommés pour victimes ainsi que le Grand Visir, la terreur succéda au mépris. Tous deux se rendirent à Scutari vers les quatre heures du soir, & apprirent au Sultan & à Ibrahim Pacha une partie du danger qu'ils couroient. On peut juger de la consternation du Prince à cette nouvelle, quoique les deux Ministres qui comprenoient combien l'Empereur avoit à se plaindre d'eux, tâchassent de diminuer le mal aux yeux de ceux qui pouvoient leur en demander compte. Mais lorsqu'Ibrahim leur demanda pourquoi cette populace n'étoit pas dissipée, il fallut qu'ils peignissent l'état de Constantinople & le danger qu'il y avoit eu pour eux de se présenter à une troupe armée, sans des forces qui pussent l'intimider. Toutes ces raisons démontroient combien ces Offi-

ciers étoient condamnables de ne s'être pas opposés aux premiers mouvemens, & quels reproches ils méritoient pour ne les avoir pas prévus. Le Grand Visir, dans le premier transport de sa colere, s'écria : » Grand » Prince, comment souffrez-vous que » ces lâches voient encore la lumiere, après le crime que leur imbécillité leur a fait commettre contre votre Empire & contre vous « ? Mais il n'étoit pas temps de punir. On décida que le Grand Seigneur retourneroit à l'instant même à Constantinople. Une galere fut amenée du port, dans laquelle le Sultan & son Visir s'embarquerent ; le reste de la cour suivit dans des saïques.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Le Prince retourne au serrail.

Il étoit minuit lorsqu'Achmet III débarqua à la pointe du serrail. Il apprit que les rebelles étoient campés dans l'Atméidan, qu'on y faisoit la garde comme devant l'ennemi ; que les patrouilles étoient répandues dans la ville où l'on avoit allumé des feux de distance en distance au milieu des rues, afin de tout voir, & sur-tout afin d'éviter les surprises. On tint conseil à l'heure même : car tous les Officiers du Divan, ou étoient revenus de Scutari avec le Grand Seigneur, ou étoient venus l'attendre au serrail.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

aussi-tôt qu'ils avoient appris son prochain retour, par le départ de la galere qui étoit allé le chercher. Les plus sages s'écrierent qu'on avoit perdu trop de temps pour ne pas profiter de celui qui restoit; qu'il falloit sans tarder rassembler autant de troupes que le serrail & les odas pourroient en fournir; qu'il falloit armer tout ce qui auroit du zele & du courage, & attaquer les rebelles, tandis que leur nombre n'étoit pas considérable. Ce parti, approuvé du Grand Visir, fut proposé au Grand Seigneur dans l'instant même: mais ce Prince répondit: » Où trouver des soldats à » travers l'obscurité ? Les révoltés » sont armés: comment passerons-» nous dans leur camp pour appeller » des sujets fideles? Cinq ou six cents » Bostangis, autant d'Icoglans ou » Azamoglans qui n'ont jamais porté » les armes, forment toute la garde » & toute la ressource du serrail. » Puisque les révoltés sont paisi-» bles pendant la nuit, attendons » le jour. Alors je leur ferai porter » des ordres ou des menaces qui » pourront les dissiper; sinon, nous » déploierons l'étendard de Maho-» met; nous rassemblerons les vrais » Musulmans, & nous opposerons

» la force à la violence ». Comme tous ceux qui composoient le Divan avoient à se reprocher l'état actuel des choses, aucun n'osa blâmer ouvertement le parti auquel l'Empereur inclinoit.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Tentative inutile du Sultan pour faire quitter les armes.

Dès que l'aurore parut, ce Prince envoya un des principaux Officiers des Bostangis ordonner aux rebelles de se retirer à l'instant même, les menaçant de faire main basse sur tous ceux qui oseroient demeurer. Ils répondirent, sans marquer la moindre crainte, qu'ils étoient assemblés pour le bien de l'Etat, qu'ils avoient des propositions à faire à leur Empereur, & qu'ils ne quitteroient point les armes qu'on ne leur eût rendu justice. Sur cette fiere réponse, on déploya l'étendard de Mahomet, & l'on publia que tous ceux qui viendroient s'y ranger, recevroient vingt-cinq piastres. Comme l'armée des révoltés grossissoit à vue d'œil, Patrona Calil envoya un corps de six cents hommes à quelque distance de l'étendard sacré. Ali, qui commandoit ce corps, avoit ordre de détourner par des prieres, par des promesses & par des menaces, ceux qui paroîtroient disposés à se ranger sous la banniere de Mahomet, & de charger cette troupe en cas

J. C. 1730.
Hég. 1143.

qu'elle parût grossir. Cette précaution augmenta le parti de Patrona d'un grand nombre de bourgeois, attirés d'abord sous l'étendard du Prophete, mais qui, réfléchissant sur le bon ordre qui régnoit dans la ville malgré la rébellion (car on n'avoit pas pillé une seule maison), & sur le mauvais gouvernement dont tout le monde avoit à se plaindre, commencerent à regarder Patrona & ses amis comme les libérateurs de la patrie, & à se ranger sous leurs drapeaux. Personne ne paroissoit pour dissiper la troupe des révoltés, qui, par le nombre & par la discipline, commençoit à mériter le nom d'armée. L'inaction, le trouble qui régnoient dans le serrail, annonçoient bien la terreur du Maître & de tout le Divan. Après avoir perdu bien du temps, on avoit voulu assembler les Bostangis; mais ce troupeau timide étoit tellement dispersé, qu'on n'en put pas réunir trente. Les Icoglans étoient en si petit nombre, & si peu faits à manier les armes, qu'il n'auroit pas été prudent d'opposer cette foible milice même au détachement d'Ali, qui, toujours placé devant l'étendard de Mahomet, menaçoit le serrail. Le Capitan Pacha, plus courageux que tous les

Le Grand Seigneur ne trouve point de soldats à leur opposer.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Il veut faire assembler les Levantis. Mauvais succès de cette entreprise.

autres membres du Divan, voulut aller rassembler ses Levantis; il donna l'ordre pour qu'on amenât les galeres à la pointe du serrail, il y marcha lui-même. Quatre cents Levantis étoient déja débarqués, & l'on battoit la caisse, tant pour rassembler les anciens, que pour en enrôler de nouveaux, lorsqu'on vit paroître sur la greve les petits drapeaux de Patrona. Ce Général (nous l'appellerons ainsi dans la suite) n'avoit pas perdu un moment depuis qu'il avoit appris le mouvement des galeres. Deux bataillons, qui s'avançoient en bon ordre, tirerent à bout portant sur les Levantis, qui n'étoient pas encore formés en bataille. Cette décharge fit tomber trente soldats, & fuir tous les autres. Alors Patrona Calil marchant au Capitan Pacha, qui ne fuyoit pas: » Abdi, lui cria-t-il, pourquoi veux-» tu rassembler des poltrons pour dé-» fendre des tyrans? Je suis le maître » de ta vie; mais je me souviens que » tu as sauvé la mienne (1) quand » j'étois Levanti. Un bienfait n'est » jamais perdu. Il ne tiendra qu'à » toi de demeurer Capitan Pacha, si

(1) Abdi avoit empêché Patrona d'être pendu pour un vol.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

» tu veux commander de braves gens » & servir ta patrie : mais il faut » jurer sur ton sabre la perte des mé- » chants que nous poursuivons. » La circonstance étoit pressante : Abdi, après s'être lié par le serment qu'on exigeoit de lui, rassembla comme il put ses fugitifs pour les joindre aux révoltés. Il fit transporter les canons du port à leur armée, qui étoit toujours en bataille sur l'atméidan.

Le Grand Seigneur envoie pour la seconde fois aux révoltés.

Quoique le serrail ne fût point encore investi, la frayeur y étoit générale. Le Grand Seigneur envoya une seconde fois à l'atméidan l'Officier des Bostangis, qui avoit déja parlé aux révoltés, pour leur demander ce qu'ils vouloient, & quel étoit le but de leur assemblée. Patrona Calil, Muslu & Ali, répondirent unanimement qu'ils exigeoient qu'on leur livrât vivants le Mufti, le Grand Visir, son Kiaïa, le Caïmacan, & le Reïs Effendi, & qu'ils ne quitteroient les armes que trempées dans le sang de ces cinq proscrits. Comme la réponse du Grand Seigneur tardoit, & qu'il falloit de l'argent pour faire subsister l'armée, Patrona Calil envoya piller les maisons des cinq Ministres. Tout l'or & l'argent qu'on y trouva passerent dans les mains de

Proscription de plusieurs Officiers de l'Empire. Pillage de leurs maisons.

J. C. 1730. Hég. 1143.

celui que les révoltés avoient créé Defterdar, & les meubles précieux furent à l'instant même vendus à vil prix. Ces cinq maisons ne furent pas les seules exposées au pillage : quelques-unes des créatures des proscrits éprouverent le même sort, mais toujours par l'ordre de Patrona. On pilla aussi le logis du Gouverneur de Galata & de Pera, deux quartiers qui ne sont presque habités que par des Chrétiens & des Juifs. Patrona, qui vouloit plaire à tous, ordonna que l'argent trouvé chez le Gouverneur seroit jetté par les fenêtres, afin, disoit-il, de rendre aux Infideles les rapines & les extorsions que ce voleur avoit faites sur eux. Jamais on n'avoit mis autant d'ordre dans un pillage. Les Chrétiens, qui craignoient toujours de prendre quelque part aux emeutes, furent invités & presque contraints par les Janissaires chargés de démeubler la maison du Gouverneur, de venir ramasser sous ses fenêtres les pieces d'or & d'argent qu'on y jettoit sans en rien réserver.

Patrona bloque le serrail, & fait ouvrir les boutiques nécessaires à la vie.

Cependant la réponse du Grand-Seigneur n'arrivoit point, & personne ne sortoit du serrail. Sur la fin du second jour, Patrona crut qu'il étoit temps de le bloquer. Il y porta

J. C. 1730. Hég. 1143.

son armée ; mais il fit publier auparavant que tous les Bouchers, Boulangers, & autres Marchands des denrées nécessaires à la vie, eussent à rouvrir leurs boutiques, & que ceux qui seroient convaincus d'avoir fait la moindre violence à l'un d'eux, seroient empalés sur l'heure. Il publia aussi que, pourvu que les Chrétiens ne fissent aucun attroupement, & ne parussent prendre aucune part à l'événement actuel, il ne leur seroit point fait de violence. Patrona prit cette précaution, parcequ'on avoit publié que l'Empereur songeoit à réclamer le secours des Chrétiens. Enfin l'Officier des Bostangis, qui avoit toujours porté les paroles de l'Empereur aux révoltés, vint leur dire de sa part qu'il déposeroit les Ministres dont ils croyoient avoir lieu de se plaindre; mais que la loi lui défendoit de faire périr le Mufti, & qu'il ne se détermineroit jamais à ordonner le supplice des autres Ministres qui l'avoient bien servi. Les révoltés répondirent à l'instant qu'ils consentoient qu'on sauvât les jours du Mufti, pourvu qu'il fût envoyé en exil, mais qu'ils arracheroient les quatre autres Ministres du serrail, si on s'ostinoit à les leur refuser. Les trois Chefs, qui

savoient que l'Empereur n'avoit jamais rien vu que par les yeux de ceux qu'ils avoient condamnés, espéroient que ses refus constans leur donneroient bientôt lieu de le détrôner lui-même. Ils vouloient conduire par degrés les révoltés à ce dernier coup. Se souvenant qu'Achmet avoit fait mourir ceux qui l'avoient fait asseoir sur le trône de Mustafa, ils ne prévoyoient pas plus de faveur pour eux-mêmes. Patrona disoit à ses amis qu'il ne faut jamais remettre dans le fourreau l'épée qu'on a tirée contre son Souverain. Leur étonnement fut grand au milieu du troisieme jour, lorsqu'ils commençoient à prendre des mesures pour forcer le serrail, de voir tout à coup les portes s'ouvrir, & les quatre cadavres des proscrits portés sur des brancards, précédés de l'Officier des Bostangis, qui leur annonçoit la condescendance du Maître, & qui leur réitéroit de sa part l'ordre de se séparer.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Le Grand Seigneur fait étrangler ses quatre Ministres.

Le Grand Seigneur, conseillé par ses femmes & par ses Eunuques, avoit espéré que cet acte de foiblesse appaiseroit la sédition : & en effet, beaucoup de révoltés jettant des cris de victoire & d'actions de graces, paroissoient vouloir quitter l'armée, lorsque Patrona & ses plus fideles

L'armée n'en demande pas moins sa déposition.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

confidens s'écrierent que le cadavre qu'on leur donnoit pour être celui du Visir, ne l'étoit pas effectivement; qu'ils croyoient le reconnoître pour celui d'un forçat des galeres, assez ressemblant à Ibrahim; qu'il y avoit de la trahison, & qu'ils avoient demandé les quatre Ministres en personnes, & non des cadavres méconnoissables qu'on avoit pu supposer. Ils ajouterent aussi-tôt que le long regne d'Achmet III n'avoit que trop prouvé qu'il étoit incapable & indigne du trône, qu'ils vouloient Sultan Mahmout pour leur Souverain. Le nom de Mahmout répété dans les rangs, retentit bientôt de toutes parts, & parvint jusqu'au serrail.

On pourroit s'étonner que trois hommes de la lie du peuple eussent conduit cette révolution avec autant d'adresse que de fermeté, s'ils n'avoient pris des conseils de l'Iman de Sainte-Sophie, prédicateur de l'Empereur, qui étoit ennemi secret de son Maître & du Mufti, parcequ'on lui avoit refusé une des deux dignités de Cadilesker. Cet homme, sans paroître ni révolté ni mécontent, avoit guidé les trois chefs dans toutes les démarches de modération qui leur avoient gagné le peuple. Il avoit mis

dans leur conduite toute la ſuite qu'on y avoit admirée, & il avoit été un inſtrument de la rébellion d'autant plus dangereux, que perſonne n'avoit obſervé ſes mouvemens, ni même ne les avoit ſoupçonnés. Zadi Effendi (c'étoit le nom de cet Iman) entra dans le ſerrail auſſi-tôt qu'il eut entendu les cris des révoltés qui proclamoient Mahmout; & affectant un chagrin qu'il n'éprouvoit pas, il dit à quelques Pachas qui étoient aſſemblés ſous un Kiosk, que la déposition d'Achmet étoit inévitable; que depuis trois jours les révoltés s'en étoient occupés; qu'ils avoient dirigé leurs démarches avec un artifice qui ne laiſſoit aucune reſſource à l'Empereur; que tout le peuple étoit prévenu, & que la mort des quatre Miniſtres ne faiſoit qu'enhardir ceux qu'on avoit prétendu appaiſer. Zadi, en exagérant le mal, n'eut pas de peine à perſuader ce qu'il voulut à des eſprits déja trop diſpoſés à la crainte. Ils virent, d'ailleurs, toutes les iſſues du ſerrail gardées, & du canon braqué contre les principales portes. Au milieu du ſilence morne que les diſcours de Zadi avoient occaſionné, on vint avertir les Viſirs qu'Achmet ordonnoit l'aſſemblée d'un Divan,

J. C. 1730. Hég. 1143.

Dépoſition d'Achmet III.

J.C. 1730. Hég. 1143.

auquel il vouloit aſſiſter. Tous les Pachas entrerent dans la ſalle, où Zadi les ſuivit. Et comme l'Empereur demandoit d'une voix altérée ſi les rebelles étoient toujours dans l'atméidan, s'ils ne vouloient pas quitter les armes, & ce qu'ils pouvoient deſirer encore : « Seigneur, lui dit l'Effendi avec aſſurance, ton regne eſt fini, tes ſujets révoltés ne te veulent plus pour leur Maître ; ils demandent ton neveu Mahmout à grands cris. Tu te flattes en vain d'un retour. » A ces mots le Prince pâlit ; mais ayant repris ſes eſprits dans l'inſtant même : « Que ne m'a-t-on appris plutôt la vérité, dit-il ? Suivez-moi tous. » Auſſi-tôt il marche à la priſon de Mahmout avec tout ſon cortege, & ayant pris ce Prince par la main : « La roue a tourné pour vous comme pour moi, lui dit-il, en le conduiſant à la ſalle du Divan. Je vous remets le trône que Muſtafa mon frere m'a réſigné dans une occaſion toute ſemblable. » Et quand il l'y eut aſſis : « Souvenez-vous, lui dit-il, que Mahomet IV, que Muſtafa II votre pere, que moi-même, nous ſommes deſcendus du trône où vous montez, pour avoir trop cru nos Miniſtres. Qu'au- » cun

» cun sujet ne prenne sur vous un » empire dont il pourroit abuser. » Voyez tout par vos yeux, & gardez-vous de la mollesse qui nous a » tous conduits à notre ruine. Soyez » sévere, mais soyez juste. Je vous » recommande mes enfans & moi. » Après cet avis, il retourna dans l'appartement d'où il avoit tiré son neveu, pour y finir sa vie. Aussi-tôt on éleva un trône à Mahmout dans la salle où les Empereurs donnent audience aux Ministres étrangers.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Mahmout monte sur le trône.



MAHMOUT, OU MAHOMET V (1).

VINGT-QUATRIEME REGNE.

J. C. 1730. Hég. 1143.

CETTE cérémonie achevée, Mahmout voulut voir celui qui l'avoit fait Empereur. Il fit appeller Patrona Calil, qui se présenta devant son nouveau Maître en habit de Janissaire, les jambes nues, tel qu'il étoit quatre jours auparavant lorsqu'il vendoit de vieux habits dans les rues. Cet homme, qui du sein de la bassesse avoit su porter ses mains jusques sur le trône impérial, annonçoit par son extérieur une ame hardie. Mahmout, éprouvant à sa vue un sentiment d'admiration & de reconnoissance, lui demanda d'abord quelle récompense il désiroit : » Sublime « Empereur, répondit Calil, j'ai obtenu ce que j'avois le plus souhaité ; » mon pays est délivré des tyrans qui » l'opprimoient, & Ta Hautesse est

Entrevue de Mahmout & de Patrona.

(1) Il étoit pour lors âgé de trente-quatre ans.

J. C. 1730. Hég. 1143.

» assise sur le trône de ses peres. Mais
» l'histoire des révolutions de cet
» Empire m'est trop connue, pour
» que je puisse ignorer ce qui m'at-
» tend : on m'a dit qu'aucun de ceux
» qui ont fait des Empereurs, n'est
» mort dans son lit. Je te jure par
» les ames de mes ancêtres, répon-
» dit le Prince, que je n'attenterai
» point à ta vie, & que mon dessein
» est de te récompenser. Eh bien !
» puisque ton ame est ouverte à la
» reconnoissance, repartit Patrona,
» nous t'en demandons un témoi-
» gnage éclatant : abolis sur l'heure
» ces impôts sous lesquels le tyran
» Ibrahim a fait gémir tout l'Em-
» pire, qui ont occasionné sa mort &
» la déposition d'Achmet. Tu seras
» content, répondit le Prince «. Et à l'instant les crieurs furent distribués dans tous les quartiers de Constantinople pour publier l'abolition du nouvel impôt.

Révocation du nouvel impôt.

Ni Patrona Calil, ni aucun des Chefs ne savoit lire, par conséquent il étoit impossible de les décorer d'aucune grande dignité : mais ils obtinrent un crédit sans bornes dont ils abuserent bientôt. Mehemet Pacha fut fait Grand Visir : Achmet III l'avoit choisi avant de descendre du trô-

J. C. 1730. Heg. 1143.

ne. Mahmout confirma aussi un Aga & un Kiaïa des Janissaires que les rebelles avoient désignés. Le Grand Seigneur songeoit à gagner l'affection des peuples. Voyant le trésor public plus rempli qu'il ne l'avoit été depuis bien des années, & que la confiscation des biens des cinq proscrits l'augmentoit encore, il décida que le présent d'usage aux troupes seroit plus considérable que ne l'avoit fait aucun de ses prédécesseurs : & quoique la regle voulût que cette gratification ne fût distribuée qu'aux Janissaires & aux Spahis anciennement enrôlés, Patrona exigea qu'elle le seroit aussi aux nouveaux soldats. Ce fut à cette occasion que les désordres commencerent ; car les révoltés qui avoient établi une discipline si exacte pendant la révolution, ne la croyant plus nécessaire lorsque l'Empereur fut monté sur le trône, userent de leur faveur en abusant.

Présent fait aux troupes.

On déploya cinq étendards dans l'Atméidan, un pour les Janissaires, un pour les Spahis, un pour les Topggis, un pour les Jebeggis, le cinquieme enfin pour les Lévantis. Tous ceux qui vouloient s'enrôler, ou plutôt qui desiroient avoir part à la gratification, alloient se faire inscrire

sous l'un de ces drapeaux. Le peuple y accouroit en foule; des hommes que leur âge, leurs infirmités, leur profession devoient écarter de la milice, s'empressoient à venir ravir le bienfait qui n'avoit pas été accordé pour eux. Le nouveau Lieutenant des Janissaires ayant remontré à Patrona Calil, qui autorisoit cette déprédation, que les trésors si follement amassés par Achmet III seroient dissipés plus follement encore, si l'on prodiguoit ainsi des gratifications à une foule innombrable de vieillards, d'enfants & d'hommes hors d'état de rendre aucun service. Patrona répondit à la représentation qu'on lui faisoit en public, par un torrent d'injures, qui autoriserent les nouveaux Janissaires à mettre en pieces cet Officier aux yeux de Patrona même, & la distribution s'acheva avec la même prodigalité & le même désordre. Cette violence commença à éclairer Mahmout sur le danger qu'il y auroit à laisser dans Constantinople ces hommes, qui pourroient lui faire payer trop cher le service qu'ils lui avoient rendu. Le jour qu'il alla à la mosquée de Jub pour y ceindre l'épée d'Othman, il proposa à Patrona Calil, qui l'avoit accompagné à cette cérémo-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Audace de Patrona & des rebelles.

nie, toujours en habit de Janiſſaire & les jambes nues, de prendre un gouvernement dans la Natolie avec le titre de Pacha. Patrona s'en excuſoit ſur ſa profonde ignorance. L'Aga des Janiſſaires étoit préſent : il crut faire ſa cour au Prince & à Patrona, en propoſant à Mahmout de donner cent mille ſequins à celui qui l'avoit mis ſur le trône, & de le laiſſer maître de ſe retirer où bon lui ſembleroit. Je n'ai pas beſoin d'argent, reprit le rebelle, puiſque toutes les bourſes de Conſtantinople ſont à mon ſervice ; &, lançant un coup d'œil foudroyant à l'Aga des Janiſſaires, il oſa lui dire en préſence de l'Empereur : » Ne vous mêlez jamais » de ce qui me regarde, ſi vous ne » voulez avoir le ſort de votre Lieu» tenant «. L'Aga des Janiſſaires effrayé alla ſe proſterner devant Patrona, ſans proférer un ſeul mot, & l'Empereur ſouffrit en ſilence ce manque de reſpect. Le rebelle, voyant que ſon Maître avoit deſſein de l'éloigner, redoubla d'audace & de licence, ſoit pour en impoſer, ſoit pour s'enrichir avant ſa diſgrace. Le Grand Viſir ayant fait publier que le préſent étant diſtribué aux troupes avec une magnificence dont elles de-

voient être contentes, il falloit qu'elles quittassent les armes, selon la loi qui ne permet pas de marcher armé dans les villes pendant la paix. Les rebelles mépriserent cet ordre ; &, quoique le plus grand nombre des Janissaires y eût obéi, Patrona, Muslu & Ali se présenterent tous les jours au Divan armés de larges cimeterres ; ils s'asseyoient familiérement à côté du Grand Visir, prononçoient les jugemens au lieu du premier Officier de l'Empire, & presque toujours malgré lui. Ils distribuoient des emplois pour des sommes considérables, & ils ordonnoient au Grand Visir de nommer leurs créatures, sans que ce premier Ministre osât leur résister. J C. 1730. Hég. 1143.

Peu de jours après que le Grand Seigneur eut ceint l'épée d'Othman, Patrona rencontra dans la rue un Grec, boucher de profession, qui lui avoit fourni de la viande à crédit avant la révolution, & qui lui avoit prêté quelques sommes pendant que les révoltés étoient campés dans l'Atméidan. Cet homme étant venu baiser le bas de la veste de Patrona, celui-ci lui donna mille sequins; & comme le boucher lui exprimoit sa reconnoissance : » Ne » te soucies-tu pas de vivre plus long-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

» temps que moi, lui dit Patrona en
» riant? Ianaki (c'étoit le nom du
» boucher) s'écria que quand l'illus-
» tre Patrona son bon protecteur fi-
» niroit sa carriere, il ne vouloit
» pas respirer un instant après lui.

Ils font un Prince de Moldavie.

» Eh bien! lui dit le Chef des re-
» belles, je vais faire quelque chose
» pour toi. Va dire au Grand Visir
» qu'il te donne les patentes de Prince
» de Moldavie, à la place de Grego-
» rio Giffa dont nous sommes mé-
» contens. Cette souveraineté ne te
» coûtera que cinq cents bourses,
» que tes amis te prêteront «. Le boucher, transporté de joie, courut chez le Grand Visir avec Muslu, que Patrona y envoya pour ordonner au premier Ministre de faire dresser la patente en faveur d'Ianaki, & de faire préparer la veste de marte zibeline, le sabre & la masse d'armes. Le Grand Visir indigné s'empressa de faire connoître à l'Empereur cette nouvelle preuve de l'audace & de l'avidité des rebelles. Ce Prince, qui n'avoit pas encore le moyen de les punir, & qui se souvenoit de le parole donnée à Patrona Calil d'épargner sa vie, prit le parti de tout accorder. Le boucher fut revêtu du cafetan & admis à l'honneur de baiser la main de Sa Hautesse; mais il

ne devoit faire son entrée dans Constantinople & partir pour ses nouveaux Etats, que lorsqu'il se seroit acquitté des cinq cents bourses. Cette obligation, difficile à remplir, ne l'étoit pas encore lorsque les affaires changerent de face.

J. C 1730. Hég 1143.

Deux jours après l'audience du nouveau Prince de Moldavie, Muslu fit assembler les Janissaires, & leur déclara qu'il alloit faire la fonction de Lieutenant général de leur corps. Celui qui avoit en quelque maniere le choix de toutes les dignités, paroissoit se borner à une bien petite; mais le parti qu'il prenoit de l'usurper, sans vouloir la tenir de ceux qui se seroient fait un devoir de la lui offrir, annonçoit qu'il ne s'en tiendroit pas à un emploi qui le mettroit dans la dépendance des Ministres. En effet on apprit bientôt après que Patrona vouloit déplacer le Grand Visir pour en mettre un plus à sa dévotion; qu'il destinoit la charge d'Aga des Janissaires à Muslu, & que lui-même, malgré son incapacité, prétendoit être Capitan Pacha. Tant d'audace força Mahmout à réclamer l'autorité dont les révoltés ne lui laissoient que l'ombre. D'ailleurs le désordre qui affligeoit Constantinople

L'abus de l'autorité prépare leur ruine.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

& les Provinces, apprenoit aux Janissaires que la témérité ne suffit pas pour gouverner un Empire. Ils commençoient à desirer la tranquillité; & ceux qui avoient obéi le plus aveuglément à Patrona étoient ceux qui sentoient le plus vivement combien son joug devenoit pesant & injuste. Ils n'avoient plus de conseil pour régler leurs démarches. Ce Zadi Effendi, qui avoit conduit en secret la révolution, s'étoit détaché des révoltés, depuis que le Grand Seigneur avoit récompensé ses services par un emploi de Kadilesker. Patrona, Muslu & Ali, étonnés de leur pouvoir, n'étoient pas en état de voir qu'ils s'exposoient chaque jour à le perdre. Le Grand Visir, & le Kan des Tartares qui étoit pour lors à Constantinople, enhardirent le Grand Seigneur à cette proscription.

Les trois Chefs sont mis à mort, & leurs complices sont punis avec eux.

Patrona ayant un jour parlé dans le Divan d'un ton qui jusqu'alors en avoit imposé, mais qui depuis peu de temps inspiroit plus d'indignation que de crainte, on convint de se défaire des trois tyrans & de leurs complices. (C'étoit ainsi qu'on appelloit les révoltés). Pour exécuter avec sureté cette espece de conjuration d'un Souverain contre des sujets, il fut

résolu qu'on paroîtroit déférer à un ordre que Patrona avoit osé donner de n'admettre que peu de monde dans un Divan indiqué par lui-même. Trente suivans, que les trois tyrans avoient amenés au serrail, des plus déterminés d'entre ceux appellés les enfans perdus, furent arrêtés sous le porche de la derniere cour, parceque les seuls Pachas du banc devoient être admis à cette assemblée avec quelques Effendis que leur devoir y appelloit. Patrona, Muslu & Ali, reçus dans la salle du Divan avec tous les honneurs auxquels ils étoient accoutumés, ne soupçonnerent point le sort qui les attendoit. Ils ne furent point étonnés qu'on les eût séparés de leurs suivans, moins encore de voir dans la salle des Officiers du Grand Seigneur, qui n'avoient pas droit de s'asseoir parmi les Ministres, mais qui étoient supposés devoir porter les ordres qu'on pourroit avoir à donner. A peine eut-on pris place, le Grand Visir ouvrit la séance en distribuant au nom de l'Empereur des emplois aux rebelles & à leurs créatures. Il étoit convenu qu'à un certain mot qu'il devoit prononcer, les Chiaoux qui étoient debout devant les sofas se jetteroient sur les trois

J. C. 1730.
Hég. 1143.

J. C. 1730. Hég. 1143.

rebelles & sur deux Effendis à qui on venoit de distribuer des sangiacats, afin de leur faire perdre l'exemption du supplice dont jouissent tous les membres de l'Uléma. Les Chiaoux plongerent, à plusieurs reprises, dans le sein de ces cinq malheureux des poignards qu'ils avoient tenus cachés sous leurs vestes; aucun n'eut le temps de se mettre en défense. Lorsque les cinq proscrits furent morts, on résolut de faire mourir ceux qu'ils avoient menés au serrail. Le Bostangi Pachi alla dire aux condamnés que leurs Chefs venoient d'être revêtus de pelisses de Samour ou marte zibeline à l'occasion des pachelies dont le Grand Seigneur les avoit honorés; que Sa Hautesse vouloit aussi les gratifier chacun d'un cafetan; qu'afin que la cérémonie se fît avec quelque décence, il falloit qu'ils entrassent cinq à cinq dans l'intérieur du serrail. Des bourreaux désarmoient & étrangloient ces malheureux à mesure qu'ils se séparoient de leurs camarades. Les derniers ne voyant revenir aucun de ceux qui les avoient précédés, soupçonnerent la vérité & voulurent fuir; mais toutes les portes du serrail étoient bien fermées, & ils furent étranglés comme les autres.

L'Aga des Janissaires, quoique créature de Patrona, avoit été des premiers à conseiller le meurtre. Il sortit seul du serrail, pour assembler ses Odas & les préparer au spectacle qu'on leur destinoit. En effet, comme les Janissaires s'avançoient en ordre & sans armes vers les portes du serrail, plusieurs chariots en sortirent chargés des cadavres de ces malheureux, quelques Chiaoux criant devant eux: C'est ainsi que seront traités tous ceux qui s'éleveront contre notre puissant Monarque. Cette vue, loin d'exciter la moindre sédition, remplit de joie tous les Janissaires & les Bourgeois qui souffroient très impatiemment les désordres que la licence des révoltés occasionnoit tous les jours. La plupart des bourgeois riches égorgerent de leur propre mouvement des moutons en sacrifice, prévenant en cela les ordres du Grand Seigneur, qui fit publier que tout le monde eût à rendre graces à Dieu de ce que sa bonté avoit délivré l'Etat des perfides chefs de la rébellion. Mahmout ne borna pas là sa vengeance, il fit étrangler plus de cinq cents de leurs complices accusés de violence & de rapines, entre autres Ianaki, ce boucher prétendu Prince de Mol-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Réjouissances à la mort des rebelles.

davie, qui, par reconnoiſſance, avoit tenté de raſſembler quelques ſcélérats pour venger Patrona. L'eſpece de prédiction de ce rebelle fut accomplie, car Ianaki ne vécut que deux jours plus que lui.

J. C. 1730. Hég. 1143.

Tous les complices qui cherchoient à ſe cacher avoient autant de délateurs qu'ils pouvoient rencontrer d'hommes ; car tous étoient devenus leurs ennemis. Le Grand Seigneur fit grace à tous ceux des rebelles qui, quoiqu'ils euſſent ſuivi Patrona, Ali ou Muslu, depuis qu'il avoit ordonné de quitter les armes, ne s'étoient rendu coupables perſonnellement d'aucun crime d'éclat. Il envoya un catchérif à tous les Pachas de ſon Empire pour leur annoncer cette amniſtie générale.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

Dépoſition du Viſir Mehemet.

Mahmout, mécontent du vieux Viſir Mehemet, qu'on accuſoit d'avoir autoriſé les déſordres par ſon extrême foibleſſe, jugea convenable de lui ôter les ſceaux : mais comme ce Miniſtre avoit toujours paru bien intentionné, l'Empereur lui laiſſa la dignité de Pacha à trois queues, & le fit Gouverneur d'Alep. Le Pacha de cette province, Ibrahim Cabaculak, qui avoit le plus inſiſté pour le châtiment des rebelles, fut mis à la tête

Cabaculak nommé à ſa place.

de l'Empire à la place du vieux Mehemet. Le nouveau Ministre voulut rétablir l'ordre & l'économie. Il commença par déclarer que tous ceux qui s'étoient enrôlés en grand nombre, pour profiter du présent que Mahmout avoit fait à son avénement au trône, ne recevroient point de paie pendant une année. Cette ordonnance remettoit en vigueur la regle violée par Patrona Calil, qui prescrivoit que les Janissaires servant à l'avénement du nouvel Empereur devoient seuls avoir part à la gratification accordée. Quelle que fut cette loi, sa réclamation fit beaucoup de mécontens, & jetta les semences de nouveaux troubles. Deux Princesses, filles du dernier Empereur Achmet, dont l'une, veuve du Grand Visir Ibrahim, avoit en même temps son pere & son époux à venger, fomenterent par leurs intrigues, & sur-tout par leur argent, le mécontentement dont leurs émissaires les avertirent. L'exemple de Patrona Calil, de Muslu & d'Ali, dont on n'attribuoit la chûte qu'à l'abus excessif qu'ils avoient fait de leurs succès, inspirerent à trois Janissaires le desir de faire mieux qu'eux. Ils disposoient à leur gré de très grosses sommes, que les Princesses

J. C. 1731. Hég. 1143. & 1144.

Nouvelle révolte à l'occasion d'une Ordonnance du nouveau Gr. Visir. Comment appaisée.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

Fatima & Zélide leur fournirent, & ils comptoient encore sur l'aide du peuple, qui gémissoit de la cherté du pain & des autres denrées. Patrona Calil, Muslu & Ali n'avoient point eu ces avantages, & ils avoient réussi à faire un Empereur; mais aussi les nouveaux révoltés n'avoient point à combattre, comme leurs modeles, des Ministres aussi négligens que timides, dont la mauvaise administration déja ancienne avoit depuis long-temps aigri le peuple contre eux. La nuit du 24 au 25 Mars 1731, trois Janissaires, que nos mémoires ne nomment point, après avoir distribué beaucoup d'argent à quatre cents soldats de tous les différens corps qui sont à Constantinople, conduisirent cette troupe chez le Janissaire Aga, pour lui demander son secours contre les Ministres injustes, & les drapeaux dont il étoit dépositaire. Cet Officier reçut les nouveaux rebelles comme il le devoit, leur ordonnant de rentrer dans leur oda, & de quitter les armes; mais ses discours augmentant le tumulte au lieu de l'appaiser, le Janissaire Aga sortit de la salle où les chefs des révoltés lui parloient; il alla s'armer, & reparoissant au milieu d'eux à la

tête de quelques-uns des siens, il se fit jour à coups de cimeterre à travers cette soldatesque mutinée. Une balle de pistolet le blessa au bras, mais ne l'empêcha pas de courir au serrail, où il apprit au Grand Seigneur que la rébellion recommençoit. Tandis que les révoltés couroient s'emparer des tentes & des chaudieres pour camper dans l'atméïdan, les Pachas, rassemblés à la voix du Grand Seigneur, cherchoient des compagnons pour aller attaquer les rebelles; car la derniere révolution avoit appris à ménager les momens. Dès la pointe du jour le Grand Visir, l'Aga des Janissaires, le Capitan Pacha, tous les Pachas du banc, à la tête de ce qu'ils avoient rassemblé de Lévantis, de Bostangis, de Topggis, de Jébeggis, même de quelques Janissaires, marcherent à l'atméidan sous l'étendard de Mahomet. Ils ne trouverent sous les armes que les quatre cents hommes rassemblés par les émissaires des Sultanes. Sans daigner entrer en conférence avec eux, ils les chargerent avec vigueur. L'Emir qui portoit l'étendard de Mahomet, fut renversé de son cheval. Si les révoltés eussent pu s'emparer de cette précieuse dépouille, peut-être la superstition eût

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

tourné vers eux les dévôts Musulmans. Les Pachas en étoient si convaincus, qu'ils employerent tous leurs efforts pour conserver la banniere sacrée, & que cet intérêt leur fit faire des prodiges de valeur. Enfin le peuple paroissant se déclarer pour eux, les rebelles prirent la fuite. La plupart se réfugierent dans les odas des Janissaires. Les Pachas vouloient les y poursuivre ; mais le Grand Visir Cabaculak craignit d'indisposer cette Milice qui n'avoit encore pris aucun parti. Les Odas ayant le droit d'asyle, le Grand Visir ne voulut pas les violer, de peur de fournir un prétexte aux mal intentionnés qui pouvoient être en grand nombre. Deux cents des rebelles étoient demeurés morts sur le champ de bataille, ainsi que leurs Chefs ; soixante & dix avoient été faits prisonniers. Cabaculak fit étrangler ceux-ci sur l'heure, & dans le lieu même où ils avoient été vaincus ; & ayant fait battre le tubulchane pour assembler les Janissaires, il ordonna que neuf de dix-sept odas qui étoient pour lors à Constantinople, partiroient dès le lendemain pour l'armée de Perse. Les deux Princesses, qu'on sut bientôt avoir avoir été les motrices de cette nouvelle conspira-

tion, furent reléguées l'une & l'autre dans le vieux serrail. Leurs richesses dont elles avoient fait un usage si funeste, grossirent le trésor public. On assigna pour la subsistance de chacune deux piastres par jour, qui font six livres de monnoie de France.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

Deux Princesses du sang ottoman sont reléguées au vieux serrail.

Mahmout avoit voulu aller lui-même à la tête de ses troupes contre les révoltés; mais comme le nom d'Achmet III avoit retenti dans l'atméidan, ses Ministres le dissuaderent de sortir du serrail, de peur que quelques factieux, cachés dans ses murs, ne profitassent de son absence pour en fermer l'entrée, & replacer de nouveau Achmet III sur le trône de ses peres. Dans un pays où tout appartient au premier occupant, de pareilles démarches sont souvent décisives. Mahmout qui, à la premiere nouvelle de la rébellion, avoit ordonné que son oncle fût renfermé très étroitement, lui rendit toute la liberté dont il avoit joui précédemment, aussi-tôt qu'il fut sûr que ce Prince n'avoit aucune part à tous les mouvemens qui avoient paru être faits en sa faveur. A l'occasion de ces troubles, le Grand Visir renouvella la défense de s'assembler dans les cafés, & de sortir la nuit. Il fit faire des

Divers ordres donnés par le Grand Visir.

J. C. 1731.
Hég. 1143 & 1144.

recherches très séveres des Grecs qui vendoient du vin. On défonça les tonneaux, & il fut défendu sous peine de la vie de vendre ni de procurer cette liqueur dangereuse à aucun Musulman. Comme une des premieres causes du mécontentement des peuples étoit la cherté du pain, le Grand Visir défendit encore qu'aucun vaisseau chargé de froment, de seigle ou d'orge sortît du port de Constantinople. Lorsqu'on crut les troubles appaisés, tout rentra dans l'ordre, & le Divan reprit ses séances.

Le Grand Visir Cabaculak songeoit aux affaires de Perse. Il voulut ajouter de nouvelles troupes aux neuf odas qu'il avoit déja envoyés; mais il conseilla à son maître de ne point quitter la capitale, & de ne l'en point faire sortir lui-même que la tranquillité ne fût parfaitement rétablie. Le Grand Seigneur, qui crut convenable de ne rien laisser subsister de ce que les rebelles avoient fait, voulut déposséder, même faire mourir Rustan Pacha d'Erivan, parceque Patrona Calil avoit nommé de sa propre autorité ce Général pour commander en Perse, & qu'on soupçonnoit qu'il y avoit des intelligences secretes entre Rustan & les révoltés. Il envoya un Cappiggi à

Le Grand Seigneur veut faire mourir le Général de l'armée contre la Perse. Ce qui en arriva.

Sélim Aga Kiaïa, ou Lieutenant de Rustan, chargé pour lui de patentes de Pacha d'Erivan, en vertu desquelles Sélim Aga devoit prendre le commandement, faire arrêter & exécuter son Chef comme rebelle. Le Cappiggi Pachi, chargé de cette commission délicate, quitta, ou du moins cacha les marques de son office, & s'achemina vers l'armée comme un simple Spahis qui va rejoindre son corps. Arrivé aux portes d'Erivan, où tout retentissoit des chants de victoire, il apprend que Rustan vient de battre à plates coutures les Persans qui avoient voulu entreprendre le siege de cette place; qu'étant sorti à leur rencontre, il en avoit fait un grand carnage, & qu'il se disposoit à les poursuivre. Le Cappiggi Pachi, doutant déja du succès de sa mission, demande à être conduit devant Sélim Aga. On lui dit que ce brave Officier s'étoit trop abandonné dans l'action, qu'il y avoit été grièvement blessé, & qu'il venoit de mourir de sa blessure. L'Envoyé de Mahmout, très embarrassé, songeoit à se dérober de l'armée pendant la marche qu'elle alloit faire: mais Rustan Pacha, à qui on rendoit compte des plus petits événemens, apprit bientôt qu'il y

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

avoit un nouveau venu dans son armée, qui se disoit Spahis, & qui n'apparrenoit à aucun des corps de cette Milice, employés sous ses ordres. Le Général se fit amener cet homme qu'on gardoit à vue comme suspect. A son air contraint, & à plusieurs réponses contradictoires, Rustan le jugea un espion. Il avoit déja ordonné qu'il fût pendu, lorsque le Cappiggi Pachi, qui n'avoit plus rien à ménager, & qui pouvoit espérer quelque retour de sa sincérité, remit à Rustan les patentes de Sélim Aga, & l'ordre à ce nouveau Général de le faire mourir. Après cette lecture, Rustan ordonna la marche de son armée, & il écrivit à la Porte par ce même Cappiggi Pachi la mort de celui qu'elle avoit destiné à commander en Perse; qu'au reste sa vie étoit à l'Empereur, mais qu'il valoit mieux qu'il la perdît en servant son maître que par la main d'un bourreau; qu'il venoit de vaincre les Persans; qu'il espéroit de les battre encore dans peu de jours; que d'ici là il étoit nécessaire qu'il vécût, qu'ensuite le très puissant Empereur ordonneroit de son sort. Rustan Pacha tint parole, car ayant atteint les Persans à vingt-quatre lieues d'Erivan, avant qu'ils eussent le temps

de se reconnoître, aidé des secours d'Ali Pacha de Tauris, il les battit une seconde fois, & les repoussa jusqu'à Dervan.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

Nouvelle conspiration. Déposition du Visir.

Ces nouvelles auroient causé beaucoup de joie à Constantinople, si on n'y avoit vu se réveiller sans cesse des étincelles d'un feu mal éteint. Le parti que le Grand Visir avoit pris de dissimuler vis à-vis des Janissaires, de peur que ce Corps ne se déclarât tout-à-coup contre l'Empereur, entretenoit à Constantinople beaucoup de mécontens, qui cabaloient sans cesse & qui tentoient de soulever le peuple, que la cherté du pain & des autres denrées indisposoit contre le Gouvernement. Il falloit chaque jour punir quelque nouvelle tentative. Le sang, qu'on versoit ainsi goutte à goutte, entretenoit la rébellion, au lieu de l'assoupir. On trouva une nuit six Jebeggis armés dans les rues; une patrouille les saisit après qu'ils se furent défendus. Ces malheureux exposés aux tortures déclarerent leurs Chefs, chez lesquels on saisit des drapeaux & des armes, une liste nombreuse de complices, & une espece d'ordre de bataille qui devoit s'exécuter au point du jour. Ces Chefs arrêtés à l'instant furent mis à mort

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

dans la premiere cour du serrail, ainsi que les Jebeggis qu'on avoit trouvé armés la nuit. Le Grand Seigneur fut témoin de leur supplice d'une fenêtre dont on avoit levé la jalousie. Un des condamnés l'apperçut, & l'ayant fixé : « Fils d'esclave, s'écria-t-il
» avant d'expirer, tant que tu prendras
» des conseils d'un Visir également
» odieux au peuple & aux soldats, &
» que tu laisseras vendre à ce pauvre
» peuple du pain d'orge & de son
» plus cher qu'on ne vendoit autre-
» fois celui du plus pur froment, tu
» ne seras jamais en sureté sur ton
» trône. Le sang d'un révolté répandu
» en fera renaître cinquante ». Ces paroles firent sur l'Empereur une telle impression que le Visir se crut perdu. Il dit à Mahmout que la rébellion avoit des moteurs plus puissans que ceux qu'on faisoit paroître ; que plusieurs Officiers de l'Empire entretenoient la cherté du pain & excitoient en même temps le peuple à s'en plaindre. Il fournit en même temps à son Maître la liste de trente Officiers de tous états & de tous grades, qu'il accusoit d'être mal intentionnés. A côté du nom de chacun étoit une imputation particuliere de différens faits. A la tête de cette liste on lisoit les noms du

du Kislar Agasi & du Capitan Pacha. Le premier étoit très étroitement lié avec la Sultane Validé, & le second très protégé par ce même Kislar Aga. Un muet, de ceux qui entrent à toute heure dans la chambre du Prince, & dont on ne se défie jamais par le peu de cas qu'on fait d'eux, saisit cette liste & la porta dans l'instant même au Capitan Pacha. Celui-ci ne perdit pas un moment pour la faire tenir au Kislar Agasi, qui convint avec la Sultane Validé qu'on accuseroit le Grand Visir le jour même des accaparemens de bleds dont il vouloit rejetter la faute sur trente Officiers, que la Validé regardoit tous comme ses créatures & comme les plus zélés serviteurs de son fils. La déposition & l'exil du Grand Visir furent résolus sans qu'il fût entendu, seulement sur quelques preuves vraies ou supposées que ses ennemis avançoient des faits dont il étoit accusé. On l'embarqua dans une saïque, & il fut porté dans l'isle de Négrepont. Les sceaux furent donnés à Topal Osman, Pacha de Silistrie, que le Kislar Aga présenta à la Sultane Validé comme une créature dont ils pourroient disposer.

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

Topal Osman, Grand Visir.

Le nouveau Ministre, convaincu de la nécessité de raffermir l'Etat avant

J. C. 1731. Hég. 1143 & 1144.

Il fait la paix avec la Perse.

de l'étendre, inspira à son Maître le desir de faire la paix : ne voyant pas d'autre moyen pour rétablir l'abondance & pour étouffer la rébellion, il écrivit aux deux Pachas Rustan & Ali, qu'il falloit conclure un traité avec Cha Thamas, & qu'il recommandoit à leur prudence & à leur zele le soin des conditions ; que ce Prince, qui venoit d'éprouver les forces des armées ottomanes, ne refuseroit pas de rentrer, sans coup férir, dans une partie des Etats ravis à son pere, & qu'il suffiroit à la gloire des Ottomans de conserver la Géorgie. Les Plénipotentiaires allerent à Casbin traiter avec le Monarque Persan. Thamas Kouli-kan n'étoit pas avec son Maître : le Roi de Perse, pressé de diminuer le nombre de ses ennemis, comptant tirer un meilleur parti de la Russie, lorsqu'il n'auroit plus que cette Puissance à combattre ou à concilier, consentit à céder la Géorgie aux Turcs. Les Plénipotentiaires lui abandonnerent Tauris & tout le pays qui, par rapport à la Perse, est en deçà de l'Araxe.

La Géorgie toute entiere étoit une assez belle conquête pour les Turcs. Il y avoit lieu d'espérer que le calme alloit bientôt succéder à l'orage. Le

ſang ne couloit plus dans Conſtantinople, comme il avoit fait depuis plus d'une année. Les ſoins de Topal Oſman ramenoient l'abondance : ce Miniſtre éclairé faiſoit uſage des tréſors amaſſés par Achmet, augmentés par les confiſcations que les derniers troubles avoient occaſionnées. Il acheta beaucoup de bleds qui furent vendus à perte au peuple. Il protégeoit le commerce, & ſur-tout les François auxquels il accorda la permiſſion de rebâtir en pierres deux Egliſes qui avoient été brûlées à Galata, malgré les cris du Mufti, & même du Kislar Aga qui voyoit avec peine que le Miniſtre, ouvrage de ſes mains, oſoit faire le bien par lui-même, ſans attendre les inſpirations du haram. M. le Marquis de Villeneuve, Ambaſſadeur de France, eut beaucoup à ſe louer du miniſtere de Topal Oſman, tant pour la protection qu'il accorda aux Prêtres Catholiques toujours vexés par les Prélats Grecs & par les Effendis, que pour la reſtitution de pluſieurs vaiſſeaux marchands pris par les Algériens & par les Tripolins, quoique les Viſirs ne donnent pas volontiers des ordres de cette eſpece aux Républiques tributaires, de peur de commettre leur

J. C. 1732. Hég. 1144 & 1145.

Topal Oſman gouverne avec ſageſſe.

J. C. 1732.
Hég. 1144
& 1145.

Il s'acquitte d'un bienfait envers un négociant François.

autorité. Topal Osman aimoit les François, parcequ'il avoit une ame reconnoissante, & que dans sa jeunesse un négociant de Marseille lui avoit rendu un service signalé. Topal Osman avoit été pris sur un corsaire de Tunis. Le sieur Armiaud (c'étoit le nom du négociant) ayant vu ce Turc sur les galeres, fut prévenu en sa faveur par sa belle figure & par une douceur de mœurs, que nous croyons rare chez les gens de cette nation. Topal, qui avoit appris quelques mots de françois, confia au négociant qui lui faisoit accueil, ce qu'il s'étoit bien gardé de laisser entrevoir à tout autre, qu'il étoit en état de payer une rançon, mais qu'il ne savoit à qui s'adresser pour négocier cette affaire toujours délicate & difficile dans l'exécution. Le sieur Armiaud, qui n'étoit pas fort riche, tira promesse de ce Turc qu'il lui rendroit fidellement ce qu'il voudroit bien avancer pour lui; & non seulement il le racheta, mais même il lui fournit tout ce qui pouvoit lui être nécessaire pour son retour dans sa patrie. Le premier soin de Topal Osman revenu à Constantinople, fut de s'acquitter envers cet homme généreux. Il parvint dans le service mi-

litaire par la protection du Kislar Aga, qu'il avoit achetée à prix d'or. Il avoit toujours entretenu une correspondance avec le François son bienfaiteur. Aussi-tôt qu'il fut fait Grand Visir, il le pressa de venir à Constantinople pour y être témoin de sa gloire. Armiaud y arriva en effet. Topal Osman le força d'accepter trente mille piastres, qui font quatre-vingt-dix mille livres de notre monnoie, & deux mille charges de froment pur, qui étoit devenu plus commun à Constantinople que les années précédentes, tant par les soins du Visir, que par les bonnes récoltes. A peine Armiaud étoit embarqué pour retourner dans sa patrie, chargé des bienfaits du Grand Visir, que ce Grand Visir fut déposé par les intrigues du Kislar Aga, du Mufti & de la Sultane Validé, qui firent entendre à Mahmout que Topal Osman protégeoit trop ouvertement les Giaurs. L'Empereur écoutoit beaucoup sa mere; mais il ne voulut pas punir un homme qui avoit fait le bien. Ali Pacha, qui commandoit en Géorgie, fut rappellé pour venir gouverner l'Empire sous les ordres de l'impérieuse Validé. Topal Osman fut envoyé à la place du nouveau Grand Visir, avec

J. C. 1732. Hég. 1144 & 1145.

Il est déposé.

le titre de Pacha à trois queues.

J. C. 1733. Hég. 1145. & 1146.

Topal Osman avoit des talens pour la guerre; il trouva bientôt l'occasion de les exercer.. A peine étoit-il arrivé à Tiflis, qu'il apprit la nouvelle d'une troisieme révolution dans la Perse. Thamas Kouli-kan, malgré la signification du nom qu'il avoit pris, s'étant déclaré mécontent de la paix jurée par son Maître sans sa participation, étoit entré dans Ispahan, avoit enfermé Cha Thamas dans une étroite prison, avoit fait proclamer un enfant de ce Prince, né depuis six semaines, Sophi de Perse. Il s'étoit déclaré lui-même Régent du Royaume sous le nom de cet enfant; & les troupes l'avoient reconnu, sans que personne eût osé rien entreprendre, ni même murmurer en faveur du Prince détrôné. On avoit prévu ces mouvemens à Constantinople quelque temps avant qu'ils fussent déclarés, parceque Thamas Kouli-kan avoit osé écrire au nom de son Maître, pour désavouer la paix jurée; & que peu de jours après il étoit arrivé de nouvelles dépêches d'Ispahan, par lesquelles Cha Thamas désavouoit à son tour son Ministre. Lorsque Topal Osman écrivit à Constantinople que Cha Thamas étoit détrôné, on venoit d'y ap-

La guerre contre la Perse recommence. Thamas Kouli-kan enferme son maître, & usurpe la régence.

prendre que les Moscovites avoient conclu la paix avec la Perse, & que tous les efforts du nouvel Usurpateur alloient se tourner contre la Porte. Mahmout écrivit une lettre circulaire à tous les Gouverneurs Persans pour les exhorter à la fidélité envers le Sophi, leur rappellant combien les précédentes révolutions avoient fait de mal à leur patrie. Cependant Thamas Kouli-kan, qui avoit confirmé la paix faite avec la Russie, menaçoit Bagdad. Le Pacha de cette place s'y étoit renfermé avec une forte garnison. Le Pacha d'Alep avoit eu ordre de se joindre à Topal Osman, Pacha de Tiflis. Tous les Béglierbegs & Sangiacs d'Asie avoient pareillement fait filer les corps qu'ils commandoient, pour grossir l'armée de Topal Osman. Ce Général, qui connoissoit le prix des momens, étoit accouru au secours de Bagdad avant que toutes ces troupes eussent joint son armée. Il tenoit Thamas Kouli-kan en observation, & l'empêchoit de commencer le siege : mais il ne voulut lui livrer bataille que lorsqu'il seroit plus fort que lui. En effet, dès qu'il eut rassemblé cent cinquante mille hommes, il se mit en marche pour attaquer les Persans. Thamas Kouli-

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

Bataille sous Bagdad, gagnée par Topal Osman.

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

kan aima mieux aller à la rencontre de l'ennemi que l'attendre dans une position désavantageuse : pour défendre son camp de la garnison de Bagdad, qu'il savoit être considérable, il y laissa vingt mille hommes. Le combat fut long & sanglant; les dispositions de Topal Osman étoient faites de façon à pouvoir envelopper les Persans. Malgré leur valeur & les talens de leur Général, après sept heures d'une mêlée continuelle, ils prirent la fuite, laissant trente-cinq mille morts sur le champ de bataille. Thamas Kouli-kan avoit été blessé assez grièvement dès les commencemens de la bataille : ce malheur contribua beaucoup à la déroute des siens. La garnison de Bagdad sortit pour attaquer la garde du camp qui fut bientôt mise en fuite. Les Turcs pillerent les tentes de celui qui deux jours auparavant les avoit menacés du sac de Bagdad, & de traîner dans les cachots d'Ispahan tous ceux qui échapperoient au tranchant de l'épée. Topal Osman ayant dès le lendemain fait son entrée dans la ville, l'espece des réjouissances démontra que les Turcs n'avoient point encore renoncé à leur ancienne barbarie : car au lieu de ces fêtes brillantes des peuples Chrétiens,

où l'on voit régner tout ensemble le goût, la magnificence & la gaieté, les Turcs, pour célébrer leur victoire, éleverent au milieu de la grande place de Bagdad une pyramide composée de toutes les têtes de Persans qu'ils purent rassembler, & ils exhalerent leur joie féroce à la vue de ce carnage qui ne devoit inspirer que de la pitié, du dégoût & de l'horreur.

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

Topal Osman apprit que Thamas Kouli-kan étoit à Hamadan où il avoit recueilli les débris de son armée, & où la nécessité de panser ses blessures le retenoit malgré lui. Le Pacha Turc eût bien voulu presser l'ennemi vaincu; mais il manquoit de subsistances. Le pays dévasté n'offroit que très peu de ressources, & le Grand Visir Ali Pacha, qui avoit envoyé à Topal Osman des ordres pour faire la guerre, avoit négligé de lui fournir l'argent nécessaire pour entretenir une grande armée dans des campagnes arides. Ces circonstances forcerent le Général de consentir à la désunion de ses forces qu'il ne pouvoit pas entretenir. Il fit occuper par six mille hommes les gorges qui séparoient le pays d'Hamadan de la Géorgie. Lui-même se retira à Kerkoud avec trente mille hommes seulement, dispersant le

On refuse des subsistances à ce Général.

R v

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

reste de son armée victorieuse dans les sangiacats desquels il l'avoit tirée. Topal Osman étoit tranquille à Kerkoud & comptoit y passer l'hiver, puisque sa foiblesse ne lui permettoit pas de profiter de la victoire, lorsqu'il apprit que Thamas Kouli-kan, dont la blessure étoit guérie, venoit de recevoir un renfort de quarante mille hommes que son fils lui avoit amenés de plusieurs Provinces de Perse. Topal écrivit à Constantinople pour presser les secours nécessaires contre l'usurpateur Persan, représentant le tort qu'on avoit de prolonger la guerre, tandis qu'avec des troupes victorieuses il auroit pu là finir glorieusement en une seule campagne, si on lui avoit fourni de quoi faire subsister ces braves gens seulement trois mois. On étoit pour lors occupé à Constantinople des affaires de l'Europe. D'ailleurs la Sultane Validé, le Kislar Agasi & le Grand Visir vouloient ôter à Topal Osman les moyens d'acquérir plus de gloire. Le Général ne recevoit aucune réponse : il crut devoir tenter l'impossible pour servir la cause de son maître, malgré ceux qui la trahissoient. Topal Osman demanda aux Arabes du voisinage, au nom du puissant Empereur des Turcs, des sommes dont il avoit

Il sait s'en procurer.

un besoin pressant, & que les circonstances n'avoient pas permis, disoit-il, qu'on fît passer en Géorgie; mais qui seroient fidellement rendues, & leur attireroient des récompenses proportionnées au service. Lui-même engagea tout ce qu'il possédoit de précieux, & avec les ressources que son zele lui fournit, il rassembla quarante mille hommes qu'il fit camper sous Kerkoud, ainsi que les trente mille qu'il y avoit déja derriere des retranchemens qu'il avoit fait faire pour occuper ses troupes lorsqu'elles étoient tranquilles. A peine cette armée étoit rassemblée, Topal Osman apprit que les défilés qu'il avoit fait garder, venoient d'être forcés par les Persans, que Thamas Kouli-kan avançoit vers lui avec son armée; il reçut même une lettre de ce Général qui l'exhortoit à évacuer la Géorgie, » sinon, » lui disoit-il, j'irai vous enlever dans » votre berceau comme un enfant «. Pour l'intelligence de cette menace, il faut savoir que Topal Osman, accablé de gouttes, ne pouvoit pas monter à cheval, qu'il paroissoit toujours à la tête de son armée dans une espece de litiere qu'il plaisoit à Thamas Kouli-kan d'appeller un berceau, parcequ'il vouloit jetter du ridicule

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

Thamas Kouli kan & Topal Osman se bravent réciproquement.

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

sur la prétendue mollesse de son ennemi. Le Seraskier Turc répondit à cette lettre insultante, qu'il étoit malade & boiteux, qu'il lui étoit impossible d'aller aux Persans, mais qu'il les attendoit tranquillement.

Le Turc bat le Persan.

Les Persans parurent en effet le 22 Octobre à la vue de Kerkoud au nombre de soixante mille combattans : ils virent avec étonnement les Turcs bien retranchés & plus nombreux qu'eux ; car Thamas Kouli-kan savoit bien que Topal Osman avoit été obligé de disperser son armée ; mais il n'avoit aucune connoissance des efforts que le Turc avoit faits depuis pour rassembler des troupes. Topal, qui avoit l'avantage de la position, & un ascendant décidé sur Thamas Kouli-kan, le battit encore, lui tua sept mille hommes, & lui fit trois mille prisonniers. Tout boiteux qu'il disoit être, il le poursuivit à Keilan, ville à six lieues de Kerkoud, sous laquelle Thamas Kouli-kan rassembloit ses fuyards. Les troupes persanes n'avoient pas eu le temps de revenir de leur frayeur ; quoiqu'elles fussent déja retranchées, Topal Osman eut la gloire de les battre pour la troisieme fois. Alors Thamas Kouli-kan changea de conduite & de langage. Tout en ré-

trogradant vers les défilés que son malheur lui avoit fait forcer, il envoya deux Députés demander la paix au vainqueur. Topal Osman répondit que l'invincible Empereur son maître ne faisoit point de traités avec un usurpateur. Mais comme l'hiver devenoit rigoureux, & que les ressources dont il avoit fait un si bon usage, étoient tout-à-fait épuisées, il sépara son armée pour la seconde fois, & il écrivit de Keïlan à la Porte pour se plaindre de l'abandòn dans lequel on le laissoit.

J. C. 1733. Hég. 1145 & 1146.

Thamas Kouli Kan demande la paix que Topal Osman lui refuse.

Le Divan de Constantinople étoit tout prêt à entrer en guerre avec la Russie. Plusieurs Pachas étoient d'avis de la lui déclarer; premiérement parceque'une armée moscovite s'opposoit au passage des Tartares dans la Perse, & puis, parceque cette Puissance, de concert avec l'Empereur Charles VI, avoit envoyé des troupes dans la Pologne pour soutenir l'élection du Roi Auguste II, Electeur de Saxe, contre celle du Roi Stanislas Leczinski que les Polonois avoient appellé pour la seconde fois sur leur trône. Les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne s'étoient réunis en faveur de ce dernier. M. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constanti-

J. C. 1734. Hég. 1146 & 1147.

Origine de la guerre contre la Russie.

J. C. 1734.
Hég. 1146
& 1147.

Efforts de la France pour engager la Porte dans le parti de Stanislas, Roi de Pologne.

nople, avoit ordre de faire comprendre au Divan que l'intérêt de la Porte étoit de s'opposer au choix de l'Empereur d'Occident, & de placer sur le trône de Pologne un Prince qui ne se ligueroit ni avec la maison d'Autriche, ni avec l'Impératrice de Russie, qui auroit obligation de sa couronne en partie à l'Empire ottoman, & qui, uni à la France par la reconnoissance & par le sang, seroit ami constant de la Porte comme le Roi son gendre. M. de Villeneuve eut ordre d'envoyer un Négociateur habile vers le Kan des Tartares pour faire entendre à ce Prince que les prétentions de sa couronne sur les Russes à qui les Tartares demandoient depuis deux siecles un tribut, ne pourroient jamais être mieux réalisées que dans l'instant où cette nation avoit porté toutes ses forces en Pologne; qu'il ne trouveroit pas une plus belle occasion pour ravager l'Ukraine, & qu'il devoit être plus avantageux de déclarer la guerre aux Russes que d'éprouver des actes d'hostilité de leur part sur les confins de la Perse sans oser rien entreprendre contre eux. M. de Villeneuve dépêcha en effet le Baron de Tott, Gentilhomme Suédois attaché au service de France, homme adroit

& instruit des intérêts des Princes, qui s'acquitta si bien de sa commission, que le Kan des Tartares disoit tout haut qu'il aimeroit mieux perdre sa couronne que ne pas procurer celle de Pologne au Roi Stanislas.

J. C. 1734. Hég. 1146. & 1147.

Le Roi de Pologne Auguste II opposoit à toutes ces batteries beaucoup d'argent qu'il répandoit tant dans le haram que parmi les Ministres Ottomans. Huit cents bourses données au Grand Visir Ali attirerent au Kan des Tartares une défense de porter aucunes troupes dans l'Ukraine, sous peine de déposition. Cependant il annonçoit la guerre contre la Czarine; il reportoit sans cesse au Divan les raisons qui lui étoient fournies par l'Ambassadeur de France, & il donnoit pour excuse de ce qu'il ne fournissoit point de secours au brave Topal Osman, la nécessité d'envoyer des Tartares en Perse par le pays qui appartenoit à la Russie. Tout retentissoit à Constantinople du bruit de ces préparatifs qui se faisoient avec autant d'éclat que de lenteur, lorsqu'on apprit que Topal Osman, se fiant sur son ascendant, avoit attaqué Thamas Kouli kan avec le peu de troupes qui lui restoit; que les Turcs avoient été battus, & leur Général

Mort de Topal Osman.

J. C. 1734. Hég. 1146 & 1147.

tué dans le combat ; que depuis cette perte, l'usurpateur Persan avoit recouvré son antique valeur ; que les débris de l'armée battue avoient été repoussés jusques par delà Tauris ; qu'il y avoit beaucoup à craindre pour Bagdad. Cette nouvelle jetta dans Constantinople une consternation d'autant plus dangereuse, que la jalousie contre Topal Osman étoit la seule cause de tout ce désastre ; qu'on devoit imputer à l'obstination du Grand Visir tous les maux de la guerre ; qu'il avoit laissé détruire l'armée de Perse, tandis que soixante mille hommes de troupes réglées, assemblées dans la Natolie, n'attendoient que les ordres du Grand Visir pour accourir au secours de Topal Osman.

Désastre des Turcs.

Le mécontentement fut au comble, lorsque deux mois après on apprit qu'Achmet, Pacha de Bagdad, qui étoit Plénipotentiaire pour la paix conjointement avec Topal Osman, avoit conclu un traité avec Thamas Kouli-kan presque aussi-tôt après la mort de son collegue, par lequel il abandonnoit à cet usurpateur toute la Géorgie. On assembla un Divan, dans lequel le Mufti, après avoir déploré la perte de Topal Osman, qu'il imputa moins au fer des Per-

La paix est conclue avec la Perse, & désavouée par l'Empereur qui y envoie des troupes.

ſans qu'à la mechanceté de ſes ennemis, déclara que la paix qu'on venoit de faire avec l'Uſurpateur de Perſe, étoit contre la lettre & contre l'eſprit du Koran, qui défend de remettre volontairement aux Infideles ni aux Hérétiques les places dans leſquelles on a rendu à Dieu un culte légitime. Le mécontentement du peuple étoit ſi général, les cris de tous les Effendis faiſoient tant d'effet, que le Viſir qui avoit ſouhaité cette paix déſavantageuſe fut contraint de paroître la déſapprouver. Il fit ſigner à l'Empereur Mahmout la dépoſition d'Achmet Pacha & le déſaveu de la paix jurée, & il fit partir pour la Perſe Abdala, Pacha à trois queues, & nouvellement beau-frere du Grand Seigneur, à la tête des ſoixante mille hommes qu'on arrêtoit depuis deux ans dans la Natolie. Mais ce nouveau Général avoit ordre d'évacuer toutes les places de la Géorgie à meſure qu'il en ſeroit requis, de ne faire aucun acte d'hoſtilité, ni offenſif ni défenſif, dans cette province, & de tâcher ſeulement d'obtenir de Thamas Koulikan, par la voie de la négociation, quelques places de celles qu'Achmet avoit abandonnées, & quelque adouciſſement au traité dont le peuple ſe

J. C. 1734.
Hég. 1146 & 1147.

plaignoit avec tant d'aigreur.

J. C. 1734. Hég. 1146 & 1147.

Les François tentent de faire déclarer les Turcs contre l'Empereur.

L'Ambassadeur de France voulut profiter de la paix avec la Perse, pour déterminer les Turcs à déclarer la guerre en même temps à la Russie & à l'Empereur Charles VI. La conjoncture étoit favorable : les armes de Louis XV avoient été victorieuses en Italie ; un parti puissant soutenoit encore le Roi Stanislas en Pologne, & il sembloit que le Royaume de France & l'Empire Ottoman dussent tirer un avantage égal de l'accord qui seroit entre eux, en attaquant l'ennemi commun aux deux bornes opposées de son Empire, en plaçant un Prince ami sur le trône de Pologne. La paix que la Russie venoit de conclure avec le Persan, la cession qu'elle lui avoit faite de la province du Daguestan, dont le peuple est Musulman Sunnite, & les menaces de la Czarine qui se préparoit au siege d'Asof, annonçoient les mauvaises intentions de cette Puissance. Le Marquis de Villeneuve pressoit le Grand Visir de faire entrer des troupes en Hongrie, pour empêcher l'Empereur d'Occident de secourir l'Impératrice de Russie. Le Prince Ragotski étoit un instrument toujours redoutable à la Maison d'Autriche. Les Turcs l'a-

voient attiré à la Porte, & ce Prince leur offroit ses prétentions & ses services pour faire une incursion dans la Hongrie, tandis que l'Empereur Charles VI étoit obligé d'opposer deux armées, l'une en Allemagne & l'autre en Italie, aux François, aux Espagnols & aux Piémontois réunis. Le Pacha de Bonneval, Gentilhomme François, qui, après avoir déserté de sa patrie pour servir l'Empereur, avoit quitté l'Allemagne & sa religion pour se faire musulman, étoit la créature & le conseil du Grand Visir. Il détourna son protecteur de porter la guerre en Hongrie, à moins que la France ne promît par un traité solemnel qu'elle ne quitteroit point les armes que l'Empire Ottoman n'eût fait la paix, & qu'elle dirigeroit ses opérations de concert avec le Divan de Constantinople. Quelque favorable que la diversion des Turcs pût être à la France & à la cause du Roi Stanislas, Louis XV & le Cardinal de Fleury, son Ministre, répugnoient à faire une alliance avec les Musulmans contre une Puissance catholique.

J. C. 1734. Hég. 1146 & 1147.

Tandis qu'on cherchoit des tempéramens, un traité de pacification fut entamé entre la Maison de Bourbon & la Maison d'Autriche. Le Roi

La maison d'Autriche & celle de Bourbon font leur paix.

J. C. 1734. Hég. 1146 & 1147.

de France & le Roi Stanislas renoncerent à toutes prétentions, soit en Italie, soit en Pologne, pour la propriété de la Lorraine dont Stanislas devoit jouir le reste de sa vie. Louis XV aima mieux acquérir irrévocablement une belle province, qui seroit une retraite honorable pour le Roi son beau-pere, que de répandre encore bien du sang pour faire remonter ce Prince sur un trône électif duquel il étoit déja descendu. La paix entre les deux Puissances qui formoient pour lors la balance de l'Europe, fut conclue long-temps avant qu'elle fût publiée : mais les Turcs connurent bientôt qu'ils ne pouvoient espérer aucun diversion de ce côté.

Tandis que le Divan prévoyoit une guerre inévitable contre la Russie, & qu'il craignoit encore la jonction de l'Empereur Charles VI à cette Puissance ennemie, on apprit qu'Abdala Pacha qui commandoit en Perse, loin de suivre les instructions pacifiques qu'il avoit reçues, avoit osé se mesurer avec Thamas Kouli-kan, qu'il avoit été battu à plates coutures près Erivan. La renommée qui enfle tout, faisoit monter la perte à quarante mille hommes. Cette triste nouvelle augmenta la confusion, qui, depuis

se ministere d'Ali Pacha, avoit toujours été dans les affaires de la Porte, même au milieu des succès.

J. C. 1735. Hég. 1148.

On craignoit une révolution à Constantinople. Le Grand Visir envoya des ordres exprès au Pacha de Bagdad de prendre le commandement de l'armée contre les Persans, de consommer la paix avec eux par le sacrifice entier de la Géorgie, & de faire étrangler Abdala Pacha comme infracteur du traité déja conclu avec Thamas Kouli-kan. La punition de ce Général mal-habile entraîna la chûte du Visir plus mal-habile encore. Abdala Pacha étoit beau-frere du Grand Seigneur; son épouse qui l'aimoit, & la Sultane Validé, accuserent Ali d'être l'unique cause de tous les maux dont Abdala Pacha avoit été la victime. Elles assurerent qu'Ali Pacha tout seul avoit perdu l'armée de Perse, en refusant à Topal Osman des renforts & des subsistances. Elles oserent ajouter que le Grand Visir, ayant joint le crime à l'incapacité, avoit ordonné secrétement à un Lieutenant de Topal Osman de fuir, & d'entraîner les troupes le jour que cet illustre Général avoit succombé. Si on eût ajouté foi à cette horrible perfidie, c'étoit fait d'Ali Pacha. La

Déposition d'Ali.

J. C. 1735. Hég. 1148. mémoire de Topal Osman étoit révérée dans tout l'Empire, & son assassin auroit été infailliblement déchiré par le peuple, s'il n'eût pas été condamné à mort par le Sultan. Ali Pacha fut seulement fait Mazul, sans éprouver ni exil ni confiscation de ses biens, & il vécut deux ans tranquille à Constantinople comme un homme qui n'auroit pas mérité d'être accusé. Enfin il fut envoyé Pacha de la province de Bosnie où nous le verrons encore jouer un rôle considérable.

J. C. 1736. Hég. 1149. Paix consommée avec la Perse.

L'abandon de la Géorgie consolida la paix avec la Perse. Les Turcs durent la conservation de Bagdad aux troubles qui agitoient encore cette nation ennemie. Thamas Kouli-kan qui songeoit à devenir tout-à-fait Souverain de ce grand Empire, étoit pressé d'en écarter l'étranger. On stipula dans le traité, que les Persans auroient le droit d'aller en pélerinage à la Mecque; que les lieux révérés par tous les Musulmans leur seroient ouverts. Thamas Kouli-kan fut reconnu par les Turcs Administrateur de Perse.

Nouveau Grand Visir. La Russie déclare la guerre aux Turcs.

Ismael Pacha, successeur d'Ali, arriva au poste de Grand Visir par le crédit du Kislar Aga & des Sultanes. A peine étoit-il en possession des

sceaux, qu'un Envoyé de Russie vint lui présenter un manifeste de déclaration de guerre. La Czarine y étaloit plusieurs motifs de rupture, la protection accordée anciennement aux rebelles de Perse contre le Czar Pierre Premier, les courses récentes des Tartares sur les terres des Moscovites, & le refus que la Porte avoit fait de les réprimer. Malgré ces motifs exposés fort au long, la Czarine laissoit entendre qu'elle ne s'éloigneroit pas d'un accommodement. Les Turcs, qui le desiroient plus qu'elle, ne mirent point son Résident en prison, comme c'est leur usage, de peur de donner matiere à de nouveaux griefs. Ils le conduisirent à Bender à la suite de l'armée qu'ils y envoyoient sous les ordres du Grand Visir. Comme les Turcs ne dissimuloient pas le desir qu'ils avoient de terminer cette querelle sans coup férir, les Ambassadeurs d'Angleterre, de Hollande & le Résident de l'Empereur offrirent la médiation de leurs Maîtres. Les motifs qui engageoient ces Puissances à discuter les intérêts des Turcs, devoient déterminer ceux-ci à refuser cette médiation. L'Empereur avoit le plus grand intérêt de les affoiblir. L'Angleterre & la Hollande étoient

J. C. 1736.
Hég. 1149.

J. C. 1736.
Hég. 1149.

La Porte accepte toutes les médiations qui lui sont proposées.

trop liées à la Maison d'Autriche, pour que ces Médiateurs ne fussent pas suspects : mais le Divan, conduit par un Eunuque & par des femmes, ne montroit que de la foiblesse & de l'incapacité. Il accepta l'Empereur d'Occident pour Médiateur, de peur qu'il ne devînt partie, & il associa l'Angleterre & la Hollande à cette médiation de peur de les indisposer. La France, amie naturelle de la Porte, étoit la seule Puissance Chrétienne qui lui inspirât de la confiance. Mais le Marquis de Villeneuve voyoit son Maître en paix avec toute l'Europe ; il avoit eu ordre précédemment de fomenter la guerre ; il ignoroit les intentions présentes de sa Cour. Ce Ministre n'osa pas entamer sans pouvoirs une négociation pacifique, comme avoit fait le Marquis de Bonac dans une circonstance beaucoup moins équivoque : il ne perdit pas un moment pour demander des instructions, & il envoya un Drogman à l'armée de Bender dans la vue d'entretenir toujours commerce avec le Grand Visir.

Les Russes s'emparent d'Asof.

On venoit d'apprendre qu'Asof s'étoit rendu aux Russes après six mois de siege. Le Kan des Tartares, pour se venger des dégâts qu'une armée

moscovite

moscovite aux ordres du Comte de Munich venoit de faire en Crimée, étoit entré dans l'Ukraine à la tête de quarante mille hommes. Mahmout qui espéroit toujours la paix, déposa ce Prince, sous prétexte qu'il avoit agi contre les ordres exprès de la Porte. M. de Talleman, Ambassadeur de Charles VI, proposoit, pour moyen de pacification, que les Turcs consentissent à laisser Asof à la Russie. C'étoit assurer à cette nation pour toujours la navigation sur la mer Noire, donner à l'ennemi des Turcs le moyen de parvenir jusqu'au port de Constantinople, & lui procurer la concurrence d'un grand commerce, tant sur la mer Noire que sur la Méditerranée. Tandis que M. de Talleman prenoit l'audience du Grand Seigneur, en qualité d'Ambassadaur extraordinaire médiateur entre les deux Puissances; tandis qu'il provoquoit tous les jours des conférences entre les Ministres de la Porte & le Résident de la Czarine, les troupes autrichiennes s'avançoient vers la Hongrie, & les Turcs ne voyoient que trop que cette prétendue médiation n'étoit qu'une intelligence entre plusieurs ravisseurs, pour saisir & partager leurs dépouilles.

J. C. 1636.
Hég. 1149.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

L'Ambassadeur de France fait des efforts pour amener à la paix.

Cependant M. le Marquis de Villeneuve avoit reçu toutes les instructions de sa Cour. Il lui étoit enjoint d'employer ses bons offices pour procurer aux Turcs une paix solide, mais surtout de les assurer que la résolution de la France n'étoit point de prendre les armes, que par conséquent ils ne pouvoient espérer aucune diversion. On lui recommandoit d'empêcher, autant qu'il lui seroit possible, que les Russes pussent obtenir la libre navigation sur la mer Noire & sur la Méditerranée. Ce dernier article intéressoit autant les Anglois & les Hollandois que la France. Ainsi l'Ambassadeur du Monarque Autrichien, qui ne se mettoit pas trop en peine de déguiser sa partialité pour les Russes, eut l'adresse d'éloigner ces deux Médiateurs avec lesquels il ne se seroit pas accordé. Il éleva des difficultés sans nombre sur le cérémonial, qui écarterent les Ambassadeurs des deux Puissances, tant la vanité l'emporte chez les nations, comme chez presque tous les hommes, sur les plus puissants intérêts. Le Grand Visir étoit à Bender à la tête de l'armée ottomane. Sur les avis que les Autrichiens marchoient en forces vers la Hongrie, au lieu d'aller à leur rencontre, il écrivit

à la cour de Vienne pour savoir quel parti prendroit l'Empereur, en cas que l'obstination des Russes pour conserver Asof contraignît la Porte Ottomane à continuer la guerre. Le Comte de Konizeg répondit sans détour, que Sa Majesté Impériale desiroit la paix plus que toute autre chose, & ne négligeroit rien pour l'établir entre ses alliés; mais que si elle devenoit impossible, l'Empereur ne pourroit refuser des secours à l'Impératrice de Russie, selon l'accord mutuel qui étoit entre les deux Couronnes. Les Turcs qui venoient tout récemment d'éloigner le Prince Ragotski de Constantinople, de peur de faire ombrage à l'Empereur d'Occident, virent enfin clairement que ce Prince étoit véritablement leur ennemi, & qu'ils ne devoient espérer de médiation impartiale que de la France. M. de Villeneuve n'avoit pas quitté Constantinople. L'Ambassadeur de France ne suit l'armée des Turcs que lorsque le Grand Seigneur la commande en personne. Il envoya au camp de Bender le Baron de Tott, dont nous avons déja parlé, pour persuader au Ministre que, dans la conjoncture présente, les Turcs étant certains que

J. C. 1737. Hég. 1150.

J. C. 1737. Hég. 1150.

la Maison d'Autriche se déclareroit pour la Russie, & que la France n'armeroit point contre les Allemands, l'intérêt de la Porte étoit de faire la paix ; que si les Russes insistoient pour garder Asof, il étoit possible de leur abandonner cette place sans leur laisser pour cela l'entrée de la mer Noire, en fortifiant Cuban situé sur le bord du détroit de Zabach, qui communique d'Asof à la mer Noire ; qu'alors les Turcs ne craindroient ni les incursions des vaisseaux de guerre russes, ni la concurrence de leurs commerçans. Le Grand Visir se plaignit d'abord au Baron de Tott de ce que la France, qui, trois ans auparavant, vouloit armer les Turcs contre la Maison d'Autriche, les exhortoit dans le moment présent à faire une paix désavantageuse. Le négociateur répondit avec cette franchise qui rend la politique respectable, quand on sait ne s'en pas écarter : » Nous vous exhortions à » la guerre lorsque les Russes avoient » une armée dans la Pologne pour » soutenir l'élection du Roi Auguste, » lorsque l'Empereur, qui vous me- » nace aujourd'hui, étoit attaqué » tout-à la-fois par la France, par » l'Espagne & par la Sardaigne. Vous » pouviez pour lors espérer des suc-

J. C. 1737.
Hég. 1150.

» cès, & vos efforts contre la Mai-
» son d'Autriche devoient nous être
» utiles ainsi qu'à vous. Aujourd'hui
» le Roi Auguste est tranquille sur le
» trône de Pologne; la paix est constante entre l'Autriche & les Puissances confédérées; le Roi de France
» ne veut ni ne doit faire supporter
» à ses sujets le poids d'une guerre
» inutile : il ne vous doit à vous que
» de bons offices, & il vous les rendra toujours. Nous vous conseillons la guerre, il y a trois ans,
» pour les intérêts communs de notre Empire & du vôtre. Aujourd'hui nous vous conseillons la paix
» uniquement pour vôtre avantage «.
M. de Villeneuve en disoit autant au Caïmacan de Constantinople, & il lui faisoit encore entrevoir que le Roi de Pologne, qui devoit sa couronne en grande partie aux efforts des Russes, pourroit bien ne pas demeurer neutre dans une guerre contre ses bienfaiteurs. La France n'avoit qu'un intérêt dans cette affaire, celui d'empêcher que les Russes n'entrassent dans la mer Noire ni dans la Méditerranée. On croyoit avoir rempli cet objet en insinuant aux Turcs d'abandonner Asof & de se ménager deux autres clefs de ces mers. M. le Mar-

J. C. 1737. Hég. 1150.

quis de Villeneuve avoit compté à cet égard sur les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qui devoient être animés tous deux du même intérêt; mais, comme nous l'avons déja dit, M. de Talleman, Plénipotentiaire de l'Empereur, avoit trouvé le moyen d'exclure ces deux Puissances de la médiation, & l'on apprit bientôt que l'armée russe qui avoit pris Asof, menaçoit Kilbournou & Ocksakou.

Conférences inutiles à Niemmirowa.

Malgré le peu de confiance que les Turcs avoient dans leur Médiateur, ils avoient envoyé des Plénipotentiaires à Niemmirowa, ville frontiere de Pologne, où la Czarine avoit desiré que le Congrès s'assemblât. L'Ambassadeur de l'Empire d'Occident s'y étoit déja rendu. Le Roi de Pologne avoit consenti que le congrès se tînt dans cette ville qui lui appartenoit, à condition que les Ambassadeurs de chacune des Puissances y arriveroient sans gardes, & s'en rapporteroient à lui de leur sureté. Tandis que l'on y attendoit impatiemment les Plénipotentiaires de Russie, on apprit que l'armée russe s'étoit emparée en même temps d'Ocksacou & de Kilbournou, & qu'un corps de troupes autrichiennes, sous les ordres du Général Vallis, étoit entré dans la Va-

Prise d'Ocksacou & de Kilbournou.

laquie, & avoit détaché des partis pour faire contribuer la Moldavie. Les Turcs comprirent alors que l'Impératrice de Russie n'avoit voulu établir le congrès dans une ville de Pologne que pour tirer de leurs mains l'Ambassadeur de Charles VI, sur-tout lorsque M. de Talleman leur eut déclaré que si l'on parvenoit à faire un traité de paix, son maître vouloit que chacun demeurât en possession de ce qu'il avoit conquis; qu'ainsi la Valaquie & la Moldavie appartiendroient à l'Empereur pour le payer de sa médiation. Les conférences furent bientôt rompues.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

On s'indignoit à Constantinople que la guerre se fît si mollement, & que les Ministres, trompés par de fausses espérances, laissassent aux ennemis de l'Empire le loisir & les facilités de le dépouiller, tandis qu'ils tenoient une belle armée dans la plus profonde inaction. Les cris du peuple, parvenus jusqu'au serrail, inquiéterent le Sultan, & déciderent la chûte du Grand Visir & de son Kiaïa. Le Kislar Aga, qui partageoit toute la confiance de son maître avec la Sultane Validé, persuada à ce Prince que le Kiaïa, confident & conseil du Grand Visir, avoit eu des intelligences

Déposition du Grand Visir.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

avec les ennemis de l'Etat, & que l'inaction de l'armée étoit l'effet de sa trahison plus encore que de la lenteur du Grand Visir. Le Selictar Aga est tout aussi-tôt dépêché à l'armée. Cet Officier prononce la déposition d'Ismaël, le supplice du Kiaïa, remet les sceaux à Siegen, Pacha à trois queues, qui prend aussi-tôt le commandement des troupes. Le nouveau Général ne perd pas de temps pour réparer les torts de son prédécesseur.

Son successeur bat le Comte de Seckendorf à plusieurs reprises, & prend Nissa.

Le jour même que le Selictar Aga partit de l'armée, après s'être acquitté de sa commission, il fut témoin d'une victoire où les Impériaux perdirent quatre mille hommes tués sur le champ de bataille, & quinze cents prisonniers. Le Comte de Seckendorf, qui commandoit les Autrichiens, fut contraint d'abandonner la Valaquie; il fut battu une seconde fois dans la même campagne sur les confins de la Servie, & il vit prendre Nissa par les Turcs, sans que son armée battue & dispersée eût pu porter à cette place le moindre secours. Dans le même temps les Moscovites avoient été arrêtés par le nouveau Kan des Tartares. Les rigueurs d'un hiver déja avancé obligerent les Turcs de prendre des quartiers; mais le courage revenu à

cette nation, rendoit les Miniſtres plus difficiles ſur les conditions de la paix que le Marquis de Villeneuve ne ceſſoit de propoſer.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

Siegen Pacha, de retour à Conſtantinople, fut reçu avec les tranſports de joie que ſes victoires récentes autoriſoient de la part d'un peuple qui, depuis bien long-temps, n'avoit éprouvé que des revers. Charles VI s'appercevoit trop tard que le Prince Eugene ne commandoit plus ſes armées. Il fit arrêter le Comte de Seckendorf, & informer contre lui, le rendant reſponſable des malheurs de la derniere campagne. Il demandoit que les conférences recommençaſſent à Niemmirowa; il réclamoit de bonne foi la médiation de la France, & répondoit de l'adhéſion de la Czarine au futur traité. Mais les Turcs, auſſi indignés d'avoir pour ennemi celui qu'ils avoient choiſi pour arbitre, qu'enflés de leurs nouveaux ſuccès, loin de ſonger à la paix, avoient tiré le Prince Ragotski de Rodoſto où il vivoit dans une profonde obſcurité, & ſe préparoient à l'envoyer en Tranſilvanie à la tête d'une armée. On parloit au ſerrail de ne quitter les armes qu'après la conquête de Belgrade, de Bude & de Temeſwar.

Les Turcs, enflés de leurs ſuccès, ſe préparent de nouveau à la guerre.

J. C. 1737.
Hég. 1150

Médiation de M. de Villeneuve traversée par les Ministres de la Czarine.

Siegen Pacha n'écoutoit pas le Marquis de Villeneuve qui lui disoit que la diversion du Prince Ragotski pourroit faire aux Turcs plus de mal que de bien, puisque ce Prince n'étoit pas élu par les Transilvains, comme l'avoit été son pere, & qu'un peuple jaloux de ses droits ne recevroit pas plus volontiers un Souverain des mains de la Porte que des mains de l'Empereur d'Occident. Nonobstant des représentations si sages, le Prince Ragotski fut déclaré Vaivode de Transilvanie : il reçut en personne l'étendard & la masse d'armes, marques d'investiture, avec plus de faste que les Turcs n'en mettent ordinairement dans ces cérémonies. Mais le nouveau Souverain qui savoit par l'expérience de ses ancêtres combien il faut peu compter sur la Porte, fit publier un manifeste par le conseil du Marquis de Villeneuve, qui déclaroit aux Transilvains que lui Ragotski prenoit le titre qui lui étoit donné par l'Empereur Ottoman, sans qu'il prétendît aucun droit à leur souveraineté jusqu'à ce qu'ils le lui eussent conféré par une élection volontaire.

J. C. 1738.
Hég. 1151.

On négocia tout l'hiver sans succès. Au printemps le Grand Visir fit dire à l'Ambassadeur de France que Sultan Mahmout n'entendroit jamais à la

J. C. 1738. Hég. 1151.

paix que par la médiation de son maître, mais que le Grand Seigneur alloit mériter par une campagne brillante que les ennemis de la Porte lui fissent des propositions plus avantageuses. Quoique la Czarine eût envoyé au Marquis de Villeneuve une adhésion aux propositions présentées par l'Empereur pour elle & pour lui, elle renvoya au médiateur un autre pouvoir qui changeoit toutes les dispositions précédentes, & qui fit douter de la bonne foi de ses Ministres. Il n'eut plus lieu d'en douter lorsqu'il apprit par le Secrétaire d'un Ambassadeur Persan, nouvellement arrivé à Constantinople, que ce Ministre étoit venu principalement offrir la médiation de Thamas Kouli-kan entre les Russes & les Ottomans de concert avec la Czarine : mais les Turcs préféroient les bons offices, & sur-tout la garantie de la France, aux offres d'un Prince usurpateur qu'ils ne pouvoient regarder comme allié, & qu'ils ne croyoient pas bien assuré sur son trône. Ils rejetterent les propositions de Thamas Kouli-kan d'autant plus affirmativement, que le Persan demandoit le privilége d'établir un Iman à la Mecque, & vouloit introduire par degrés une espece de communion

Ambassade de Perse.

S vj

J. C. 1738. Hég. 1151.

entre les Alides & les Sunnites, à laquelle ceux-ci se refuserent avec beaucoup d'horreur.

Succès de la campagne.

Cependant les Turcs qui d'abord avoient été battus, eurent cette même campagne des succès qui sembloient leur promettre une paix plus avantageuse. Elias Pacha, qui avoit formé le siege d'Orsova tout au commencement du printemps, avoit été forcé de le lever, & poursuivi par les Impériaux jusques par-delà le Danube. A l'arrivée du Grand Visir qui amenoit un renfort, les Ottomans repassent le fleuve une troisieme fois, poussent les Impériaux jusqu'à Mehadia, dont ils s'emparent en très peu de jours, & forcent leurs ennemis de se retirer sur Islatim. Siegen recommence le siege d'Orsova, & en six semaines s'empare de cette place après l'avoir arrosée de beaucoup de sang. Sciaüs Pacha avoit pris Semendrie & Ignipalé avec moins d'efforts. Au milieu des réjouissances qu'occasionnoient ces importantes conquêtes, on apprit que le Capitan Pacha qui tenoit la mer à la tête de cent vingt voiles, avoit enfermé l'Amiral Russe dans un coin du détroit de Zabach; que les Russes avoient été contraints d'abandonner leurs vaisseaux après y

avoir mis le feu; qu'ils avoient été harcelés par les Tartares dans leur retraite de Crimée, & qu'ils avoient passé le Borysthene en désordre. Le Prince Ragotski, moins heureux que ses alliés, n'avoit pu susciter tant en Hongrie qu'en Transilvanie qu'un très petit nombre de mécontens; & comme il lui étoit impossible de rien entreprendre avec si peu de monde, il étoit venu chercher sa sureté dans le camp des Turcs. Siegen Pacha, enflé de tous ces succès, auroit voulu les couronner par le siege de Belgrade; mais la saison étoit fort avancée. Le Gouverneur de Nissa lui ayant mandé qu'un corps d'Impériaux avoit passé le Danube, & menaçoit sa place qui n'étoit ni assez bien gardée, ni assez bien approvisionnée pour soutenir un long siege, Siegen se détermina par nécessité à rétrograder vers Nissa; c'étoit tout ce que les Impériaux avoient prétendu. Ils se replierent sous Belgrade, & prirent leurs quartiers à l'entrée de l'hiver. Le Grand Visir, qui apprit par des voies sourdes qu'on cabaloit contre lui à Constantinople, demanda à son maître la permission d'y retourner pour traiter, disoit-il, sous les yeux de l'Empereur la grande affaire de la paix. Sultan

J. C. 1738.
Hég. 1151.

J. C. 1738.
Hég. 1151.

Mahmout vouloit donner une grande importance aux ſuccès de cette campagne tant aux yeux de ſes peuples qu'à ceux de ſes ennemis. Il fit faire une entrée triomphante à Siegen, & marcha lui-même au-devant du Grand Viſir qui remit aux pieds de ſon maître, au moment de leur rencontre, l'étendard de Mahomet qu'il avoit toujours fait porter devant lui, les clefs de Mehadia, de Semendrie, d'Ignipalé & d'Orſova, villes conquiſes pendant la campagne.

Miniſtres de Suede arrivés à la Porte. Obſtacles à la concluſion du traité.

Le Grand Viſir trouva à ſon arrivée à la Porte deux freres envoyés de Suede, qui venoient pour conclure un traité de commerce avec les Turcs, & pour entrer en compoſition ſur les anciennes dettes contractées par Charles XII. Ces deux points furent bientôt arrêtés. Les Turcs, qui comptoient peu ſur l'argent que le Roi Charles XII avoit tiré d'eux, ſe contenterent pour leur paiement d'un vaiſſeau de ſoixante & douze canons, qui avoit amené les Miniſtres Suédois dans le port de Conſtantinople, & de trente mille fuſils que ce navire avoit portés. Le traité de commerce fut conſommé aux conditions accordées à toutes les nations chrétiennes. Mais un autre objet ſecret de la miſſion des Suédois,

étoit de faire comprendre leur maître dans le traité de pacification projetté entre la Porte & les Puissances confédérées. Les Suédois y avoient un intérêt très pressant ; ils craignoient que la Czarine ne leur déclarât la guerre aussi-tôt que sa paix seroit conclue avec le Turc, & ils vouloient que le médiateur obtînt des places de sureté pour la Suede sur les frontieres de la Moscovie qui touchent ce Royaume. Le Marquis de Villeneuve, qui ne voyoit déja que trop de difficultés dans le grand ouvrage qu'il avoit entrepris, remontra au Grand Visir, & même aux Envoyés de Suede, combien il seroit déraisonnable de comprendre dans un traité de pacification une Puissance qui n'étoit en guerre avec aucune des parties contractantes. Le Pacha de Bonneval, le seul homme qui eût des vues à la Porte, dit l'Abbé Laugier, & que les Ministres écoutoient, sans cependant lui accorder aucune confiance, appuyoit de toutes ses forces le prétentions des Suédois. Il fut violemment soupçonné d'avoir suscité cet obstacle par animosité contre l'Empereur Charles VI pour reculer la paix ; on l'envoya en exil à Castellemonen. Ce coup, parti du premier Ministre, faisoit croire qu'il vouloit

J. C. 1738.
Hég. 1151.

J. C. 1738.
Hég. 1151.

la paix : mais ses succès lui avoient tellement enflé le cœur, qu'il ne l'offroit qu'à des conditions que les Puissances belligérantes ne pouvoient accepter sans honte. Le Prince Ragotski venoit de mourir. Quoique cet événement semblât lever un obstacle, puisque l'Empire ottoman n'étoit lié ni avec la postérité de ce Prince, ni avec ses prétendus sujets, Siegen exigeoit que la Transilvanie rentrât dans son droit d'élection ; que toutes les places qu'il avoit conquises la derniere campagne, demeurassent à la Porte, & que les Russes, qui venoient de démolir & abandonner Kilbournou & Ocksacou, restituassent Asof tout fortifié, afin que les Turcs pussent les écarter de la mer Noire. Ce n'étoit pas seulement envers les ennemis de la Porte que Siegen Pacha se montroit intraitable ; le vainqueur des Allemands ne prenoit pas la peine de dissimuler son mépris pour le Kislar Aga que la Sultane Validé & le Sultan favorisoient également. Il écoutoit avec indignation les conseils que cet Officier & ceux de son parti donnoient au Monarque, de profiter de la fortune de ses armes pour faire une paix solide, & de ne mépriser jamais l'ennemi vaincu. Le Marquis de Villeneuve,

qui connoissoit bien les cours, prévit la chûte de cet impérieux Ministre, & l'annonça en France plusieurs semaines avant qu'elle fût arrivée, sur ce que le Drogman de la Porte lui rapporta que le Réis Effendi & le Mektoupchi avoient osé contredire ouvertement le Grand Visir sur l'affaire de la paix, en présence de Mahmout.

J. C. 1739. Hég. 1152.

Déposition du Visir Siegen.

Le Grand Visir abondant dans son sens, & persuadé qu'on n'oseroit confier les armées à nul autre qu'à lui, se préparoit à retourner à Andrinople, lorsque le Cappiggi Pachi vint lui demander les sceaux de l'Empire, & lui déclarer qu'il falloit partir à l'instant pour celle des isles de l'Archipel qu'il lui plairoit choisir. On ne toucha point à ses biens, sans doute par reconnoissance pour les services réels qu'avoit rendu ce Ministre. Les sceaux de l'Empire furent confiés à Elias Mehemet, ce Pacha qui avoit commandé les armées avec succès en 1737, & qui avoit été contraint de lever le siege d'Orsova au commencement de la derniere campagne. Siegen, jaloux de ce Général, peut-être par un pressentiment de ce qui devoit arriver, lui avoit ôté la dignité de Pacha à trois queues après la levée du siege d'Orsova; mais elle lui fut rendue

Elias fait Grand Visir.

J. C. 1739. Hég. 1152.

presque aussi-tôt par le crédit de la Sultane mere. La disgrace de Siegen mit fin à celle du Pacha de Bonneval, qui fut rappellé de son exil & consulté depuis avec précaution dans toutes les affaires, comme un homme dont on estimoit les lumieres, mais dont on suspectoit la droiture.

Le nouveau Grand Visir avoit des vues plus pacifiques que son prédécesseur; mais il pensoit comme lui qu'on ne feroit une paix solide & honorable qu'à la tête d'une armée victorieuse. Il se rendit à Vidin pour y faire les préparatifs de la campagne, & il écrivit au Marquis de Villeneuve qu'il falloit qu'il prît son audience du Grand Seigneur en qualité de Médiateur, & qu'il le joignît ensuite à l'armée, où ils écouteroient ensemble les propositions de l'Empereur d'Occident & de la Czarine. Le Caïmacan Achmet Pacha fit entendre à l'Ambassadeur de France qu'on ne traiteroit de la paix qu'à la tête des armées, parceque la Sultane Validé ni le Kislar Aga ne vouloient qu'on leur imputât le blâme de l'événement, en cas que la paix ne fût pas aussi glorieuse que les Janissaires, le peuple & l'Uléma le desiroient. L'Ambassadeur de France, décoré d'un nou-

veau caractere, reçut à l'audience du Grand Seigneur de plus grands honneurs qu'il n'en étoit dû au représentant du premier Potentat Chrétien. Il fut revêtu d'une pelisse de samour ou marte zibeline; un plus grand nombre de cafetans fut distribué à sa suite, & le cortege des Janissaires & des Officiers du serrail fut plus nombreux à cette audience qu'il ne l'est à toutes les autres. Comme le Marquis de Villeneuve se préparoit à joindre le Grand Visir, il reçut des dépêches de Vienne qui autorisoient le Médiateur à céder aux Turcs la plus grande partie de la Valaquie impériale & la moitié de la Servie. La paix n'auroit pas été difficile à conclure à ce prix, si le Marquis de Villeneuve avoit reçu une réponse favorable de la Czarine aux dépêches par lesquelles il demandoit une derniere résolution : mais la Cour de Vienne ne vouloit pas se séparer de la Russie, & le Cabinet de Pétersbourg demeuroit dans le silence. On disoit sourdement que la Czarine, craignant la partialité de la France, vouloit réclamer la médiation, ou du moins la co-médiation de la Pologne; mais les Ministres Turcs publioient toujours que la paix ne seroit jamais

J. C. 1739.
Hég. 1152.

J.C. 1739.
Hég. 1152.

Départ de l'Ambassadeur de France pour l'armée.

conclue que par le ministere du Marquis de Villeneuve. Cet Ambassadeur partit de Constantinople le 15 Juin, & le même cortege qui l'avoit conduit à l'audience du Grand Seigneur, l'accompagna jusqu'au serrail de Darud-Pacha. Sa marche étoit retardée par une foule innombrable accourue à sa rencontre, qui l'accabloit de bénédictions, & qui lui demandoit à grands cris une paix glorieuse. Ces témoignages d'une reconnoissance anticipée prouvoient la confiance que le peuple turc accorde à la nation françoise, malgré ses préjugés contre les Chrétiens en général.

Il reçoit des dépêches de la Russie. Il s'arrête à Nissa.

Le Marquis de Villeneuve arrivé à Andrinople y reçut enfin la réponse de la cour de Russie. Il résultoit de la dépêche du Comte d'Ostermann, Secrétaire d'Etat de la Czarine, que sa Maîtresse persistoit à conserver Asof pour préserver ses Etats des incursions des Tartares. Le Ministre Russe s'efforçoit de prouver que la cession de cette place ne feroit aucun préjudice aux Turcs, parceque dans le cas où la Russie entreprendroit sur les Etats du Grand Seigneur, les Puissances intéressées à la conservation de l'Empire Ottoman relativement à leur commerce, lui prête-

roient secours; que d'ailleurs les Turcs seroient les maîtres de construire une forteresse près Cuban sur les frontieres qui leur seroient assignées; qu'on stipuleroit dans le traité que la Russie ne pourroit entretenir aucune flotte sur la mer d'Asof, & que le commerce des Russes sur cette mer & sur la mer Noire ne se feroit que par le secours des navires turcs. Ces dépêches furent portées à l'Ambassadeur de France par le sieur Cagnoni, homme choisi par le Ministere de Russie pour éclairer & diriger secrettement la négociation. Il accompagna les paquets remis à l'Ambassadeur de France d'un billet au porteur de trente-cinq mille piastres, tiré sur des Négocians de Marseille. Le Marquis de Villeneuve, après avoir remercié le sieur Cagnoni, lui remit le billet, disant qu'il n'avoit encore rien mérité de la Czarine; que si la négociation finissoit d'une maniere qui fût agréable à cette Princesse, il ne refuseroit pas les témoignages de satisfaction dont il plairoit à Sa Majesté de l'honorer, persuadé qu'ils seroient d'espece à se concilier avec le caractere dont il étoit revêtu. Le Marquis de Villeneuve reçut à Nissa des dépêches du Grand Visir,

J. C. 1739.
Hég. 1152.

J. C. 1739. Hég. 1152.

qui lui prescrivoient de demeurer dans cette ville jusqu'à ce que le temps devînt favorable pour entamer les conférences.

Mouvemens de différentes armées.

Cependant les Turcs passerent la Morave au nombre de cent trente mille hommes. Les Impériaux s'avancerent vers Semendrie. Le Général Munich étoit à Caminiek, & menaçoit Chocsim. Le Kan des Tartares étoit à Orkapi à la tête de soixante mille hommes, & il attendoit des renforts de la part des Turcs. Toutes ces dispositions n'annonçoient pas la paix : le Grand Visir paroissoit plus résolu que jamais d'attaquer vivement l'Empereur. L'armée autrichienne ne montoit pas à vingt-cinq mille hommes ; elle étoit retranchée dans un lieu nommé Kroska. Les Turcs forcerent ces retranchemens le 25 Juillet, & les Impériaux se retirerent avec perte sous Belgrade. Attaqués pour la seconde fois, ils sont contraints de repasser la Save ; alors le Grand Visir fait sommer Belgrade de se rendre. Le Général Vallis qui commandoit l'armée, s'étoit enfermé dans cette place. Il répondit à la sommation par des propositions de paix. Le Grand Visir envoya aussitôt un courier au Marquis de Ville-

Belgrade investi par les Turcs.

L'Ambassadeur de France est mandé à l'armée des Turcs.

neuve, pour qu'il se rendît au camp en toute diligence.

J. C. 1739. Hég. 1152.

Commencement de la négociation.

L'Ambassadeur de France trouva l'armée des Turcs, qu'on lui avoit dit prête à manquer de vivres, jouissant de la plus grande abondance. Les Ottomans étoient maîtres du cours du Danube; des batteries nombreuses & bien construites entamoient les fortifications; les tranchées étoient poussées jusqu'aux glacis, & les Janissaires murmuroient de ce qu'on attendoit que les remparts fussent ouverts pour les mener à l'assaut. Le Grand Visir, à la premiere entrevue qu'il eut avec le Marquis de Villeneuve, lui dit que les Autrichiens commençoient à connoître leur foiblesse; que le Général Vallis, autorisé des pleins pouvoirs de son Maître, avoit envoyé de sa place un Colonel offrir à lui Grand Visir une partie de la Valaquie & de la Servie, & l'isle d'Orsova, à condition d'en démolir la forteresse; mais que Dieu avoit armé les Ottomans contre la mauvaise foi des Autrichiens; & que comme il ne permet pas qu'une guerre injuste ait une heureuse issue, les Turcs n'entendroient à aucune proposition que lorsque Belgrade leur seroit remise avec les fortifications que les Autrichiens y avoient fait éle-

J. C. 1739. Heg. 1152.

ver, & lorsqu'on restitueroit à la Porte tout ce qui lui appartenoit de droit en Hongrie. M. de Villeneuve, qui avoit reçu de nouvelles instructions de la Cour de Vienne, fut fâché de voir que les négociations se croisassent, moins par amour propre, comme il le mandoit à Versailles, que parceque la multiplicité des Négociateurs ne pouvoit que jetter de l'incertitude & de la confusion dans cette grande affaire. Charles VI avoit tant à cœur d'avancer, qu'on mandoit de Vienne au Marquis de Villeneuve qu'il pouvoit travailler au traité entre les Impériaux & les Turcs, sinon indépendamment des Russes, au moins avant de parler des affaires de ceux-ci, mettant seulement pour clause essentielle qu'on traiteroit l'affaire des Russes immédiatement après celle d'Autriche, & toutes deux sous la garantie de la France. Cette nouvelle instruction étoit conforme à celle que M. de Villeneuve avoit reçue de Versailles. Il prit le parti de demander une conférence avec le Plénipotentiaire de Vienne, auquel la Cour de Vienne venoit d'associer le Comte de Neuperg, qui arriva au camp des Turcs le 18 d'Août.

Après que M. de Villeneuve & lui

se

J. C. 1739. Hég. 1152.

se furent entretenus plusieurs heures, le Médiateur alla dans la tente du Grand Visir lui proposer de la part des Allemands les anciennes conditions, en y ajoutant la démolition de Belgrade & de Sabach. Comme je n'ai qu'un Dieu, répondit le Grand Visir, je n'ai qu'une parole; je n'écouterai rien que je n'aie Belgrade fortifiée en ma possession. Sur cette réponse le Général Neuperg demanda ses chevaux pour retourner dans la ville assiégée : il étoit prêt à partir, lorsque le Réis Effendi & le Kiaïa entrerent dans la tente du Marquis de Villeneuve, & l'ayant pris en particulier, l'engagerent à ne rien précipiter, & à ne pas rompre les négociations, l'assurant qu'ils feroient leurs efforts pour amener le Grand Visir à des conditions moins dures. Sur cette représentation, le Marquis de Villeneuve obtint du Comte de Neuperg qu'il demeureroit deux jours sous ses tentes. Le Grand Visir ne faisoit monter si haut ses prétentions, que parcequ'il croyoit que le Comte de Neuperg avoit un pouvoir sans bornes de faire la paix. Ses pouvoirs ne contenoient point ses instructions; & le Turc y avoit vu, que le Comte de Neuperg concluroit la paix selon sa prudence

J.C. 1739. Hég. 1152.

& pour l'intérêt de son Maître & de sa nation. D'après cela le tenant dans son camp, il croyoit pouvoir le contraindre à accéder à ses demandes. Mais le séjour du Comte de Neuperg au camp ne changea rien à ses dispositions.

Continuation de la négociation.

Ali Pacha de Bosnie, qui, comme nous l'avons vu, avoit été Grand Visir, vint le jour même voir M. de Villeneuve. Il lui dit que le Grand Visir étoit malade sans doute de chagrin de ce que l'ouvrage de la paix étoit si peu avancé. Il ajoute que ce premier Ministre ne pouvoit, sans le plus grand danger pour sa personne, renoncer à cette place qui étoit maintenant assiégée; qu'il laisseroit plutôt périr toutes ses troupes autour de Belgrade que d'en lever le siege, quelque rigoureux que l'hiver, dont on étoit encore éloigné, pût devenir; qu'il falloit qu'un Médiateur se rendît utile aux deux Puissances opposées; que, puisqu'il étoit bien sûr que les Ottomans ne renonceroient pas à Belgrade, le devoir de l'Ambassadeur de France étoit de déterminer les Impériaux à cette cession. Le Marquis de Villeneuve promit de faire de nouveaux efforts. Il alla trouver le Comte de Neuperg: après lui avoir dit que les

Autrichiens n'étoient pas assez forts pour amener une armée devant Belgrade ; qu'il falloit nécessairement que cette place fût prise tôt ou tard par les Turcs. Si les Ottomans, ajouta-t-il, vous permettoient de la démolir, pourquoi ne la leur abandonneriez-vous pas, lorsqu'elle ne seroit plus une clef de la Hongrie? Le Ministre Allemand répondit que son maître, en cédant la Servie, étoit peu intéressé à garder une ville de cette Province, mais qu'il tenoit beaucoup aux fortifications de Belgrade, parcequ'il seroit contre l'équité & contre la gloire de l'Empire d'Occident de fournir à une Puissance infidelle, ennemie naturelle du Souverain de Hongrie, une barriere de cette importance, qui avoit coûté tant de temps & tant d'hommes, & qui avoit été fortifiée aux frais du Clergé. Sur cette explication, le Marquis de Villeneuve conçut quelques espérances. Il alla trouver Ali Pacha pour lui rendre compte de ce qui venoit de se passer entre le Plénipotentiaire Allemand & lui. Les Ministres subalternes de la Porte, qui étoient au nombre de trois dans la tente d'Ali Pacha, lui dirent qu'ils ne pensoient pas que cette proposition,

J. C. 1739. Hég. 1152.

J. C. 1739. Hég. 1152.

fût acceptée du Grand Visir ; qu'Elias Pacha donneroit incessamment un dernier plan à communiquer aux Impériaux, mais qu'il ne renverroit pas M. de Neuperg à Belgrade. Le Marquis de Villeneuve, offensé de cette violence, insista sur le droit des gens, sur la parole du Grand Visir, & sur l'asyle de la médiation qui devoit être sacré. Il ajouta que l'affaire de la pacification exigeoit qu'on renvoyât M. de Neuperg, dont les dépêches, tant qu'il seroit retenu dans le camp, paroîtroient toujours aux Allemands dictées par la timidité & par le desir de sortir des mains des Turcs, au lieu que s'il retournoit à Belgrade, il y seroit cru sur le compte qu'il rendroit des dispositions des Turcs, & de l'état de leur armée. Les Ministres, sans répondre à ces bonnes raisons, indiquerent une conférence pour le lendemain, à laquelle le Grand Visir Elias Pacha n'assisteroit pas, sous prétexte de sa maladie, soit qu'il fût en effet indisposé, soit qu'on craignît que l'état de son ame ne le rendît incapable d'une discussion froide & méthodique, nécessaire pour parvenir à ses fins. Le Réis Effendi & le Mektoupchi parlerent à cette conférence qui se fit en présence de tous

les Pachas & de quelques Agas de l'armée ; ils déclarerent que Belgrade seroit le gage de la paix, & que ses fortifications en seroient la sureté ; ils s'étendirent sur les causes de la guerre, sur les ressources des Turcs pour la prolonger, & sur les malheurs que de plus longues hostilités attireroient infailliblement à la Hongrie. Le Marquis de Villeneuve fit à son tour une peinture très forte des maux auxquels les deux nations alloient s'exposer. Le Comte de Neuperg, moins prolixe que tous ceux qui avoient parlé avant lui, dit qu'il avoit offert aux Turcs toute la Servie qui comprenoit Belgrade, en démolissant cette place, dont les fortifications, telles qu'elles étoient, ne leur avoient jamais appartenu ; qu'il y avoit ajouté une partie de la Valaquie qu'il seroit facile de circonscrire ; que si ces sacrifices ne pouvoient opérer la pacification, il déclaroit qu'il avoit épuisé ses pouvoirs, & qu'il falloit qu'il retournât vers son maître pour lui rendre compte des dispositions de la Porte, & pour obtenir une nouvelle mission, s'il plaisoit à Sa Majesté Impériale de la lui donner. Le Réis Effendi répondit qu'il étoit plus à propos que le Comte de Neuperg

J.C. 1739. Hég. 1152.

reſtât dans le quartier de l'Ambaſſadeur de France, & qu'il y attendroit les ordres de ſa cour. Les deux Miniſtres Chrétiens ſentirent également ce que ce procédé avoit de violent; mais ils ne voulurent pas le relever en pleine conférence, ſachant bien que les Turcs ne changeroient pas de conduite, & qu'ils ne feroient que les exciter à manquer plus ouvertement au droit des nations. Mais auſſitôt que la ſéance fut levée, le Comte de Neuperg s'étant approché du Drogman de la Porte & de celui de France, il leur ordonna de dire au Réis Effendi en ſa préſence, que lui Neuperg, repréſentant l'Empereur d'Occident, étoit incapable de céder ni à la menace, ni à la force; que quelque ſort qu'on lui préparât, il aimoit mieux mourir dans le camp des Turcs en ſervant ſon maître & ſa patrie, que porter ſa tête ſur un échafaud à Vienne pour avoir trahi l'un & l'autre. Il voulut que le Drogman de France écoutât celui de la Porte, lorſqu'il rendit cette parole au Réis Effendi, pour être ſûr que le ſens ne ſeroit point altéré par la traduction. On ſe ſépara ſans rien conclure, tout le monde étant également mécontent.

Le Drogman de la Porte, qui s'in-

téressoit vivement à la paix, parce-que son frere, Vaivode de Moldavie, avoit beaucoup souffert de cette guerre, & devoit en souffrir encore davantage, accourut après la conférence dans la tente du Marquis de Villeneuve; & comme il peignoit au médiateur l'embarras du Grand Visir qui ne pouvoit pas renoncer à Belgrade, le Marquis de Villeneuve répondit: Que ne l'accepte-t-il sans fortifications? Les Allemands ne veulent pas qu'il leur en ait coûté des sommes considérables pour fournir des armes contre eux. Le Drogman ayant répliqué que les Turcs croiroient n'avoir pas Belgrade, si on la leur rendoit sans un seul bastion; cette réponse fit naître au Marquis de Villeneuve une idée qu'il alla communiquer dans l'instant au Comte de Neuperg. » Lorsque vous prîtes Belgrade » en 1717, lui dit-il, cette place » avoit quelques fortifications an- » ciennes, ne pourriez-vous pas lais- » ser aux Turcs ces fortifications » telles qu'elles étoient alors, & » raser seulement ce que vous y avez » ajouté, qui a rendu Belgrade im- » prenable. Je n'ai rien de cela dans » mes instructions, répondit le Comte » de Neuperg; mais ces anciennes

J. C. 1739.
Hég. 1152.

» fortifications sont si peu de chose ;
» qu'en cas qu'Elias Pacha s'en con-
» tente, afin qu'il ne soit pas dit
» qu'on lui a rendu Belgrade rasé, je
» consens à lui remettre cette place
» en l'état où elle étoit en 1717 ».
L'Ambassadeur, entrevoyant alors quelques lueurs d'espérance, alla porter cette offre au Réis Effendi qui d'abord la rejetta bien loin : mais dès le lendemain ce Ministre provoqua une nouvelle conférence où les mêmes points furent traités de la même maniere que la veille, le Comte de Neuperg insistant toujours pour qu'on lui permît de retourner à Belgrade. Enfin les Réis Effendi demanda s'il étoit possible d'abattre les nouvelles fortifications de Belgrade sans entamer les anciennes, & si on procéderoit à cette démolition en présence de l'armée ottomane, ou s'il faudroit la différer jusqu'après sa retraite. Sur cette question communiquée au Ministre Allemand, il demanda la permission de conférer quelques momens avec l'Ambassadeur de France, & tous deux se retirerent dans une tente voisine. Il fut convenu que si les Turcs acceptoient la condition, on fixeroit avec toute la précision possible les fortifications qui devoient subsister, & celles

qui seroient abattues, & qu'on prendroit des mesures pour commencer la démolition avant la retraite des troupes ottomanes. Cette difficulté étant applanie, la conférence fut séparée, sans qu'on eût pris en apparence aucun parti. Mais dès le lendemain le Marquis de Villeneuve & le Comte de Neuperg furent invités de se rendre à la tente du Grand Visir. Le siege n'avançoit point; malgré la valeur des troupes, les Turcs perdoient beaucoup de monde; & les approvisionnemens qui venoient par le Danube, faisoient craindre qu'il ne fût jamais possible de s'emparer par la force de cette place qu'on offroit au Visir par un traité. Il espéra que les anciennes fortifications que ce traité lui conserveroit, feroient croire au Grand Seigneur, & sur-tout au peuple de Constantinople, qu'on ne lui avoit point livré une place démantelée. Il convint de la démolition de tout ce que les Allemands avoient construit depuis 1717: mais le difficultueux Elias Pacha, mécontent du sacrifice qu'il étoit contraint de faire, & dont il ne pouvoit pas ne pas craindre les suites, fit naître mille questions nouvelles sur chacun des points qui avoient déja été accordés. M. de Ville-

J. C. 1739. Hég. 1152.

neuve fit souvent parler son maître, dont la garantie assuroit l'exécution de cet accord. Enfin la patience de M. de Neuperg & l'autorité de l'Ambassadeur de France remédierent à tout. Les deux Ministres Chrétiens s'étant rendus en grand cortege le 1r. de Septembre à la tente d'Elias Pacha, écouterent la lecture de ce qui suit, qui avoit été débattu toute la journée précédente, & qui fut rédigé dans la nuit.

ARTICLE PREMIER.

» La forteresse de Belgrade, que » les armées impériales ont occupée » l'an 1717, sera évacuée & rendue » à l'Empire ottoman avec son an- » cienne enceinte, avec les répara- » tions qui y ont été faites, & les » ouvrages qui y sont inséparablement » attachés. On laissera de plus à l'Em- » pire ottoman les magasins à poudre, » arsenaux, casernes, avec tous les » édifices publics & particuliers qui » existent dans la ville. Tout le reste » des nouvelles fortifications, mu- » railles & fortins, tant du château » que de la ville, jusqu'au chemin » couvert & glacis inclusivement, » comme encore celles qui se trouvent » vis-à-vis au-delà tant du Danube » que de la Save, seront démolies,

» avec cette condition, qu'on ne » causera aucun dommage à ce qui » a été cédé.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

ARTICLE II.

» La forteresse de Sabach, nommée en turc Bugurkdelen, sera pareillement rendue à l'Empire ottoman dans l'état où elle se trouvoit anciennement, & sous les conditions déja stipulées à l'égard de la forteresse de Belgrade. Tout ce qui se trouve dans lesdites forteresses de Belgrade & de Sabach en artillerie, munitions de guerre, vivres & autres choses semblables à pouvoir être transportées, y compris les vaisseaux de guerre & autres bâtimens qui sont sur les deux fleuves, appartenant à Sa Majesté Impériale & Catholique, resteront en son pouvoir; & en échange, il restera à la Porte ottomane, desdites places de Belgrade & de Sabach, ce qui a été stipulé ci-dessus.

ARTICLE III.

» Sa Majesté Impériale & Catholique cede à la Porte ottomane la Province de Servie, dans laquelle se trouve la forteresse de Belgrade. Les deux fleuves du Danube & de

J. C. 1739.
Hég. 1152.

» & de la Save seront les limites des » Provinces des deux Empires ; & » pour ce qui est de la Bosnie, les » limites en seront les mêmes qu'elles » étoient par le traité de Carlowits.

ARTICLE IV.

» Sa Majesté Impériale & Catho» lique cede à la Porte ottomane toute » la Valaquie autrichienne, y com» pris la partie des montagnes ; elle » lui laisse en même temps le fort de » Perischam qu'elle y a construit, & » qui sera démoli, sans pouvoir être » rétabli par les Turcs.

ARTICLE V.

» L'isle & la forteresse d'Orsova, » ainsi que le fort Sainte-Elisabeth, » resteront à l'Empire Ottoman dans » leur entier. Le Bannat de Témes» war restera de même dans son en» tier à Sa Majesté Impériale & Ca» tholique jusqu'aux confins de la » Valaquie autrichienne, à l'excep» tion de la petite plaine ou langue » de terre qui est vis-à-vis l'isle d'Or» sova, & qui se trouve enfermée » par le ruisseau de Czerna, qui vient » de Méhadia, par le Danube, par » un ruisseau qui sert de confins à la » Valaquie autrichienne, & enfin

J. C. 1739. Hég. 1152.

» par les premieres hauteurs des mon-
» tagnes dudit Bannat, qui sont vis-
» à-vis de l'isle, en tirant une ligne
» d'un ruisseau à l'autre, & toujours
» à la même distance que celle qui
» est entre le pied desdites hauteurs
» & le Danube vis-à-vis de l'isle :
» laquelle plaine & langue de terre
» restera à l'Empire Ottoman : étant
» néanmoins convenu que, si les Turcs
» peuvent parvenir à détourner tout
» le ruisseau de Czerna, de façon qu'il
» passe derriere & attenant le vieux
» Orsova, en ce cas ladite place du
» vieux Orsova, sans y comprendre
» son territoire, devenant contiguë
» à la langue de terre ci-dessus dési-
» gnée, sera & appartiendra à la
» Porte Ottomane, sans cependant
» que les Turcs puissent jamais for-
» tifier cet endroit, étant accordé à
» cet effet à la Porte Ottomane le
» terme d'une année pour détourner
» la riviere de Czerna, passé lequel
» temps elle perdra tout son droit
» sur ledit lieu du vieux Orsova,
» qui restera à l'Empereur. Les for-
» tifications de Méhadia, qui par les
» confins ci-dessus reste à Sa Majesté
» Impériale & Catholique, seront dé-
» truites incessamment par les Turcs,
» sans pouvoir être rétablies par Sa

J. C. 1739. Hég. 1152.

» Majesté Impériale : & celles qu'on
» est convenu ci-dessus de démolir
» sur les bords du Danube & de la
» Save qui restent à l'Empereur, ne
» pourront pas non plus être réta-
» blies par Sa Majesté Impériale.

CONCLUSION.

» Cinq jours après la signature des
» présents préliminaires, le jour de
» la signature non compris, on met-
» tra la main à la démolition, qui
» sera continuée sans relâche sous les
» yeux des Commissaires que la Porte
» Ottomane nommera de chaque or-
» dre des milices ; & on observera
» toutes sortes de précautions dans
» la démolition des susdites fortifi-
» cations, pour qu'elle soit faite selon
» ce qui a été convenu. Elle sera finie
» dans le terme dont on conviendra,
» après avoir conferé avec les Ingé-
» nieurs ; & pour sureté de ladite dé-
» molition, il sera donné par Sa Majes-
» té Impériale des otages d'une qua-
» lité convenable, qui passeront dans
» le camp du Grand Visir cinq jours
» après la signature des préliminai-
» res, en même temps que les Com-
» missaires Turcs entreront dans la
» ville, & qui resteront auprès des
» Turcs jusqu'à ce que la démolition

» soit finie. Après qu'on aura démoli
» les fortifications qui sont auprès de
» la porte de Virtemberg, ladite porte
» sera consignée à un Visir, qui lo-
» gera avec cinq cents hommes dans
» les casernes du Prince Alexandre,
» depuis lesquelles jusqu'aux remparts
» il sera tiré une barriere, qui sépa-
» rera ce quartier du reste de la ville,
» dont la communication sera inter-
» dite aux troupes ottomanes par
» des corps-de-garde qui seront éta-
» blis de part & d'autre auprès de
» ladite barriere : l'entrée du côté de
» la ville au-delà n'étant permise
» qu'au Commandant & aux Offi-
» ciers dudit corps de troupes de
» cinq cents hommes, lesquels n'en-
» treront dans ladite ville, que lors-
» que la démolition sera entierement
» finie, & qu'on l'aura pleinement
» évacuée ; ce qui sera pareillement
» observé à l'égard du château, dont
» les troupes ottomanes ne pour-
» ront prendre possession qu'après
» la démolition entiere de ce qui
» doit être détruit, & l'évacuation
» de ce qui doit être conservé.

» Du jour de la signature des pré-
» sents préliminaires, toutes les hos-
» tilités & contributions cesseront
» de part & d'autre ; & les esclaves

J. C. 1739. Hég. 1152.

» qui pourroient avoir été faits depuis la signature, quoique dans l'ignorance d'iceux, seront réciproquement restitués. Il est en outre convenu que dudit jour de la signature des préliminaires, il sera donné des ordres pour faire retirer incessamment tous les corps de troupes ottomanes qui sont dispersés dans le Bannat de Témeswar, à l'exception de celles qui seront occupées à raser Méhadia, qui se retireront d'abord après la démolition de cette place; & il leur sera fait de rigoureuses défenses d'exercer en se retirant aucune violence contre les sujets de Sa Majesté Impériale.

» Il sera accordé un plein & entier pardon aux sujets qui, dans le cours de la présente guerre, peuvent avoir pris parti contre leur légitime Souverain, & notamment aux habitans de Méhadia & des contrées qui sont aux environs.

» Dix jours après la signature des présents préliminaires, il sera tenu des conférences pour régler tous les autres points qui peuvent avoir besoin de l'être, & parvenir à un traité définitif, dont les ratifications seront échangées ensuite dans

» la forme usitée en pareil cas.

» Lorsque les préliminaires, qui » doivent servir de base au traité de » paix entre Sa Majesté Impériale & » Catholique & la Porte Ottomane, » seront acceptés & signés, il sera » pareillement tenu tout de suite » des conférences pour travailler à la » paix entre la Porte Ottomane & Sa » Majesté de toutes les Russies, par » l'entremise de son Excellence M. » l'Ambassadeur de France, Média- » teur & Plénipotentiaire de ladite » Puissance.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

» Nous Guillaume Reynard, Comte » de Neuperg, Chambellan actuel » de Sa Majesté Impériale & Catho- » lique, Général d'Infanterie, Gou- » verneur provisionnel du Duché de » Luxembourg, Comté de Chigni » & Bannat de Témeswar, Colonel » d'un Régiment d'infanterie & Plé- » nipotentiaire de Sa Majesté Impé- » riale & Catholique, en vertu des » pleins pouvoirs que nous en avons » reçus, & qui ont été communiqués » à la Porte Ottomane, déclarons » avoir accepté les articles prélimi- » naires ci-dessus au nom de Sa Ma- » jesté Impériale & Catholique, pro- » mettant en rapporter les ratifica- » tions en bonne & due forme. En

J. C. 1739.
Hég. 1152.

» foi de quoi nous avons ſigné les
» préſentes de notre main, & ſcellé
» du ſceau de nos armes.

» Nous Louis Sauveur, Marquis
» de Villeneuve, Conſeiller d'Etat,
» Ambaſſadeur Extraordinaire & Plé-
» nipotentiaire de l'Empereur de
» France, déclarons que les articles
» préliminaires ci-deſſus ont été con-
» venus & arrêtés entre l'Empereur
» des Romains & la ſublime Porte, ſous
» la médiation & garantie de l'Empe-
» reur de France, & par notre entre-
» miſe en vertu de nos pleins pouvoirs.
» En foi de quoi nous avons ſigné les
» préſentes de notre main, & les
» avons fait ſceller du ſceau de nos
» armes. Au camp du Grand Viſir le
» premier Septembre 1739.

Acte de la garantie.

» L'Empereur des Romains & la
» ſublime Porte étant convenus,
» par la médiation de l'Empereur de
» France, des articles préliminaires
» qui doivent ſervir de baſe au traité
» définitif qui reſte à conclure entre
» ces deux Puiſſances; l'une & l'au-
» tre également ſoigneuſes de conſer-
» ver la tranquillité publique, ayant
» ci-devant requis l'Empereur de
» France de vouloir affermir par ſa

» garantie un ouvrage si salutaire : » Nous Louis Sauveur, Marquis de » Villeneuve, Conseiller d'Etat, Am- » bassadeur Extraordinaire & Pléni- » potentiaire de l'Empereur de Fran- » ce, en vertu des pleins pouvoirs à » nous donnés en date du 19 Juin » 1738, avons garanti & garantis- » sons pour l'Empereur de France » lesdits articles préliminaires con- » clus aujourd'hui entre l'Empereur » des Romains & la sublime Porte, » ainsi que toutes les conditions y » contenues en la meilleure forme & » maniere que faire se peut. En foi » de quoi nous avons signé le présent » acte de notre propre main, & y » avons fait apposer le sceau de nos » armes, & en avons donné en mê- » me temps une copie à chacune » des parties contractantes. Au camp » du Grand Visir le premier Septem- » bre 1739 «.

J. C. 1739. Hég. 1152.

Le Grand Visir signa l'exemplaire de ces préliminaires écrits en turc, & le remit à M. de Villeneuve. Le Comte de Neuperg signa l'exemplaire françois qu'il remit pareillement à l'Ambassadeur de France, & ce Ministre signa à son tour deux exemplaires de garantie qu'il remit à chacune des deux parties contractantes.

Signatures des préliminaires.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Pendant cette cérémonie qui devoit mettre fin à la guerre, ou du moins aux hostilités, on entendoit le feu des assiégeans & des assiégés, qui n'avoit cessé ni jour ni nuit. Le Comte de Neuperg écrivit un billet au Commandant de Belgrade pour lui donner avis de la conclusion des préliminaires, & lui commander d'ouvrir ses portes. Le Grand Visir fit dans l'instant même publier l'armistice dans son armée, & le feu cessa de part & d'autre. On revêtit le Marquis de Villeneuve & le Comte de Neuperg chacun d'une pelisse de samour : on distribua des cafetans à leurs suites. Le Grand Visir fit présent à l'Ambassadeur de France & au Ministre Impérial de deux chevaux superbement harnachés, sur lesquels ils monterent devant lui pour retourner à leurs quartiers dans le même ordre qui avoit été observé à leur arrivée; & M. de Neuperg s'en retourna l'après-midi à Belgrade, bien persuadé qu'il avoit rendu un grand service à l'Empereur qui l'en paya très mal. Il fallut encore fixer le terme de la démolition. On convint que cette opération seroit terminée dans trois mois; que dans six semaines on livreroit la porte de Virtemberg à la

garnison ottomane; qu'après la démolition de la ville on feroit celle du château, & puis celle du fort qui est vis-à-vis Belgrade. Cette convention fut signée par le Général Schmettau, Commandant pour l'Empereur dans la place, par Ali Pacha, nommé par la Porte Commandant dans la même ville, & par Messieurs de Villeneuve & de Neuperg.

J. C. 1739. Hég. 1152.

Accord avec les Russes.

Le lendemain de la signature des préliminaires entre les Turcs & les Impériaux, le sieur Cagnoni, chargé sans caractere des affaires de la Russie, mit entre les mains du Marquis de Villeneuve un pouvoir qui l'autorisoit à conclure en démolissant Asof. C'étoit s'y prendre bien tard; mais, malgré la défiance que la conduite des Russes avoit annoncée, M. de Villeneuve ne perdit pas de temps pour les servir. La conférence fut engagée dans l'après-midi du même jour entre le Grand Visir, les Ministres subalternes, le sieur Cagnoni & le Médiateur. Les Turcs insisterent pour que le terrein d'Asof demeurât vague & inhabité, sauf aux deux Puissances à fortifier quelques places sur leurs frontieres respectives, les Turcs sur les bords du détroit de Zabach vers Cuban pour défendre la

J. C. 1739. Hég. 1152.

navigation de la mer Noire ; les Ruſſes dans le voiſinage de l'isle de Circaſſe ſur les bords du Tanaïs, pour défendre leur pays de l'invaſion des Tartares. Les lenteurs des Ruſſes leur avoient fait perdre le plus grand avantage de la confédération. Le ſieur Cagnoni avoit tenté vainement d'obtenir du Médiateur qu'il ne conſentiroit à la ratification du traité entre les deux Empires, que quand les conditions de paix ſeroient convenues pareillement avec la Ruſſie. Les inſtructions de Vienne & celles de Verſailles preſcrivoient à M. de Villeneuve de ſéparer les deux cauſes, & d'indiquer ſeulement à la Ruſſie un temps limité pour accéder au traité. M. de Villeneuve crut que le bien général exigeoit que les deux traités fuſſent convenus & ſignés le même jour. Il prit ſur lui de paſſer ſes pouvoirs, & ſe réſervant de ne ſigner, ſoit au nom de la Czarine, comme Plénipotentiaire, ſoit au nom du Roi de France, comme Médiateur, que ſous la condition expreſſe que la Czarine ratifieroit ce qu'il auroit fait à cette condition, qui lioit la Porte ſans lier la Souveraine de Ruſſie, le Marquis de Villeneuve conſentit non ſeulement qu'Aſof fût détruit, mais

encore que le terrein dépendant de cette forteresse demeurât vague entre les deux frontieres sans appartenir ni à la Russie ni à l'Empire Ottoman, sauf aux deux parties à construire de nouvelles forteresses pour la défense des limites respectives; que ce petit pays, appellé Cabardi, restât libre entre les deux Empires; que chaque nation pût y prendre des otages pour répondre de la conduite des habitans, sans qu'aucune pût y faire le moindre acte de souveraineté. M. de Villeneuve stipula encore, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, que les Russes n'auroient aucuns vaisseaux sur la mer Noire, mais qu'ils feroient le commerce sur les navires des autres nations; que d'ailleurs les limites seroient les mêmes qu'elles avoient été avant la guerre; que des Commissaires seroient nommés pour les marquer conformément aux anciens traités; que les deux nations réprimeroient mutuellement leurs feudataires; mais qu'en cas que les Turcs punissent les Cosaques de quelques entreprises, & que les Russes repoussassent les Tartares en de semblables occasions, ces actes d'une juste défense ne pourroient être regardés

J. C. 1739.
Hég. 1152.

J. C. 1739. Hég. 1152.

comme hostilités, & que les réfractaires seroient encore punis par leur Suzerain sur la plainte de la Puissance offensée; que les prisonniers seroient remis de part & d'autre, & le commerce rétabli entre les deux nations comme par le passé. Tous les autres articles ne sont que de style. Les Ministres de la Porte firent quelques difficultés de signer cet accord, parcequ'il les lioit envers la Russie, & que la Russie ne se trouvoit pas liée envers eux. Il faut convenir que cette difficulté n'étoit pas sans fondement; mais M. de Villeneuve fit comprendre au Grand Visir que la condition dont il se plaignoit n'avoit d'autre objet que de satisfaire la délicatesse de lui Médiateur, qui véritablement avoit outre-passé ses pouvoirs; mais qu'il se croyoit sûr de faire consentir la Czarine à une clause tout-à-fait conforme à ses intentions & avantageuse pour sa couronne, puisqu'elle lui procuroit la paix depuis sa séparation de la Cour de Vienne, telle qu'elle l'auroit pu espérer lorsque les deux Puissances étoient unies. Pour déterminer le Grand Visir à la signature que tous desiroient, le Médiateur stipula que le traité ne seroit échangé qu'après la ratification de la Czarine;

Czarine, & on en fixa l'époque à trois mois. Depuis le 18 Septembre on avoit eu le temps de rédiger aussi le traité de Vienne, qui fut signé & échangé le même soir avec toute la solemnité d'usage en pareille occurrence. Les Plénipotentiaires & le Médiateur furent revêtus de pelisses de marte zibeline. On en donna une d'hermine au sieur Cagnoni. Le lendemain de cette cérémonie le Grand Visir & le Médiateur partirent pour Nissa, & le Comte de Neuperg pour Belgrade, d'où il étoit venu consommer son ministere.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Signature définitive.

Quelque désavantageuse que cette paix parût être pour l'Empire d'Occident, on pouvoit la croire indispensable, & même heureuse relativement aux circonstances. Charles VI n'avoit pas vingt mille hommes effectifs à opposer à cent soixante mille Turcs; & les anciennes guerres l'avoient tellement épuisé, qu'il lui restoit peu de ressources pour lever de nouvelles troupes. Cependant il voulut paroître mécontent d'un traité qui lui faisoit perdre sa plus forte place. Le Comte de Neuperg & le Général Vallis furent arrêtés tous deux, & on commença leur procès: l'un fut accusé d'avoir mal fait la

Marques de mécontentement du traité de Belgrade.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

guerre, l'autre d'avoir trahi son ministere dans l'affaire de la négociation. L'Empereur Charles VI publia un manifeste dans lequel il se plaignoit amérement de ses Ministres ; & quoiqu'il ne voulût pas s'expliquer clairement contre le Médiateur, il faisoit entendre que ni ses intentions ni les pouvoirs qu'il avoit donnés n'avoient été suivis ; il déclaroit qu'il n'avoit jamais entendu que son Plénipotentiaire séparât la cause de l'Empire d'avec celle de la Russie, & qu'il n'avoit pas donné pouvoir d'abandonner Belgrade qui étoit encore dans le plus bel état de défense. Le Marquis de Villeneuve, attaqué indirectement dans ce manifeste, crut devoir se défendre & défendre en même temps le Comte de Neuperg, qu'on punissoit d'avoir bien servi son pays, afin d'écarter de la couronne impériale l'espece de honte qui pouvoit résulter d'une paix désavantageuse. Le Marquis de Villeneuve démontroit dans son mémoire que le parti pris par lui & par le Ministre d'Allemagne à l'égard des Russes, étoit plus avantageux pour cette couronne que celui que leur prescrivoient leurs instructions de fixer à la Czarine un temps pour accéder au traité,

J. C. 1739. Hég. 1152.

puisque la paix de la Russie avoit été conclue avec celle de l'Empire, & que l'abandon d'un terrein presque désert, dont le Turc même ne pouvoit pas s'emparer, ne devoit porter aucun préjudice réel à la Czarine. M. de Villeneuve assuroit encore que ni lui ni le Comte de Neuperg n'avoient excédé leurs pouvoirs en abandonnant Belgrade démolie; que non seulement ils avoient rempli les intentions de la cour de Vienne, mais qu'ils avoient satisfait à l'impatience de ses Ministres, dont les dépêches répétées coup sur coup étoient pleines de la crainte que Belgrade ne fût prise avant la conclusion du traité, & qu'elle ne demeurât fortifiée dans les mains des Turcs. Nonobstant ce mémoire on continua le procès des Généraux Vallis & Neuperg, mais avec tant de lenteur, qu'il étoit aisé de voir que les griefs manquoient contre ces prétendus coupables. Ils demeurerent en prison jusqu'à la mort de Charles VI qui arriva fort peu de temps après. Un des premiers actes de souveraineté que fit la Reine sa fille, fut de rendre la liberté à ces Généraux auxquels on ne pouvoit reprocher que d'avoir servi utilement leur patrie dans des circonstances malheureuses.

J. C. 1739
Hég. 1152.

Avant que le Grand Visir & l'Ambassadeur de France fussent de retour à Constantinople, on apprit que le Général Munich avoit pris Chocsim, & qu'il s'étoit avancé dans la Moldavie. Nonobstant ces succès, Charles VI, qui s'étoit plaint si amerement du traité, envoya le sieur de Monmars, Secrétaire de la guerre, en porter la ratification à Constantinople. Cet Officier étoit seulement chargé d'insinuer qu'il seroit à propos que les Turcs se soumissent à ne pas relever les fortifications de Belgrade. Les Turcs se défendirent constamment de cet engagement, & ils firent voir qu'il falloit pour l'intérêt commun que des barrieres puissantes fussent établies, afin que la paix demeurât constante entre les deux nations. Le sieur de Monmars n'insista pas, & l'échange des ratifications fut fait à Constantinople avec beaucoup de solemnité le 5 Novembre de la même année. Le médiateur attendoit impatiemment la ratification de la Russie, parcequ'il craignoit que la prise de Chocsim & les progrès faits dans la Moldavie ne rendissent cette nation plus fiere. Le Général Munich avoit écrit à l'Ambassadeur de France de maniere à justifier cette crainte, &

le Grand Visir lui faisoit dire tous les jours que si la ratification de la Russie tardoit long-temps, il faudroit songer aux apprêts de la campagne prochaine: mais le 21 Novembre M. de Wichniakoff, qui avoit été Ministre de Russie à la Porte, vint apporter la ratification tant desirée, en insistant seulement sur le titre d'Impératrice que la Czarine réclamoit, & sur quelques clauses pour la ratification des limites. L'échange de cette ratification fut fait dès le 28 avec les cérémonies observées en pareille occasion entre les deux Empires. On remit à la belle saison la nomination & le départ des Commissaires pour fixer les limites.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Ratification du traité de Russie.

Une raison déterminante avoit fait presser ce dernier échange. Les deux freres envoyés de Suede sollicitoient la Porte de conclure une alliance offensive & défensive avec leur maître; & le Marquis de Villeneuve avoit reçu ordre de sa cour d'employer ses bons offices à cet égard. Le Grand Visir & l'Ambassadeur de France craignoient que, si on proposoit de faire entrer la Suede dans le traité qui alloit être échangé, les Russes, qu'on soupçonnoit de vouloir armer contre cette nation, ne s'y refusassent. Lorsque les Envoyés de Suede allerent proposer à

J. C. 1739. Hég. 1152.

M. de Villeneuve de ne faire qu'un traité pour les trois nations, l'Ambassadeur de France leur répondit qu'il étoit impossible de comprendre dans un traité de paix une Puissance qui n'avoit fait la guerre à personne, & il pressa la ratification entre les Russes & les Turcs, de peur que son ouvrage ne pût pas s'achever: mais il n'en remplit pas moins envers les Suédois les engagemens que le Roi de France avoit pris avec leur maître. L'Ambassadeur fit sentir aux Ministres de la Porte combien il étoit nécessaire pour leur propre intérêt que la Suede ne fût pas affoiblie, & qu'on mît des obstacles aux projets des Russes qui paroissoient disposés à l'attaquer. Il leur démontra que cette association, si elle n'étoit que défensive, rendroit la paix beaucoup plus constante, puisque ni les Russes ni les Suédois n'oseroient l'attaquer les premiers.

J. C. 1740. Hég. 1153.

Traité entre la Turquie & la Suede.

D'après les insinuations de M. de Villeneuve, qui avoit acquis à un point excessif la confiance du Divan, le traité d'association défensive fut signé avec les Suédois le 20 Janvier. Le Drogman de la Porte alla de la part du Grand Visir dire à cet Ambassadeur que Sa Hautesse ne s'étoit déterminée à conclure ce traité que

par considération pour son fidele ami l'Empereur de France. La Russie parut mécontente d'un accord fait avec une Puissance qu'elle regardoit comme ennemie, non seulement sans sa participation, mais même sans qu'on voulût lui apprendre quelles en étoient les conditions. Les Ministres de la Porte & le Marquis de Villeneuve répondirent à leurs plaintes, que le traité avec la Suede avoit été projetté pendant la guerre, & que les Russes, qui avoient des Confédérés, ne devoient pas s'étonner que les Suédois & les Turcs cherchassent à unir leurs forces; que les deux nations leur promettoient également de ne pas les attaquer.

J. C. 1740.
Hég. 1153.

Présens faits par les Puissances à l'Ambassadeur médiateur.

Le prétendu mécontentement de la Czarine ne l'empêcha pas d'offrir à M. de Villeneuve l'Ordre de Saint-André enrichi de diamans, & de lui réitérer l'offre de trente mille ducats pour reconnoître les soins qu'il avoit donnés à la médiation. L'Ambassadeur de France refusa constamment les trente mille ducats; il demanda le temps de prendre les ordres de son maître pour accepter ou refuser l'Ordre de Saint-André. On manda de Versailles au Marquis de Villeneuve que la dignité de Conseiller d'Etat de

J. C. 1740.
Hég. 1153.

robe dont le Roi venoit de l'honorer, n'étoit guere compatible avec un Ordre militaire, que d'ailleurs Sa Majesté ne vouloit pas que les Ordres étrangers fussent trop multipliés dans son Royaume. Les présens de l'Impératrice de Russie furent convertis en pelisses & en autres choses précieuses; & Charles VI qui différoit d'envoyer son Ambassadeur à la Porte, & qui tenoit toujours les Généraux Vallis & Neuperg en prison, envoya cependant au médiateur son portrait enrichi de diamans, estimé vingt-cinq mille écus. La reconnoissance de la Porte fut manifestée d'une maniere non moins honorable pour l'Ambassadeur, mais bien plus utile pour la nation.

Renouvellement des capitulations.

Depuis l'année 1673 que les capitulations avoient été renouvellées entre la France & la Porte, elles avoient éprouvé bien des atteintes par l'avidité des Turcs & par les variations d'un gouvernement qui change trop souvent d'Administrateurs. Il s'étoit glissé de nouveaux impôts que le marchand étranger aimoit mieux supporter qu'interrompre son commerce, ou faire parvenir à prix d'or jusqu'au Divan des plaintes qui le plus souvent n'y étoient pas accueillies. Le Marquis de Villeneuve profita du crédit qu'il avoit à la Porte pour obtenir justice à

cet égard, & quelques nouveaux privileges en faveur des marchands de sa nation. Le Grand Visir, content de la maniere dont la paix avoit été conclue, parceque ni le peuple ni les soldats ne paroissoient former aucune plainte, se porta volontiers à donner satisfaction à l'Ambassadeur de France qu'il regardoit avec raison comme le véritable auteur de ce grand ouvrage. Le Capitan Pacha, que cette affaire intéressoit plus que tous les autres Ministres, s'y prêta de bonne grace; & après une discussion assez longue entre ces deux Ministres, le Réis Effendi & l'Ambassadeur, le renouvellement des capitulations fut convenu & signé. Le Marquis de Villeneuve fut admis à cette occasion pour la troisieme fois à l'audience du Grand Seigneur, & il reçut une pelisse de marte zibeline, ainsi qu'elle lui avoit été donnée à l'audience qu'il avoit obtenue comme médiateur.

J. C. 1740.
Hég. 1153.

L'Empereur Mahmout ne prenoit d'autre part à tous ces événemens que celle que le cérémonial de la Porte lui donnoit malgré lui. Il étaloit le faste de la cour ottomane dans les audiences. D'ailleurs il se reposoit sur ses Ministres des soins du gouvernement, sans prendre même la peine

J. C. 1740.
Hég. 1153.

de choisir ceux qui agissoient en son nom. Le Kislar Aga, plus occupé de l'administration de l'Empire que de la police du haram, ne vouloit pas qu'un Grand Visir demeurât longtemps en place, de peur qu'il ne prît trop d'autorité. La Sultane Validé & lui ne laisserent pas Elias Mehemet consommer l'œuvre de la paix qu'il avoit presque conduite à sa fin. A peine eut-il signé les capitulations entre la France & la Porte, qu'on lui retira les sceaux de l'Empire pour les confier au Caïmacan Achmet. Le réglement des limites, tant avec l'Empire d'Occident qu'avec la Russie, fut fait sous ce Ministre, après d'assez longues discussions que le Marquis de Villeneuve eut le bonheur de terminer, & que ni la mort de Charles VI ni celle de la Czarine, qui survinrent bientôt, ne rompirent point. M. le Comte d'Uhlefeld pour l'Empire d'Occident, & M. de Romansof pour la Russie, consommerent cette grande affaire qui rendit pour bien des années la tranquillité à l'Empire ottoman.

FIN.

Discours sur la nature des Finances & du Gouvernement de l'Empire Ottoman.

DANS le cours de ma narration j'ai fait connoître autant que je l'ai pu la forme du gouvernement des Turcs, leurs finances & leurs milices : mais je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'entrer dans quelques détails qui jetteront de la clarté sur mes récits. J'ai trouvé dans le dépôt des affaires étrangeres un mémoire composé en 1687 par M. de Girardin, pour lors Ambassadeur de France à la Porte, sur la demande qui lui en avoit été faite par M. le Marquis de Seignelay, Secrétaire d'Etat au département de la marine. Cet ouvrage m'a paru plus exact & plus méthodique que tout ce que j'ai lu dans les livres imprimés en grand nombre sur cette matiere. J'y ai vu que les premiers impôts, ceux que les Turcs croient autorisés par le Koran, & dont les autres n'ont été qu'une extension, sont de quatre sortes, le Moukataatou, l'Avaris, le Bachkaradg, le Gdgelebkachan.

Le Moukataatou est moins un impôt que le domaine du sabre d'Oth-

man, le préciput que le Prince s'est réservé lors du partage des conquêtes, dont, comme on l'a vu dans le cours de cette histoire, trois lots ont été faits, le premier pour le Monarque, le second pour les mosquées, le troisieme pour les troupes. Ce dernier fut divisé en timars ou bénéfices militaires qu'on distribua aux soldats. Les terres qui appartiennent au Prince dans chacune des Provinces de l'Empire, sont affermées par les Pachas. Autrefois les Spahis qui composent la premiere cavalerie de l'Empire, pouvoient seuls jouir de ces baux, & les terres impériales qui leur étoient affermées, devenoient dans leurs mains une espece de propriété moyennant redevances à peu près comme nos domaines engagés. Ils passoient au fils du Fermier, pourvu que ce fils fût Spahis comme son pere. Mais ces successions empêchant l'accroissement des revenus du Prince, le premier Grand Visir Kiuperli voulut que les terres du domaine impérial fussent données au plus offrant & dernier enchérisseur à la mort de chaque Fermier, sans distinction d'état. On comprend encore dans ce domaine les douanes maritimes, ou de la frontiere, les confiscations qui sont bien fréquentes & bien profitables au trésor

public, la réunion des biens au fisc par défaut de postérité ; car en Turquie on n'hérite de son frere ou de ses oncles que par concession du Prince qui partage presque toujours les successions collatérales, n'en laissant qu'une foible partie aux parens. Souvent des démembremens du Moukataatou, c'est-à-dire des portions de terres impériales, sont donnés aux Sultanes Validés ou favorites, quelquefois même à des Visirs. Ces apanagistes jouissent alors de tout ce qui appartenoit au Prince, excepté des droits de douane qui ne sont jamais distraits du trésor public.

Le second objet de revenus est un impôt nommé Avaris, qui peut se comparer à ce que nous entendons par *Taille réelle*, & qui se perçoit sur toutes les terres indistinctement, situées dans les domaines de l'Empereur, dans ceux des mosquées, ou dans les timars. Les possesseurs sont assujettis à l'Avaris, conformément à un certain tarif, soit dans les campagnes, soit dans les villes, à quelque titre qu'ils puissent posséder. Les Princes se sont réservé ce droit universel qu'ils perçoivent toujours en totalité, quand les cultivateurs abandonneroient leurs champs : les voisins partagent alors le fardeau jusqu'à ce

que la terre abandonnée ait été accordée à un autre cultivateur, ou distribuée entre ceux qui en paient l'Avaris. Cet impôt est le moins sujet à variation.

Le troisieme impôt dont il est parlé le plus souvent dans le Koran, est le Bachkaradg, espece de capitation supportée par tous ceux que les Musulmans nomment Giaurs ou Infideles, Chrétiens Romains, schismatiques Grecs, Arméniens, Juifs & autres. Il consiste en trois, quatre ou cinq écus de notre monnoie par tête, suivant les facultés & les religions. Les Chrétiens Romains & les Juifs paient plus que les Grecs. Comme il y a un grand nombre de sujets du Grand Seigneur qui ont gardé de race en race la religion de leurs ancêtres, cet impôt produit beaucoup; mais il diminue chaque jour, parceque, quoique le Koran défende de persécuter les Giaurs, mais enjoigne seulement de leur faire payer tribut, la religion dominante doit à la longue absorber toutes les autres dans un pays où l'on ne peut parvenir à aucun emploi, ni prétendre à aucune considération sans être Musulman.

Les Turcs ne sont cruels en fait de religion qu'envers les relaps, ou envers ceux qui ont feint de se faire

Musulmans par des considérations particulieres, & qu'ils ont convaincus d'être retournés à leur ancien culte. Ceux-là sont mis à mort sans espérance d'aucune grace; tous les autres Giaurs vivent en paix dans tout le territoire du Grand Seigneur, en supportant le Bachkaradg par-dessus les autres impôts. Mais comme le commerce & l'industrie qui enrichissent beaucoup d'entre eux, les exposent à l'envie & à la haine des Musulmans, on a trouvé le moyen d'augmenter cette taxe. Outre le Bachkaradg que paient tous les domiciliés dans le lieu de leur résidence, les Ministres de la Porte ont imaginé de faire supporter une autre taxe d'abord à ceux qui n'ayant aucun domicile, se transportent dans différens lieux pour raison de leur commerce, afin, disoient-ils, qu'aucun de ces Giaurs ne pût échapper à l'impôt auquel le grand Prophete les a tous condamnés en punition de leur aveuglement. Pour cet effet, les exacteurs du Bachkaradg ont droit de demander la valeur de quatre écus à tout Giaur, en quelque endroit qu'ils le rencontrent, à moins qu'il ne leur montre une quittance qui justifie qu'il a payé cette année. Cette quittance est écrite sur un papier ou verd, ou

rouge, ou bleu, ou de quelque autre couleur qui varie toutes les années; & les domiciliés qui ont satisfait à cette dette dans le lieu de leur résidence, s'ils veulent en sortir, ne fût-ce que pour un jour, ne sont pas dispensés de payer une seconde fois pour obtenir ce papier, sans lequel ils seroient emprisonnés au premier endroit qui ne seroit pas leur domicile.

Le quatrieme impôt est appellé Gdgelebkachan; il a pour objet le transport des denrées & autres effets nécessaires, soit pour les voyages des Sultans, soit pour la subsistance des armées. La nécessité ou la cupidité des Empereurs ou des Ministres ont fait de cet impôt comme de la capitation des Giaurs. D'abord il consistoit en charrois que les habitans des lieux que le Prince ou les troupes parcouroient étoient contraints de fournir en nature. Comme ce service étoit très onéreux pour les uns & ne coûtoit absolument rien aux autres, un esprit de justice avoit engagé Soliman Canuni à le convertir en argent, afin que tous les sujets supportassent également le fardeau de la guerre. On le percevoit dans tous les temps, afin, disoit-on, qu'il fût moindre & plus insensible. Mais dans les guerres qui

ſurvinrent on ne tarda pas à exiger des charrois, quoique l'impôt fût exactement perçu. Cette charge très onéreuſe a été rachetée juſqu'à trois fois dans un ſiecle. Une telle exaction n'a pas peu contribué aux troubles qu'on a vus dans le cours de cette hiſtoire.

Les Empereurs Turcs ont profité avec avantage du texte du Koran, qui établit un repréſentant de Dieu ſur la terre pour gouverner les hommes à ſa volonté, & par la toute-puiſſance qu'il lui attribue : mais ils n'ont pas toujours éludé efficaçement un autre texte qui défend de charger les vrais Croyans de taxes exceſſives. Les révolutions fréquentes que l'abus du pouvoir a occaſionnées à Conſtantinople, ſont ſans doute ce qui a induit en erreur le Comte de Marſigli. Il a cru que des ſoldats, qui dépoſoient leur Empereur, avoient un droit de le faire, autre que celui de la force, & que ce ſentiment naturel qui ſouleve contre la tyrannie. J'oſe aſſurer qu'il n'y a en Turquie aucune conſtitution qui reſtreigne le pouvoir de l'Empereur. Les Turcs n'ont de Loi écrite que le Koran & la Sunna. Le Koran eſt l'aſſemblage des Chapitres que Mahomet prétendoit être deſcendus du ciel pour l'inſtruction des Muſulmans ; la Sunna eſt le récit des

principales actions de sa vie, recueillies par ceux qui en ont été témoins. Ni l'un ni l'autre de ces Livres ne peuvent contenir des principes de démocratie. Mahomet, qui s'est fait Pontife & Prophete pour rassembler dans sa main toutes les especes de pouvoir, n'a certainement pas prétendu fournir des armes aux peuples contre lui.

Pour revenir aux finances, M. de Girardin & le Comte de Marsigli s'accordent à peu près sur le produit des quatre impôts que je viens de détailler. Ils les font monter aux environs de trente-sept millions de nos livres. On ne compte point dans ce mémoire les produits de l'Egypte ni de la Province de Bagdad, qui forment deux Etats séparés, exempts des impôts ordinaires, sous l'autorité de deux Pachas qui les gouvernent comme ils l'étoient avant qu'ils fussent conquis. Ces deux Etats paient à la Porte un tribut de leurs productions en nature, telles que du lin, du café, du sucre, du riz, des lentilles; ils entretiennent toutes les troupes employées à leur garde; ils supportent tous les frais de leur administration, & envoient à la Porte, outre les denrées dont je viens de parler, un tribut d'argent monnoyé de quatorze cents

mille de nos livres pour l'Egypte, & d'un million pour Bagdad.

Ce produit, que je ne crois pas beaucoup augmenté depuis 1687, ne donne pas une fort grande idée des richesses de l'Empire ottoman; mais il s'en faut bien que ce soit là toutes ses ressources. Les fonds ni les revenus des mosquées qui, comme nous l'avons dit, consistent dans le tiers de ses conquêtes, ne sont pas abandonnés à l'Uléma (c'est ainsi qu'on appelle le Corps des Ministres de la Religion). Lorsque tous ceux qui desservent les mosquées, ou qui remplissent des emplois de Cadis, ont reçu une subsistance qui est fixée, le reste des revenus économisé sous l'inspection du Kislar Aga, ou Chef des Eunuques noirs, est déposé dans un trésor auquel il n'est permis de toucher que pour les guerres de religion. Or toutes les guerres sont réputées de religion, attendu qu'elles ne peuvent être que contre les Persans qui sont Alides, ou hérétiques par rapport aux Turcs, ou contre des Chrétiens, ou contre des sujets rebelles, & que toute rébellion est qualifiée sacrilege. Ainsi le bien des mosquées est employé à la décharge de l'Etat. Le territoire des mosquées ne produit pas autant au fisc que celui qui appartient

à l'Empereur, parceque les particuliers qui rendent une redevance de la portion de terre qu'ils tiennent d'une mosquée, ne la voient jamais sortir de leurs mains. Ils transmettent cette possession à leur postérité sur le pied de la même redevance, & ces héritages ne retournent aux mosquées que lorsque les possesseurs ne laissent point d'enfans. Alors la famille à laquelle cette terre est aliénée de nouveau, en paie un préciput, outre la redevance annuelle qui est souvent augmentée.

Le troisieme tiers des conquêtes qui a été partagé entre les soldats, & dont on a fait des timars ou bénéfices militaires, est encore un soulagement considérable pour l'Etat, parceque ces possesseurs de timars, appellés Timariots, sont obligés d'entretenir à leurs frais un nombre de cavaliers ptoportionné à la valeur des terres qu'ils possedent. J'ai dit dans le cours de cette histoire que ces bénéfices sont amovibles, quoiqu'héréditaires. Ils passent à la vérité à l'aîné des enfans mâles, quand il n'y a qu'un timar. Quand il y en a plusieurs, les enfans les partagent entre eux par autant de têtes qu'il se trouve de timars. Mais l'Empereur, ou même les Pachas en son nom, peuvent les ôter

ſans rendre aucune raiſon de cette rigueur, ſoit à ceux à qui ils ont été donnés, ſoit à leur poſtérité. Il n'en eſt pas ainſi des terres qu'il a plu au Grand Seigneur d'aliéner dans le territoire qui appartient au ſabre d'Othman, ni de celles qui ſont ſituées dans le lot des moſquées. Celles-là paſſent toujours aux enfans, s'il n'y a pas confiſcation. Mais dans tous les cas, une grande partie du mobilier des Officiers de la Porte qui meurent dans quelque emploi, eſt abſorbée par le Grand Seigneur qui n'abandonne aux enfans que ce qu'il veut bien des meubles ou de l'argent monnoyé que leur pere eſt cenſé avoir acquis au ſervice de la Porte. C'eſt ce qui a fait dire à pluſieurs voyageurs que l'Empereur Ottoman eſt ſeul propriétaire dans ſon Empire, & qu'il hérite de tous ſes ſujets. Il eſt bien vrai qu'il fait mourir ou qu'il dépouille de tout bien celui qu'il veut punir ſans forme de procès, ſans même qu'on puiſſe ſavoir quel eſt ſon crime.

Les Membres de l'Uléma, appellés Effendis, ou Gens de Loi, qui deſſervent les moſquées en qualité d'Imans, ou qui rendent la Juſtice en qualité de Cadis, ſelon le texte du Koran, ne peuvent être mis à mort: mais le Grand Seigneur fait éluder

cette loi qu'on peut regarder comme fondamentale ; puisqu'elle est disertement écrite, en donnant à l'Effendi une place supérieure dans le Divan, qui l'écarte de l'Uléma, & qui conséquemment lui fasse perdre son privilege.

J'ai lu dans plusieurs voyageurs que le Mufti ou Chef de l'Uléma, & tous ses Effendis étoient exposés à la mort par un seul genre de supplice qui consistoit à les piler dans un mortier. Je n'ai remarqué aucune trace de cette barbarie dans tout le cours de l'histoire turque, & je n'ai rien vu dans le Koran qui ait pu accréditer cette opinion. L'administration de la Justice, ainsi que le culte divin, appartiennent entiérement à l'Uléma ; ce qui donne un assez grand crédit à ce Corps. Mais comme le gouvernement turc est tout-à-fait militaire, & que les finances ainsi que les troupes sont dans la main des Pachas & Sangiacs, Officiers qui composent le Divan, & même le Conseil du Prince, lorsqu'ils sont parvenus à la dignité de Visirs, c'est-à-dire Pachas du premier Ordre, les Ministres du Koran n'ont d'autorité que pour terminer les contestations entre particuliers. Le Mufti, ou Chef de l'Uléma, est bien la personne la plus vénérée après le Grand Seigneur, mais

n'est pas à beaucoup près la plus puissante. A la vérité l'Empereur n'entreprend rien de considérable sans que le Mufti ait donné son fetfa (on appelle ainsi un avis motivé sur quelque texte du Koran) : mais quand ce fetfa n'est pas favorable, le Chef de la Loi est déposé avec encore plus de facilité que ne le seroit un Visir ; ce qui rend souvent ces Pontifes très complaisans & très attentifs à faire plier le Koran à la volonté du Maître.

Pour éviter les redites, je me suis dispensé de parler de la Milice ottomane. On a vu dans le cours de cette histoire qu'elle consiste premiérement en Timariots ou Bénéficiers Militaires, lesquels sont obligés d'entretenir à leurs frais & de conduire à l'armée ou sur la frontiere, quand le besoin le requiert, un nombre de cavaliers, proportionné à la valeur de leurs timars. On a vu les Spahis, cavalerie mieux disciplinée & plus constamment rassemblée, payée par le trésor public, contribuer beaucoup aux conquêtes que les Empereurs ont faites en grand nombre. On a connu l'institution, les forces, les succès, la discipline ou l'indiscipline de cette formidable infanterie appellée les Janissaires On a vu deux corps moins considérables, les Gebeggis & les

Topggis, aider les Janiſſaires à reculer les bornes de l'Empire, & à faire trembler, même à dépoſer ou empriſonner celui que tous les Ottomans regardent comme le plus puiſſant des mortels. On a vu dans le cours des différentes guerres raſſembler d'autres troupes qui ne ſervent qu'au moment du beſoin, & qu'on pourroit comparer à quelques égards à nos Garde-côtes & à notre arriere-ban, quoiqu'il n'y ait point de nobleſſe en Turquie. Ces ſoldats combattent à cheval ou à pied, ſelon l'occurrence. On les appelle tantôt Aſaphes, tantôt Zegbans : ils ſont levés & payés aſſez mal par les Pachas qui ont abuſé bien ſouvent de ces forces pour ſoulever les Provinces, & qui, dans les guerres étrangeres, ont ſacrifié un grand nombre d'Aſaphes ou de Zegbans que la religion muſulmane & le ſyſtême de la prédeſtination rendoient valeureux, mais qu'une parfaite ignorance de la diſcipline militaire & le peu d'habitude de la guerre rendoient peu formidables. De peur d'abuſer de l'attention de mes lecteurs, je ſupprime tous les autres détails, & me diſpenſe de mettre ici ſous leurs yeux ce qu'ils ont apperçu dans le cours de cette hiſtoire.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

Les Volumes sont distingués par I, II, III & IV.

A.

B.

C.

X v

D.

H.

L.

M.

Moavie,

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre, *Histoire de l'Empire Ottoman*, & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce premier Décembre mil sept cent soixante-dix.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A Nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans, & autres Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : Notre amé le sieur Charles Guillaume Le Clerc, Libraire Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public l'*Histoire de l'Empire Ottoman*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes : faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance Comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, débiter

ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; & à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Libraire, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & feal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble & empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de

faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, Charte normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le treizieme jour du mois de Mars l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre regne le cinquante-sixieme. PAR LE ROI EN SON CONSEIL. *Signé* Le Begue.

Registré sur le Registre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1202. fol. 459, conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 19 Mars 1771.

J. Hérissant, Syndic.


PRAZE

